Master de spécialisation inter-universitaire

en Conservation et Restauration du Patrimoine culturel immobilier

TITRE :

Analyse de la chapelle du Couvent des Augustins, rue des Augustins à Enghien

TFE réalisé pour l'obtention du Master de spécialisation inter-universitaire
en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier
par

Deleuse Adèle

Promoteurs : Vanden Eynde Jean-Louis, Heering Caroline

Année académique : 2025-2026

« Le présent document n'engage que son auteur. »

« Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et l'autorité académique[1] du MCC. »

[1] Dans ce cas, l'autorité académique est représentée par le(s) promoteur(s) membre(s) du personnel enseignant du MCC.

Analyse de la chapelle du Couvent des Augustins, rue des Augustins à Enghien

Image 1: A titre illustratif, dessin réalisé à l'aide d'intelligence artificielle

Adèle Deleuse
Numéro d'étudiante : 6319-24-00

Promoteur: professeur Jean-Louis Vanden Eynde
Co-promotrice: professeure Caroline Heering

Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du grade académique de Master de spécialisation inter-universitaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier

Année académique 2025-2026

Déclaration sur l'honneur, mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres, UCLouvain

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance, et que l'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes générales d'utilisation publiées par l'UCLouvain et disponible à cette adresse :

https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-p1/portail/reglement/Consignes-ChatGPTversion-etudiante.pdf?itok=SebXXm87

Je suis consciente que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note institutionnelle constituent des irrégularités graves au regard du Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain (Chapitre 4, section 7, article 107 à 114) au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions académiques et disciplinaires encourues.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et de n'avoir pas utilisé les outils d'intelligences artificielles en dehors de ce qui est accepté à l'UCLouvain.

Nom, Prénom : Deleuse Adèle

Date : 17/05/2026

Signature de l'étudiante :

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire de fin d'études.

Je souhaite tout d'abord remercier sincèrement mes superviseurs, Monsieur Jean-Louis Vanden Eynde et Madame Caroline Heering, pour leurs conseils avisés, leur disponibilité, ainsi que l'attention qu'ils ont portée à ce travail tout au long de son élaboration. Leurs remarques, leur accompagnement et leur soutien ont constitué une aide précieuse dans la construction de cette recherche.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur Marc Labeeuw, qui m'a permis d'accéder ponctuellement à l'édifice étudié et qui a généreusement partagé ses connaissances et les informations utiles à la compréhension de la chapelle.

Je tiens à remercier les enseignants du Master en Conservation et Restauration du Patrimoine culturel immobilier, ainsi que les professionnels intervenus durant ma formation. Grâce à leurs cours, leurs conseils et le partage de leur expérience, j'ai pu développer les connaissances et les méthodes nécessaires à la réalisation de ce mémoire et à la poursuite de mon parcours académique.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers mes amis, pour leur soutien moral, leurs encouragements et les échanges enrichissants qui m'ont accompagnée tout au long de cette démarche.

Enfin, je remercie tout particulièrement mes parents pour leur soutien constant et leurs encouragements durant l'ensemble de mes études.

Table des matières

1 Abstract
2 Introduction 01
2.1 Contexte et justification du choix du site 01
2.1.1 Contexte 02
2.1.2 Justification du choix du site 04
2.2 Formulation du problème et objectifs du travail 05
2.3 Méthodologie générale 05
3 Présentation du bâtiment 07
3.1 Historique du couvent et de la chapelle des Augustins 07
3.2 Description architecturale de la chapelle 15
3.2.1 Sources iconographiques 15
3.2.2 Description architecturale de l'extérieur de la chapelle 17
3.2.2.1 Le pignon nord 18
3.2.2.2 La façade rue des Augustins 22
3.2.2.3 Le chœur 25
3.2.2.4 Le clocher 26
3.2.3 Description architecturale de l'intérieur de la chapelle 27
3.2.4 Synthèse de l'archéologie du bâti 31
4 Recensement des éléments remarquables de la chapelle 33
4.1 Les autels 33
4.2 Les boiseries 35
4.3 Les vitraux 40
4.4 Les tableaux 40
4.5 Les armoiries 44
4.6 Les pierres tombales 47
4.7 La voûte stuquée du XVIIIe siècle 50
4.8 Cartographie des aménagements de la chapelle 52
5 État des lieux 53
5.1 État des lieux actuel 53
5.1.1 Extérieur 53
5.1.2 Intérieur 57
5.2 État des lieux juste après le sinistre 59
6 Mesures provisoires entreprises 64
7 Investigations et hypothèses 67
7.1 Investigations du sol 68
7.2 Investigations évolution architecturale 78
7.3 Rapport d'expertises du bureau d'études Franz Dupont 83
8 Bilan des analyses et avis personnel 86
9 Propositions de consolidation et recommandations de restauration 87
9.1 Propositions de consolidation envisagées 87
9.2 Résumé des propositions envisagées et avis personnel 91
9.3 Description de la proposition retenue 93
9.4 Enjeux de conservation de la chapelle des Augustins 96
9.5 Recommandations de restauration 97
10 Conclusion 100
11 Bibliographie 101
12 Annexes 104
Annexe 01 - Arrêté de classement
Annexe 02 - Pétition
Annexe 03 - Arrêté d'insalubrité
Annexe 04 - Rapport fouilles préventives dans la Cour Rouge
Annexe 05 - Descente de charges, par monsieur Franz Dupont
Annexe 06 - Dossier technique de consolidation définitive, par Atelier d'Architectes-urbanistes Associés et Cédric Evrard
Annexe 07 - Relevés, par le géomètre Francis Henseval
Annexe 08 - Reportage photographique

1 Abstract

Ce travail de fin d'études est consacré à la chapelle des Augustins d'Enghien, un édifice classé emblématique du patrimoine religieux hennuyer, situé au sein de l'ancien couvent des Augustins aujourd'hui reconverti en logements. Cette recherche adopte une approche à la fois historique, architecturale et structurelle afin de retracer les origines et l'évolution du bâtiment, d'analyser les causes de l'effondrement partiel survenu en 2012 et de proposer des pistes de restauration respectueuses de son authenticité patrimoniale.

Fondé vers 1254, le couvent constitue le premier établissement de l'ordre de Saint-Augustin en Hainaut. Au fil des siècles, l'ensemble connaît plusieurs reconstructions à la suite d'incendies, avant de connaître un important développement au XVIIe siècle avec la création du collège d'humanités doté par la Princesse Anne de Croÿ. Après la perte de la liberté d'enseignement des Augustins sous la domination française, le collège passe en 1850 sous la direction d'un chanoine dépendant de l'évêché de Tournai. En 1882, l'établissement est transféré ailleurs dans la ville, où il poursuit encore aujourd'hui ses activités. Le site, comprenant la chapelle, le cloître et les ailes attenantes, est classé comme monument depuis le 5 avril 1972 et inscrit à l'Inventaire du Patrimoine wallon depuis 2002.

La chapelle, aujourd'hui désaffectée, se caractérise par une double nef et un chœur gothique à trois pans, témoignant des différentes campagnes de reconstruction qui ont marqué son histoire. Elle conserve également plusieurs éléments remarquables, notamment un portail baroque en éperon, daté de 1684, qui constitue un élément rare en Belgique et lui confère une valeur artistique particulière, ou encore un plafond stuqué datant du XVIIIe siècle.

En 2012, un pilier de la nef s'est effondré. Des mesures d'urgence ont alors été mises en place pour stabiliser l'édifice qui a, depuis, été laissé en l'état. À ce jour, la cause de cet effondrement reste floue. C'est une énigme que ce travail aimerait contribuer à résoudre en étudiant les différentes hypothèses avancées, notamment celles liées à l'hétérogénéité du sol ou à des contraintes exercées dans la partie supérieure du pilier.

Après avoir retracé l'histoire du couvent et de la chapelle, cette étude dresse un inventaire des éléments patrimoniaux remarquables et établit un état des lieux de l'édifice, tant dans sa situation actuelle qu'immédiatement après l'effondrement. Le travail présente également les mesures provisoires mises en œuvre ainsi que les investigations réalisées dans le cadre de l'analyse structurelle. Enfin, des propositions de consolidation et des recommandations de restauration sont formulées afin d'envisager une intervention cohérente avec les valeurs historiques et architecturales du monument.

2 Introduction

2.1 Contexte et justification du choix du site

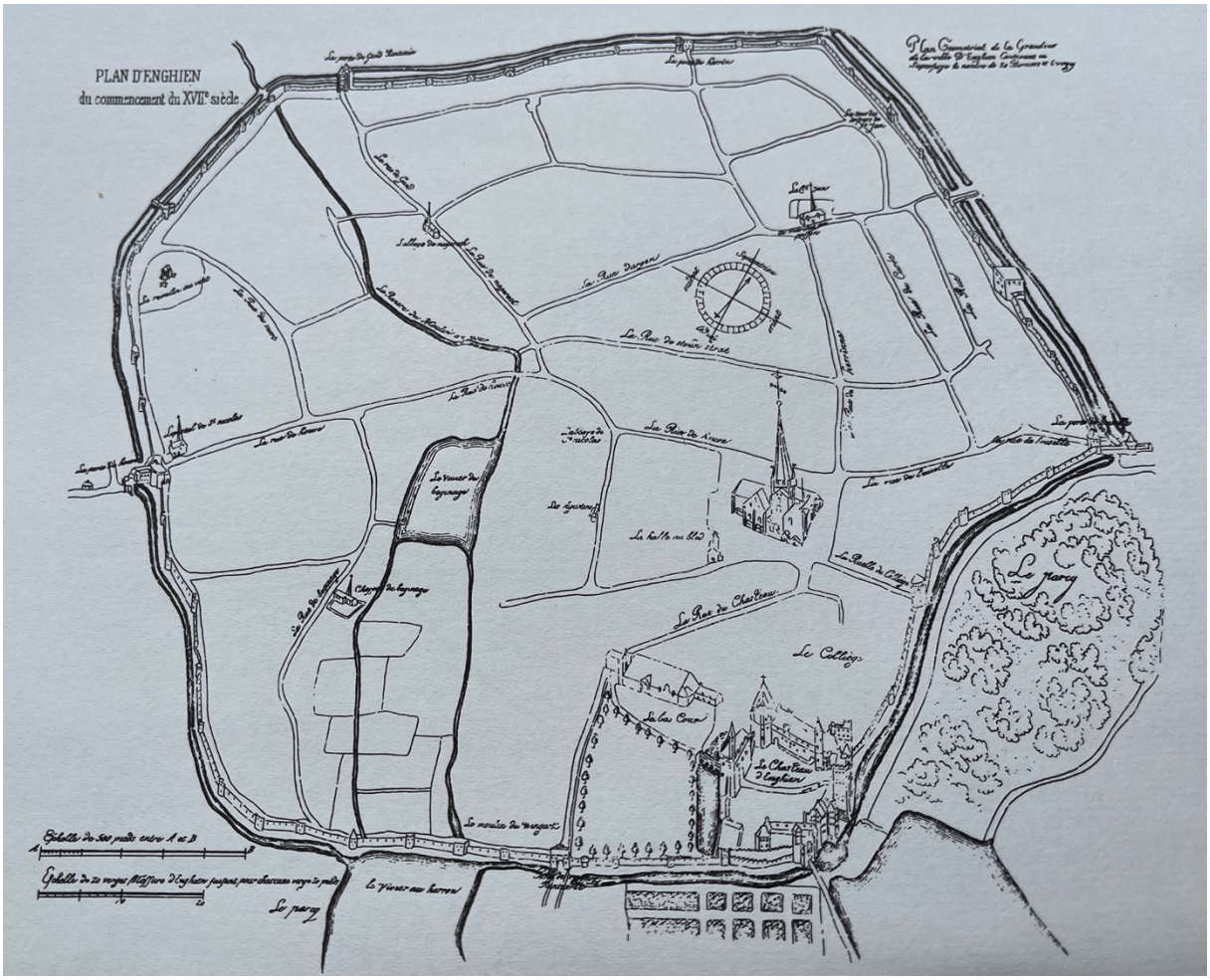

Image 2: Plan d'Enghien du commencement du XVIIe siècle [1]

[1] (Matthieu, 1982) Impression anastaltique de l'édition de Dequesne-Masquillier, Mons 1876

2.1.1 Contexte

Enghien est une petite ville de 14 567 habitants, située dans la province du Hainaut, à la frontière linguistique.[2]

Image 3: Situation de la ville d'Enghien[3]

Au cours des siècles, son nom se fit connaître grâce aux différent(e)s tisserands, orfèvres, dentellières, gens de lettres ou de robe, d'épée ou d'église, hommes de science et industriels qui y passèrent ou s'y installèrent.

La ville est citée pour la première fois dans les textes du Xe siècle.[4] Elle appartint successivement aux Maisons d'Enghien, de Luxembourg et de Bourbon-Vendôme.

En 1606, la seigneurie d'Enghien ainsi que le bailliage sont cédés par Henri IV au Prince Comte Charles d'Arenberg. L'illustre famille d'Arenberg, joue par la suite un rôle déterminant dans l'histoire de la ville et de l'embellissement de celle-ci. Le domaine du parc demeure la propriété de la famille jusqu'au début du XXe siècle, avant d'être acquis par François Empain, qui y construit le château actuel. C'est en 1986 que la ville d'Enghien achète le domaine et l'ouvre au public.[5]

La ville a toujours conservé à peu près la même enceinte, érigée au XIIIe siècle. Le long de ces murs d'enceinte, des tours cylindriques s'élevaient. L'espace intra-muros était accessible par cinq portes et deux poternes (portes secrètes d'une muraille).
D'architecture militaire, au XVe siècle, Enghien était même considérée comme une des plus fortes villes du pays; l'enceinte fortifiée était composée d'un fossé et d'un mur flanqué de tours et de tourelles, couvertes en ardoises.[6]
C'est à la fin du XIXe siècle que la ville s'étend au-delà de ses anciennes fortifications. Aujourd'hui encore, on peut apercevoir des vestiges de ce mur à travers la ville. Ils sont classés depuis 1982.[7]

« Petite » ville de 39,4km^{2}, elle recense un patrimoine culturel immobilier riche de bâtiments classés, appartenant tant à des propriétaires privés qu'à la ville. A côté des vestiges de la ville militaire, on y retrouve divers bâtiments remarquables qui se sont installés au cours de l'histoire de la ville.

---

[2] (Enghien, 2026)
[3] (Enghien, 2026)
[4] (Matthieu, 1982)
[5] (La ville, sd)
[6] (Matthieu, 1982)
[7] (A la découverte d'Enghien, ville d'art et d'histoire, 2020)

En son centre, il y a l'église Saint-Nicolas. Cette dernière comprend quelques éléments remarquables comme la Porte à Loques, la chapelle Notre-Dame de Messine connue notamment pour son remarquable retable anversois du XVIe siècle, des vitraux, la chapelle des Rhétoriciens, des statues datées du XVe siècle, ainsi que les fonts baptismaux. Son carillon est l'un des plus anciens de Belgique. Il compte 51 cloches, dont la plus ancienne date de 1512.
À proximité se trouve la Maison Jonathas, ancien donjon aménagé au XVIe siècle en maison patricienne, reconnaissable grâce à son haut pignon à gradins. Propriété de la ville depuis 1963, le bâtiment abrite une remarquable collection de tapisseries anciennes. Cette production a largement contribué au rayonnement économique et culturel de la ville aux XVe et XVIe siècles, la plaçant sur un pied d'égalité avec Bruxelles ou Audenarde.

D'autres trésors architecturaux comme l'ancien porche du château, la maison Saint-Augustin, le couvent des Capucins, l'ancien béguinage… témoignent de la richesse architecturale locale.[8]

Enfin, le parc, étendu sur 182 hectares et daté du XVe siècle, est classé au Patrimoine Majeur de Wallonie. Il était au XVIIe siècle même considéré comme l'un des plus beaux d'Europe.[9] On y retrouve des pièces d'eau, jardins et bâtiments qui couvrent près de 400 ans d'histoire.[10]

Photo 1: L'église Saint-Nicolas [11]

Photo 2: Le château d'Enghien [12]

Photo 3: La chapelle castrale du parc [13]

Photo 4: L'ancien béguinage[14]

Photo 5: La maison Jonathas[15]

Photo 6: Le parc d'Enghien[16]

[8] (La ville, sd)
[9] (Pirlot, 2017-2026)
[10] (A la découverte d'Enghien, ville d'art et d'histoire, 2020)
[11] (Tchorski, sd)
[12] (Parc d'Enghien, 2026)
[13] (Pirlot, 2017-2026)
[14] (Liste du patrimoine immobilier classé d'Enghien, 2026)
[15] (Mares, sd)
[16] (Bresse, 2022)

2.1.2 Justification du choix du site

La chapelle des Augustins, située au cœur de la ville d'Enghien, constitue un élément important du patrimoine architectural et historique local. Située au cœur de la ville, à quelques rues de la Grand-Place, elle fait partie du paysage quotidien de nombreux Enghiennois. Sa situation centrale en fait un repère familier.

La chapelle se distingue par son badigeon jaune caractéristique, qui lui confère une identité visuelle forte et singulière dans le paysage urbain environnant. Cet élément distinctif attire le regard et suscite la curiosité des passants, sans pour autant révéler pleinement la richesse historique et architecturale du bâtiment. Il s'agit d'une des rares chapelles de transition du gothique vers le baroque en Hainaut.
Le choix de ce site pour le présent travail de fin d'étude s'inscrit dans un souhait de contribuer à remettre ce lieu en lumière, à revaloriser un patrimoine de proximité actuellement négligé et à participer au processus qui lui permettrait de retrouver sa beauté d'antan.

Photo 7: La chapelle des Augustins
Photo de l'autrice, 2026

2.2 Formulation du problème et objectifs du travail

L'effondrement d'un pilier de la chapelle, survenu le 19 juillet 2012 est venu accentuer la vulnérabilité du bâtiment, déjà non-affecté à ce moment-là.
Des mesures de stabilisation d'urgence ont alors été mises en œuvre afin d'éviter un effondrement plus étendu. Toutefois, depuis ces interventions minimales, la chapelle a été laissée dans un état figé, sans qu'une réelle conclusion sur les causes de la rupture structurelle n'ait pu être confirmée. À ce jour, l'origine exacte de cet écroulement reste floue, ce qui constitue un obstacle majeur à toute démarche de restauration ou de réaffectation durable.

Cette situation soulève plusieurs problématiques. D'une part, l'absence de diagnostic clair empêche l'élaboration d'un projet de restauration concret, respectueux de l'authenticité et de la stabilité de l'édifice. D'autre part, la cohabitation entre un ensemble conventuel réhabilité en logements et une chapelle en ruine pose la question de la cohérence patrimoniale du site et de la transmission de ses valeurs historiques.
Ceci décourage les investisseurs potentiels de se lancer dans une restauration.

Les objectifs principaux du travail s'articulent autour de deux axes:

- Identifier les causes structurelles de l'effondrement de 2012, en croisant les sources documentaires, les observations sur site et les analyses structurelles ;

- Formuler des recommandations de restauration et de conservation, respectueuses de la valeur patrimoniale du lieu.

Pour cela, il a été nécessaire de commencer par documenter et comprendre l'évolution historique et architecturale de la chapelle, depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui.

2.3 Méthodologie générale

La méthodologie développée dans le cadre de ce travail s'appuie sur une démarche progressive, articulée autour de la recherche documentaire, de l'analyse architecturale et de l'étude des pathologies, en vue d'aboutir à une synthèse et à des recommandations de restauration.

L'étude de ce cas a tout d'abord commencé par une visite approfondie des lieux, en la compagnie du propriétaire. Cette première approche de terrain a permis de prendre connaissance de l'état actuel de l'édifice, notamment à la suite de l'effondrement du pilier survenu en 2012, ainsi que des dispositifs de stabilisation d'urgence mis en place. À cette occasion, un reportage photographique a pu être réalisé. Le propriétaire a également transmis plusieurs documents initiaux relatifs à la chapelle, dont par exemple l'acte de base.

Parallèlement à ces observations de terrain, une recherche documentaire et bibliographique méticuleuse a été menée. Celle-ci portait sur l'architecture gothique, (XII au XVIe siècle), baroque, (XVII-XVIIIe siècle), sur l'ordre de Saint-Augustin (qui a joué un rôle déterminant dans le développement de la ville d'Enghien et a édifié plusieurs bâtiments à travers celle-ci, dont la chapelle faisant l'objet de ce travail de fin d'études) ainsi que sur l'histoire de la ville d'Enghien, le couvent des Augustins et sa chapelle.

En ce qui concerne plus particulièrement la chapelle, plusieurs fonds d'archives ont été consultés, notamment du Cercle Royal Archéologique d'Enghien, de l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA), du collège Saint-Augustin, de l'administration du patrimoine de la Région Wallonne et de la Commission Régionale des Monuments Sites et Fouilles, ainsi que celles de la Ville d'Enghien. Cependant, toutes n'avaient pas les informations souhaitées, mais elles ont permis de rassembler des documents essentiels, tels que des états des lieux réalisés après l'effondrement de 2012, des reportages photographiques, des rapports d'études géotechniques, l'arrêté de classement du monument, des informations relatives aux subsides déjà accordés, des documents liés au suivi patrimonial du site, une pétition visant à faire avancer le projet, ainsi qu'une proposition d'intervention d'un bureau d'architecture et d'un ingénieur en stabilité. (voir annexes 02 et 06)

L'analyse de plans, de coupes et de relevés a également permis de mieux comprendre l'évolution typologique et structurelle de l'édifice. Cette phase a contribué à replacer la chapelle dans son contexte historique et architectural. Ces relevés ont également été complétés, notamment par des mesures de l'inclinaison de la façade côté rue des Augustins.

Des contacts ont également été tentés avec différents « acteurs » ayant eu un lien de près ou de loin avec la chapelle; le propriétaire actuel, l'architecte ayant fait le rapport d'état des lieux en 2012, le représentant du département du Patrimoine du Service public de Wallonie, le service d'archéologie qui a effectué les sondages, l'ingénieur stabilité à l'époque des faits, le service Patrimoine de la ville ainsi que le bourgmestre de la Ville et le préfet du collège Saint-Augustin tous deux en fonction à l'époque des effondrements.

Sur la base des relevés photographiques, des visites sur site et de l'analyse des documents disponibles, une analyse architecturale de la chapelle a été menée. Celle-ci a permis de dresser un état des lieux détaillé, d'identifier les principales caractéristiques architecturales de l'édifice et d'en comprendre l'organisation spatiale.
Par ailleurs, un inventaire des éléments remarquables de la chapelle a été établi. Celui-ci comprend le recensement des éléments architecturaux notables, ainsi que la documentation des interventions antérieures, afin de mieux appréhender la valeur patrimoniale de l'édifice et les transformations qu'il a subies au fil du temps.

Dans un second temps, un recensement des pathologies a été effectué. Il repose sur une inspection visuelle de l'édifice, complétée par l'étude des tests et analyses existants, notamment en lien avec le sol et les fondations. L'effondrement partiel de 2012 constitue un point central de cette analyse, qui vise à identifier les causes possibles des désordres observés.

Enfin, l'ensemble des données récoltées a fait l'objet d'une synthèse globale. Celle-ci a permis d'élaborer des recommandations de consolidation et de restauration, fondées sur les analyses historiques, architecturales et structurelles, dans le respect de l'authenticité et de la valeur patrimoniale de la chapelle.

3 Présentation du bâtiment

3.1 Historique du couvent et de la chapelle des Augustins

L'implantation du premier couvent de l'ordre de Saint-Augustin en Hainaut remonte aux alentours de 1254, par l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, sous l'initiative de Walter Ier, seigneur d'Enghien.

Photo 8: Le couvent des Augustins [17]

Ce couvent, bien que plusieurs fois endommagé par des incendies (le premier au XVIe siècle a également ravagé toute la partie basse de la ville), connaît une phase significative de reconstruction en 1597, marquant le début d'un développement architectural et fonctionnel soutenu, notamment au cours du XVIIe siècle.
À cette époque, le domaine s'étend considérablement, bénéficiant du soutien actif de la noblesse locale. En 1623, Anne de Croÿ, princesse d'Arenberg, finance la création d'un collège d'humanités, une affectation éducative qui se maintiendra, de façon quasi ininterrompue, jusqu'à aujourd'hui. [18] L'établissement acquiert une notoriété importante et entame, avec l'appui financier du duc Léopold d'Arenberg, une vaste campagne de reconstruction et d'aménagement, conférant à l'ensemble son aspect architectural actuel.
Ces transformations se traduisent notamment par la construction de l'aile sud-ouest (1719-1726), de l'aile sud-est donnant sur la rue de la Fontaine (vers 1732), ainsi que par l'achèvement du cloître, organisé autour d'un noyau datant du XVIIe siècle, et de l'aile nord-ouest, édifiée au début du XVIIIe siècle.[19]
On y intégra des éléments intérieurs tels que voûtes d'ogives, plafonds stuqués, …[20]

[17] (Archives du collège Saint-Augustin)
[18] (Le couvent des Augustins, 2018)
[19] (Le couvent des Augustins, 2018)
[20] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°14 - 30/04/2013)

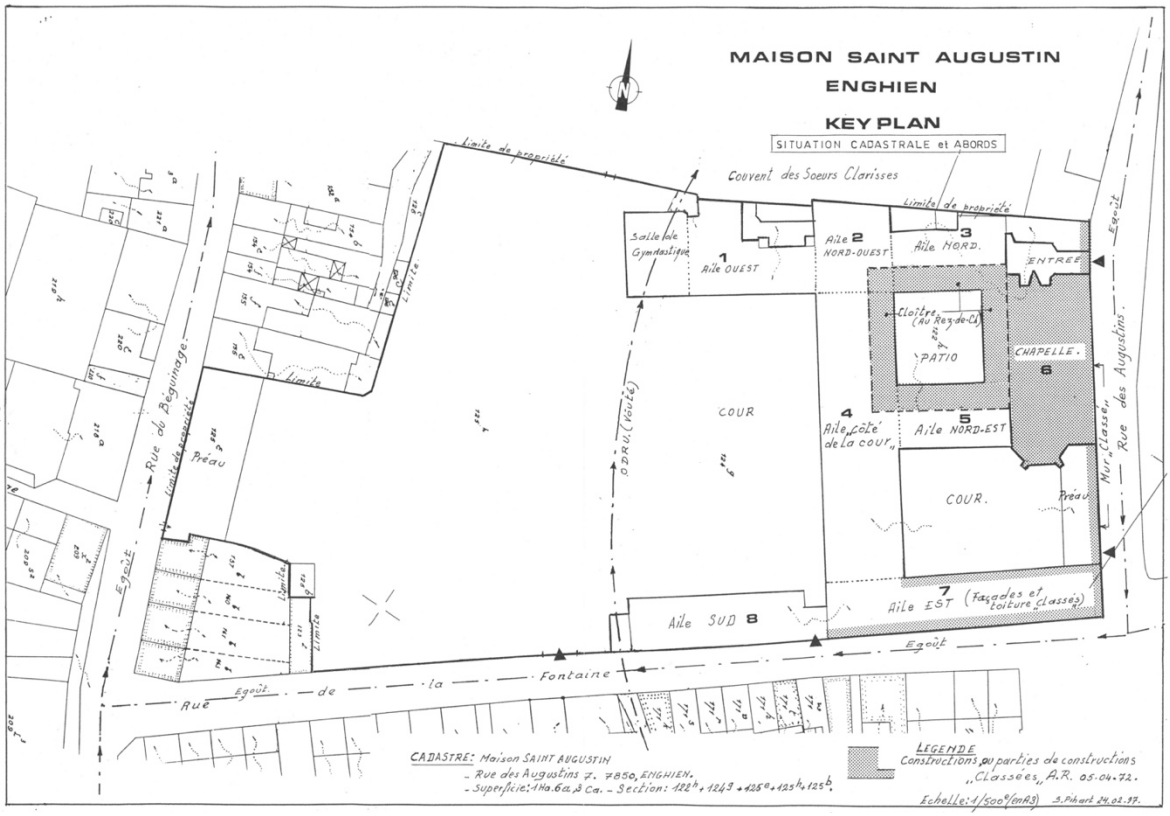

Image 4: Situation cadastrale du couvent, et abords, 1997 [21]

Au XVIIIe siècle, le collège d'Enghien accueille environ une centaine d'élèves, dont certains accéderont par la suite à une certaine notoriété. Cette situation prend toutefois fin en 1795 avec l'invasion de la Belgique par les armées de la Révolution française. Les ordres religieux sont alors supprimés et les Augustins d'Enghien sont contraints de se disperser.

Le couvent, déclaré « bien » national, est vendu aux enchères et rapidement pillé, ce qui le rend inhabitable en quelques années. La ville finit par racheter les bâtiments et, en 1802, à la demande du Conseil communal, le préfet du département de Jemappes invite les anciens religieux dispersés dans Enghien et aux environs, à reprendre l'enseignement dans le couvent désormais propriété de la ville. Quatre d'entre eux acceptent et, dès 1807, ils rassemblent déjà 130 élèves.

Cependant, leur refus d'adhérer aux nouvelles dispositions politiques, religieuses et administratives imposées par le pouvoir français, notamment le serment exigé pour l'affiliation de leur établissement à l'Université de France, entraîne en 1808 leur arrestation et leur emprisonnement ou leur exil.
Après la chute de Napoléon, ils reviennent à Enghien et découvrent le collège transformé en dépôt militaire et dans un état très dégradé. Malgré ces difficultés, ils relancent progressivement l'enseignement et le nombre d'élèves augmente à nouveau dans les années 1820.

[21] (Archives du collège Saint-Augustin)

En 1825, un arrêté du roi Guillaume des Pays-Bas impose un contrôle strict sur les écoles latines et exige une autorisation individuelle pour les professeurs. Comme de nombreux prêtres de la région, les Augustins refusent ces mesures et quittent l'établissement. Le collège continue alors difficilement son activité jusqu'à la Révolution belge de 1830, après laquelle la ville en confie la direction à l'évêché de Tournai.

En 1834, le collège d'Enghien comptait peu d'élèves et l'évêché de Tournai ne souhaitait pas en conserver plus longtemps la direction.

Au cours du XIXe siècle, l'établissement connaît plusieurs changements de direction. Repris en 1844 par les Pères des Sacrés-Cœurs de Picpus, puis rendu six ans plus tard à l'évêché de Tournai, il passe ensuite sous la direction du chanoine Deblander, qui parvient à lui redonner une grande réputation dans l'enseignement moyen. Toutefois, face aux difficultés politiques et administratives, celui-ci décide finalement de construire un nouvel établissement ailleurs, en bordure de la route Ath-Bruxelles, en 1882.
Le vieux couvent des Augustins est alors rendu à la ville, dont il était la propriété depuis la Révolution française, qui finit par le mettre en vente en raison de l'état très dégradé des bâtiments.
Les bâtiments de la rue des augustins seront dénommés 'la maison des Augustins'.

En 1887, l'ancien collège est finalement acheté par le père Sengler afin d'y établir un scolasticat pour la Province de Champagne.
D'un point de vue financier, l'acquisition n'était pas avantageuse, la ville n'ayant effectué aucun entretien depuis 1880. Les travaux de réparation et d'aménagement nécessaires allaient, dès les premières années, atteindre plus de trois fois le prix d'achat.
Malgré cela, des Jésuites de la province de Champagne vont s'y installer la même année, et ce, pour plus de septante ans.
Le couvent, organisé autour d'un cloître et doté d'une église ainsi que de bâtiments d'enseignement, doit alors être adapté pour accueillir plusieurs communautés de religieux et d'étudiants, dont le nombre approche rapidement la centaine.[22]

Image 5: Remerciements des pères jésuites [23]

[22] (Delattre, sd)
[23] (Delannoy, La maison Saint-Augustin en images - Hier et aujourd'hui, sd)

De 1957 à 1997, la maison des augustins hébergeait un enseignement libre pour filles. Les bâtiments sont en effet occupés par les Sœurs Saint-Vincent de Paul, qui y ouvrent la section féminine du Collège Saint-Augustin avant que ne s'y installe la mixité.[24]
Il fallut ensuite attendre quelques années avant qu'un projet de réaffectation ne puisse être mis en œuvre pour assurer sa survie, moyennant un délicat compromis entre recommandations patrimoniales et impératifs techniques et économiques liés à la nouvelle fonction des bâtiments qui seront transformés en appartements.[25]

Photo 9: Le couvent des Augustins, au cœur d'Enghien, 2026 [26]

L'importance patrimoniale de l'ensemble a été reconnue officiellement par son classement comme monument le 5 avril 1972.[27] Ce classement couvre notamment les façades de la rue des Augustins, la chapelle, le cloître (son rez-de-chaussée) ainsi que l'aile d'angle entre les rues des Augustins et de la Fontaine. Le mobilier baroque de la sacristie et de la chapelle bénéficie également de cette protection.
Plus récemment, en septembre 2002, l'ancien couvent des Augustins et son parc ont été inscrits sur la liste de l'Institut du patrimoine wallon. Ils ont ensuite été mis en vente par l'ASBL qui en était propriétaire, et acquis par un groupe privé via deux sociétés (Lixon et G.I.M.). Une partie des bâtiments est alors réhabilitée pour accueillir une cinquantaine d'appartements de standing, dans une logique de reconversion du patrimoine bâti.

Pour les parties classées, un certificat de patrimoine portant sur leur restauration a été mené sur dix séances, au cours de deux années, réunissant des spécialistes de la conservation du patrimoine. Un cahier des charges avait été établi afin de définir précisément les différentes interventions des corps de métier, concernant la restauration des façades, des toitures, clochers et charpentes, qui ont fait l'objet d'une attribution de subventions à la restauration.

[24] (Delannoy, sd)
[25] (Deveseleer, Notes personnelles)
[26] (Google maps , sd)
[27] (Le couvent des Augustins, 2018)

Dans le cadre de ces travaux, la chapelle classée a bénéficié de travaux sur l'enveloppe extérieure, réceptionnés en novembre 2008 pour le renouvellement des toitures, la mise en peinture des maçonneries, et la consolidation de la charpente (diverses pièces de la charpente du clocher ont été remplacées ou consolidées et certains entraits ont été renforcés au moyen de plats métalliques).

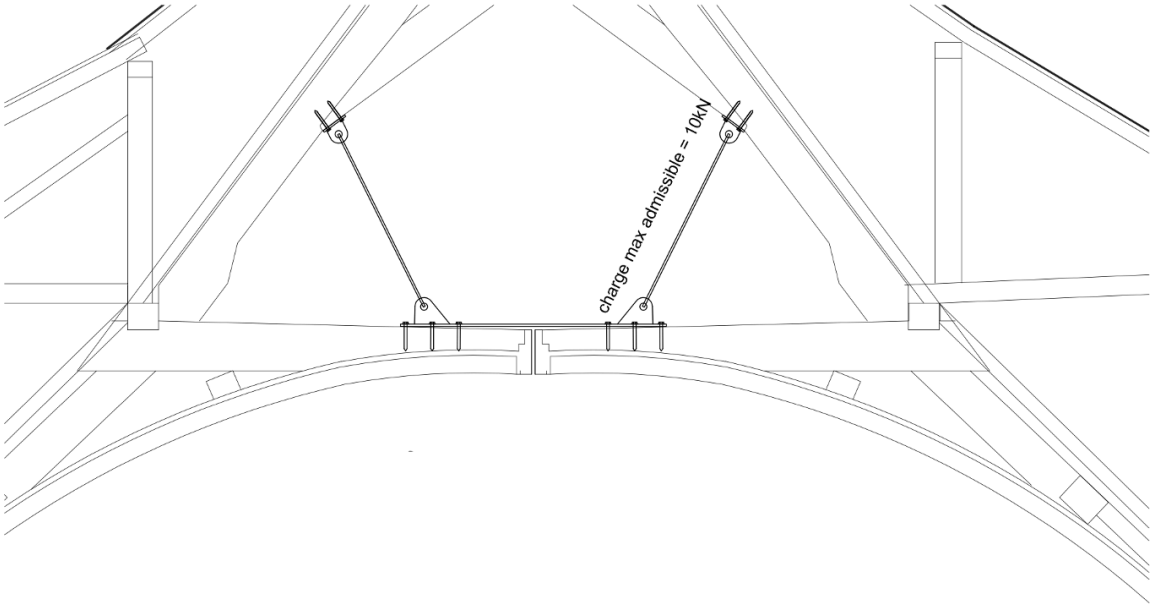

Image 6: Détail d'exécution des renforcements en charpente, Cédric Evrard, 2007

Ces interventions ont été récompensées par le prix Caïus, qui récompense les entreprises mécènes pour leur engagement dans la culture et le patrimoine.
Les travaux n'ont toutefois pas porté sur les parties intérieures de la chapelle, en l'absence d'un projet de réaffectation.

Fin juillet 2012, moins de trois ans après la réception provisoire du chantier, un pilier de la chapelle s'est effondré, entraînant une partie des voûtes attenantes.
Des renforts temporaires ont été placés, mais aucune restauration n'a été entreprise jusqu'à aujourd'hui.
La restauration de la chapelle nécessiterait l'apport de moyens financiers conséquents, compte tenu du fait que la charpente endommagée est solidaire et associée à la charpente du cloître qui couvre plusieurs logements occupés.[28]

[28] (Saint-Amand & Di Antonio, 2012)

La chapelle figure parmi les éléments les plus remarquables du site. Les fondations du chœur dateraient de 1301. La chapelle, construite en même temps que le couvent vers 1254, devenue trop petite, sera alors transformée en église.

Elle brûlera en 1428 et en 1594 et fut chaque fois reconstruite et consacrée. En 1597, l'église fut reconstruite conformément à l'architecture Renaissance et fut consacrée en 1614 par l'archevêque de Cambrai F. Buisseret.[29] Elle possède une double nef et un chœur gothique à trois pans, comme en témoignent deux fenêtres en arc brisé qui prennent place entre un soubassement biseauté et des contreforts dégressifs signalant que le chœur était primitivement couvert d'une voûte d'ogives, probablement antérieur (XVIe siècle).[30] En effet, celui-ci aurait été épargné par les incendies, ce qui explique la différence de style du chœur et des nefs. Elle sera ensuite enrichie d'un autel principal sculpté en 1684 (remplacé en 1727), ainsi que d'un orgue installé en 1762. La cloche du clocher fera l'objet d'une refonte en 1787.[31]
Le mobilier relève de trois styles : baroque, Louis XIV et Régence.[32]

[29] (Matthieu, 1982)
[30] (Deveseleer, 1997)
[31] (Matthieu, 1982)
[32] (Delannoy, La maison Saint-Augustin, sd)

Le cloître, accolé à la chapelle, est de plan carré, de vingt-six mètres de côté. Il comprend deux niveaux de six travées par côté. Construit au début du XIVe siècle, il témoigne d'un soin particulier apporté à l'architecture et à l'ornementation.

En effet, chacune des vingt-trois fenêtres que comporte le cloître, est munie de résilles de plomb uniques, apportant à l'ensemble une grande variété dans le détail décoratif.[33] Dans l'une des pièces de verre, on peut lire l'inscription « Joseph Schwarz, 1888 ».

Photo 10: Inscription "Joseph Schwarz, 1888"

Photo 11: 3 des 23 motifs différents
Photos de l'autrice, 2025

[33] (Delannoy, sd)

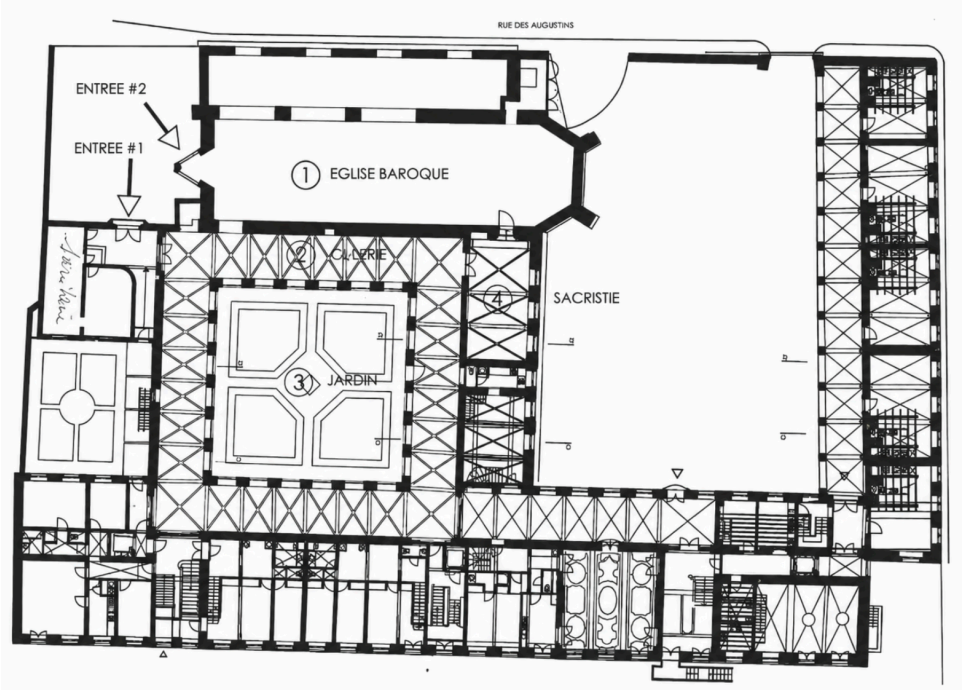

Image 7: Plan de l'ensemble de DDGM architectes associés

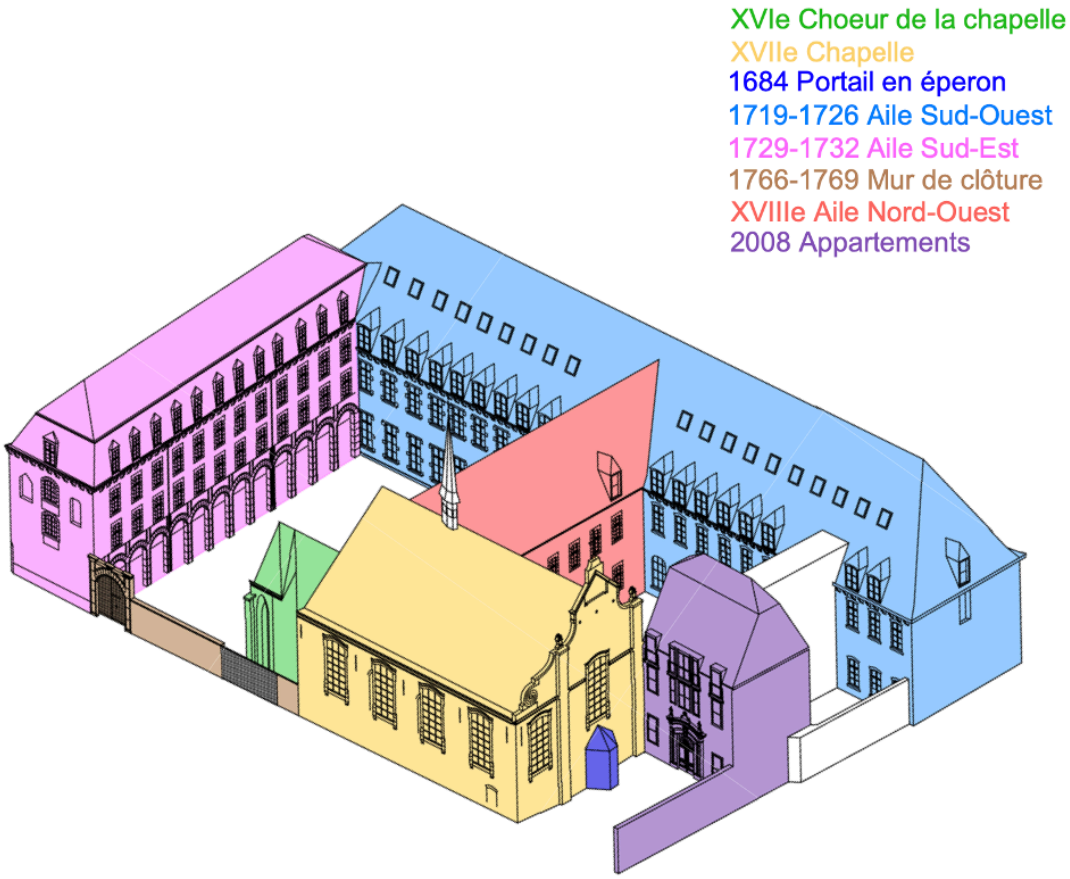

Image 8: Phases de construction des bâtiments actuels
Schéma de l'autrice sur base du dessin de DDGM architectes associés

3.2 Description architecturale de la chapelle

3.2.1 Sources iconographiques

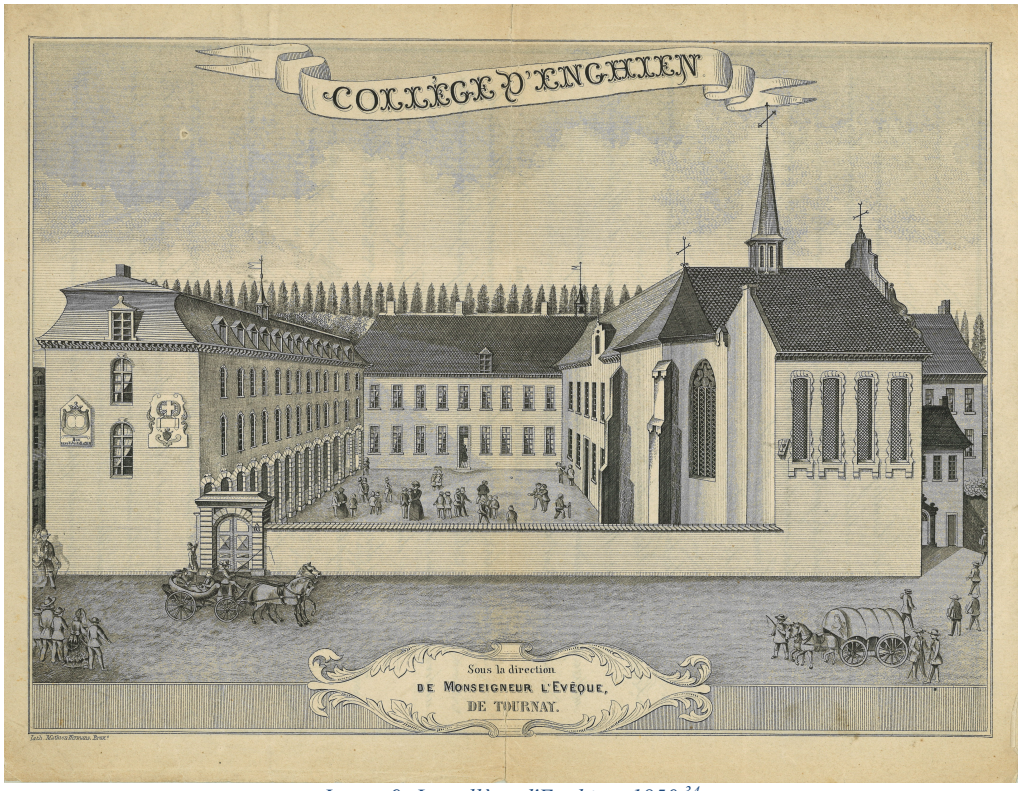

Image 9: Le collège d'Enghien, 1850 [34]

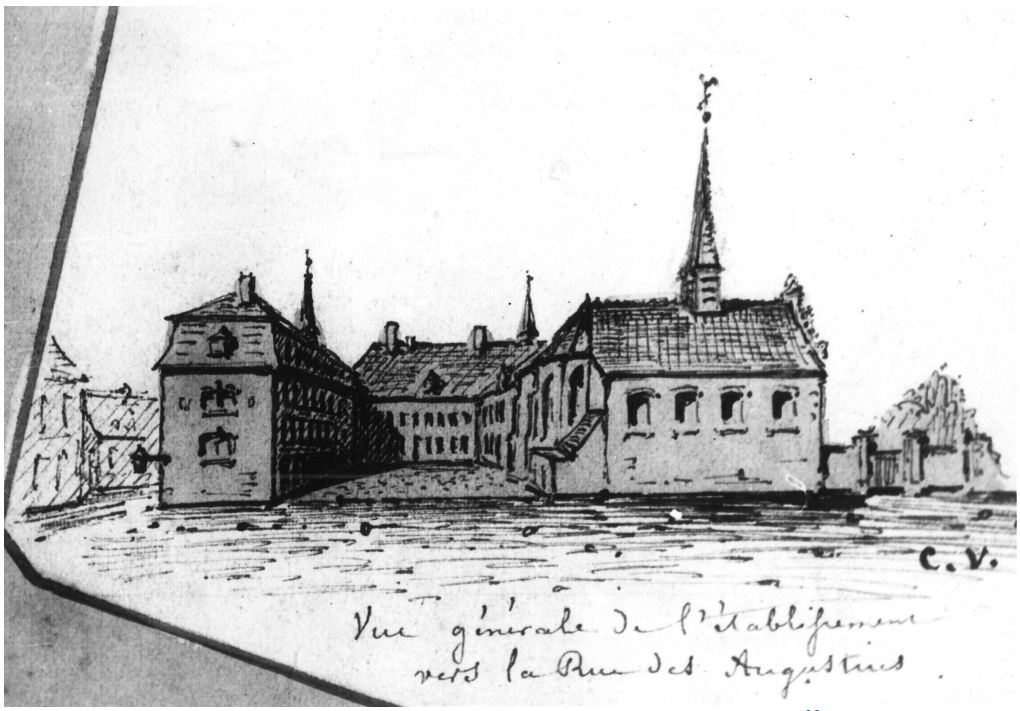

Image 10: Croquis par l'architecte C. Vincent le 28 mai 1884 [35]

[34] (Archives du collège Saint-Augustin)
[35] (Archives du collège Saint-Augustin)

Image 11: Église et collège des Augustins [36]

Photo 12: Le clocher de la chapelle
Photo de l'autrice, 2026

[36] (Desaix)

3.2.2 Description architecturale de l'extérieur de la chapelle

Les moyens des Augustins, ordre mendiant, étant limités lors de la reconstruction, la chapelle ne constitue pas un édifice particulièrement prestigieux.
Toutefois, elle témoigne d'une certaine volonté de modernité dans une région restée longtemps attachée aux formes gothiques. Le bâtiment est aujourd'hui enclavé entre des constructions plus récentes. [37] A aucun endroit en façade, on ne retrouve de millésime sur la chapelle.

En 2006, lors de la campagne de travaux pour la réalisation des appartements, deux petites pièces attenantes, situées de part et d'autre de la façade rue des Augustins, ainsi qu'une partie du mur d'enceinte qui leur était contigu, ont été détruits.

Photo 13: Photo de Jacques Deveseleer, 30/01/2007

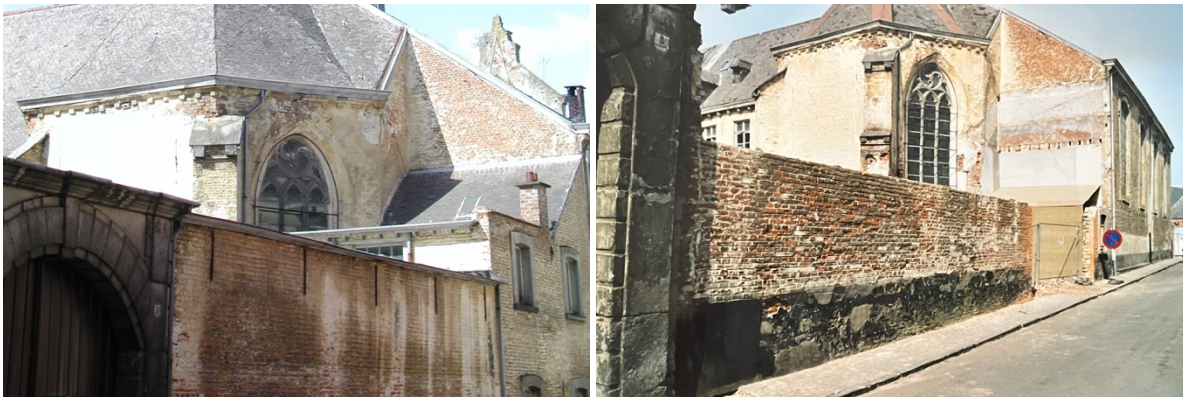

Photo 14: Photo de gauche de Jean-Louis Vanden Eynde, photo de droite de Jacques Deveseleer, 30/01/2007

La chapelle est dans son entièreté recouverte d'un badigeon ou enduit mince à la chaux jaune clair, laissant transparaître le relief des appareillages de maçonnerie ainsi que les irrégularités. Ce badigeon montre différentes teintes par endroits, démontrant certaines reprises ultérieures.
La maçonnerie perceptible par-dessous semble irrégulière, avec des briques de faible hauteur et des joints largement beurrés. Les assises horizontales sont relativement régulières.

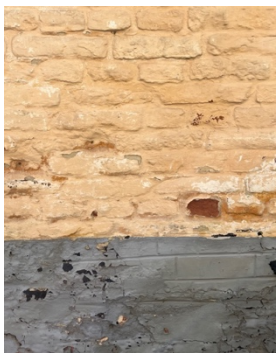

Photo 15: Le mur de la chapelle
Photo de l'autrice

[37] (Deveseleer, 1997)

3.2.2.1 Le pignon nord

La façade nord, asymétrique, relève d'une architecture de transition entre les périodes gothique et baroque avec sa structuration qui semble tripartite rythmée par deux contreforts et avec son pignon chantourné en pierre terminé par des volutes.[38] Dans les faits, la partie droite de la façade, « masquée » par un bâtiment attenant, est inexistante, il s'agit d'une des ailes du cloître. Le pignon est couronné par un petit fronton triangulaire à rampants moulurés et les deux contreforts sont surmontés d'un ornement sphérique chacun.

Les fenêtres, larges et en arc surbaissé, couronnées d'une archivolte, offrent un éclairage intérieur important, conformément aux principes de la Contre-Réforme qui privilégiaient une bonne visibilité des textes pour les fidèles. Elles sont encadrées d'un décor à crossettes, caractéristique de l'architecture pré-baroque[39] et ont remplacé des baies en arc brisé, dont on distingue encore la trace, notamment au niveau de la fenêtre centrale.

On distingue également la trace de l'annexe qui a été démolie en 2006 sur la partie inférieure gauche de la façade.

A peu près aux deux tiers de la façade, se trouve un cordon mouluré. Il se prolonge sur la façade rue des Augustins à hauteur de la corniche.

On distingue seulement deux ancres, droites, en fer forgé sur le côté gauche de la façade.

Photo 16: Le pignon nord
Photo de gauche : Cédric Evrard (2015), photo de droite : photo de l'autrice, 2025

[38] (Deveseleer, Notes personnelles)
[39] (Deveseleer, 1997)

Photo 17: Traces d'une baie en arc brisé
Gauche : photo de l'autrice 2025, droite : photo de Cédric Evrard, 2015

La façade est également ornée d'un portail baroque en éperon assez rare, daté de 1684[40] qui vient ajouter une touche de prestige à l'édifice, de base assez sobre. En effet, entretemps le couvent des Augustins a acquis une certaine notoriété, notamment par le biais du collège d'humanités ouvert, en 1613, grâce à la princesse d'Arenberg, Anne de Croÿ.

Le portail en éperon vient s'adosser entre les deux contreforts du pignon, il s'agit d'un dispositif défensif surtout présent dans l'architecture militaire médiévale, notamment dans les châteaux et certaines enceintes fortifiées. Au lieu d'être intégrée dans le mur, l'entrée est protégée par un saillant ou éperon : une avancée triangulaire conçue pour empêcher l'assaillant de charger frontalement la porte à l'aide d'un bélier.

Le portail est entièrement en calcaire taillé. Autour de celui-ci, le mur de façade est composé de pierres de taille également. Il est desservi par deux entrées cintrées encadrées de bossages, de crossettes et de clés sculptées en forme de flèche, décorées d'un angelot aux ailes déployées et aux bras recourbés vers les épaules, qui ponctue chacun des deux arcs en plein cintre.
Son caractère baroque est particulièrement marqué par le traitement monumental de la double entrée en plein cintre et ses bossages continus. Les piédroits se prolongent en pilastres à chapiteaux composites, dont les enroulements sont soulignés par un décor d'oves et de feuilles aux bords ourlés, tandis que ceux situés à l'angle extérieur présentent une forme incurvée.[41]

[40] (Deveseleer, Notes personnelles)
[41] (Deveseleer, 1997)

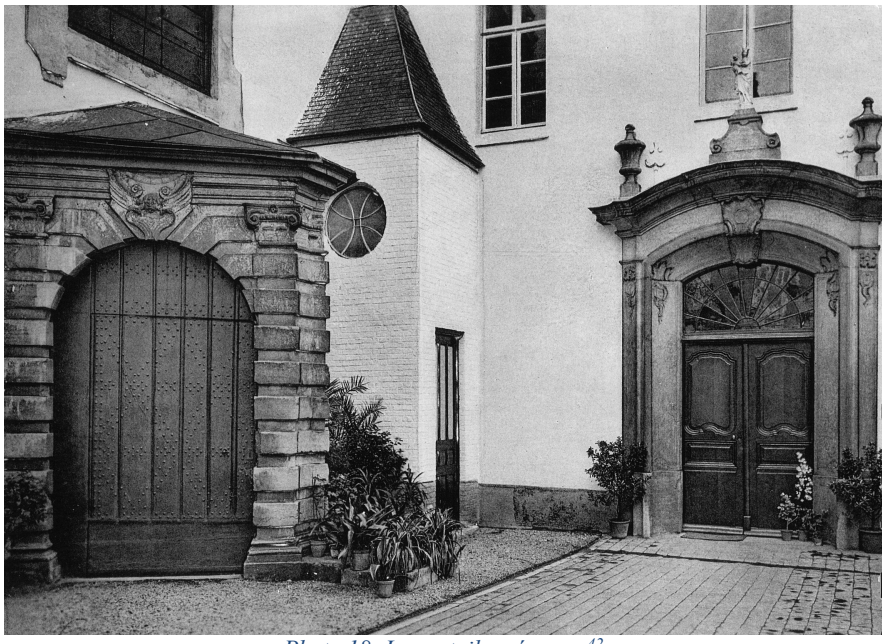

Photo 18: Le portail en éperon [42]

Photo 19: Le haut du portail
Photo de l'autrice

Photo 20: L'extérieur et l'intérieur du portail
Photos de l'autrice, 2026

[42] (Archives du collège Saint-Augustin)

Image 12: Description des matériaux du pignon nord, 2026
Schéma de l'autrice sur base du dessin de DDGM architectes associés

3.2.2.2 La façade rue des Augustins

Photo 21: La façade rue des Augustins avant la mise en place des contreforts, Cédric Evrard, 2012

Cinq ancres sont visibles sur cette façade, droites et en fer forgé, disposées de part et d'autre des baies.
La partie inférieure gauche de la moitié de la façade semble avoir été récemment recimentée, et ce sur une hauteur d'environ deux mètres.
La corniche est constituée d'une succession de pierres de taille identiques à celles entourant les baies.

Aujourd'hui on peut compter quatre baies, larges et en arc surbaissé, encadrées en pierre de taille, couronnées d'une archivolte et à crossettes. Ces dernières ont remplacé des baies plus petites, peut-être à l'origine sous pignons transversaux. On peut apercevoir trois traces de départ des arcs des anciennes baie sur les côté gauche de trois des baies actuelles, partant de la gauche de la façade.
La trace oblique vraisemblablement d'un ancien pignon, que l'on retrouve dans le coin supérieur gauche de la façade, laisse supposer que ce mur de façade n'a pas toujours eu cette forme.

Photo 22: Traces d'un pignon transversal et d'anciennes baies
Photos de l'autrice, 2026

Photo 23: Baies rebouchées
Photos de l'autrice, 2026

A l'extrême droite de la façade, on aperçoit une ouverture rebouchée, surmontée d'un arc surbaissé. Sur le flanc gauche de la façade, on aperçoit distinctement une baie en arc brisé rebouchée.

Les vitraux sont constitués de panneaux plombés sobres, peu décorés. On distingue un réseau orthogonal de barlotières métalliques, mêlant des losanges et des octogones. Ils sont recouverts d'une vitre.

Photo 24: Les vitraux de la façade rue des Augustins
Photo de l'autrice, 2026

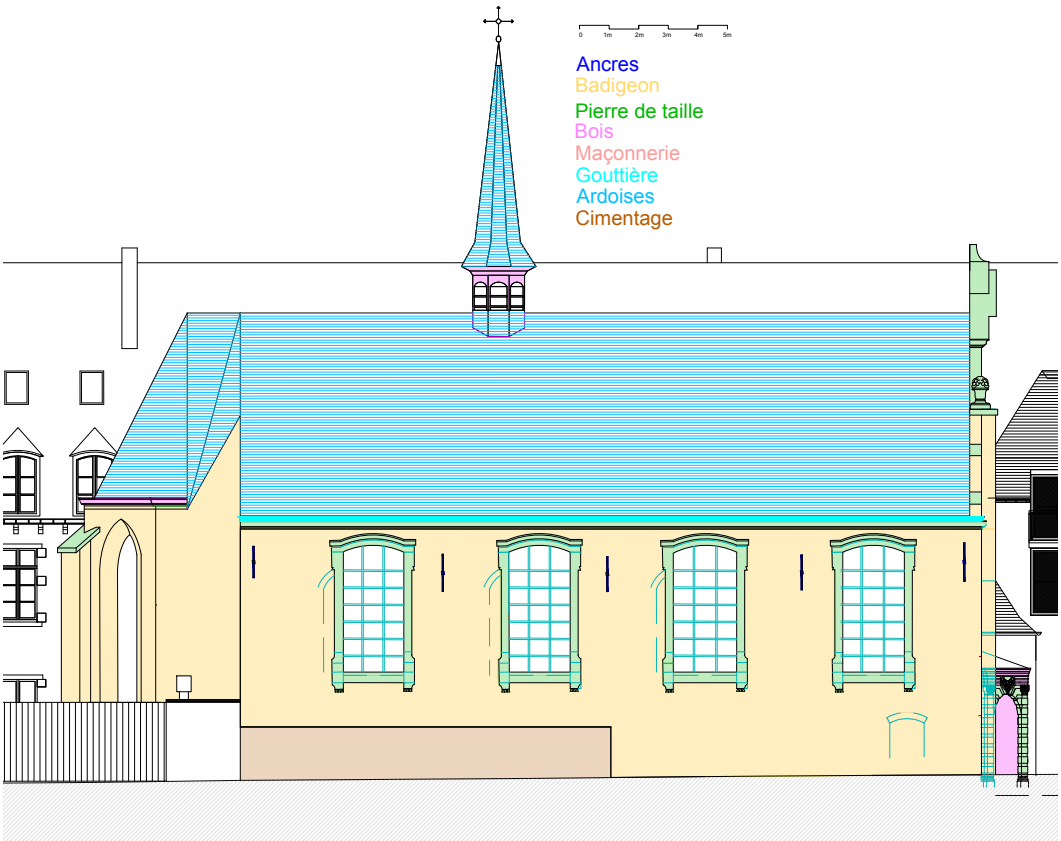

Image 13: Description des matériaux de la façade rue des Augustins, 2026
Schéma de l'autrice sur base du dessin de DDGM architectes associés

3.2.2.3 Le chœur

La partie constituant le chœur rappelle les constructions gothiques par ses contreforts et ses deux fenêtres ogivales à remplages et à rosaces rayonnantes. Il s'agit des seuls vitraux décorés de l'édifice. Ceux-ci sont décrits plus loin dans ce document. Sur le flanc droit, on aperçoit une baie rebouchée. Les baies du chœur sont probablement les baies initiales, en arc brisé, comme on en retrouve des vestiges sur l'entièreté du bâtiment. Le tiers inférieur de l'arrière du chœur semble laisser apparaitre un appareillage de maçonnerie différent, composé de pierres de taille de dimensions plus importantes.
Les contreforts sont plats à ressauts, montant en trois niveaux à gauche et deux niveaux à droite jusqu'à la corniche.

Photo 25: Le chœur
Photo de l'autrice, 2026

La corniche est composée d'une alternance de blocs saillants en maçonnerie, évoquant une série de modillons très simples, surmontée d'une partie en bois.

Sur la façade arrière du pignon, neuf ancres verticales en fer forgé sont visibles.

Photo 26: La corniche du chœur
Photo de Jean-Louis Vanden Eynde

3.2.2.4 Le clocher

La chapelle est surmontée d'une tourelle abritant une cloche. Il s'agit de l'ancienne cloche du couvent, consacrée le 12 février 1727 par le prieur J-B Verbeyst. Elle eut pour parrain M. Guedon, Anglais, et pour marraine Mme Grenet, épouse du bailli de la seigneurie d'Enghien. Refondue en 1787, elle en conserve le souvenir dans son inscription.

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT
NIVELLE ANNO 1787

BAPT. IN HON. S^{e} ANNAE [43]

Le clocher axial, couronné d'une flèche polygonale couverte d'ardoises, présente aujourd'hui une légère déviation perceptible dans sa verticalité. Les relevés effectués par monsieur Cédric Evrard entre 2014 et 2015 semblent en effet indiquer un défaut d'aplomb, pouvant traduire un mouvement ancien de la structure, une déformation progressive liée aux poussées exercées sur les maçonneries porteuses, les effets du temps sur la charpente ou encore des tassements différentiels des appuis.

Par ailleurs, l'état sanitaire du clocher avait déjà suscité des inquiétudes en 1999. La couverture ne remplissait plus correctement son rôle d'étanchéité et des infiltrations d'eau de pluie avaient été constatées à l'intérieur de la structure. [44] Il fut remédié à ces désordres dans le courant de l'année 2003.

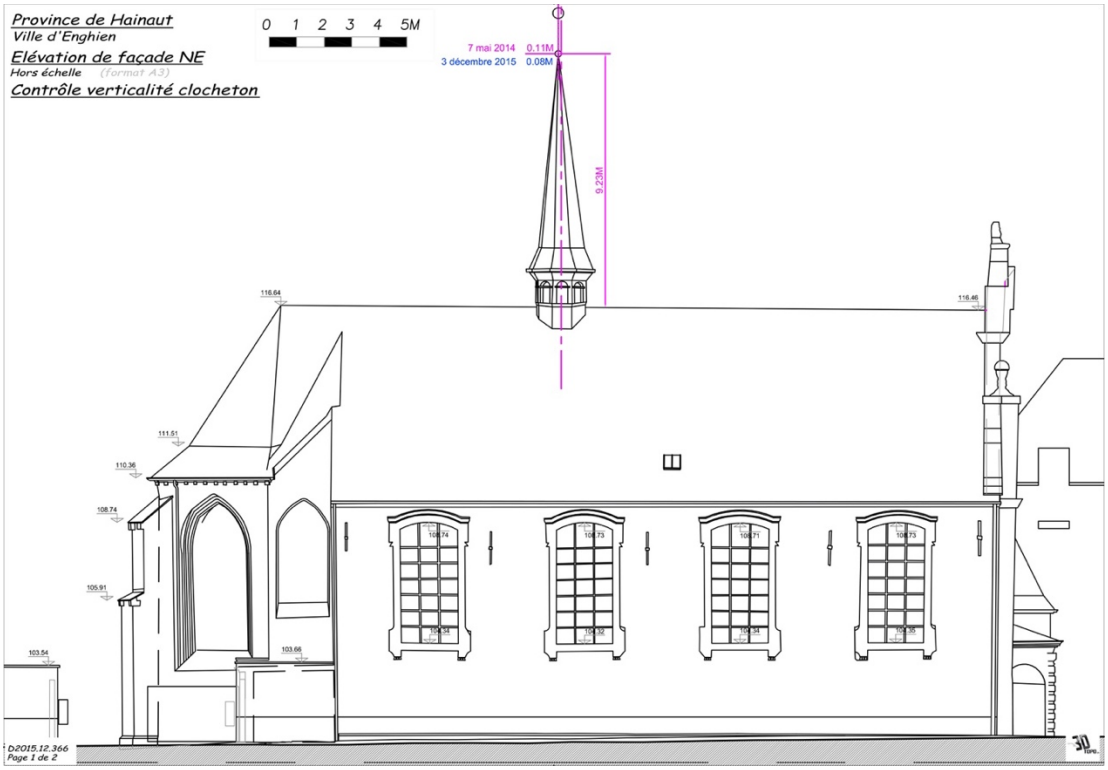

Image 14: Relevés de la verticalité du clocher, Cédric Evrard, 2014-2015

[43] (Bernier, sd)
[44] (Mortier, 1999)

3.2.3 Description architecturale de l'intérieur de la chapelle

D'après les notes de monsieur Thomas Coomans, historien de l'architecture, qui a examiné la charpente de la chapelle en mai 2001, la structure principale aurait été réalisée en deux phases distinctes, comme en témoignent deux systèmes de numérotation dans la nef principale.[45]

Monsieur Jean-Louis Vanden Eynde, architecte et archéologue du bâti, avait également relevé l'espacement des travées. Partant du chœur, trois travées montrent approximativement les mêmes dimensions, et les fermes sont marquées. Ensuite, les espacements sont moindres, et on ne retrouve pas de marques.

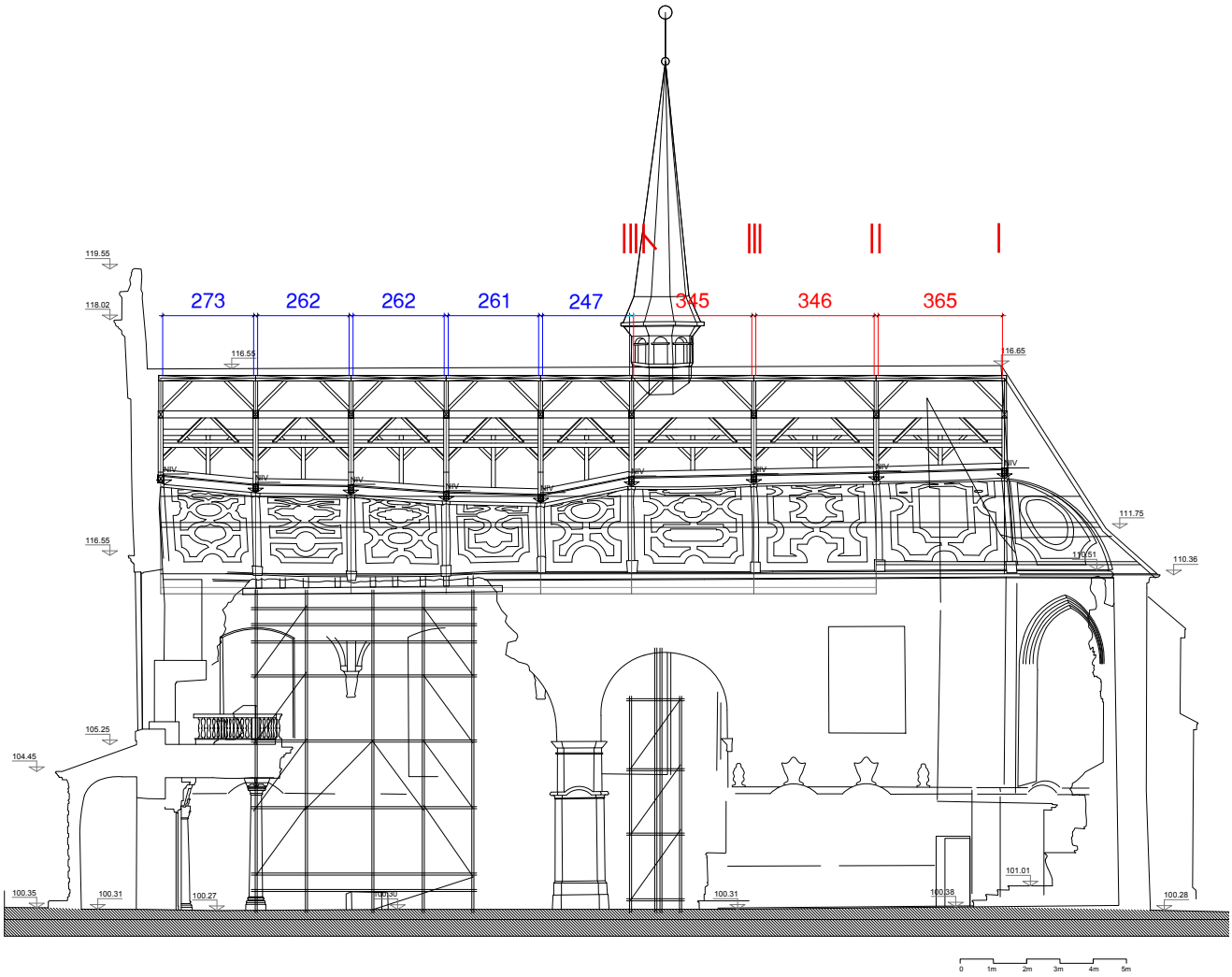

Image 15: Indication des relevés de Jean-Louis Vanden Eynde
Schéma de l'autrice sur base du dessin de Cédric Evrard

[45] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°14 - 30/04/2013)

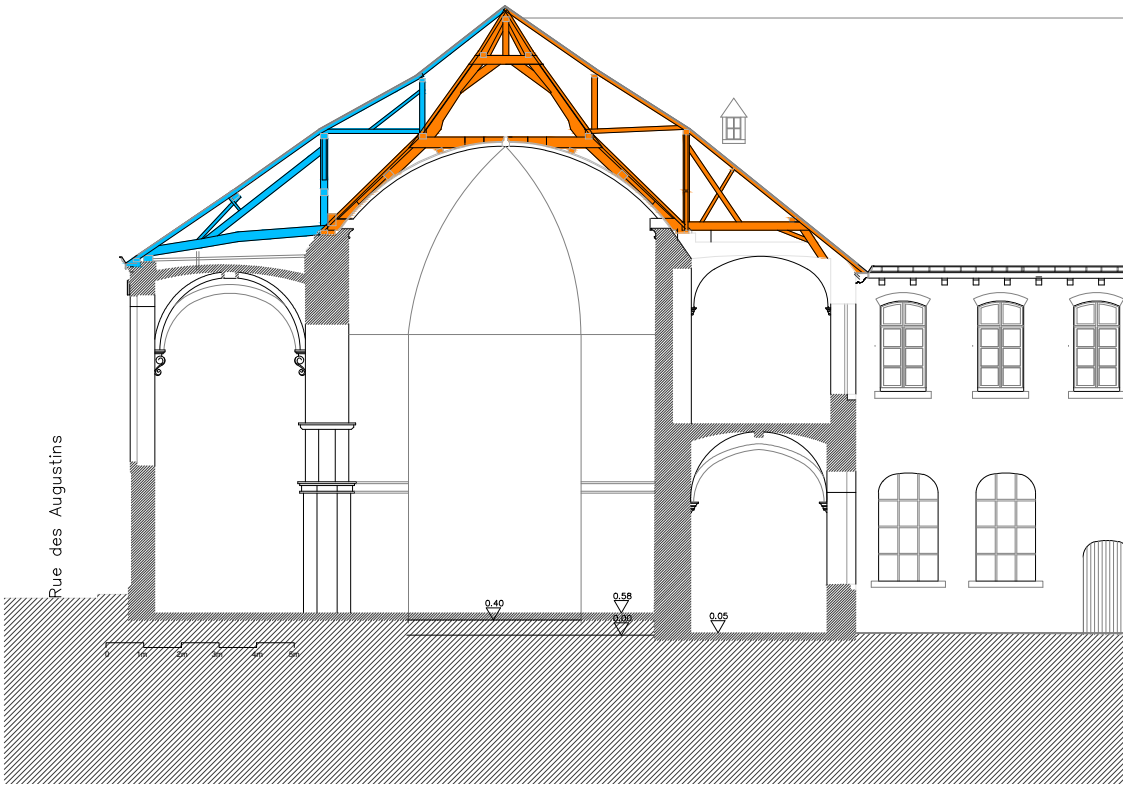

Image 16: La charpente de la chapelle, coupe transversale
Schéma de l'autrice sur base du dessin de DDGM architectes associés

Sur cette coupe transversale, on peut constater que la charpente de la nef latérale (en bleu) est venue s'adosser ultérieurement à la charpente de la nef principale (en orange). Avec les deux systèmes de charpente de la nef principale, la chapelle comprend donc au moins trois systèmes de charpentes d'époques différentes.

De plus, la charpente de la nef principale est solidaire de celle du cloître, se trouvant sur le côté droit.

A l'intérieur, la nef principale est formée d'une voûte en berceau, ornée de stucs, qui se prolonge en quartiers sur le chœur gothique.[46] Le chœur comprend un style ogival et un vaisseau de style renaissance divisé en deux nefs.[47]
Le changement de rythme de travées mentionné plus haut se perçoit également dans le plafond en stuc. Cela suggère que la nef a été prolongée.

Photo 27: La nef principale
Photo 28: Changement de largeur de travées dans le plafond stuqué de la nef principale
Photos de l'autrice, 2025

Il existait autrefois une tribune reliant l'étage du cloître au chœur, qui a été murée vers 1952/54 et remplacée par deux baies cintrées.[48] On la devine encore aujourd'hui, suite à l'apparition de fissures.

Photo 29 : Traces de l'ancienne tribune
Photo de Cédric Evrard

[46] (Deveseleer, Expressions baroques en Hainaut - Soignies - Enghien - Lessines, 1997)
[47] (Bernier, sd)
[48] (Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Tome 23, volume 1, Hainaut, Arrondissement de Soignies, 1997)

La nef latérale est à croisée d'ogives séparées par des doubleaux.

Photo 30: Plafond de la nef latérale
Photos de l'autrice, 2026

Les murs associent briques et pierre gréseuse tendre et claire.[49] Le pavement de l'église a été remplacé en 1684, pour ensuite, être renouvelé par un pavement de marbre en 1768.[50]

L'intérieur est divisé par une rangée de volumineux pilastres décorés de lambris et reliés par des arcs cintrés. L'essentiel de la décoration intérieure de la chapelle a été restauré au premier tiers du XVIIIe siècle.[51]
Le jubé se trouve sous la tribune d'orgue, laquelle repose sur des colonnes à chapiteaux composites. Certaines sont en marbre, d'autres en bois peint.

Photo 31: Gauche : le jubé
Photo 32: Droite : colonne de gauche en bois peint, celle de droite en marbre
Photos de l'autrice, 2026

[49] (Deveseleer, 1997)
[50] (Coquelet, 2008)
[51] (Deveseleer, Notes personnelles)

3.2.4 Synthèse de l'archéologie du bâti

L'analyse archéologique du bâti permet de mettre en évidence les différentes campagnes de construction, de transformation et de réparation ayant affecté l'édifice au fil du temps. Les variations observées dans les maçonneries, les percements, les structures de charpente ou encore l'organisation spatiale constituent autant d'indices permettant de reconstituer l'évolution progressive de la chapelle.

Cette lecture archéologique du bâtiment apparaît particulièrement importante dans le cas présent, dans la mesure où les modifications successives semblent avoir influencé le comportement structurel actuel de l'édifice.

Comme mentionné plus haut dans ce travail, fondé vers 1254, le couvent des Augustins constitue le premier établissement de l'ordre de Saint-Augustin en Hainaut. La chapelle, construite à la même époque puis agrandie en église, conserve un chœur dont les fondations dateraient de 1301. Celui-ci présente encore aujourd'hui les caractéristiques du gothique, avec des contreforts et des fenêtres en arc brisé à remplages, probablement préservés lors des incendies de 1428 et de 1594. La reconstruction de 1597, expliquerait ainsi la différence stylistique entre le chœur et les nefs.

Plusieurs indices visibles dans le bâti témoignent de transformations importantes de la chapelle au cours du temps.
Sur les façades nord et côté rue des Augustins, plusieurs traces de maçonnerie permettent de lire différents états successifs du bâtiment. On y observe les vestiges d'anciennes baies en arc brisé, remplacées ultérieurement par des baies en arc surbaissé. Toutefois, sur la façade côté rue des Augustins, seules trois traces de départ d'arcs anciens sont aujourd'hui visibles, alors que la façade comporte actuellement quatre baies. Cette différence pourrait éventuellement indiquer qu'à une époque antérieure, la nef présentait une longueur différente ou qu'elle a fait l'objet d'un prolongement. Toutefois, cette hypothèse doit être nuancée par la présence, à proximité du quatrième arc manquant, d'une ancienne porte aujourd'hui bouchée. Il est donc également envisageable que l'absence d'une quatrième baie dans l'état ancien s'explique simplement par la présence de cet accès, qui aurait empêché l'aménagement d'une fenêtre supplémentaire.
Des baies rebouchées ont également été observées à la frontière entre la nef principale et la nef latérale, donnant sur l'extrados des voûtes du bas-côté. Nous en parlerons plus amplement plus loin dans ce travail.

Par ailleurs, la présence d'une trace oblique de pignon visible dans la maçonnerie de la façade rue des Augustins démontre que cette dernière n'a pas toujours présenté sa configuration actuelle. Cette trace semble indiquer l'existence d'un état antérieur du bâtiment avec une toiture ou un volume différent. Elle témoigne probablement d'une modification importante de la façade et pourrait être mise en relation avec les transformations observées dans les charpentes.

L'analyse de la charpente met également en évidence des différences de rythme dans l'espacement des fermes de la nef principale, suggérant plusieurs phases de construction ou de remaniement. La charpente du bas-côté apparaît elle aussi différente de celle de la nef principale, tant dans se conception que dans ses proportions, ce qui semble confirmer l'hypothèse d'un ajout ou d'une transformation postérieure de cette partie de l'édifice. L'ensemble indique ainsi la coexistence d'au moins trois systèmes de charpente d'époques

différentes. On remarque également à la base de la voûte stuquée, des moignons d'entraits visiblement sectionnés et recouverts de stuc.

Les transformations de l'ensemble conventuel se poursuivent aux XVIIe et XVIIIe siècles avec l'aménagement du cloître autour d'un noyau du XVIIe siècle, la construction de l'aile sud-ouest entre 1719 et 1726, de l'aile sud-est vers 1732 et de l'aile nord-ouest au début du XVIIIe siècle. Ces campagnes s'accompagnent d'importants aménagements intérieurs, notamment la mise en place de voûtes d'ogives et de plafonds stuqués. Concernant la chapelle, le portail baroque daté de 1684, le remplacement du pavement en 1684 puis la pose d'un pavement de marbre en 1768, ainsi que la restauration de l'essentiel du décor intérieur au premier tiers du XVIIIe siècle témoignent également de cette période d'embellissement.

D'autres indices témoignent enfin de transformations plus récentes. Une ancienne tribune reliant le cloître au chœur fut murée vers 1952-1954 et remplacée par deux baies cintrées, dont les traces restent visibles à travers certaines fissures. En 2006, deux petites pièces attenantes à la façade rue des Augustins ainsi qu'une partie du mur d'enceinte furent démolies lors de travaux d'aménagements. Enfin, des travaux de restauration réceptionnés en 2008 concernèrent le renouvellement des toitures, la mise en peinture des maçonneries ainsi que la consolidation de la charpente et du clocher.

Ces différents indices tendent à confirmer que la chapelle actuelle résulte d'une succession d'interventions et d'adaptations plutôt que d'une campagne de construction homogène.

4 Recensement des éléments remarquables de la chapelle

4.1 Les autels

Le chœur est centré autour d'un autel dédié à la Vierge Marie, don du père augustin Adrien Leverd en 1727, dont la pierre tombale est intégrée au pavement. Il est formé de quatre grandes colonnes soutenant un dôme sous lequel se trouve un bas-relief. L'autel évoquait à l'origine l'Assomption, représentée au sommet. Il est en bois doré et peint, simulant le marbre.
Toutefois, la table et le tabernacle d'origine ont été remplacés. Le tabernacle était autrefois surmonté d'une statue de saint Augustin, attribuée au sculpteur Quellin au XVIIe siècle. Cette statue baroque a depuis été déplacée et se trouve aujourd'hui dans le hall d'entrée du Collège Saint-Augustin, qui se situe aux abords du centre de la ville.[52] Lorsque les Jésuites sont devenus propriétaires du bâtiment, ils le descendirent de son emplacement. À leur départ en 1957, elle fut offerte au collège. La statue en pierre, de 1,98m, représentant saint Augustin en chape et mitré, tenant un livre en main, est recouverte de polychromie et de dorure. Il n'est pas vêtu de la couleur noire et de la ceinture de cuir de l'ordre dont il est le saint patron, mais sous les traits de l'évêque d'Hippone. Il est représenté en tant que Docteur de la foi, autorité spirituelle qui enseigne et transmet avec fidélité la Parole de Dieu.[53]

La table d'autel et le tabernacle actuels reprennent le style du tabernacle original qui existe encore à Gammerages, petite ville située non loin d'Enghien.

Les panneaux latéraux sculptés illustrent des objets liturgiques et portent un écusson aux armes des d'Arenberg.[54]

Photo 33: Gauche : l'autel de la nef principale
Photo 34: Droite: sculpture de Saint-Augustin, par Quellin, aujourd'hui dans l'actuel collège
Photos de l'autrice, 2026

[52] (Delannoy, sd)
[53] (Archives du collège Saint-Augustin)
[54] (Bernier, sd)

L’autel de la nef latérale, érigé en 1768, présente une évolution d’affectation au fil du temps. Initialement consacré à sainte Anne, puis à saint Nicolas de Tolentin (dont la statue figure toujours au sommet), il est aujourd’hui dédié à Notre-Dame de Lourdes, dont la statue se trouve au centre. Il est du même style que le maître-autel. Le mobilier en bois est de style Louis XIV. Les décors autour des peintures qui se trouvent à proximité de l’autel sont en bois peint imitation marbre.

Photo 35: Gauche : l’’autel de la nef latérale
Photo 36: Droite: les décors latéraux
Photos de l’autrice, 2026

Ces autels, contrairement au bâtiment, manifestent une inspiration baroque. Celle-ci se lit notamment dans l’entablement aux lignes courbes et dans l’attitude flottante de la scène de l’Assomption sous le dôme final de l’autel de la nef principale. Celui de la nef latérale est plus modeste, mais on lit la même inspiration dans la disposition dynamique de ses colonnes.[55]

Le long du côté gauche entre les confessionnaux, se trouvent trois petits autels plus récents consacrés à saint Stanislas, saint Louis de Gonzague et saint Jean Berchmans. Ces tableaux, installés par les jésuites, remplacent les anciens tableaux des Saints de l’ordre de Saint Augustin.

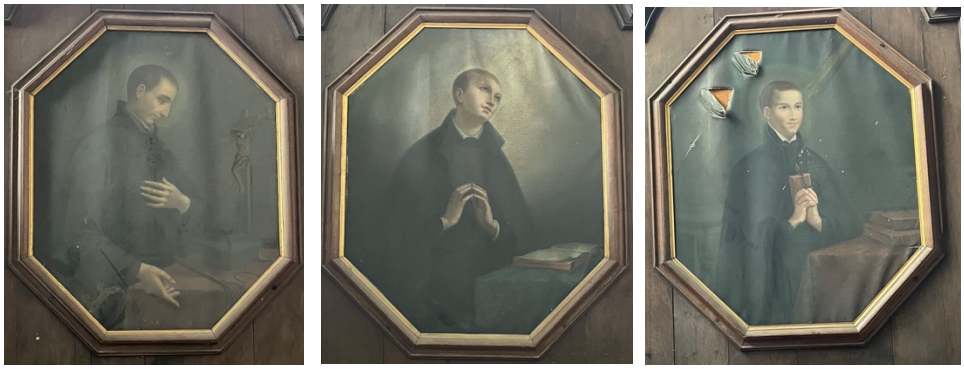

Photo 37: Les autels entre les confessionnaux de la nef latérale
Photos de l’autrice, 2026

[55] (Deveseleer, 1997)

4.2 Les boiseries

La chapelle est richement décorée de lambris, d'un travail raffiné. Ils se déploient tout autour de la chapelle, depuis le niveau du sol jusqu'à une hauteur d'environ quatre mètres.

Photo 38: Boiseries de la chapelle
Photo de l'autrice, 2026

Les confessionnaux, la chaire, les stalles et les bancs de communion sont, comme les boiseries, réalisés en chêne sculpté.

À l'exception du banc de communion de l'autel de saint Nicolas, qui est l'œuvre de M. Hulin ; les sculptures de l'église, le banc de communion du chœur et les deux autels sont l'œuvre de la célèbre famille Quellin, d'Anvers. [56] Le banc de communion du chœur se trouve, aujourd'hui, au nouveau collège d'Enghien.

N.B. : La famille Quellin était connue pour son travail de sculpture sur bois et sur marbre dans les anciens Pays-Bas méridionaux. Le livre « *L'architecture religieuse et la sculpture baroques dans les Pays-Bas méridionaux et la Principauté de Liège, 1600-1700* » mentionne trois membres de la famille Quellin, ayant partagé leur savoir-faire, et certaines réalisations. Il y a Erasme I Quellin, le plus ancien (1584-1640), son fils Artus Quellin dit « Le Vieux » (1609-1668) et son neveu Arthus II Quellin dit « Le Jeune » (1625-1700).
Il est probable que certaines réalisations se trouvant dans la chapelle soient passées par plusieurs mains, comme c'est le cas pour les stalles de l'église Saint-Jacques à Anvers.[57]

La famille fut fortement influencée par le peintre anversois Pierre Paul Rubens avec lequel elle collaborait régulièrement pour concrétiser les autels et les aménagements religieux qu'il imaginait dans ses compositions, pour les églises où il était appelé à intervenir.[58]

---

[56] (Bernier, sd)
[57] (Philippot, Coekelberghs, Loze, & Vautier, 2003)
[58] (Van Ackere, 1972)

Les boiseries du chœur intègrent plusieurs médaillons avec des bustes blancs sculptés en relief. À gauche, saint Thomas de Villeneuve et saint Jean de Pacoud encadrent saint Nicolas de Tolentin.[59] À droite, sainte Rita de Cascia et sainte Claire entourent sainte Monique. Cette dernière porte deux cœurs sur la poitrine. Au-dessus des lambris, dans un écusson isolé, se trouvaient deux médaillons. Ils ont été déplacés et se trouvent aujourd'hui vers la nef latérale.[60]

Photo 39: Les boiseries du cœur
Photo de l'autrice, 2026

Les lambris de la nef principale sont d'un décor relativement sobre. Six cadres sculptés du XVIIe siècle mettent en valeur plusieurs figures illustres de l'Ordre des Augustins: saint Nicolas de Tolentin, représenté en adoration devant l'Enfant Jésus ; saint Fulgence, évêque de Ruspe ; saint Gélase, pape ; saint Guillaume, duc d'Aquitaine ; saint Thomas de Villeneuve, défenseur des pauvres ; et saint Augustin, contemplant le mystère de la sainte Trinité.[61]

Les deux confessionnaux de style Louis XIV étaient ornés de médaillons représentant le cardinal Alexandre de Oliva (1407–1413) et saint Bonaventure de Péraga,[62] martyr, cardinal du titre de sainte Cécile, mort en 1390. Il tenait en main une palme et a le cœur percé d'une flèche.[63] Ces deux bustes ne sont aujourd'hui plus présents dans la chapelle.

La chaire de vérité, datée de 1764, reflète également ce style. Elle reposait autrefois sur un palmier, aujourd'hui disparu. Il aurait été dérobé par un collectionneur. L'accès à la chaire se fait par une porte arrière, sans escalier visible dans la nef. La cuve sculptée représente le Bon Pasteur entouré des symboles des quatre évangélistes. L'abat-voix est lui surmonté d'un buste de saint Augustin tenant un cœur, porté par des angelots.[64]

[59] (Delannoy, sd)
[60] (Bernier, sd)
[61] (Delannoy, La maison Saint-Augustin, sd)
[62] (Delannoy, sd)
[63] (Bernier, sd)
[64] (Delannoy, sd)

Photo 40: La chaire de vérité
Photo de l'autrice, 2026

L'image de saint Augustin portant un cœur, est reproduite à profusion dans tous les dessins des boiseries et des autels, car il s'agit de la caractéristique propre du saint fondateur.

Dans la nef latérale, les deux médaillons, provenant à l'origine du chœur, ont été replacés au-dessus des lambris entourant l'autel. Saint Nicolas de Tolentin, et une sainte en extase devant le monogramme du saint Nom de Jésus. C'est la caractéristique attribuée à sainte Claire de Montéfalco; on l'attribue également à sainte Monique, mère de saint Augustin.[65]

Photo 41: Médaillons autour de l'autel de la nef latérale
Photos de l'autrice, 2026

[65] (Bernier, sd)

Le banc de communion de la nef latérale, daté de 1768, est décoré d'un médaillon représentant les disciples d'Emmaüs. [66]

Photo 42: Le banc de communion de la nef latérale
Photo de l'autrice, 2026

Les deux confessionnaux latéraux reprennent le même style que ceux de la nef principale.

Photo 43: Confessionnal de la nef latérale
Photo de l'autrice, 2026

[66] (Delannoy, sd)

Au-dessus de ceux-ci, se trouvent des bustes sculptés. Le premier, représente le bienheureux Alipius Afer, évêque. Le second est consacré au bienheureux Possidius, également évêque, décédé en 430.

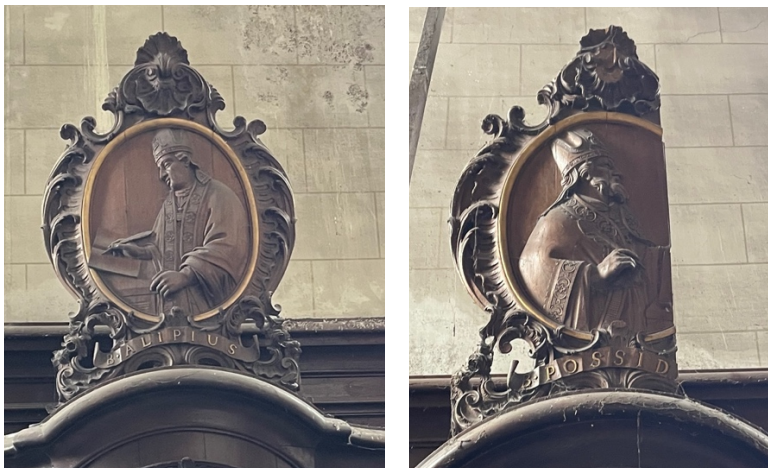

Photo 44: Les bustes d'Alipius et de Possidius
Photos de l'autrice, 2026

Enfin, les piliers qui séparent les deux nefs étaient décorés de médaillons rappelant la mémoire des pères jésuites d'Enghien (on reconnait en haut du panneau du médaillon, se trouvant sur le pilier encore debout, le monogramme IHS qui est leur emblème traditionnel) morts durant les conflits du XXe siècle, ainsi que celle des Saint-Quentinois réfugiés à Enghien en 1917. L'un des piliers rend hommage au père Pro, ordonné dans cette chapelle et exécuté au Mexique deux ans plus tard.[67]

Photo 45: Médaillon rendant hommage aux pères jésuites
Photo de l'autrice, 2026

[67] (Delannoy, sd)

4.3 Les vitraux

Deux vitraux réalisés par le verrier tournaisien Wybo ornent le chœur. Ils ont été offerts à l'occasion de la première messe du père jésuite Dassonville. Le vitrail de gauche représente l'institution de l'Eucharistie, celui de droite la mission des apôtres. L'un des apôtres porte les traits de Monseigneur Dubar, vicaire apostolique de la mission du Tché-ly et parent du donateur. [68]

Photo 46: Les vitraux du chœur
Photos de l'autrice, 2025

4.4 Les tableaux

Au-dessus des stalles du chœur , attribuées au sculpteur Quellin (1609–1668), sont accrochées quatre toiles illustrant des thèmes eucharistiques : les pains de proposition, la manne dans le désert, le grand prêtre Melchisédech et le sacrifice d'Abraham.[69]
Ces tableaux datés de 1702 décorent les panneaux formés par les boiseries.

[68] (Delannoy, sd)
[69] (Delannoy, sd)

Photo 47: Les stalles du chœur
Photos de l'autrice, 2026

Les panneaux du chœur, de même que les confessionnaux et la chaire, présentent des médaillons en relief représentant des saints et des saintes de l'ordre de Saint-Augustin. L'identification de la majorité de ces figures est difficile à établir, dans la mesure où les tableaux et les médaillons ne comportent, à l'exception de ceux des confessionnaux, aucune inscription permettant de les nommer.

Sur le long mur longeant le cloître, partant des stalles, nous trouvons, encadré dans les boiseries, un tableau représentant un saint en adoration devant l'Enfant-Dieu. (A) Ce dernier lui apparaît au-dessus d'un calice. Cet épisode est rapporté dans la vie de saint Nicolas de Tolentino.

Le tableau suivant représente un évêque recevant l'inspiration d'un ange. (B) Il s'agit de saint Fulgence, évêque de Ruspe.

Le tableau suivant représente saint Gélase, pape de 492 à 496. (C)

Au-dessus du second confessionnal se serait trouvée la représentation du bienheureux Alexandre d'Oliva, cardinal du titre de Sainte - Suzanne entre 1407 et 1413, surnommé « l'Ange de la Paix ». Il est figuré tenant une tête de mort dans sa main, symbole de méditation sur la mort et la vanité des choses terrestres. Il n'est plus en place aujourd'hui.

Le dernier tableau sur ce mur représente saint Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. (D) Il tient un drapeau fleurdelisé. Devant lui sont disposés plusieurs objets : un crucifix, une couronne ducale, un bonnet d'hermine et un cimeterre. A sa droite apparaît un dragon à la gueule ouverte.

Au fond de l'église, entre la porte menant au cloître et la porte principale, un tableau montre un évêque bénissant un vieillard et un enfant. (E) Il s'agit de saint Thomas de Villeneuve, traditionnellement représenté entouré de pauvres et de malades, en référence à sa charité envers les plus démunis.

À droite de la porte d'entrée est représenté saint Augustin cherchant à comprendre le mystère de la Sainte Trinité. (F). À proximité, au-dessus des stalles du fond aujourd'hui disparues, se trouvait un grand tableau figurant les âmes du Purgatoire. Au-dessus d'elles apparaît un calice d'où jaillit le « précieux Sang ». (G)

A

B

C

D

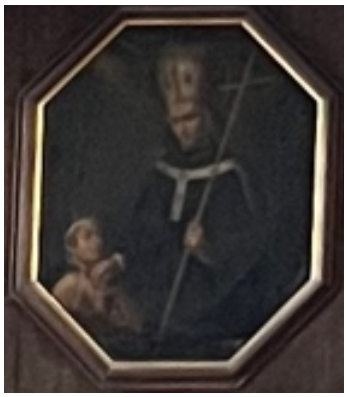

E

F

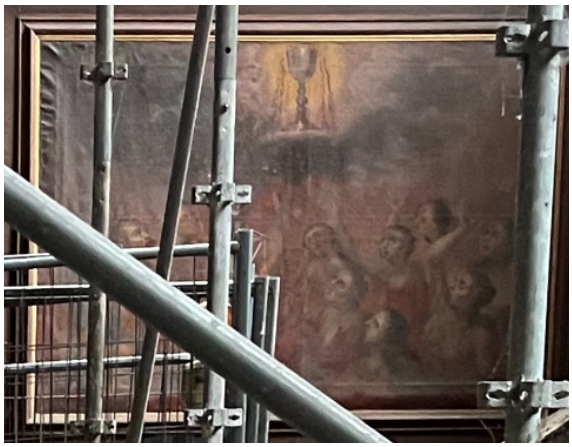

G

Photos de l'autrice, 2026

Sur le mur longeant la rue des Augustins, les tableaux de saintes ont été remplacés par des saints de la Compagnie de Jésus, auxquels sont consacrés les petits autels latéraux. [70]

[70] (Bernier, sd)

De part et d'autre de l'autel de la nef latérale, se trouvent deux grands tableaux. Ils évoquent la vie de saint Nicolas de Tolentin. Celui de droite représente la mort du saint, étendu sur un lit et entouré de religieux. Au-dessus de sa tête apparaît l'étoile à laquelle sa vie fait fréquemment référence. Le Christ et la Vierge Marie lui apparaissent également dans la scène. Le tableau de gauche représente des infirmes se rendant auprès du tombeau du saint, au-dessus duquel brille à nouveau la même étoile.[71]

Photo 48: Les tableaux de part et d'autre de l'autel de la nef latérale
Photos de l'autrice, 2026

Enfin, au-dessus des stalles du chœur, en face de la tribune latérale qui servait de chapelle privée, on retrouve une œuvre représentant le Christ, offerte par le Collège de Tournai.

Photo 49: Tableau du Christ au-dessus des stalles du chœur
Photo de l'autrice, 2026

[71] (Delannoy, sd)

4.5 Les armoiries

La voûte du chœur est ornée de moulures et présente deux écussons ornés d'emblèmes abbatiaux. Chacun est flanqué d'une mitre entre deux crosses. Ces mêmes armoiries apparaissent sculptées en relief au-dessus de l'entrée du réfectoire, accompagnées de la devise « *Leniter et Fortiter* » (qui signifie « Doucement et Fortement »).
L'écusson situé à droite est attribué à Laurent de Reyngodt, 41e abbé du monastère d'Eename et visiteur général des monastères de Belgique en 1720. L'identité des armoiries figurant à gauche reste inconnue, mais doit avoir un lien avec Eename vu la présence du pélican figurant dans son blason.[72]
D'après monsieur Louis-Donat Casterman, historien, ce dernier serait celui de l'abbaye d'Eename, qui se différencie de celui utilisé au XIXe siècle par l'ancienne commune d'Eename, accompagné d'une couronne. Le blasonnement de l'écu est : d'azur à un pélican ensanglanté avec sa piété posés sur une terrasse, le tout d'or. La piété est le terme héraldique qui désigne les jeunes du pélican abreuvés par son sang versé. C'est une figure christique symbolisant la crucifixion rédemptrice. Elle est parfaite comme emblème pour une abbaye consacrée au Saint-Sauveur. Les ornements extérieurs sont une mitre abbatiale accostée de deux crosserons. Le fait qu'il y ait deux crosses manifeste peut-être le double pouvoir de l'abbaye, tant spirituel que temporel, sur les territoires repris sous la dénomination de « cour d'Eename ». On retrouve ces mêmes ornements extérieurs timbrant l'écu de l'abbé de Reyngodt.

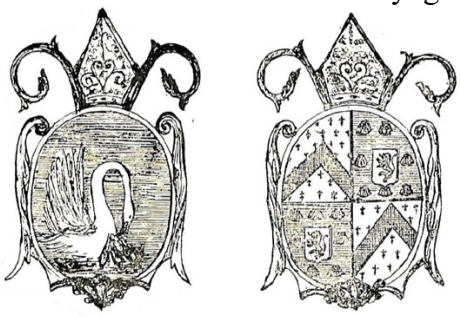

Image 17: Dessin des écussons ornant le chœur [73]

Photo 50: Les écussons ornant le chœur
Photos de l'autrice, 2026

[72] (Bernier, sd)
[73] (Bernier, sd)

Au-dessus du maître-autel se trouvent les écussons aux armes de la famille d'Arenberg. Au fond de l'église, au-dessus de la porte d'entrée et entre les deux colonnes soutenant la tribune, se trouve un écusson sculpté réunissant les armoiries des familles d'Arenberg, de Croÿ et de Renty, telles que portées par Anne de Croÿ, veuve du prince Charles d'Arenberg.[74]
Dans son testament, celle-ci légua 1 500 florins aux Augustins, avec pour souhait explicite que cette somme serve à embellir l'église. C'est grâce à ce don que l'aménagement artistique et liturgique encore visible aujourd'hui a pu être réalisé en grande partie.[75]

Photo 51: Les armoiries de la duchesse Anne de Croÿ
Photo de l'autrice, 2026

[74] (Bernier, sd)
[75] (Delannoy, sd)

Ces armoiries se retrouvent également sur la façade nord de l'aile gauche du couvent, avec l'inscription suivante [76]:

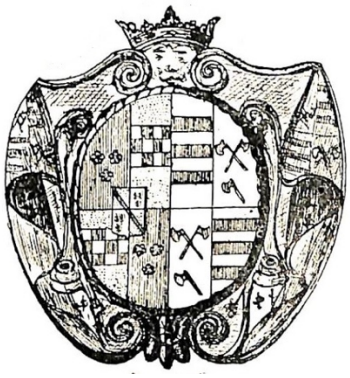

COLLEGIVM S. P. AVGVSTINI FVDATVM AB ILLVSTRISS. ET EXCELLENTISS. DN̄A ANNA DE CROY DVCISSA D'ARENBERGHE ET D'ARSCHOT PRINCIPISSA DE REBECQ. DN̄A ANGIENSES ETC. ANNO DN̄I 1647.

Comme pendant sur cette même façade se trouve l'écusson du duc d'Arenberg avec ce chronogramme :

DUX RENOVAVIT COLLEGIUM (1732)

(« Le duc a rénové le collège »)

[76] (Bernier, sd)

4.6 Les pierres tombales

L'église des Augustins a longtemps servi de lieu de sépulture, non-seulement pour les membres de la communauté religieuse, mais également pour des personnes issues de divers milieux sociaux. Les pierres tombales encore visibles aujourd'hui en constituent un témoignage matériel.

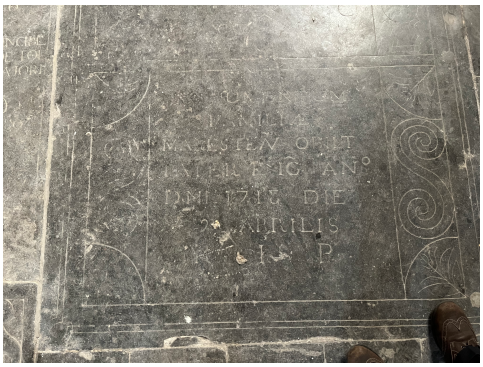

Photo 52: Pierre tombale presque illisible
Photo de l'autrice, 2025

On retrouve encore dans des manuscrits, la trace des sépultures disparues. Parmi celles-ci figuraient notamment la tombe de Françoise de Luxembourg dont le cœur reposait près du maître-autel, celles d'Isabeau de Ligne, de Guillaume de Ligne, de Jean du Bois de Hoves, de Josse de Heetvelde, etc.
Le tome IV des Annales du Cercle archéologique d'Enghien recense par ailleurs de manière détaillée l'ensemble des personnes enterrées dans l'église. Un parchemin conservé rassemblerait les noms de tous les religieux morts au couvent depuis le XIVe siècle jusqu'au XIXe ; il était précédemment encadré dans les boiseries de la sacristie.

Aujourd'hui, on ne retrouve que cinq pierres tumulaires rappelant le souvenir de Jacques Van Bossuyt et des familles de Martini, de Leverd, de Delannoy, et de Maresteau.[77]
Dans le chœur, en commençant par la droite, se trouve le monument des familles Delannoy et Maresteau. (A)
Au milieu du chœur, la pierre tombale des frères Claude et Adrien Leverd. C'est ce dernier qui a donné l'autel et les boiseries de l'église. « Cui ecclesia, laqueari et ara principe ornata... mausolæum esto » (*Que cette église, décorée de son plafond et de son autel principal,… soit un mausolée*). (B)
A gauche, le monument de Messire Rombouli Martini et de sa femme, Marie de la Leene. (C)

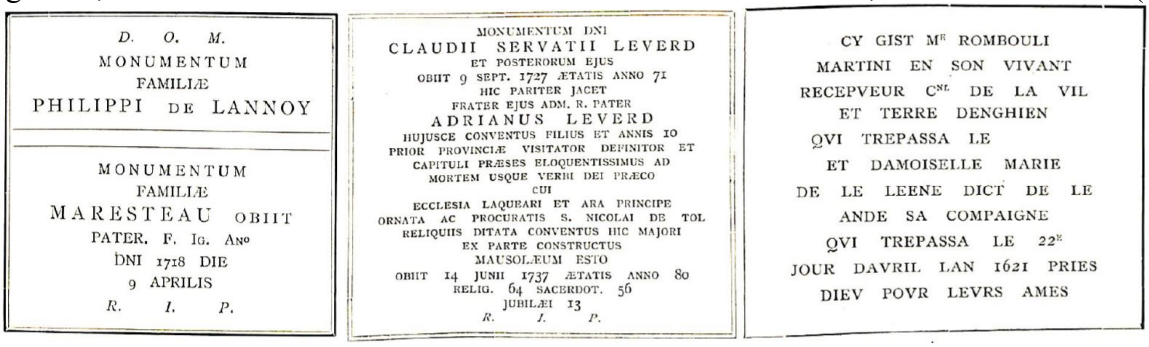
D. O. M.
MONUMENTUM
FAMILIÆ
PHILIPPI DE LANNOY

MONUMENTUM
FAMILIÆ
MARESTEAU OBIIT
PATER, F. IG. ANO
DNI 1718 DIE
9 APRILIS
R. I. P.

MONUMENTUM DNI
CLAUDII SERVATII LEVERD
ET POSTERORUM EJUS
OBIIT 9 SEPT. 1727 ÆTATIS ANNO 71
HIC PARITER JACET
FRATER EJUS ADM. R. PATER
ADRIANUS LEVERD
HUJUSCE CONVENTUS FILIUS ET ANNIS 10
PRIOR PROVINCIÆ VISITATOR DEFINITOR ET
CAPITULI PRÆSES ELOQUENTISSIMUS AD
MORTEM USQUE VERBI DEI PRÆCO
CUI
ECCLESIA LAQUEARI ET ARA PRINCIPE
ORNATA AC PROCURATIS S. NICOLAI DE TOL
RELIQUIIS DITATA CONVENTUS HIC MAJORI
EX PARTE CONSTRUCTUS
MAUSOLÆUM ESTO
OBIIT 14 JUNII 1737 ÆTATIS ANNO 80
RELIG. 64 SACERDOT. 56
JUBILÆI 13
R. I. P.

CY GIST Mr ROMBOULI
MARTINI EN SON VIVANT
RECEPVEUR Cnl DE LA VIL
ET TERRE DENGHIEN
QVI TREPASSA LE
ET DAMOISELLE MARIE
DE LE LEENE DICT DE LE
ANDE SA COMPAIGNE
QVI TREPASSA LE 22E
JOUR DAVRIL LAN 1621 PRIES
DIEV POVR LEVRS AMES

A B C

[77] (Matthieu, 1982)

Une autre inscription lapidaire, autrefois visible dans le couvent, rappelait la mémoire de ce couple, ainsi que la fondation qu'ils avaient instituée, prévoyant la célébration de trois messes hebdomadaires. Cette pierre a depuis été déposée dans les locaux du Cercle archéologique d'Enghien et porte comme inscription:

Mr RVMOLDVS MARTINI
ET DOMICELLA MARIA
VANDEN LEENE CONIVGES
FONDAVERVNT TRES MISSAS
HEBDOMADALES SINGVLIS
DIEBVS TOTIVS ANNI LVNE
VIDELICET MARTIS ET
MERCVRY CELEBRANDAS IN
ECCLESIA HVIVS CONVENTVS
PRO QVO ONERE DEDERVNT
EIDEM CONVENTVI CENTVM
LIB. TVRON. ANNVAS. OBYT HIC
ANNI
ILLA 22^a APRILIS 1621
EORVM CORPORA SVB TE
QUIESCVNT TV ORA VT
ANIME REQVIESCANT IN PACE

Près de la tombe des frères Leverd se trouve celle du Docteur Jacques Van Bossuyt, qui a illustré l'ordre des Augustins et le couvent par sa science. Jacques Van Bossuyt serait entré dans l'ordre des Augustins en 1690, après avoir accompli ses études au collège d'Enghien. Il a occupé le poste de préfet des classes intérieures pendant six ans et sut gagner la faveur des princes d'Arenberg, qu'il impliqua dans le développement et la prospérité du collège. Il obtint en 1712 le titre de docteur en théologie, et fut nommé deux ans après professeur de théologie à l'université de Louvain. C'est sous sa direction que les bâtiments actuels du collège furent terminés. Il mourut subitement à Enghien le 22 Décembre 1727.

D. O. M.
QUOD MORTALE HABUIT HIC DEPOSUIT
AD. R. AC EXIMIUS MAGISTER
F. JACOBUS VAN BOSSUYT
HUJUS CŒNOBII FILIUS
AC PRIOR OPTIME MERITUS
QUEM COLUIT
S. FACULTAS THEOLOGICA LOVANIENSIS
DOCTOREM REGENTEM
PROVINCIA AUGUSTINO BELGICA ITERATO
PROVINCIALEM DEFINITOREM VISITATOREM
PERILLUSTRIS ABBATIA ENAMENSIS
ET SCHOLA AUGUST. S. T. PROFESSOREM
SECTA SENSIT QUESNELLIANA
HOSTEM FORTISSIMUM ET IMPLACABILEM
SATIS DIXI
OBIIT XXII DECEMBRIS M.DCC.XXVII
ÆT : AN : LVIII. REL. XXXVII. SAC. XXXIV
UT EI PRO IMPENSIS ECCLESIÆ
ORDINI. HUICQUE CONVENTUI LABORIBUS
DOCTORUM AUREOLA REPENDATUR
LECTOR APPRECARE. R. I. P.

Près de cette dernière pierre tombale s'en trouve une autre de date relativement récente, mais presque indéchiffrable par endroits de par l'usure. Elle rappelle d'abord le souvenir de Ch.−Ph. De Manne, docteur en médecine et de Marie Paperode, sa femme. Ensuite, elle fait mémoire de Baudouin de Housta. Religieux du couvent d'Enghien, il fut professeur dans les abbayes de Saint-Martin, à Tournai, de Grammont et d'Afllighem. En 1727 il fut envoyé à Binche comme recteur du collège de cette ville. Il mourut à Enghien en 1760.

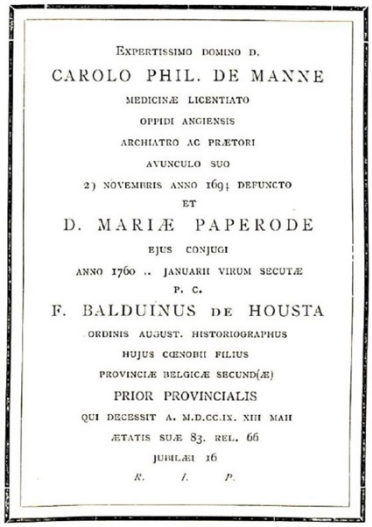
EXPERTISSIMO DOMINO D.
CAROLO PHIL. DE MANNE
MEDICINÆ LICENTIATO
OPPIDI ANGIENSIS
ARCHIATRO AC PRÆTORI
AVUNCULO SUO
2) NOVEMBRIS ANNO 169[illegible] DEFUNCTO
ET
D. MARIÆ PAPERODE
EJUS CONJUGI
ANNO 1760 .. JANUARII VIRUM SECUTÆ
P. C.
F. BALDUINUS DE HOUSTA
ORDINIS AUGUST. HISTORIOGRAPHUS
HUJUS CŒNOBII FILIUS
PROVINCIÆ BELGICÆ SECUND(Æ)
PRIOR PROVINCIALIS
QUI DECESSIT A. M.D.CC.IX. XIII MAII
ÆTATIS SUÆ 83. REL. 66
JUBILÆI 16
R. I. P.

Il a également laissé une volumineuse histoire de son couvent, composée de deux grands volumes in-folio. Ce manuscrit, qui devrait être conservé aux archives de la cure d'Enghien, contiendrait de nombreux documents précieux pour l'histoire de la ville. Le premier tome, qui compte 536 pages manuscrites, présente la chronique du couvent année par année, de 1255 à 1783. Le second volume contient notamment l'obituaire du couvent, qui a été poursuivi jusqu'en 1814.

Au centre de l'église, deux petites dalles, de dimensions comparables à celles du pavement, commémorent respectivement Claude Hulin, prieur de 1697 à 1700, et Marc Wabeke.

Près du seuil de la porte d'entrée, plusieurs pierres présentent encore des traces d'inscriptions flamandes et d'emblèmes funéraires. Il semble toutefois que ces éléments aient été placés là pour remplacer d'anciennes dalles devenues trop usées. Il s'agit de fragments isolés dont les inscriptions sont aujourd'hui, pour la plupart, difficilement lisibles.[78]

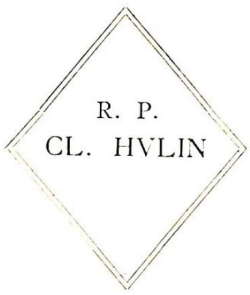
R. P.
CL. HVLIN

B[illegible]
MARCVS
WABEKE
REQVIESCAT
IN PACE
1698

[78] (Bernier, sd)

4.7 La voûte stuquée du XVIIIe siècle de la nef principale

Photo 53: La voûte stuquée de la nef principale
Photo de l'autrice, 2026

Le plafond stuqué se compose de huit travées de largeurs différentes. Les trois travées les plus proches de l'autel étant plus larges que les cinq autres. Au-dessus de l'autel, le plafond stuqué se prolonge en quartiers, décoré de deux blasons de part et d'autre de l'autel. Les motifs que l'on retrouve sur cette voûte évoquent des compartiments. Chaque travée présente un décor distinct, tout en respectant les mêmes principes de composition géométrique.

On retrouve les accents symétriques et incurvés des « plates-bandes » que Jacques Boyceau de La Bareauderie (1560-1633) dessina dans son ouvrage publié cinquante ans plus tôt à Paris sous le titre « Traité du jardinage, selon les raisons de la nature et de l'art ». Ces modèles sont parmi les plus simples composés par Boyceau. Cette simplicité correspondant mieux aux capacités techniques des ateliers locaux des stucateurs de plus en plus actifs dans nos provinces. L'originalité des artistes de nos régions est caractéristique des territoires excentrés par rapport aux grands centres culturels. Leurs sources ne sont pas contemporaines et leur adaptation est très libre.

A proximité de la chapelle, on retrouve d'autres plafonds stuqués datant de la même époque : à d'autres endroits de la Maison Saint-Augustin, et dans l'église Saint-Nicolas, située quelques rues plus loin et daté de 1690. Le décor présente également des compartimentages, si ce n'est qu'il est plus décoré, de motifs floraux notamment. L'auteur est également inconnu.[79]

[79] (Giot, 2017)

D’après monsieur Jean-Louis Vanden Eynde, se trouvent dans l’immeuble classé du 6 rue du Château à Enghien, et à l’église Saint-Maurice d’Hoves, village voisin, des plafonds stuqués datés de 1680 et 1709 respectivement.

Dans la région, on retrouve ce même style de voûte stuquée en « plates-bandes » par exemple à l’église Notre-Dame, de Zwalm, Rozebeke, daté de 1721. L’auteur est inconnu. [80]

Photo 54: Voûte stuquée de l'église Notre-Dame de Rozebeke [81]

Dès la seconde moitié du XVIIe siècle, un décor simple des voûtes s’affirme, se distinguant par sa sobriété : de simples moulures, tirées au gabarit, sans ornements, composant des agencements de forme géométrique. Le plafond à moulures simples va perdurer jusqu’à la fin du XVIIIe siècle. Dans ce contexte, la voûte stuquée de la chapelle des Augustins pourrait donc bien dater du XVIIIe siècle.

Photo 55: Gauche : plafond stuqué de la maison des Augustins, photo de Jean-Louis Vanden Eynde
Photo 56: Droite: plafond stuqué de l'église Saint-Nicolas d'Enghien, photo de l’autrice, 2026

[80] (Giot, 2017)
[81] (Giot, 2017)

4.8 Cartographie des aménagements de la chapelle

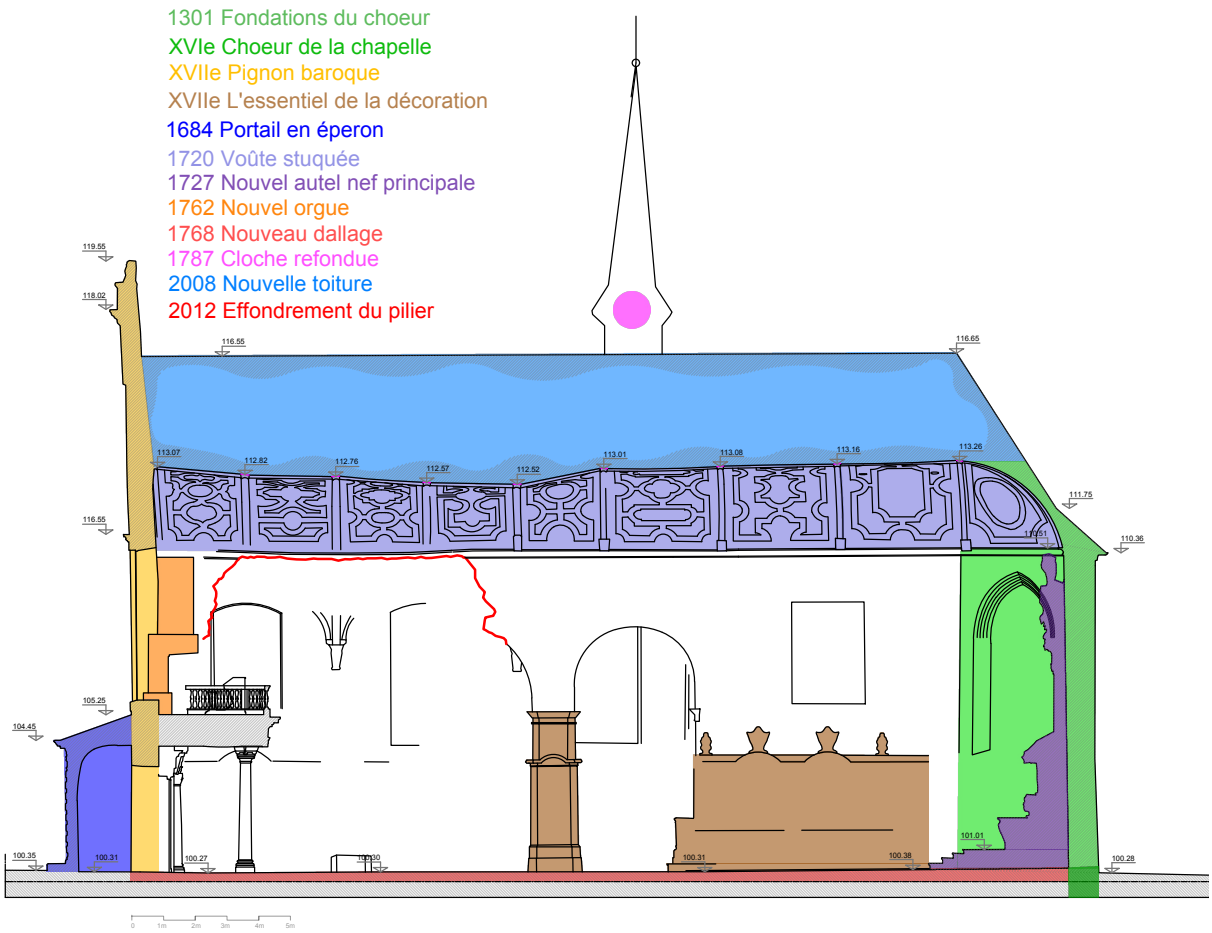

Image 18: Aménagements intérieurs de la chapelle, 2026
Schéma de l'autrice sur base du dessin de Francis Henseval, géomètre

5 État des lieux

5.1 État des lieux actuel

5.1.1. Extérieur

L'état actuel de l'extérieur de la chapelle démontre un manque d'entretien prolongé. Les contreforts provisoires, installés en 2012, sont toujours en place aujourd'hui, ce qui démontre qu'aucune intervention durable n'a été réalisée depuis.

Par ailleurs, plusieurs dégradations s'accentuent au fil des années. Les gouttières, en partie abimées ou obstruées, ne fonctionnent plus correctement : elles débordent et provoquent des infiltrations d'eau dans les maçonneries. Cette situation favorise le développement de micro-organismes, perceptibles notamment par le verdissement du mur gouttereau.
Sur la droite du mur gouttereau, la descente d'eau pluviale est fortement pliée, et donc inefficace.

Plusieurs baies présentent des vitrages cassés, ce qui permet à la fois aux oiseaux et aux intempéries de pénétrer à l'intérieur de la chapelle, accentuant encore les dégradations.

Les maçonneries extérieures, autrefois protégées par un badigeon, ne font plus l'objet d'un entretien adéquat : les surfaces ne sont ni nettoyées ni réenduites où nécessaire. A certains endroits, le badigeon a complètement disparu ou est endommagé, laissant apparaître la brique nue, qui commence à s'effriter. En l'absence de nettoyage, les traces de pollution s'accumulent également.

On observe également la présence de végétation qui pousse sur la toiture et au niveau des corniches, en particulier sur le pignon nord. Ce phénomène, lié à un manque d'entretien régulier, peut à terme provoquer des problèmes structurels.

Enfin, des éléments architecturaux présentent des lacunes matérielles : certaines pierres de la corniche du mur gouttereau sont partiellement manquantes, tandis que le bois de la corniche du portail en éperon montre des signes avancés de dégradation, et une peinture fortement écaillée.

Dans son ensemble, l'état extérieur de la chapelle révèle un défaut d'entretien généralisé.
Cette situation est en contradiction avec les obligations légales liées à la conservation d'un bien classé. En effet, selon l'article 211 du Code Wallon du Patrimoine, le propriétaire doit « maintenir le bien classé en bon état », ce qui implique un entretien régulier, notamment des toitures, des gouttières et des systèmes d'évacuation des eaux.

Photo 57 : Gauche: gouttière déficiente, droite: gouttière pliée

Photo 58: Gauche: vitrages cassés, droite: badigeon endommagé

Photo 59 : Gauche: présence de végétation, droite: manque d'entretien général
Photos de l'autrice, 2025-2026

On remarque également l'inclinaison de la façade côté rue des Augustins, et du pignon nord. Concernant la façade côté rue, le point le plus en dévers se trouve du côté gauche de la façade, avec un maximum de 28 centimètres entre la base du mur et le dessous de la corniche.
Les relevés effectués en mars 2026 en compagnie de monsieur Jean-Louis Vanden Eynde correspondent aux relevés effectués à l'époque par l'ingénieur en stabilité monsieur Cédric Evrard.

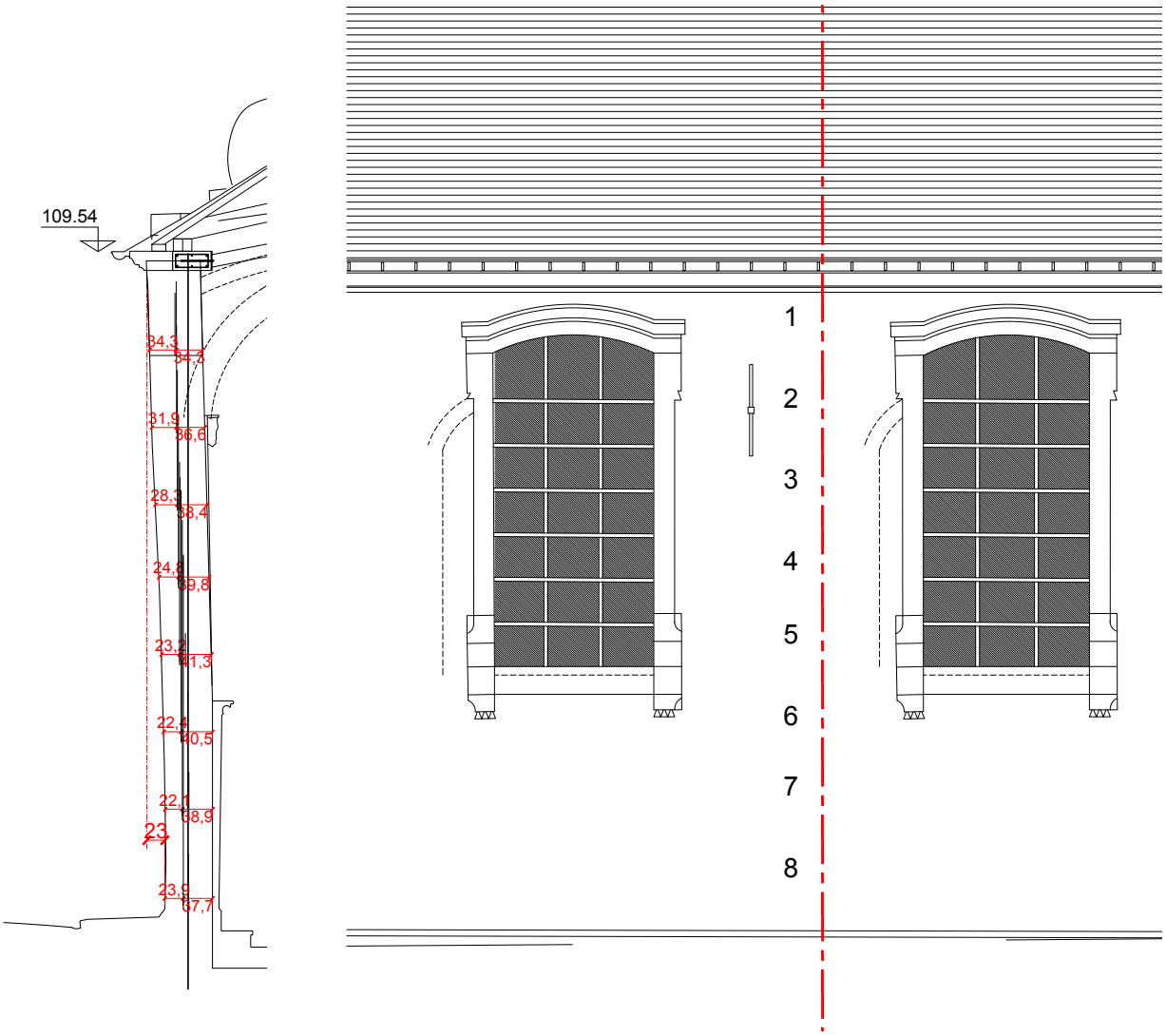

Image 19: Relevés du dévers de la façade rue des Augustins, entre les deux baies du milieu
Relevés de Cédric Evrard

Le pignon nord, lui, montre un dévers de 11 centimètres entre la base du mur et le dessous de la corniche.

Image 20: Relevé du dévers du pignon nord, à gauche du contrefort
Relevés personnels en compagnie Jean-Louis Vanden Eynde, 2026

Photo 60: Prise de relevés du dévers des façades
Photos de l'autrice, 2026

5.1.2. Intérieur

Tout comme l'extérieur, l'intérieur de la chapelle démontre un manque d'entretien criant.
Depuis l'effondrement de 2012, et peut-être même avant, aucune action d'entretien ou de restauration n'a été entreprise.

Les dégradations extérieures se prolongent vers l'intérieur. Le bâtiment étant non hermétique, à plusieurs endroits, le revêtement intérieur souffre d'infiltrations d'eau et de dégradations multiples.

On remarque également quelques fissures, notamment sur la gauche du chœur.
Parmi les décors, les boiseries sont en bon état, si ce n'est couvertes de poussières.
Les peintures, par contre, sont plusieurs à présenter des déchirements, ou des impacts.
Les plafonds, et décors en stucs, sont abimés par des impacts, des fissures, et des infiltrations d'eau.

En 2007, dans le cadre du certificat de patrimoine, des études portant sur les éléments de décor avaient été réalisées par des spécialistes.

Concernant les boiseries, celles en chêne de la nef, étaient en bon état, et ne présentaient pas de dégradations préoccupantes. Par contre, les boiseries polychromées se situant de part et d'autre du maître-autel étaient fortement altérées. Constituées de sapin, avec des éléments ornementaux en tilleul, elles étaient victimes d'insectes xylophages. Un traitement avait été préconisé.

En ce qui concerne les vitraux, le rapport soulignait la nécessité de mesures de sauvegarde urgentes pour ceux du cloître, notamment le remplacement des pièces manquantes ou endommagées, ainsi qu'un nettoyage doux. Des études préalables complémentaires ainsi que des travaux de restauration plus approfondis avaient été conseillés.

Concernant les peintures (XVII et XVIIIe siècles), classées comme l'ensemble de l'intérieur de la chapelle, l'étude en question préconisait un traitement global de l'ensemble.[82]

Toutefois, le problème principal est bien entendu le pilier effondré.
Le pilier contigu à la tribune des orgues s'est effondré sur toute sa hauteur, entraînant dans sa chute une partie importante des voûtes adjacentes du bas-côté.
La charpente de la nef principale, supportant la voûte en stuc, repose encore sur les extrémités des murs de part et d'autre de la zone sinistrée.

Aujourd'hui, les briques et les débris issus de l'effondrement jonchent encore le sol. Hormis l'échafaudage placé en 2012, et la colonne métallique de renforcement, toujours en place et assurant leur fonction, aucune évolution notable ne semble être intervenue depuis lors.
A la base du pilier effondré, on aperçoit deux puits, probablement réalisés dans le cadre d'analyses de sol.

[82] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal - 10/09/2007)

Photo 61: Gauche: traces d'infiltrations d'eau, droite: gravats autour du pilier sinistré

Photo 62: le pilier effondré a emporté une partie importante des voûtes adjacentes

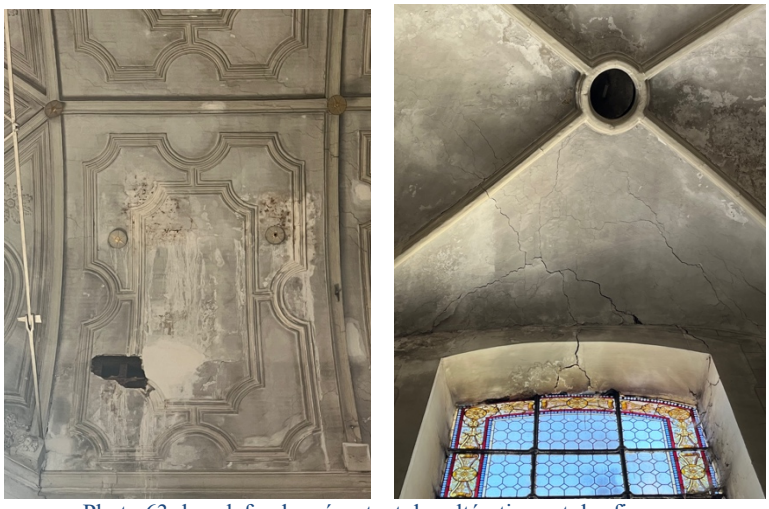

Photo 63: les plafonds présentent des altérations et des fissures
Photos de l'autrice, 2025-2026

5.2 État des lieux juste après le sinistre

Photo 64: le pilier juste après le sinistre, 2012

Photo 65: la zone du pilier juste après le sinistre, 2012
Photos de Jean-Christophe Scaillet

Suite à l'effondrement, monsieur Jean-Christophe Scaillet, agent du Département du patrimoine de la Région wallonne a établi en juillet 2012 un premier rapport de visite.

« (...) Le premier pilier de la nef, côté Est (vers la rue des Augustins) est littéralement effondré sur toute sa hauteur partiellement avec les deux voûtes d'arête. Les voûtes d'arête s'étant effondrées, la partie inférieure de la charpente est apparente. Malgré qu'il ne semble pas y avoir de pathologies liées à une attaque de champignons/d'insectes, les assemblages sont disloqués et ne remplissent plus leur rôle, notamment au niveau de la reprise des efforts horizontaux. Une ancre et son tirant métallique ne jouent plus aucun rôle non plus.

Les origines du sinistre sont à ce stade impossibles à établir, « explosion » sous la charge ? Effondrement suite à un ravinement en sous œuvre ? Rien ne permet de privilégier une hypothèse ou l'autre. Sur une photo, datée du 5 novembre 2002, que j'ai retrouvée dans le dossier, celle-ci ne semble pas révéler de pathologies particulières. Toutefois, un lambris d'approximativement quatre mètres de hauteur emballait la colonne et a peut-être dissimulé certains désordres. Les dégâts sont considérables et je ne suis pas sûr que l'on pourra conserver les moignons des voûtes encore en place.

Un ingénieur civil a été désigné par le maître d'ouvrage pour évaluer la situation. Il ne semble pas non plus comprendre l'origine de la ruine du pilier.
J'ai fait un examen du reste du bâtiment. Deux décrochages importants sont à déplorer sur les arcs en anse de panier de la nef principale. Sans avoir sécurisé plus le bâtiment, devant permettre un accès plus sûr, il est difficile de faire la différence entre un décrochement « bénin » du stuc de son support ou d'un affaissement structurel de l'arc.

Les observations faites sur l'enveloppe extérieure ont révélé l'apparition de nombreuses fissures à l'arrière de l'édifice, façade sud, et le décrochage d'un claveau sur l'arc d'une baie à l'arrière du bâtiment côté Est. De manière assez étrange, les déformations extérieures ne jouxtent pas directement la zone du sinistre. Y aurait-il un transfert de charges à l'arrière du bâtiment ?

Bref, à ce stade, je pense que l'on peut considérer le bâtiment comme étant en équilibre instable nécessitant une intervention relativement lourde, via l'installation de tripodes et/ou d'échafaudages lestés, et en tout cas très urgente. J'ai donc autorisé la mesure conservatoire d'urgence. (...) »[83]

Un rapport ultérieur écrit en septembre 2012 par André Dupont et Cédric Evrard, l'architecte et l'ingénieur stabilité en charge du dossier de la restauration précédente, concernant une analyse de la situation et les mesures conservatoires d'urgence, souligne que l'église du XV-XVIe siècle fut agrandie au XVIIIe siècle par l'ajout d'un bas-côté en façade Est et que le mur gouttereau fut alors percé de trois arcades reposant sur deux piliers massifs en brique. Le bas-côté, lui, fut vouté de brique sur croisée d'ogive.

Dans les gravats ont été observés deux massifs de maçonnerie plus récents, correspondant à des restes d'un ancien conduit de cheminée. Ce conduit aurait perdu sa partie extérieure (probablement à une époque où les poêles de l'église n'étaient plus utilisés). Il en restait

[83] (Scaillet, Rapport de visite - 30/07/2012)

toutefois une trace visible sur la toiture. Ce conduit reposait sur la clé de l'arc gauche, qui s'est effondré.

Photo 66: Conduit de cheminée trouvé dans les gravats
Photo de Cédric Evrard, 2012

Par ailleurs, lors des travaux de restauration de la toiture en 2006, une déformation du dallage avait déjà été constatée, avec des affaissements dans le bas-côté. Ce phénomène serait assez courant, car les anciens dallages reposent souvent sur du sable, ce qui entraîne avec le temps des tassements irréguliers. A l'époque, cela n'avait donc pas été considéré comme un risque pour la stabilité du bâtiment.

Malgré l'effondrement localisé du mur porteur, la charpente et la couverture restent globalement peu déformées et toujours étanches, à l'exception du solin en façade principale.

Ont également été observées plusieurs fissures importantes, dont une plus éloignée qui s'élargit vers le haut, à la jonction entre le mur de la nef et le pan coupé du chœur.[84]

L'étançonnement de l'édifice a commencé le 03 août 2012.
Une fois la stabilisation achevée, l'inspection des parties supérieures et de la toiture a pu être effectuée, et ce, en date du 6 août 2012. Certaines dégradations semblaient s'être accentuées, notamment au niveau des meneaux de l'arc en ogive dans le chœur de la chapelle et des arcs de la nef.[85]

A également été observé un écart de l'ordre de 10 à 15 millimètres visible entre la face arrière du fronton et les noquets en plomb, supposés assurer la fonction de bande de solin. Dans la mesure où cet écart ne peut être attribué à un défaut d'exécution, il suggère un déplacement du fronton en direction de la cour. Néanmoins, l'ancrage situé à l'arrière ne semble pas avoir subi de mouvement et aucune fissuration n'est observable au-dessus de la couverture de la nef. Par ailleurs, en supposant que la couverture ait été initialement réalisée correctement, la présence de nombreuses ardoises anormalement soulevées ainsi que de fragments d'ardoises brisées

[84] (Dupont & Evrard, 2012)
[85] (Lettre au Ministre des Travaux publics et du Patrimoine-16/08/2012)

pourrait indiquer des déformations au niveau de la charpente. Enfin, deux agrafes reliant les pierres entre elles ne remplissaient plus leur fonction structurelle.[86]
De plus, à l'arrière de la chapelle, les éléments de pierre servant de cadre aux vitraux éclataient sous l'effet des torsions de la bâtisse.
A l'intérieur, une « cuvette » se serait formée à proximité immédiate du pilier encore en place. Dans la nef principale, les voûtes du plafond stuqué ont subi de forts mouvements et des fissures, de plus en plus nombreuses sont apparues.[87]

La visite du 2 octobre 2012 dans les combles de la chapelle par l'ingénieur en stabilité Cédric Evrard a mené à plusieurs constatations : deux fermes de la charpente, situées au droit de la colonne subsistante, présentaient un état particulièrement dégradé. Leur condition témoignait de la violence de l'effondrement et de l'impact subi par l'ensemble du bâtiment. En 2006, ces éléments avaient été identifiés comme fragilisés, notamment en raison de la découpe partielle de leur entrait pour la suspension d'un luminaire ; des renforts métalliques avaient alors été mis en place lors du remplacement de la couverture afin de limiter les poussées horizontales sur la sablière. Depuis l'échafaudage soutenant cette dernière, une déformation de la voûte d'environ 30 centimètres a pu être estimée visuellement, tandis qu'un soulèvement d'environ 15mm des ardoises de couverture a été observé à proximité. L'examen a également révélé un important déchaussement de l'arbalétrier au niveau de la sablière côté échafaudage, ainsi qu'une rupture de celui-ci côté cloître. Enfin, la déformation des pièces de renfort, initialement destinées à reprendre les efforts de traction dans l'entrait, apparaissait particulièrement préoccupante : celles-ci fonctionnent désormais comme des suspentes, l'entrait étant totalement rompu.[88]

Photo 67: Photo des renforcements mis en place en 2008
Photo de Cédric Evrard, 2015

[86] (Scaillet, Observations complémentaires dans la chapelle de l'ancien couvent des Augustins à Enghien, 2012)
[87] (Lettre au Ministre des Travaux publics et du Patrimoine-16/08/2012)
[88] (Evrard, 2012)

Photo 68: Éléments de charpente déchirés
Photos de Cédric Evrard

Dans le cadre des réunions du certificat de patrimoine, les auteurs de projets ont également réalisé des études complémentaires. Ils n'ont pas rapporté de gros désordres dans la charpente, seulement au droit des entraits, qui présentaient une flèche très importante : jusqu'à 40 centimètres. Globalement, les fermes de charpentes avaient été évaluées présentant une planéité encore très satisfaisante.
La zone en pied de charpente, au droit de l'effondrement, n'a pas pu être observée.
Il est important de souligner que la charpente est de deux époques différentes. Celle d'origine a été jugée de bonne qualité, la deuxième, liée aux modifications réalisées en toiture, serait de moindre qualité.[89]

[89] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°17 - 05/03/2015)

6 Mesures provisoires entreprises

Le premier août 2012, un arrêté de police déclarait la chapelle de la maison des Augustins insalubre. Il imposait au propriétaire de sécuriser rapidement le bâtiment par des travaux d'étançonnement afin d'éviter tout risque d'effondrement, d'interdire l'accès au site et de protéger la voie publique par un périmètre de sécurité et une signalisation adaptée. Il prévoyait également, à plus long terme, des travaux de remise en état ou de démolition en concertation avec les autorités. En cas de non-exécution, la commune peut intervenir aux frais du propriétaire. (voir annexe 03)

Début août 2012, des mesures d'urgence de stabilisation du bâtiment ont été entreprises.
À l'extérieur, trois contreforts ont été placés contre la façade rue des Augustins. À l'intérieur, un échafaudage et une colonne en métal ont été placés respectivement à l'endroit du pilier effondré, et à côté du second pilier situé sur la même lignée. L'échafaudage a été monté au centre de l'arc pour empêcher l'écroulement de l'arcade. Il maintient également la charpente de la nef et du bas-côté.
Ceux-ci ne peuvent nullement être démontés avant que des travaux de consolidation ne soient entrepris.

Une partie des gravats a également été évacuée, tout en veillant à limiter les vibrations de la structure existante fragilisée.

Suite au constat du décollement du solin de plomb de la partie supérieure de la façade du pignon nord, ce dernier a été stabilisé par une fixation mécanique. Un couloir de sécurité a été mis en place, afin d'assurer un accès sécurisé aux habitants des appartements traversant cette cour.

Il a également été demandé d'installer des témoins en plâtre sur les fissures récemment apparues, ainsi que de placer des fissuromètres, fixés par vis, aux endroits jugés les plus sensibles.[90]
Huit mois après l'effondrement, les relevés effectués n'ont toutefois montré aucune évolution des fissures.[91]

Par ailleurs, suite à l'apparition d'une zone de tassement du sol à proximité de la deuxième colonne encore en place, il a été décidé de démonter soigneusement le lambris entourant celle-ci afin de vérifier la présence éventuelle de désordres.[92] Toutefois, il semblerait que ceci n'ait pas été exécuté, car les lambris sont aujourd'hui toujours en place.

Ces travaux réalisés en urgence n'ont été subventionnés que plus tard, sur base des factures et des preuves de paiement. L'arrêté de subventionnement signé le 13 octobre 2017 prenait en charge, de manière partielle, les coûts liés aux mesures conservatoires urgentes effectuées en 2012 suite à l'effondrement du pilier intérieur.
Le dossier ne concernait nullement un projet de restauration ou de réaffectation de la chapelle. Les travaux de consolidation ont été réalisés en amont du dossier de subventions, car ce dernier a traîné en raison d'un potentiel conflit d'intérêt relevé par l'inspecteur des finances.[93]

[90] (Dupont & Evrard, 2012)
[91] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°13 - 22/03/2013)
[92] (Scaillet, 2012)
[93] (Lamy, 2019)

Le montant de la facture de l'entreprise LIXON S.A. pour ces travaux s'élevait à un total de 241.480,84 euros hors TVA. En application de l'article 2 de l'arrêté de Gouvernement wallon du 29 juillet 1993 relatif au subventionnement des travaux de conservation des monuments classés, la base de calcul du subside est de 197.708,59 hors TVA.
L'intervention de la Région wallonne a été de 60%, soit 118.625,15 euros.[94]

Photo 69: La façade côté rue et le pignon ont été stabilisés

Photo 70: Un échafaudage et une colonne métallique ont été placés
Photos de l'autrice, 2026

[94] (Arrêté ministériel d'octroi de subsides pour des mesures conservatoires d'urgence, 2017)

Photo 71: Consolidation de la façade du pignon nord
Photo de Cédric Evrard, 2015

7 Investigations et hypothèses

Suite à l'effondrement du pilier, plusieurs hypothèses ont émergé, portées par différents acteurs impliqués dans l'étude de l'ouvrage, chacune mettant en lumière des mécanismes potentiels distincts mais parfois complémentaires.

Une première série d'interrogations s'est concentrée sur la base du pilier. L'évènement aurait-il trouvé son origine au pied du pilier ? Un affaissement du sol sous le socle, lié à une portance insuffisante, à une hétérogénéité du terrain, ou encore à une modification locale des conditions hydriques qui pourrait avoir compromis la stabilité initiale. De même, une concentration excessive des charges en un point donné aurait pu engendrer des contraintes supérieures à celles prévues lors du dimensionnement.

A l'inverse, d'autres hypothèses orientaient l'analyse vers la tête du pilier et les éléments qu'il supporte. Un déplacement en partie haute, même faible, aurait pu induire une excentricité des charges, provoquant un phénomène de flambement ou de fléchissement progressif du pilier jusqu'à sa rupture.
Cette hypothèse soulève alors d'autres questions : des désalignements sont-ils observables sur des éléments adjacents, tels que sur l'autre pilier, la charpente ou les façades ? L'absence ou l'insuffisance de dispositifs de contreventement aurait-elle permis aux poussées horizontales, d'initier un mouvement global de la structure ?

Enfin, une interrogation essentielle se pose : pourquoi cet effondrement après autant d'années d'apparente stabilité ? Cela amène à envisager des phénomènes qui évoluent dans le temps, comme une dégradation progressive des matériaux, un changement des conditions, ou encore une accumulation d'effets différés ayant progressivement diminué la capacité portante de la structure. Ou, est-il survenu un élément déclencheur ?
Ces phénomènes se sont-ils produits dans l'environnement proche du pilier, ou y a-t-il eu une réaction en chaîne dont la naissance se trouve hors du périmètre immédiat du pilier lui-même ?

Il ne s'agit pas d'une cause évidente ou immédiate. La compréhension de l'effondrement passe par une analyse approfondie et croisée des différentes hypothèses rassemblées, afin de mieux appréhender les interactions possibles entre le sol, la structure et son environnement.

Dans la suite de ce travail, les différentes hypothèses évoquées seront analysées plus en détail afin d'en évaluer la pertinence.

7.1 Investigations du sol

Il est important de rappeler l'environnement de la chapelle.
Le quartier se situe au sud de la ville, à proximité de la porte d'Hoves, et est traversé par l'Odru, qui traverse toute cette partie de la ville. Il est délimité par deux voies anciennes : la rue des Augustins, mentionnée dès 1370, et la rue de la Fontaine, dont l'existence est attestée dès 1331. A l'origine, cette dernière ne franchissait pas le cours d'eau.
Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, l'Odru marquait la limite de la ville, avant que celle-ci ne soit étendue, comme on la connait aujourd'hui. Les terrains de la rive gauche étaient sous la propriété de la paroisse d'Hoves.

Longtemps marécageuse, cette zone a d'abord été exploitée pour des viviers alimentés par l'Odru et pour des jardins. Le « vivier du seigneur » se trouvait à proximité de la première implantation des Augustins au XIIIe siècle. Malgré des conditions peu favorables à la construction, la présence de rues dès le XIVe siècle témoigne d'une volonté d'urbanisation progressive.

Cependant, l'activité liée aux viviers a perduré pendant une longue période. L'expansion du couvent des Augustins a notamment entraîné la disparition progressive du « vivier des Béguines ». Un plan daté du XVIIIe siècle indique encore la présence d'étangs entre la maison des Augustins et la rue d'Hoves (image 21).

Concernant la chapelle, le plan de Jacob van Deventer, datant du milieu du XVIe siècle, la montre, ainsi qu'un alignement de bâtiments le long de la rue des Augustins. D'autres constructions, probablement privées, apparaissent également en bordure de la rue de la Fontaine, tandis que le cœur de l'îlot reste non bâti. L'ensemble est structuré par les deux bras de l'Odru, que la rue de la Fontaine, prolongée, traverse successivement.

Le tracé de l'Odru a évolué au fil du temps. Initialement composé de deux bras parallèles visibles sur les plans anciens, il a été progressivement transformé en un cours unique, canalisé et couvert par un conduit voûté en briques. Initialement pénétrant la ville en longeant la propriété de la maison des Augustins et l'hôpital Saint-Nicolas, devenu par la suite couvent des Clarisses, son parcours a été légèrement modifié au XXe siècle, notamment lors de l'extension des bâtiments du collège. Il a alors été recouvert par un pertuis monté à l'aide de plaques de béton.[95]

[95] (Coquelet, 2008)

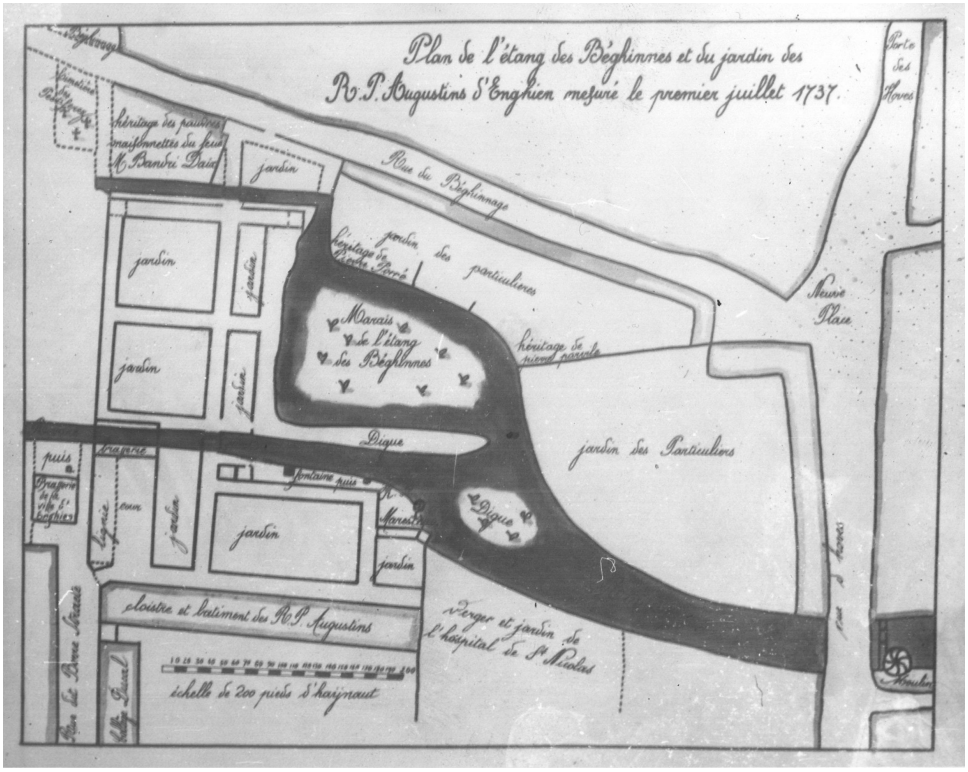

Image 21: Plan de l'étang des Béghinnes et du jardin des R.P. Augustins d'Enghien, mesuré le 01/07/1737 [96]

Dans ce contexte, les caves du bâtiment réaffecté en appartements étaient humides. Certains se demandent si les travaux d'assèchement et d'étanchéification des fondations du mur de l'aile du couvent donnant sur le parc, auraient involontairement modifier l'équilibre hydrique de la nappe phréatique, laquelle devrait être très proche du niveau du sol.

Aujourd'hui, on peut constater que le bas des murs du couvent est encore humide.

Photo 72: Bas de mur humide de l'aile sud-ouest
Photo de l'autrice, 2026

[96] (Archives du collège Saint-Augustin)

En octobre 2006, des sondages archéologiques préventifs ont été réalisés par le Centre de Recherches d'Archéologie nationale de l'Université catholique de Louvain, en collaboration avec le Service de l'Archéologie du Hainaut en vue de l'aménagement potentiel d'un parking souterrain dans la cour Rouge (la cour du couvent). (voir annexe 04)
L'instabilité du terrain et l'affleurement de la nappe phréatique qui ont causé beaucoup de difficultés lors de l'intervention archéologique ont eu raison de ce projet.[97]

Néanmoins, les sondages 3 et 4, indiqués sur le plan ci-dessous, ont permis de mettre en évidence les fondations des contreforts du chœur de la chapelle du couvent. Ce chœur est, rappelons-le, plus ancien, probablement du XVIe siècle, que le reste de la construction, avec une nef construite au tournant du XVIIe siècle. Cette nef a été élargie d'un bas-côté au XVIIe siècle.
Il a alors été remarqué que les deux contreforts reposent sur des fondations peu profondes, directement établies sur le terrain naturel. D'exécution assez sommaire, ces fondations ne répondent pas aux mêmes techniques de construction.
La base de M3001 (sondage 3) est constituée d'un appareil assisé en blocs de pierre de taille, reposant sur un radier légèrement débordant et de faible épaisseur, formé de moellons calcaires, liés par un mortier ocre très friable.

Les fondations de M4001 (sondage 4) apparaissent presque inexistantes : le soubassement en pierre de taille est simplement soutenu par une couche de briques concassées, elle-même posée sur un lit de quelques pierres calcaires liées au même mortier. L'épaisseur totale de cette fondation n'excède pas vingt centimètres.[98]

[97] (Coquelet, 2008)
[98] (Coquelet, 2008)

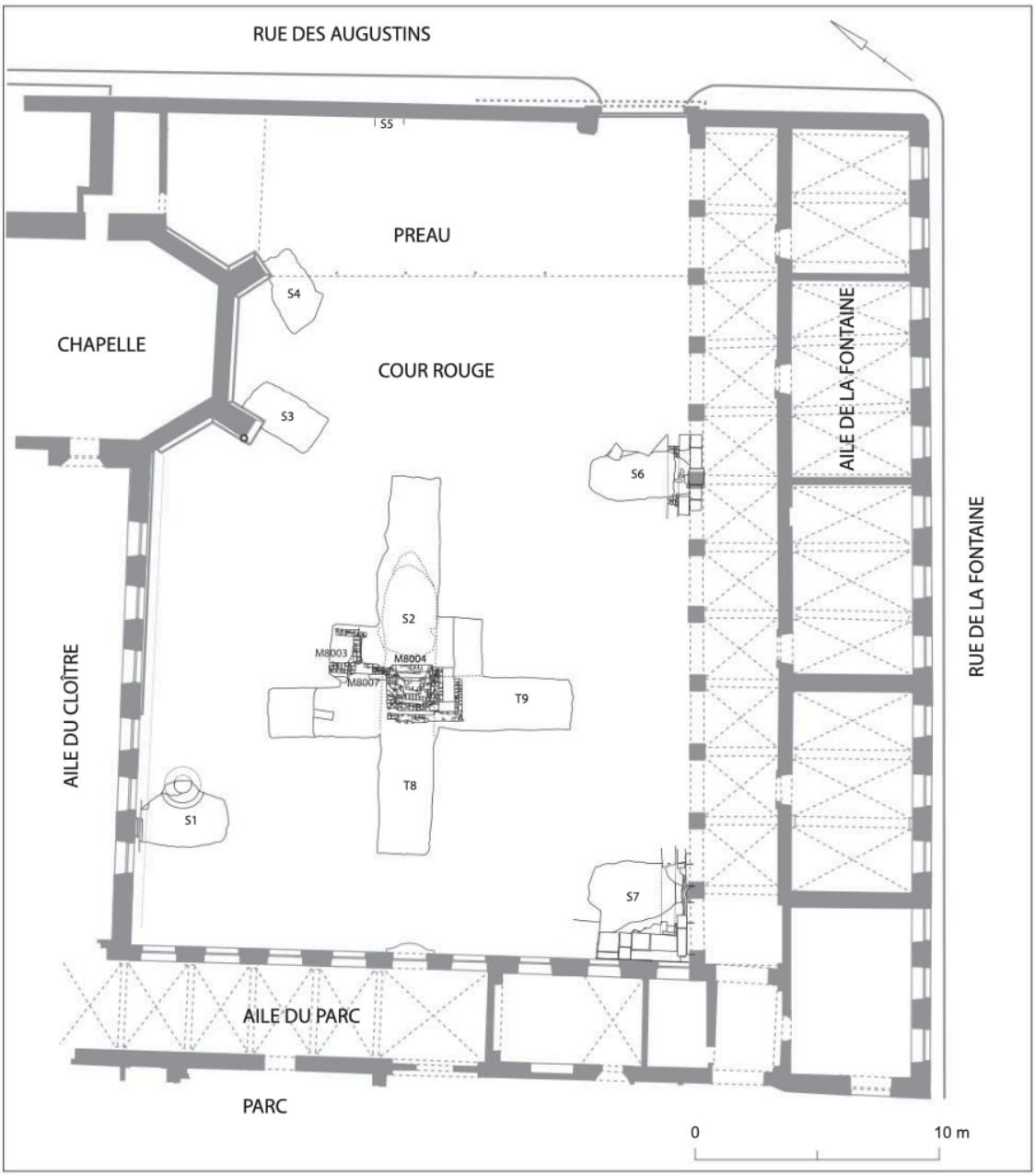

Image 22: Indication de l'endroit des sondages, 2006 [99]

[99] (Coquelet, 2008)

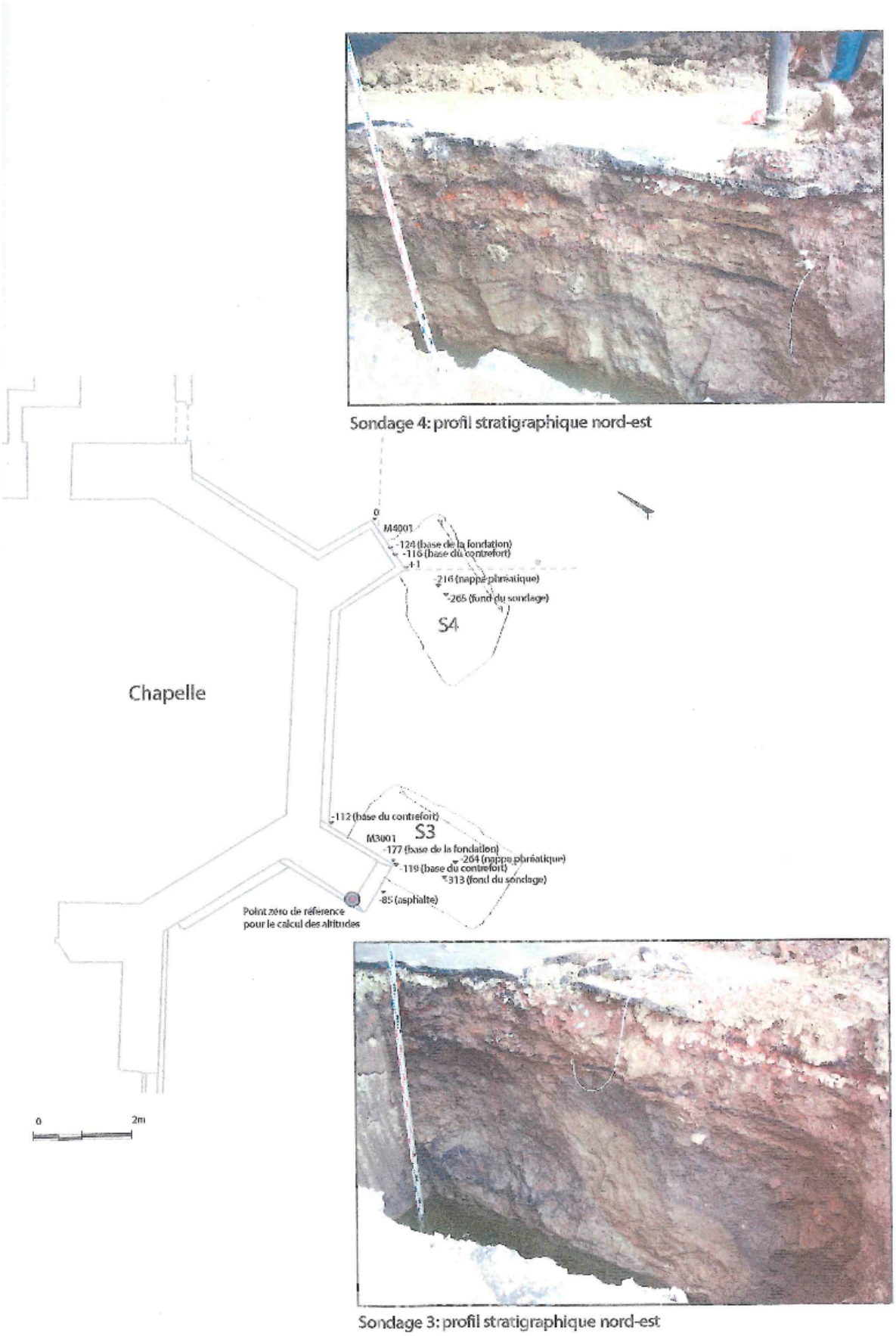

Image 23: Sondages au droit des fondations du chœur de la chapelle, 2006 [100]

Figure 10: Les fondations de la chapelle dans les sondages 3 et 4

Ressaut de fondation
Niveau de circulation original
Sommet du terrain naturel

Photo 73: Les fondations du chœur de la chapelle, 2006[101]

En octobre novembre 2012, suite à l'effondrement du pilier, des sondages de reconnaissance géotechnique ont été réalisés par l'I.N.I.S.Ma. (Institut Interuniversitaire des Silicates, Sols et Matériaux).
Les travaux *in situ*, ont consisté en:

- 6 sondages au pénétromètre statique (P1 à P6), afin de mesurer la résistance des sols ;
- 5 forages à la tarière (F1 à F5), afin de prélever des échantillons des sols et de déterminer leurs nature et caractéristiques physiques (plasticité, consistance, humidité) ;
- L'installation d'un piézomètre, pour pouvoir contrôler le niveau des eaux souterraines. Le lendemain de son installation au trou du forage F5, le 02 octobre 2012, on y trouvait l'eau souterraine à 2.10m de profondeur.[102]

[100] (Coquelet, 2008)
[101] (Coquelet, 2008)
[102] (Liebaert & Havron, 2012)

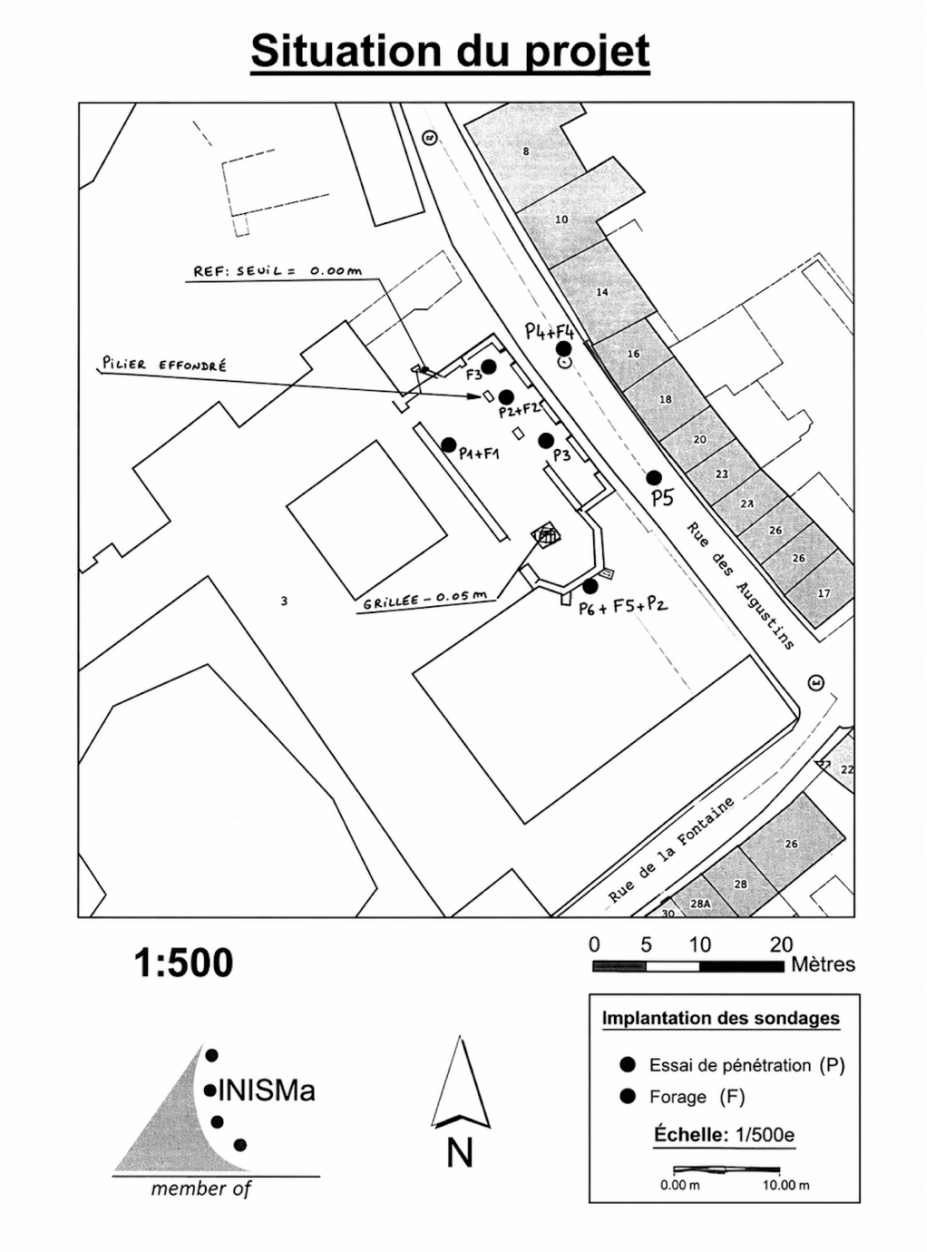

Image 24: Situation des sondages, 2006 [103]

Les sondages réalisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la chapelle permettent de dégager une structure régulière du sol. Globalement, le profil suivant a pu être ébauché:

- Depuis la surface actuelle du sol, jusqu'à 1m à 1,5m de profondeur: remblais de terres principalement limoneuses, de résistance localement faible
- En dessous, jusqu'à +-6m de profondeur : sols argilo-sableux, de résistance au moins moyenne (normale)
- En dessous, jusqu'à une profondeur de l'ordre de 8m : sols argileux compacts
- En dessous : socle rocheux de nature schisteuse ; sur les premiers mètres, celui-ci peut être altéré, attendri, mais il reste très résistant.

[103] (Liebaert & Havron, 2012)

Une fouille de reconnaissance a permis de mettre en évidence que le pilier effondré reposait sur un socle carré d'environ 1,5m de côté, fondé à une profondeur d'environ 1,4m sous le niveau du sol de la chapelle, soit aux alentours de la cote -1,5m. A cette profondeur, les sols présentent des caractéristiques jugées satisfaisantes : il s'agit de sols argileux à consistance ferme, dont la pression admissible est estimée à au moins 2kg/cm^2.

Au moment des sondages, le niveau de la nappe aquifère se situait à une profondeur légèrement supérieure à 2 mètres. Ce niveau est toutefois susceptible de varier en fonction des conditions climatiques, avec notamment une remontée possible de plusieurs décimètres durant les périodes plus humides.

Les sondages indiquaient que les sols supportant le pilier sont fermes et de bonne qualité. Leur capacité portante, estimée à au moins 2kg/cm^2, permet de reprendre une charge de l'ordre de 50 tonnes pour un socle de 1,50m de côté. Bien que ces sols soient fortement argileux et donc théoriquement sensibles aux variations de volume en fonction de leur teneur en eau, ce risque peut être écarté à la profondeur considérée. En effet, au-delà de 1,20m, les variations saisonnières d'humidité sont généralement négligeables.

Toutefois, dans les stations F3,P2/F2 et P3 situées dans le bas-côté nord-est, les remblais présentaient localement une faible consistance et/ ou résistance, ainsi qu'un taux d'humidité élevé, bien qu'ils soient situés sous la construction. Cette situation pourrait s'expliquer par des infiltrations d'eau en provenance de l'extérieur, notamment depuis la voirie adjacente, dont le niveau se trouve environ 30 à 40 cm au-dessus de celui du sol de la chapelle.
Cette situation superficielle n'aurait probablement pas affecté la stabilité du pilier, mais pourrait être la cause d'affaissement des carrelages (le sol du bas-côté Nord-Est n'est plus plane de longue date).

L'analyse des données géologiques et contextuelles disponibles n'a pas permis d'identifier avec certitude la cause de l'effondrement du pilier. Les résultats des sondages ne mettaient en évidence aucun élément probant en faveur d'une origine strictement géologique, notamment en ce qui concerne la nature et la capacité portante des sols de fondation, lesquels ne présentaient pas de défaut intrinsèque notable.

« Cependant, les propriétés géotechniques d'un sol peuvent être affaiblies par des facteurs extérieurs. Dans ce cas-ci, on pourrait évoquer un affouillement localisé dû à des afflux d'eau provenant de la voirie ou de l'un ou l'autre égout. Au vu des sondages, cette hypothèse parait toutefois peu plausible.
A ce stade, le sol ne peut pas être mis formellement en cause. On pourrait si nécessaire exclure définitivement toute « responsabilité » du sol en effectuant le plus près possible du pilier une couronne de sondages de +-2m de profondeur, avec un petit pénétromètre manuel, ainsi qu'autour du pilier stable (à titre comparatif).
Par ailleurs, d'autres pistes devraient être explorées, notamment celle d'un mauvais état du pilier (briques maçonnées avec un mortier très pauvre en liant hydraulique), de la charpente ou des voûtes en briques. » [104]

[104] (Liebaert & Havron, 2012)

D’autres ont également mis en cause un problème d’égouttage au niveau de la rue des Augustins. Cependant, la Ville a précisé qu’elle n’était pas en cause, et qu’un passage caméra a été réalisé à l’époque et qu’aucune fuite susceptible d’expliquer l’effondrement du pilier n’a été détectée.[105]

Des analyses d’eau ont ensuite été faites en novembre 2012 par la province de Hainaut.
« A la vue des seules analyses réalisées, l’échantillon ne semble pas provenir d’un égout ou d’une décharge d’eaux usées. »[106]

Cependant, en juin 2025, un peu plus loin dans la rue des Augustins, à environ trente mètres du pilier effondré, on remarque un affaissement de la voirie.

Photo 74: Affaissement rue des Augustins
Photo de l’autrice, 04/06/2025

Selon le Service Infrastructures de la Ville d’Enghien, les investigations menées ont permis d’identifier l’origine du désordre. Celui-ci serait lié à une ancienne évacuation d’égouttage réalisée en pierre, dont les joints se sont progressivement dégradés avec le temps, devenant poreux. Cette altération a favorisé des infiltrations d’eau, entraînant la formation d’une cavité sous la voirie, à l’origine de l’affaissement observé.

Cet incident semble donc lié à un problème localisé de vétusté du raccordement plutôt qu’à un phénomène de glissement de terrain.

Par ailleurs, il convient de préciser qu’il ne s’agissait pas d’un collecteur public principal, mais d’un raccordement privé reliant directement une habitation au réseau d’égouttage communal.

[105] (Demitri, 2013)
[106] (Bouviez & Fierro, 2012)

Dans le cas étudié, ce raccordement ne transitait pas à proximité immédiate de la chapelle, mais se connectait directement à l'égout public. Ce type de raccordement étant spécifique à chaque propriété, il relève de la responsabilité du propriétaire concerné.

La Ville ne possède pas de cadastre exhaustif ni de plans détaillés recensant l'ensemble des raccordements souterrains privés, en particulier pour les installations anciennes. Il est dès lors difficile de déterminer si d'autres dispositifs similaires sont présents dans ce secteur de la rue.

En cas de signalement d'un affaissement, une inspection par caméra du réseau principal est généralement effectuée en première instance. Dans le cas présent, ce contrôle n'avait mis en évidence aucun défaut structurel au niveau de l'égouttage public existant.

Image 25: réseau d'égouttage à proximité de la chapelle [107]

Selon la carte des données sur le réseau d'égouttage et les collecteurs, seuls un petit avaloir, et une chambre de visite se trouvent à proximité de la chapelle. La chambre de visite se trouve à peu près à hauteur du pilier effondré.

[107] (Données des réseaux Collecteurs et Egouttages, 2018)

7.2 Investigations évolution architecturale

La chapelle a connu plusieurs phases de construction et de reconstruction au cours de son histoire. Il n'est pas certain que son implantation actuelle corresponde exactement à celle d'origine, mais tout indique qu'elle a toujours été ouverte sur la rue afin de permettre l'accès des fidèles, les espaces conventuels étant en principe fermés au public.

L'examen des cartes anciennes n'apporte pas d'éclairage décisif sur ce point, le couvent y étant représenté de manière schématique. En revanche, les différentes campagnes de construction connues suggèrent une certaine permanence de l'implantation. Enfin, aucune source ne mentionne l'existence d'espaces souterrains tels qu'une cave ou une crypte, et les transformations ultérieures semblent être restées limitées. Toutefois, y aurait-t-il eu des sépultures à d'autres endroits de la chapelle, qui auraient pu provoquer l'effondrement par un éboulement souterrain ?[108]

Image 26: Carte Ferraris 1771-1778 [109]

Image 27: Carte Villaret 1745-1748 [110]

[108] (EG, 2012)
[109] (Geopunt.be, sd)
[110] (Geopunt.be, sd)

En décembre 1969, lors de l'enquête menée avant le classement, un budget de 250 000 francs était prévu pour les travaux de restauration, dont 200 000 consacrés à l'intérieur de la chapelle. Il était notamment indiqué que les peintures des voûtes et des murs (au-dessus des lambris), abimées à cause d'anciennes infiltrations d'eau, devraient être reprises dans un futur assez proche.

Concernant l'extérieur, il était précisé que les toitures et la zinguerie avaient été réalisées récemment, et que les traces visibles sur les badigeons des façades provenaient d'infiltrations anciennes désormais traitées. Aucun élément dans ce dossier ne mentionnait l'existence alors d'un problème de stabilité.[111]

En 2004, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) a introduit une demande visant à étendre le classement auprès du ministre du Patrimoine, mais celle-ci a été refusée en 2006. Cette démarche avait pour objectif d'inscrire sur la liste de sauvegarde certaines parties de l'ancien couvent Saint-Augustin qui n'avaient pas été reprises dans l'arrêté royal du 5 avril 1972.

Pour ce qui concerne la chapelle, la demande portait sur le plafond en stuc de la chapelle privée (située au-dessus de la sacristie), la sacristie elle-même avec son mobilier, ainsi que le porche en pierre bleue du XVIIe siècle situé dans la petite cour servant d'accès à la chapelle. Ce dossier ne contenait aucun élément laissant supposer un quelconque problème de stabilité de l'édifice.

Au regard des différentes phases de (re)construction qu'a connu la chapelle, on peut s'interroger sur la continuité structurelle et la stabilité globale de l'édifice.

Des fissures observées dans la partie supérieure du mur latéral droit de la nef principale témoignent de la présence ancienne d'une galerie située au-dessus du cloître. Jusqu'au début des années 1950, une tribune ouverte sur le chœur était encore accessible depuis l'étage du cloître, mais cet accès est aujourd'hui condamné. Toutefois, il apparaît très peu probable que ces fissures aient un lien avec le sinistre, celui-ci s'étant produit du côté opposé, vers la rue. [112]

La configuration actuelle, composée d'une nef principale, d'un bas-côté et d'un chœur, ne correspond vraisemblablement pas à l'état d'origine, mais résulte plutôt de transformations successives de l'édifice. Il n'est pas exclu qu'à une certaine époque, des chapelles latérales aient bordé la nef ; le type de fondation observé au pied du pilier effondré semble d'ailleurs aller dans ce sens. La présence de murs de refend pourrait ainsi s'inscrire dans une organisation de ce type.[113]

[111] (EG, 2012)
[112] (EG, 2012)
[113] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°13 - 22/03/2013)

Une première hypothèse émettait la proximité temporelle entre la grande campagne de travaux de rénovation qui ont eu lieu entre 2006 et 2008, et l'effondrement. Moins de trois ans après la réception provisoire du chantier, le pilier s'est effondré.
À ce moment, la charpente de la chapelle venait d'être consolidée.
Toutefois, certains se demandaient si la cause de l'effondrement de la colonne ne pouvait pas venir d'un déplacement de charges lié à la rupture d'un ou plusieurs éléments de la charpente. La question est de savoir si toutes les pièces qui auraient dû être remplacées selon le cahier des charges l'ont bien été à ce moment-là, et si celles qui ont rompu étaient réellement en bon état ou si elles étaient déjà dégradées, par exemple vétustes ou attaquées par des insectes.[114]

Selon les services du ministre du Patrimoine de l'époque, Carlo Di Antonio, le cahier des charges avait néanmoins bien été suivi lors des travaux. Diverses pièces de la charpente du clocher ont été remplacées ou consolidées et certains entraits ont été renforcés au moyen de plats métalliques.
A ce moment-là, d'après les professionnels qui se sont penchés sur la question, les nouveaux désordres constatés aux charpentes de l'édifice résulteraient de l'effondrement du pilier ouest, entraînant des portions des voûtes contiguës, et non l'inverse.[115]

Question personnelle : lors de la visite de charpente après l'effondrement, les experts ont pu remarquer que certains plats métalliques placés pour renforcer la charpente, ne remplissaient plus leur fonction de tirant, mais étaient totalement fléchis. Ce qui corrobore la déchirure totale d'éléments verticaux de charpente. Ont-ils cédé suite à l'écroulement du pilier, ou, au contraire, suite à leur dysfonctionnement, un mouvement dans la charpente aurait été créé, rééquilibrant les poussées horizontales de la charpente et créant une excentricité sur le pilier, qui aurait poussé à son effondrement ?

Une hypothèse discutée lors d'une réunion de certificat de patrimoine soumet que la nef latérale ne semble pas constituer un ajout tardif, mais plutôt une partie ayant fait l'objet de transformations importantes au XVIIe siècle, notamment avec le percement de nouvelles fenêtres et la mise en place d'une nouvelle charpente. Plusieurs indices visibles depuis la rue iraient dans ce sens, comme les amorces de quatre baies et, surtout, les traces d'un ancien rampant oblique à l'extrémité gauche du mur latéral nord. D'autres éléments, tels que la déformation des voûtes d'ogives, la position de la semelle de fondation sous le pilier effondré ou encore les modifications observées dans la charpente, suggèrent également des remaniements significatifs. Il est dès lors envisageable qu'à l'origine, la nef latérale ait été couverte par une succession de petites voûtes en bois, disposées perpendiculairement à l'axe de la nef et fermées au nord par une série de pignons. Ceux-ci auraient ensuite été remplacés, au cours du XVIIe siècle, par une toiture à un seul pan facilitant l'écoulement des eaux, accompagnée d'un mur gouttereau percé de quatre baies. Cette évolution, combinée à d'autres facteurs naturels, aurait alors contribué à fragiliser la structure, affecté sa stabilité globale et en particulier la reprise des efforts horizontaux générés par la charpente de la nef, ce qui pourrait expliquer l'effondrement du pilier.[116]

[114] (Saint-Amand & Di Antonio, 2012)
[115] (Saint-Amand & Di Antonio, 2012)
[116] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°14 - 30/04/2013)

Une autre hypothèse, de monsieur Jean-Louis Vanden Eynde, avance qu'au XVIIe siècle, lors de la mise en place du plafond en stuc, les entraits de la charpente auraient été coupés afin de dégager la visibilité de ce nouveau plafond. Les moignons des entraits sectionnés recouverts d'enduit (stuc) sont d'ailleurs encore visibles aujourd'hui.

Photo 75: Entraits coupés et recouverts de stuc
Photo de l'autrice, 2026

Cette hypothèse s'inscrit dans le constat plus large des nombreuses modifications qu'a connues la chapelle au cours de son histoire, modifications perceptibles notamment dans la charpente. En effet, l'observation d'un rythme différent entre les fermes des trois premières travées et celles qui suivent, suggère un prolongement du chœur. Il n'y aurait également eu qu'une nef unique, avec des contreforts. Ensuite, auraient été construites des chapelles, en bas-côté, formant comme des alcôves. On aperçoit des traces de pignon dans le mur longeant la rue des Augustins. Il aurait été décidé plus tard de réaliser un vrai bas-côté, et de supprimer les murs perpendiculaires faisant office de contreforts de la façade.

Le mur de façade extérieur premier aurait donc été celui sur la ligne où se trouvent les piliers aujourd'hui. Un indice penchant vers l'hypothèse que les piliers se trouvent sur une ligne originellement faisant office de façade, et donc que la nef ne possédait pas de bas-côté, est la présence d'anciennes baies visibles au-dessus des voûtes du bas-côté qui prouverait que nous nous trouvions en façade, sinon pourquoi placer des baies donnant sur le dessus d'une voûte. Un élément de corniche, en pierres et briques travaillées a également été observé à cet endroit, entre les fermes 2 et 3.

Photo 76: Les baies observées au-dessus des voûtes
Photos de Jean-Louis Vanden Eynde, 2007

La coupe des entraits de la nef principale, l'absence des murs de refend/ contreforts côté rue auraient fait que les forces de la charpente originale se soient rééquilibrées. Le côté du cloître servant de contrefort, les poussées de la voûte ont pu être reprises, côté rue on remarque que le pilier résiduel, le mur aligné sur l'ancienne façade de la nef principale, ainsi que la façade actuelle rue des Augustins suivent la même inclinaison, d'un ordre de vingt centimètres vers la rue.

Question personnelle : le bâtiment se serait adapté à toutes ces interventions au cours des siècles, mais pourquoi céder après autant de temps ? Peut-être suite aux modifications apportées en charpente en 2008, qui auraient touché à cet équilibre délicat ?

Sur place, on peut aujourd'hui observer que le moignon du pilier encore en place, est légèrement incliné, d'un gros centimètre, penchant vers le cloître.

Questions personnelles : penchait-il avant l'effondrement, ou bien est-ce la force résultante de l'effondrement qui l'a poussé vers le côté opposé du dévers de la façade rue des Augustins et de l'ancienne façade de la nef principale ?

Compte tenu du faible dévers observé sur la base résiduelle du pilier, comparativement à celui relevé dans la partie supérieure du mur de façade ainsi que sur la partie haute du pilier résiduel, peut-on envisager que l'origine du désordre se situe principalement dans la partie haute de l'édifice ?

Concernant le mur de façade, les déformations sont essentiellement localisées dans sa partie supérieure, tandis que sa base ne présente pas de déformation notable. Ces constatations tendent-elles à suggérer qu'un déplacement des charges ou une redistribution des efforts s'est produit au niveau supérieur du pilier ?

Photo 77: Gauche : le pilier résiduel démontre un dévers de l'ordre de 20cm
Photo 78: Droite : base résiduelle du pilier effondré
Photo de l'autrice, 2026

7.3 Rapport d'expertise du bureau d'études Franz Dupont

Le rapport final établi en novembre 2012 par le bureau d'études Franz Dupont met en évidence un ensemble de constats et d'analyses permettant d'expliquer les causes du sinistre et d'orienter les interventions à envisager. Il synthétise les observations réalisées sur le site, les résultats des investigations géotechniques ainsi que les vérifications structurelles, afin d'aboutir à une interprétation globale du mécanisme d'effondrement et aux recommandations de stabilisation qui en découlent.

Au niveau des fondations du pilier effondré, le sol aurait été visiblement saturé d'eau légèrement chargée. Des traces d'humidité avaient également été observées sur les dalles de la chapelle à proximité du jubé. Les terres issues de la fouille présentaient une forte teneur en limon, traduisant une sensibilité accrue à l'eau. Par ailleurs, le pilier en maçonnerie encore en place présentait un dévers important, de l'ordre de 20 centimètres entre sa base et la clé de voûte, tandis que la voûte en berceau de la nef centrale était fortement déformée, ce qui témoignait d'une instabilité structurelle avancée.

A l'extérieur, il a été observé que les eaux pluviales se déversaient directement sur la voirie. Des affaissements ont également été observés le long de la façade, notamment au niveau d'une taque d'égout, ainsi que des dégradations sur le bâtiment situé en face, suggérant un impact plus global des désordres.

L'examen de la charpente aurait mis en évidence plusieurs déficiences: des traces d'une ancienne toiture couvrant uniquement la nef centrale, l'absence d'une panne reliant la première ferme au pignon du côté de la nef latérale, ainsi que la rupture d'un élément principal d'une ferme à proximité de la deuxième colonne encore en place.

La fondation sous le pilier effondré présente des dimensions d'environ 1,20m sur 2,20m pour une profondeur de 1,4m. Les essais de sol réalisés par l'I.N.I.S.Ma. indiquant que cette fondation repose sur une couche argilo-limoneuse, avec une capacité portante et admissible de 2,3 kg/cm^2, et une contrainte de rupture estimée à 4,6 kg/cm^2 après application d'un coefficient de sécurité. La présence d'une nappe phréatique à environ 3,75m de profondeur a également été relevée proche du pilier effondré.

Il a également réalisé une descente de charges destinée à déterminer les efforts réellement repris par cet élément porteur et à analyser les mécanismes structurels ayant pu conduire à sa ruine. (voir annexe 05)

Dans un premier temps, les caractéristiques géométriques et les hypothèses de calcul nécessaires à l'évaluation des charges ont été définies. Le rapport prend en compte :

- La zone d'influence du pilier ;
- Les dimensions de la colonne en maçonnerie et mortier batard ;
- Les dimensions des fondations ;
- Les dimensions des voûtes en maçonnerie ;
- Les dimensions de la voute en berceau de la nef centrale ;
- Les éléments de la charpente en bois ;
- La couverture en ardoise, platelage, chevrons ;
- Les dimensions de la voûte de la nef latérale ;
- Les dimensions des murs collatéraux ;

- Les valeurs de poids volumique appliquées aux matériaux.

Ces hypothèses permettent d'estimer le poids propre des éléments structurels et de déterminer la part des charges transférées vers le pilier étudié.

Le pilier supportait d'une part les charges verticales issues des voûtes de la nef latérale, auxquelles s'ajoutaient celles de la nef principale, de la toiture et des maçonneries supérieures. D'autre part, il devait également reprendre les poussées horizontales engendrées par les voûtes. Cet aspect est fondamental dans la compréhension du comportement de l'ouvrage : une voûte exerce une poussée oblique sur ses appuis. Cette poussée tend à écarter les supports latéralement et impose donc au pilier des contraintes combinées de compression et de déversement.

L'ingénieur a dans un premier temps calculé la somme de ces charges verticales au pied du pilier, et ensuite au sommet de celui-ci.

Ensuite, en prenant comme hypothèse un excentrement de la charge appliqué en tête de colonne, de 20 cm, il calcule un moment, avec lequel on calcule l'excentrement du centre de gravité de la charge verticale. Avec cela il calcule les tensions au pied de la colonne, et au niveau de la fondation. On considère également la poussée de la voûte, qui crée un moment au pied du pilier, et donc une excentricité. On trouve alors les tensions au pied du pilier et au niveau de la fondation.

A ensuite été calculé quel devrait être le tassement différentiel de la fondation pour provoquer une rupture, dans l'hypothèse d'une tension de rupture de 0,15 kN/cm^2.
Les calculs donnent comme résultat une excentricité de 23,6 centimètres. Or, une déformation de 20 centimètres par rapport à la colonne originale a été observée sur place.

Un tassement différentiel de 1,13 centimètres de la fondation provoquerait cette inclinaison.

Il suffirait donc que la semelle de fondation s'enfonce du côté le plus sollicité, d'une valeur de 1,13cm pour que la rupture se produise dans ces hypothèses. Or des tassements de la dalle ont été observés et l'accident s'est passé après une forte période pluvieuse.[117]

En effet, juillet 2012 a été caractérisé comme un mois pluvieux aux précipitations excédentaires et instable aux orages fréquents. Vingt jours d'orages ont été comptabilisés sur le territoire, ce qui est assez exceptionnel. [118]

[117] (Dupont F. , 2012)
[118] (Mievis, 2012)

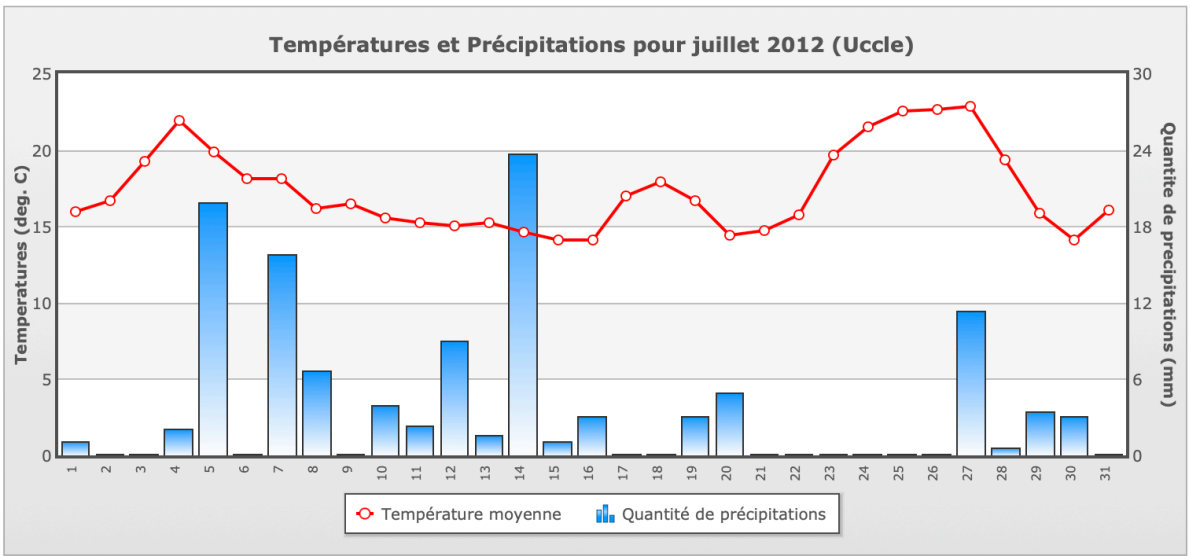

Image 28: Intempéries en juillet 2012 [119]

Au regard de ces éléments (les calculs de vérification effectués, les essais de sol, la présence d'eau au niveau des fondations, les désordres dans la rue) le rapport attribue l'effondrement à un pivotement de la semelle de fondation, ayant entraîné un dépassement des contraintes admissibles dans la maçonnerie. Ce phénomène serait lié à un tassement du sol, particulièrement du côté est, sous l'effet de l'eau, dont l'origine était inconnue au moment du rapport.

Toutefois, l'historique des travaux dont la chapelle a fait l'objet au cours des siècles, de même que l'observation fine du bâtiment, permettent de penser que ce monument a subi de lourdes transformations, perturbant la stabilité de l'ensemble et en particulier la reprise des efforts horizontaux engendrés par la charpente de la nef. La situation était donc instable, et il aurait suffi d'un léger tassement de la semelle pour que le pilier cède.

Les mesures provisoires mises en place, tel que l'étançonnement de la zone sinistrée, permettaient d'envisager des études complémentaires pour une stabilisation définitive. Néanmoins, il était recommandé à court terme d'installer un échafaudage central dans la nef principale afin de soutenir la voûte en berceau, fortement fragilisée. A plus long terme, plusieurs interventions sont préconisées dans le rapport du bureau d'étude: la mise en place de tirants au niveau de la nef pour reprendre les poussées horizontales, le renforcement du pignon par épinglage, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales si leur implication venait à être confirmée, ainsi que la rénovation des fermes de toiture.[120]

[119] (Mievis, 2012)
[120] (Dupont F. , 2012)

8 Bilan des analyses et avis personnel

En conclusion, les observations réalisées conduisent, à mon sens, à privilégier l'hypothèse d'un phénomène multifactoriel dans l'explication de l'effondrement. Bien que les nombreuses transformations subies par le bâtiment au fil du temps aient probablement entraîné une redistribution des charges au sein de la charpente et des éléments porteurs, les relevés effectués montrent que les efforts structurels les plus importants, notamment en charpente, ne se concentraient pas directement au droit du pilier effondré.

Cette constatation me conduit à considérer qu'un mouvement de terrain, même faible, a vraisemblablement joué un rôle dans le processus de déstabilisation.

Cette interprétation paraît renforcée par plusieurs éléments convergents : l'historique du terrain, les conditions météorologiques particulièrement défavorables observées au moment de l'effondrement, marquées par d'importantes précipitations, ainsi que la présence d'une nappe phréatique peu profonde. Les problèmes d'humidité encore visibles aujourd'hui en différents points de l'édifice semblent également indiquer une sensibilité persistante du terrain et la possible existence de désordres géotechniques sous-jacents.

Par ailleurs, les transformations successives apportées à la structure ont également contribué à fragiliser progressivement l'équilibre de l'ensemble. La suppression des entraits, les différentes campagnes de construction ayant pu créer des discontinuités structurelles, certains manquements observés dans la charpente, ainsi que les adaptations plus récentes de la toiture ont probablement modifié le comportement structurel initial du bâtiment. Dans ce contexte, le pilier effondré pouvait déjà présenter un état de faiblesse préalable, possiblement masqué par les aménagements intérieurs et les lambris.

Aucune de ces causes ne semble, à elle seule, pouvoir expliquer entièrement la rupture. En revanche, leur combinaison progressive a vraisemblablement créé un déséquilibre structurel de plus en plus important, jusqu'à conduire à l'effondrement.

Dès lors, mon diagnostic tend à considérer que la rupture résulte de l'interaction entre plusieurs facteurs structurels, géotechniques et climatiques, dont les effets cumulés ont progressivement déstabilisé l'ouvrage.

9 Propositions de consolidation et recommandations de restauration

9.1 Propositions de consolidation envisagées

En 2013, trois comités indépendants: le comité des riverains du centre d'Enghien, celui des habitants de la Résidence Saint-Augustin, et le Cercle royal archéologique d'Enghien ont décidé de s'unir, à l'aide de la pétition nommée « Appel au sauvetage de la chapelle du couvent des Augustins d'Enghien », pour demander au propriétaire de la chapelle (la Société Lixon), de procéder à sa restauration, dans le respect des règles de l'art appliqué à tout bâtiment classé monument historique par la Région wallonne.

Il était également demandé aux autorités tant communales que régionales, ainsi qu'aux autorités de tutelle en charge de la sauvegarde du patrimoine historique et du bien-être des citoyens, de veiller à ce que les opérations de conservation et de restauration soient menées dans les délais prévus par les règlements communaux, et qu'elles ne puisse engager de nouvelles constructions avant que ne soit réglée la restauration de la chapelle. L'enjeu était de mettre fin à la situation de dégradation de la chapelle, et de sa disparition potentielle.

En moins d'un mois d'actions, la pétition a rassemblé plus de 420 signatures.[121]

Suite à cela une réunion de concertation a été organisée en février 2014 par le Ministre du Patrimoine de l'époque, Carlo Di Antonio, afin de dégager, avec tous les partenaires concernés, des pistes de solution, tant pour les travaux de restauration à la suite de l'effondrement, que pour la réaffectation du bien.
Cette réunion s'est faite avec l'administration du patrimoine, la commission royale des Monuments et Sites, le propriétaire (la Société Lixon) ainsi que la Ville d'Enghien.
D'autres réunions de certificat de patrimoine ont ensuite suivi.

Lors des premières réunions du certificat de patrimoine consacrées à la consolidation de l'édifice, plusieurs options ont été discutées.

La première consistait en un démontage complet des voûtes du bas-côté, et leur remplacement par une dalle en béton armé liaisonnée au mur gouttereau afin de reprendre les poussées horizontales engendrées par la charpente. Cette intervention s'accompagnerait également de la reconstruction du pilier effondré.

Une autre solution envisagée portait sur la réalisation de murs de refend implantés au droit des piliers : le pilier effondré et le second toujours en place. Ceci de manière à diviser le bas-côté en trois parties distinctes. Cette option présentait l'avantage d'être plus simple et moins coûteuse, tout en pouvant s'intégrer dans une réflexion plus large sur un éventuel réaménagement intérieur de la chapelle en lien avec sa future réaffectation.

[121] (Lettre au Ministre des Travaux publics et du Patrimoine-27/01/2014)

Les représentants du département du Patrimoine ainsi que de la CRMSF se sont montrés ouverts à cette proposition, d'autant plus que la configuration actuelle de l'édifice ne correspondrait plus à l'état d'origine, dans l'hypothèse où à une certaine époque, des chapelles latérales aient bordé la nef. La mise en œuvre de murs de refend s'inscrirait ainsi dans une logique compatible avec cette organisation ancienne de l'édifice.[122]

En 2014, le certificat patrimonial s'est concentré sur une solution visant à consolider l'édifice, sans privilégier une restitution à l'identique, jugée trop coûteuse et insuffisante pour résoudre les problèmes d'instabilité. Tant que le projet de nouvelle affectation n'était pas défini, il ne fallait pas mettre en œuvre de solutions irréversibles.
Le comité d'accompagnement a alors retenu, dans un premier temps, la proposition consistant à mettre en place un portique en béton afin de reprendre les efforts horizontaux et de stabiliser la façade. Cette option offrait l'avantage de maintenir ouvertes de nombreuses possibilités d'affectations futures, mais elle risquait d'altérer les décors intérieurs, pourtant d'un réel intérêt patrimonial, pour lesquels une solution de préservation restait à définir. En effet, cette solution aurait demandé le démontage global de l'ensemble des lambris et confessionnaux situés dans le bas-côté.
Toutefois, il avait été décidé que tous les éléments de décor seraient précautionneusement démontés et conservés sur place afin de permettre éventuellement leur réutilisation dans le cadre du projet futur de réaffectation.

Le principe du portique a été jugé recevable et, selon le cabinet du ministre, pouvait bénéficier d'une subvention patrimoniale, à condition que la S.A. Lixon s'engage à réaliser les travaux, alors estimés à 250 000 euros. Le cabinet proposait par ailleurs que ce portique marque une séparation à l'intérieur du bâtiment entre une partie conservée dans son état d'origine, moyennant les restaurations nécessaires, et une autre partie aménagée dans un esprit plus contemporain.

En 2014, la Région wallonne ne disposait pas des moyens budgétaires nécessaires ni pour acquérir le bien ni pour prendre en charge l'ensemble des travaux. Par ailleurs, une inscription sur la liste de l'Institut du Patrimoine wallon apparaissait difficilement envisageable, compte tenu du nombre déjà important de monuments qui y figuraient ainsi que des contraintes budgétaires propres à l'Institut.

La Ville d'Enghien, elle, a fait en son temps le choix d'investir de manière très importante dans le Parc du Château d'Arenberg. Elle n'avait donc pas les moyens de financer les travaux de restauration de la chapelle, même si l'édifice lui était cédé pour le franc symbolique.
Toutefois, la Ville d'Enghien et la Fondation Roi Baudouin, ont cherché une réaffectation possible de la chapelle. A l'époque, les partis se tournaient vers l'idée d'en faire un musée pour des tapisseries, propriété de la Ville. En effet, trois lieux potentiels pour la présentation de cette collection étaient en pourparlers, dont la chapelle.

Dans ce contexte, et dans un souci de préservation du bien, le cabinet a demandé à la S.A. Lixon de s'engager à réaliser les travaux liés à la mise en place du portique, en contrepartie d'une subvention de la Région wallonne couvrant 60% de coûts. La S.A. Lixon a toutefois souligné les dépenses déjà engagées, estimées à environ 200 000 euros, pour les mesures conservatoires d'urgence mises en œuvre à la suite de l'effondrement. Si elle envisageait de prendre en charge les 250 000 euros nécessaires à la réalisation du portique, sous certaines conditions, elle a insisté

[122] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°13 - 22/03/2013)

sur le fait qu'elle n'assumerait pas les coûts des travaux de confort, tels que le chauffage ou l'électricité, susceptibles de s'ajouter par la suite.

La Direction de la Restauration avait évoqué la possibilité de majorer de 20% la subvention habituelle fixée à 60%, à condition qu'une réaffectation du bâtiment soit clairement définie et que sa destination principale présente un intérêt collectif, notamment par un accès au public.

Dans cette perspective, la S.A. Lixon a été invitée à introduire, dans les meilleurs délais, une demande de subvention portée à 80%, en la motivant sur la base de ces deux critères : une réaffectation clairement établie et l'ouverture au public. Cette demande devait concerner la restauration globale de l'édifice, même si les travaux étaient appelés à être réalisés en deux phases distinctes (stabilisation dans un premier temps, puis aménagements intérieurs). Elle pouvait être introduite sans délai auprès du Ministre du Patrimoine, chargé de la transmettre à l'administration, laquelle devait ensuite solliciter l'avis de l'Inspection des Finances.[123]

Entre-temps, les auteurs de projet, conscients de l'impact important que la proposition précédente aurait eu tant sur l'aspect du bâtiment que sur le décor intérieur de la chapelle, on réexaminé la question.

Ils ont ainsi présenté une troisième solution consistant à reprendre les efforts horizontaux générés par les fermes de la charpente non plus au moyen de portiques en béton implantés à l'intérieur, mais via des contreforts disposés à l'extérieur. Le transfert des efforts depuis le pied de la charpente vers ces contreforts serait assuré par un système de poutrelles métalliques. Celles-ci, sous réserve de vérifications techniques, seraient placées au-dessus des voûtes et des arcades, de manière à rester invisibles depuis l'intérieur de la chapelle.

Cette option présentait l'avantage majeur de préserver l'intégrité de l'espace intérieur et de laisser ouvertes de nombreuses possibilités de réaffectation, voire une restitution à l'identique, du point de vue de l'aspect, sinon de la structure.

La seule modification notable aurait concerné l'implantation, le long du mur gouttereau bordant la rue - donc en domaine public - de trois contreforts, probablement en béton, dont l'emprise au sol serait d'environ 88cm. Cette intervention impliquerait un léger réaménagement de l'espace public, notamment un élargissement du trottoir.[124] Le collège communal avait marqué son accord pour ceci.

Une quatrième option a également été présentée.
Celle-ci prévoyait, d'une part, la mise en place de tirants à la base de la voûte en berceau, au droit du pied de chaque ferme de charpente. D'autre part, le hors-plomb observé au niveau de la façade à rue serait corrigé au moyen d'ancrages disposés sur toute sa hauteur, depuis le sommet du mur jusqu'à ses fondations.

Par ailleurs, le dispositif prévoyait l'installation d'un premier élément de chaînage, sous la forme d'une poutre continue de répartition en partie supérieure du mur de façade, ainsi que d'un second élément au pied de la charpente de la nef, à la jonction entre la nef et le bas-côté, au droit des arcades effondrées. Ces deux éléments seraient reliés par un réseau de poutres perpendiculaires assurant la transmission des efforts.

[123] (Procès-verbal de la réunion de concertation - 10/02/2014)
[124] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°15 - 18/03/2014)

Enfin, les petites voûtes du bas-côté, partiellement effondrées, seraient entièrement démontées, tandis que la seule voûte encore intacte ferait l'objet d'un renforcement par son extrados.

Toutefois, l'option par contreforts gardait la préférence, car elle répondait aux deux problèmes : aux poussées horizontales induites par la charpente de la nef mais également à l'instabilité du mur de façade. [125]

La distinction essentielle entre l'option par tirants ou l'option par contreforts, se trouvait dans la manière de traiter le dévers observé au niveau de la façade située rue des Augustins.

Dans le cas de l'option par tirants, l'intervention envisagée impliquait des travaux particulièrement lourds de consolidation et de stabilisation du mur gouttereau. Cette solution aurait nécessité en effet le démontage complet du pied de toiture ainsi que de la partie supérieure du mur, afin de permettre la réalisation d'une poutre de ceinture en béton armé. Par ailleurs, des barres verticales devaient être forées sur toute la hauteur du mur. Celles-ci auraient assuré un double rôle : d'une part, elles permettaient de transmettre les efforts vers la poutre de ceinture, et d'autre part, elles auraient renforcé la rigidité en flexion de la façade. Toutefois, ces forages auraient entraîné l'injection d'une quantité importante d'eau dans la maçonnerie, ce qui aurait pu engendrer des désordres supplémentaires.

A l'inverse, l'option par contreforts permettait d'éviter ces interventions lourdes. Afin de compenser les poussées exercées par la toiture sur la façade, il était prévu de réaliser trois contreforts en béton armé. Ceux-ci auraient été reliés à cinq niveaux différents le long de la hauteur du mur, assurant ainsi une reprise efficace des efforts.

Indépendamment de l'option retenue, un ensemble d'interventions complémentaires avaient été listées par les auteurs de projet pour assurer la consolidation et stabilisation globale de l'édifice. Ces travaux comprenaient notamment la consolidation des voûtes du collatéral, la restauration de l'arc intérieur, ainsi que le maintien du pignon principal. Il était également prévu de stabiliser la voûte en berceau et la charpente. Les éléments structurels disparus devaient être remplacés : le pilier effondré aurait été substitué par une colonne métallique, tandis que les deux arcs de la nef auraient été remplacés par des poutrelles métalliques. Deux autres poutrelles auraient été installées au-dessus des arcs séparant les voûtes du collatéral, afin d'assurer l'équilibre des poussées horizontales. Des opérations d'épinglage adaptées ainsi que des réparations superficielles seraient venues compléter ces interventions, dans le but de rendre le bâtiment stable et utilisable. Enfin, la restauration du vitrail, en particulier des meneaux des baies du chœur, était également prévue.

Il a par ailleurs été souligné que, bien que le mur gouttereau ne comporte pas de contreforts, de tels dispositifs existaient déjà au niveau du chœur. Il convient également de rappeler que l'absence de contreforts, ou tout système capable de reprendre les poussées exercées par la charpente sur la façade, constitue probablement l'une des causes de l'effondrement du pilier[126]

[125] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°16 - 28/11/2014)
[126] (Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°17 - 05/03/2015)

9.2 Résumé des propositions envisagées et avis personnel

Proposition	Principales interventions	Avantages	Désavantages
1. Portique en béton	Mise en place d'un portique structurel intérieur	Permet de distinguer une partie restaurée et une partie contemporaine	Permet de distinguer une partie restaurée et une partie contemporaine, impact important
	Remplacement des voûtes par une dalle en béton armé liée au mur gouttereau	Permet de nombreuses possibilités d'affectations futures	Nécessite le démontage des lambris et confessionnaux du bas-côté
	Reconstruction du pilier effondré		Risque d'altération des décors intérieurs
2. Murs de refends	Réalisation de murs de refend au droit des piliers	Solution plus simple et moins coûteuse	Transformation importante de l'espace actuel
		Peut s'intégrer dans une réflexion plus large sur un éventuel réaménagement intérieur de la chapelle en lien avec sa future affectation.	
		S'inscrit dans une logique d'une ancienne configuration de la chapelle	
3. Contreforts extérieurs	Installation de 3 contreforts extérieurs en béton	Répond aux deux problèmes principaux : poussées horizontales et instabilité de la façade	Nécessite l'aménagement de la voie publique
	Liaison des contreforts au mur à plusieurs niveaux	Préserve l'intégrité de l'espace intérieur	
	Mise en place de poutrelles métalliques invisibles depuis l'intérieur	Laisse place à de nombreuses possibilités de réaffectation, voire une restitution à l'identique	
4. Tirants	Stabilisation de la façade par ancrages verticaux	Les tirants annulent les poussées de la nef sur le bas-côté et sont une solution moins coûteuse	Travaux particulièrement lourds de consolidation et de stabilisation du mur gouttereau
	Mise en place de tirants à la base de la voûte en berceau	Modifie peu l'aspect de l'espace intérieur	Démontage partiel du pied de toiture et du haut du mur afin de placer la poutre de ceinture
	Création d'un double système de chaînage et de poutres de répartition		Forages et injections importants dans la maçonnerie, avec risque de désordres supplémentaires
	Démontage complet des voûtes du bas-côté		
	Renforcement de la voûte intacte par son extrados		

À mon sens, une solution intermédiaire combinant plusieurs dispositifs de stabilisation pourrait constituer une approche plus équilibrée que le recours à une seule intervention structurelle lourde. En effet, chacun d'entre eux montre certains avantages.

La combinaison de tirants métalliques et de contreforts extérieurs semble particulièrement intéressante dans le cas de la chapelle, dans la mesure où ces deux systèmes pourraient répondre à des problématiques structurelles différentes et complémentaires. Ce sont également les deux propositions permettant la plus grande liberté aux possibilités de réaffectation par la suite, de par leur moindre impact spatial.

Les tirants, placés au niveau de la nef principale, permettraient principalement de reprendre les poussées horizontales exercées par la voûte en berceau. Ce dispositif présenterait l'avantage de limiter les déformations progressives de la structure tout en restant relativement discret visuellement à l'intérieur de l'édifice. Une telle intervention permettrait également de conserver

une grande partie de l'organisation spatiale existante sans transformer profondément les volumes intérieurs. De plus, le recours à des tirants pourrait également s'inscrire dans une continuité historique, ce type de dispositif ayant été fréquemment utilisé dans l'architecture ancienne pour contenir les poussées des voûtes.

Les contreforts extérieurs pourraient quant à eux intervenir d'avantage comme éléments de stabilisation ponctuelle de la façade du bas-côté, plutôt que comme unique système de reprise des poussées. Dans cette hypothèse, leur dimensionnement pourrait être plus limité et leur impact visuel réduit par rapport à une solution reposant exclusivement sur de massifs contreforts structurels.

Cette approche mixte présenterait plusieurs avantages. D'une part, elle permettrait de répartir les efforts structurels entre différents dispositifs complémentaires, réduisant ainsi les contraintes exercées sur chacun d'eux. D'autre part, elle offrirait un compromis intéressant entre efficacité structurelle, conservation des décors intérieurs et préservation de la lecture architecturale de la chapelle.

Une telle solution devrait naturellement être confirmée par une étude structurelle approfondie, notamment afin d'évaluer précisément les poussées à reprendre par les tirants, et par les contreforts respectivement, ainsi que l'état des maçonneries de la façade du mur gouttereau. Toutefois, cette combinaison paraît offrir une réponse plus nuancée et potentiellement moins invasive qu'une reconstruction structurelle lourde ou qu'un système unique de stabilisation.

9.3 Description de la proposition retenue

En mars 2015, l'option avec la mise en place des contreforts, a été retenue par le comité d'accompagnement. Le dossier de consolidation a pu être finalisé et reprenait:

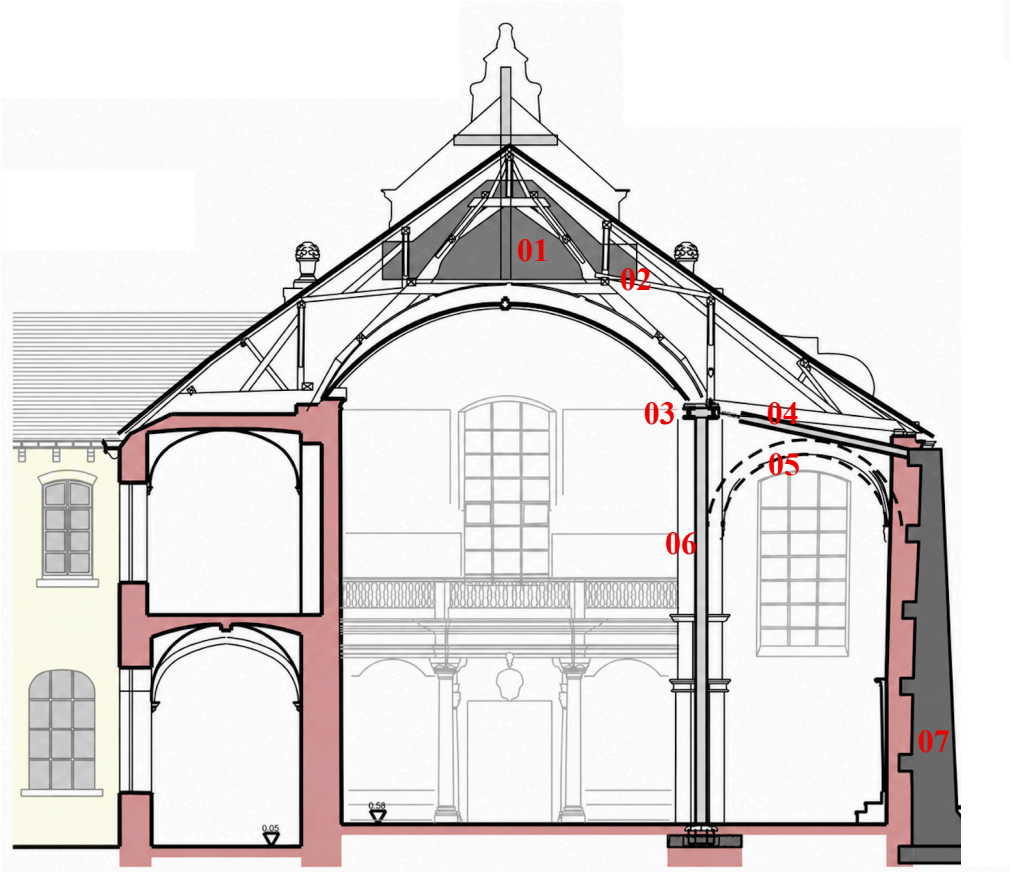

01. Maintien de la façade nord par contrepoids
02. Stabilisations ponctuelles de la charpente
03. Poutre métallique sur colonne
Travées 1 & 2
04. Poutrelles précontraintes
Travées 1 & 2
05. Renforcement de la voûte par une coque en béton et épinglage des nervures
Travée 4
06. Tirant métallique
Travée 3
07. Contreforts en béton

Image 29: Coupe travées 1-2 vers l'entrée
Indication des interventions prévues dans le dossier de consolidation en 2015 [127]

Outre les points mentionnés sur le schéma ci-dessus, le gros œuvre devra également être vérifié, notamment la qualité des maçonneries et en particulier le liant hydraulique. Les fissures pourront être épinglées et réparées en surface, y compris au sein du chœur.

Le dossier complet de consolidation peut être retrouvé en annexe de ce document. (voir annexe 06)

La première étape serait la démolition des éléments instables, notamment les fragments de voûtes des travées 1,2 et 3, touchées par l'effondrement.

La reprise des efforts des deux premières travées, et partiellement de la troisième, devait reposer sur la mise en œuvre d'un portique associant une colonne métallique à une série de contreforts en béton, reliés par des poutrelles précontraintes.

Les éléments structurels disparus, en particulier le pilier situé entre les travées 1 et 2, devaient être remplacés par une colonne métallique implantée sur la fondation existante en fonction de

[127] (Dossier technique - Consolidation définitive, 2015)

la descente de charges. Celle-ci devait être remplie de béton afin d'assurer une résistance au feu satisfaisante. Les arcs formerets disparus du bas-côté devaient, quant à eux, être remplacés par des poutrelles métalliques. Afin d'évoquer l'emprise de l'ancien pilier effondré, un revêtement de sol en béton lissé devait en reprendre le tracé.

Le long de la rue des Augustins, trois contreforts en béton armé devaient être réalisés afin de reprendre les efforts horizontaux résultant de la rupture des faux entraits de la charpente d'origine ainsi que du dévers de la façade. Ceux-ci devaient être ancrés dans les maçonneries existantes de la façade afin d'assurer un comportement solidaire.

A travers le collatéral, des poutres devaient être disposées en pied de charpente afin d'assurer la transmission des efforts. Les contreforts en béton devaient ensuite être mis en tension après un délais de 28 jours, afin de compenser les déformations instantanées dues aux sollicitations horizontales.

La disparition des deux arcs formerets des travées 1 et 2 entraînant un déséquilibre des poussées, un câble devait être mis en place au droit de la troisième travée afin de rééquilibrer les efforts et de limiter le moment de flexion dans la colonne métallique. Son ancrage devait être assuré par une plaque d'about permettant sa mise en tension, ainsi que par un dispositif d'ancrage chimique ou mécanique.

Un étaiement provisoire aurait été placé sous la voûte de la quatrième travée afin de la stabiliser. Cette dernière aurait été utilisée comme coffrage perdu pour couler une coque nervurée en béton armé. Un épinglage des pierres aurait assuré la collaboration de la couche en béton et de la voûte existante.

Par ailleurs, le couronnement de la façade nord, présentant un hors-plomb important vers l'extérieur, devait être stabilisé au moyen d'une fixation mécanique associée à un apport de masse en toiture, fonctionnant comme un système de contrepoids.

Enfin, il était prévu que la charpente fasse l'objet d'un contrôle complet par un maître artisan, afin d'identifier les éléments à remplacer ou à compléter. Lorsque le remplacement n'aurait pas été possible, des dispositifs de renfort - tels que des attelles métalliques ou des broches en acier inoxydable associées à une résine époxy - auraient été mis en œuvre. Ces interventions étaient envisagées comme devant rester visibles, afin de garantir une lecture des transformations patrimoniales de l'édifice dans le temps.[128]

Toutefois, ces travaux n'ont à ce jour pas été réalisés. Le temps mis pour aboutir à l'octroi du subside couvrant en partie les frais encourus dans le cadre des mesures urgentes en 2012 aurait refroidit le propriétaire à se lancer. De plus, il attendait d'avoir un candidat acquéreur avant de se lancer dans une nouvelle campagne de travaux.[129]

Les travaux de restauration portant sur des parties classées peuvent bénéficier de subventions couvrant jusqu'à 60% des coûts, octroyées par le Département du Patrimoine du Service public de Wallonie. Des aides publiques complémentaires peuvent également être mobilisées en fonction du projet de réaffectation envisagé.

[128] (Dossier technique - Consolidation définitive, 2015)
[129] (Noirhomme, 2019)

La définition préalable d'une nouvelle affectation constitue toutefois une condition essentielle, tant pour l'obtention des aides que pour l'orientation des choix techniques et des options de restauration à mettre en œuvre. En l'absence de projet de réaffectation, les pouvoirs publics n'investissent généralement plus dans la restauration d'un bien, conformément aux orientations données par la Direction de la Restauration, qui n'accorde pas de certificat de patrimoine sans perspective d'affectation future.[130]

Dans le cadre d'une opération de conservation intégrée incluant une réaffectation présentant un intérêt collectif, une majoration de subside peut être envisagée, sous réserve d'un accord ministériel. Le taux de subvention peut alors atteindre 80%, à condition qu'il s'agisse d'un projet de réaffectation durable et d'intérêt collectif.

[130] (Deveseleer, Notes personnelles)

9.4 Enjeux de conservation de la chapelle des Augustins

L'ancien couvent des Augustins d'Enghien, bien que largement transformé au fil des siècles, conserve aujourd'hui plusieurs éléments architecturaux d'un grand intérêt patrimonial. Toutefois, les transformations récentes qu'a connu le site, en particulier la reconversion partielle du complexe en logements privés, soulèvent d'importants enjeux de conservation et de valorisation.

À ce jour, quatre entités principales sont classées comme monuments : la chapelle du XVIIe siècle, le rez-de-chaussée du cloître, l'aile sud-est, et la façade rue de la Fontaine[131]. Le mobilier baroque de la sacristie et de la chapelle bénéficie également de cette protection, ce qui témoigne d'une reconnaissance non seulement du bâti, mais aussi de son contenu mobilier. L'inscription de l'ensemble, en 2002, sur la liste de l'Institut du Patrimoine wallon, renforce son statut patrimonial.

Néanmoins, les travaux effectués pour l'aménagement d'une cinquantaine d'appartements de standing ont été assez conséquents.

Cette réhabilitation a permis, dans une certaine mesure, de préserver les volumes et de maintenir l'occupation des lieux, ce qui peut être vu comme un facteur positif en termes de lutte contre la dégradation par abandon. Toutefois, elle s'est également accompagnée de transformations irréversibles dans certaines parties non classées du complexe, réduisant ainsi la lisibilité d'ensemble du site et posant la question de la cohabitation entre usages résidentiels contemporains et espaces à valeur patrimoniale.

Si l'état actuel de la partie couvent présente une apparence restaurée et partiellement occupée ; l'absence d'une gestion patrimoniale unifiée du site, désormais divisé entre différents acteurs, complique l'entretien régulier et cohérent des parties classées. Des désordres structurels ou altérations des matériaux peuvent passer inaperçus ou faire l'objet d'interventions ponctuelles déconnectées d'un plan de conservation global.

Il apparaît nécessaire d'envisager une stratégie de conservation intégrée, respectueuse de la pluralité des fonctions, mais garantissant la cohérence historique et architecturale du site, notamment dans la perspective d'éventuelles restaurations futures.

En matière de valorisation, la fermeture partielle du site au public limite également l'accès à la mémoire du lieu, notamment en ce qui concerne la chapelle, le cloître, ou encore le portail baroque de 1684, éléments pourtant essentiels à l'histoire spirituelle, éducative et architecturale d'Enghien.

Aujourd'hui, ce n'est plus la société Lixon qui est propriétaire de la chapelle, mais un particulier, qui à son tour, cherche à revendre la chapelle en l'état.

[131] (Le couvent des Augustins, 2018)

9.5 Recommandations de restauration

La restauration de la chapelle devrait avant tout s'inscrire dans une démarche de conservation respectueuse de l'authenticité matérielle et historique de l'édifice. Les décors encore conservés, notamment les stucs originaux de la voûte, et le mobilier constituent des témoins précieux des campagnes décoratives anciennes et de l'esthétique propre à l'époque de transformation de la chapelle. À ce titre, ils méritent d'être considérés non comme de simples éléments ornementaux, mais comme de véritables documents historiques participant pleinement à la valeur patrimoniale de l'ensemble.
Les décors témoignent de l'histoire mais également des savoir-faire et des modes de vie d'une époque. La restaurer permettrait de conserver le bâtiment, de maintenir un lien avec l'histoire et de transmettre des savoir-faire en contribuant à valoriser des métiers artisanaux d'exception (tailleurs de pierre, ébénistes, charpentiers, stucateurs,…) et la transmission de techniques traditionnelles.
Enghien est une ville qui a la chance d'abriter en son sein de nombreux bâtiments remarquables (le château et le parc, la maison Jonathas, l'ancien béguinage...) la restauration de chacun d'entre eux représente également chaque fois une opportunité supplémentaire d'attirer les touristes friands de découvertes culturelles, participant de la sorte à l'économie locale et au rayonnement de la Ville.
Mais les défis d'une restauration sont nombreux : respecter l'architecture d'origine, intégrer les techniques modernes (électricité, chauffage,…) en toute discrétion, gérer les coûts élevés de la restauration, envisager une rentabilité économique éventuelle, attribuer une nouvelle fonction au bâtiment et l'intégrer dans le tissu social et culturel. L'équilibre est délicat et difficile à trouver mais mérite que l'on s'y attarde.

À mon sens, toute intervention future devrait avant tout privilégier une approche mesurée et prudente, centrée sur la conservation maximale des éléments authentiques encore en place. Une restauration trop poussée risquerait en effet d'effacer certaines traces du temps qui participent aujourd'hui pleinement à la lecture historique du bâtiment. Les altérations visibles, lorsqu'elles ne compromettent pas directement la conservation de l'édifice, pourraient ainsi être partiellement conservées comme témoins de l'histoire matérielle et de son évolution au fil du temps.

Une première étape essentielle concernerait la remise en état de l'enveloppe extérieure du bâtiment. L'édifice doit être correctement protégé des infiltrations d'eau et des agressions extérieures afin d'assurer la conservation durable des décors intérieurs. Les vitrages endommagés ou manquants devraient être restaurés ou remplacés de manière adaptée, permettant ainsi de limiter l'entrée des intempéries, de l'humidité, des oiseaux et autres nuisibles. Une attention particulière devrait également être portée à l'étanchéité générale de la couverture, des maçonneries et des évacuations d'eau pluviale.

Parallèlement, la question structurelle apparaît prioritaire. Les fissures observées dans les maçonneries et les voûtes sont des témoins supplémentaires de désordres qui nécessitent une étude approfondie afin d'en déterminer l'origine exacte et l'évolution éventuelle. La stabilité générale de l'édifice devra être assurée avant toute intervention décorative, notamment par la consolidation des zones fragilisées et la surveillance des mouvements structurels, au vu notamment du sol instable du site. À ce stade, il me semble indispensable de privilégier les interventions conservatoires urgentes avant d'envisager des campagnes de restauration plus ambitieuses. Pour cela, le choix d'une option de consolidation laissant une large possibilité de

réaffectation de l'espace me semble le plus judicieux. Une restauration menée par phases apparaîtrait d'ailleurs plus réaliste, tant sur le plan technique que financier.

Une fois le bâtiment stabilisé et assaini, une campagne de restauration des décors intérieurs pourrait être envisagée. Les voûtes stuquées, particulièrement remarquables, nécessitent des interventions de nettoyage, de consolidation et de restitution ponctuelle. Les traces d'infiltrations et les coulures ayant altéré les surfaces devraient être traitées avec soin afin de retrouver une lecture plus cohérente du décor, tout en respectant les matériaux anciens. Les lacunes, fissures et éléments manquants pourraient faire l'objet de restitutions discrètes et documentées, dans le respect des principes de lisibilité et de réversibilité propres à la conservation-restauration du patrimoine. Il en va de même pour les boiseries.

A mon sens, les restitutions complètes ou hypothétiques devraient toutefois être évitées lorsque la documentation ne permet pas de connaître précisément l'état ancien des décors. Il serait préférable de privilégier des interventions limitées, permettant de stabiliser et de rendre lisible l'ensemble sans chercher à recréer artificiellement un état neuf idéalisé. La distinction entre les parties anciennes et les interventions contemporaines devrait par ailleurs rester perceptible afin de respecter l'authenticité du bâtiment.

L'objectif général de cette restauration serait de préserver et de transmettre un ensemble décoratif ancien dont l'intérêt réside précisément dans son authenticité, son histoire matérielle et les traces du temps qu'il conserve encore aujourd'hui.

La question de la réaffectation du bâtiment me paraît également essentielle pour assurer sa conservation à long terme. Un édifice inoccupé demeure particulièrement vulnérable à de nouvelles dégradations. Une occupation régulière constituerait dès lors une garantie supplémentaire pour son entretien futur.
Toutefois, la nouvelle fonction attribuée à la chapelle devrait rester compatible avec son caractère patrimonial, historique et spirituel. Une vocation culturelle semblerait particulièrement adaptée : espace d'exposition, lieu de représentation, salle de conférences ou espace d'interprétation consacré à l'histoire du couvent et du patrimoine enghiennois.

Enfin, la chapelle possède une valeur patrimoniale propre, mais rappelons qu'elle s'inscrit également dans un ensemble architectural plus vaste, celui du couvent, tout en participant pleinement au paysage urbain et historique d'Enghien. À ce titre, sa restauration ne devrait pas être pensée comme une intervention isolée, mais comme une étape participant à une réflexion plus large sur la préservation et la valorisation du patrimoine architectural de la Ville.

Photo 79: La chapelle en 1979 [132]

[132] (Archives du collège Saint-Augustin)

10 Conclusion

Aujourd'hui, la situation des chapelles classées menacées d'abandon met en évidence les limites des modèles traditionnels de sauvegarde du patrimoine religieux. Si des mécanismes de subsides importants existent pour soutenir les travaux de restauration et de consolidation, ceux-ci ne suffisent plus à garantir la préservation effective des édifices. En réalité, la restauration patrimoniale ne constitue pas, à elle seule, une finalité suffisante pour déclencher un investissement durable ; l'existence d'un usage économiquement et socialement viable devient désormais une condition préalable essentielle à la sauvegarde. Sans perspective d'occupation future, les acheteurs potentiels craignent les dépassement budgétaires, les coûts d'entretien à long terme ainsi que l'absence de rentabilité ou d'utilité concrète du bâtiment.

Dans ce contexte, il apparaît pourtant indispensable d'empêcher l'aggravation des dégradations, même en l'absence d'un projet définitif de réaffectation. La consolidation structurelle devrait ainsi être considérée comme une politique autonome de sauvegarde patrimoniale, indépendamment d'une réaffectation immédiate. Stabiliser un édifice, sécuriser ses structures et éviter son effondrement permet non seulement de préserver sa valeur historique et architecturale, mais également de maintenir ouvertes les possibilités de reconversion futures. Une telle approche progressive offrirait un temps de réflexion nécessaire à l'émergence de projets crédibles et adaptés aux réalités locales.

Par ailleurs, les nouvelles formes de réaffectation démontrent qu'il est possible de redonner une place active à ces bâtiments dans la société contemporaine. Les programmes hybrides apparaissent aujourd'hui comme des solutions particulièrement pertinentes : espaces de coworking, salles de blocus pour étudiants, librairies-cafés, espaces polyvalents, structures d'accueil social ou encore étapes cyclo touristiques permettent de conjuguer valorisation patrimoniale, utilité collective et viabilité économique. Ces usages mixtes favorisent une fréquentation régulière du lieu tout en limitant les transformations irréversibles de l'architecture existante.

Cette problématique dépasse largement le cadre wallon et s'inscrit dans un enjeu européen plus vaste lié à l'avenir du patrimoine religieux désaffecté. Plusieurs pays ont déjà développé des modèles alternatifs de sauvegarde et de reconversion : les églises réaffectées aux Pays-Bas, les « tiers-lieux patrimoniaux » en France ou encore les « church trusts » britanniques témoignent de nouvelles approches fondées sur la mutualisation des usages, les partenariats hybrides et l'implication des communautés locales. Ces exemples montrent que la survie du patrimoine religieux ne dépend plus uniquement de sa fonction cultuelle d'origine, mais de sa capacité à s'intégrer dans les dynamiques sociales, culturelles et économiques contemporaines.

Dès lors, le principal obstacle à la sauvegarde des chapelles classées ne réside pas uniquement dans la question financière, mais surtout dans l'absence d'un modèle intermédiaire entre l'abandon et la restauration complète. La survie de ces édifices passe par des stratégies progressives mêlant sécurisation, occupation transitoire, gouvernance hybride et réaffectation évolutive. Sauver une chapelle ne consiste donc plus seulement à préserver un monument du passé, mais à lui permettre de retrouver une fonction, un usage et une place dans le territoire actuel.

11 Bibliographie

- Récupéré sur Google maps : https://www.google.be/maps/place/Rue+des+Augustins,+7850+Enghien/@50.6925683,4.0348017,520m/data=!3m2!1e3!4b1!4m6!3m5!1s0x47c3b3d557c07f81:0x7dd151ef2102a444!8m2!3d50.6925683!4d4.0373766!16s%2Fg%2F1tczzp68?hl=fr&entry=ttu&g_ep=EgoyMDI2MDMxMC4wIKXMDSoASAFQ
- Récupéré sur Immoweb: https://www.immoweb.be/en/search/exceptional-property/for-sale/enghien/7850?countries=BE&page=1&orderBy=relevance
- Récupéré sur Geopunt.be: https://www.geopunt.be
- *A la découverte d'Enghien, ville d'art et d'histoire*. (2020, 02 16). Récupéré sur www.parismatch.be: https://www.parismatch.be/lifestyle/voyages/2020/02/16/a-la-decouverte-denghien-ville-dart-et-dhistoire-K2MUBJE4XJAJVPQTNSEVC2IXM4/
- *Arrêté ministériel d'octroi de subsides pour des mesures conservatoires d'urgence.* Région Wallonne-Département du Patrimoine-Direction de la Restauration.
- Bernier, A. (s.d.). *Monographie de l'ancienne église du couvent des Augustins à Enghien*. Récupéré sur www.enghien-le-saviez-vous.eklablog.com: https://enghien-le-saviez-vous.eklablog.com/la-maison-saint-augustin-et-les-jesuites-francais-a-enghien-p1078264?utm_
- Bouviez, P., & Fierro, P. (2012). *Rapport d'essai, détermination de la qualité de l'eau.* Mons: Hainaut vigilance sanitaire.
- Bresse, C. (2022, 04 03). *Tourisme: le parc d'Enghien a alimenté les serres royales de Laeken*. Récupéré sur www.rtbf.be: https://www.rtbf.be/article/tourisme-le-parc-d-enghien-a-alimente-les-serres-royales-de-laeken-10961904
- *Certificat de patrimoine - Procès-verbal - 10/09/2007.* Ministère de la région wallonne-D.G.A.T.L.P.-Division du Patrimoine-Direction de la Restauration.
- *Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°13 - 22/03/2013.* SPW-DG04-Département du Patrimoine - Direction de la Restauration du Patrimoine.
- *Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°14 - 30/04/2013.* SPW-DG04-Département du Patrimoine - Direction de la Restauration du Patrimoine.
- *Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°15 - 18/03/2014.* SPW-DG04-Département du Patrimoine - Direction de la Restauration du Patrimoine.
- *Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°16 - 28/11/2014.* Ministère de la région wallonne-D.G.A.T.L.P.-Division du Patrimoine-Direction de la Restauration.
- *Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°17 - 05/03/2015.* SPW-DG04-Département du Patrimoine - Direction de la Restauration du Patrimoine.
- *Certificat de patrimoine - Procès-verbal n°17 - 05/03/2015.* Ministère de la région wallonne-D.G.A.T.L.P.-Division du Patrimoine-Direction de la Restauration.
- Coquelet, C. (2008). *Enghien: surveillance du projet de restauration. Fouilles préventives dans la Cour Rouge.* Centre de recherche d'archéologie nationale.
- Delannoy, Y. (s.d.). *La maison Saint-Augustin*. Récupéré sur www.enghien-le-saviez-vous.ekablog.com: https://enghien-le-saviez-vous.eklablog.com/la-maison-saint-augustin-et-les-jesuites-francais-a-enghien-p1078264?utm
- Delannoy, Y. (s.d.). *La maison Saint-Augustin en images - Hier et aujourd'hui*. Récupéré sur www.enghien-le-saviez-vous.eklablog: https://enghien-le-saviez-vous.eklablog.com/la-maison-saint-augustin-et-les-jesuites-francais-a-enghien-p1078264?utm#125e%20et%2055e%20anniversaires
- Delattre, P. (s.d.). *La maison Saint-Augustin et les jésuites français à Enghien de 1887 à 1953 - souvenirs*. Récupéré sur www.enghien-le-saviez-vous.eklablog.com:

https://enghien-le-saviez-vous.eklablog.com/la-maison-saint-augustin-et-les-jesuites-francais-a-enghien-p1078264?utm
- Demitri, D. (2013, 12 26). *Chapelle des Augustins: où en est-on?* Récupéré sur L'Avenir.net: https://www.lavenir.net/regions/wallonie-picarde/enghien/2013/12/26/chapelle-des-augustins-ou-en-est-on-4SMHDRBILREOHHWGRFXTXRTYF4/
- Desaix, E. (s.d.). Eglise et collège des Augustins.
- Deveseleer, J. (1997). *Expressions baroques en Hainaut - Soignies - Enghien - Lessines.* Soignies: Les cahiers du chapitre.
- Deveseleer, J. (s.d.). Notes personnelles.
- *Données des réseaux Collecteurs et Egouttages*. (2018). Récupéré sur frogis01.ipalle.be: https://frogis01.ipalle.be/reseaux/
- *Dossier technique - Consolidation définitive.* Atelier d'Architectes-urbanistes Associés s.a. & Prototype (2015).
- Dupont, A., & Evrard, C. (2012). *Rapport des mesures conservatoires d'urgence.*
- Dupont, F. (2012). *Rapport d'expertise-M2169 Chapelle Saint-Augustin-Sinistre.*
- EG. (2012). *Recherches historiques et bibliographiques sur la cause du sinistre.*
- *Enghien*. (2026, 01 03). Récupéré sur Wikipedia: https://fr.wikipedia.org/wiki/Enghien
- Evrard, C. (2012). *Eglise rue des Augustins, dossier - 182.*
- Giot, F. (2017). *Stuc et stucateurs en Belgique - Première approche historique et stylistique. Dossier de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, 16.* Liège: R. Tollet, Président de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.
- *La ville*. (s.d.). Récupéré sur www.enghien-edingen.be: https://www.enghien-edingen.be/fr/ma-commune/services-communaux/promotion-touristique-et-evenementielle/office-communal-du-tourisme/decouvrir-enghien-1/le-centre-ville/la-ville
- Lamy, J.-C. (2019, 02 05). Chapelle des Augustins. *Mail*.
- *Le couvent des Augustins*. (2018, 10 30). Récupéré sur www.cirkwi.com: https://www.cirkwi.com/fr/point-interet/770830-le-couvent-des-augustins
- *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Tome 23, volume 1, Hainaut, Arrondissement de Soignies.* (1997). Pierre Mardaga.
- *Lettre au Ministre des Travaux publics et du Patrimoine-16/08/2012.* Ville d'Enghien-Département administratif.
- *Lettre au Ministre des Travaux publics et du Patrimoine-27/01/2014.* Riverains du centre d'Enghien, habitants de la Résidence Saint-Augustin & Cercle royal archéologique d'Enghien.
- Liebaert, M., & Havron, C. (2012). *ENGHIEN, rue des Augustins, Effondrement d'un pilier de la chapelle de l'ancien couvent Saint-Augustin, Reconnaissance géotechnique.* Mons: INISMa.
- *Liste du patrimoine immobilier classé d'Enghien*. (2026, 01 01). Récupéré sur www.wikipedia.org: https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_du_patrimoine_immobilier_classé_d%27Enghien
- Mares, J. (s.d.). *Maison Jonathas à Enghien*. Récupéré sur www.belgiumview.com: http://www.belgiumview.com/belgiumview/tl2/view0002152.php4
- Matthieu, E. (1982). *Histoire de la Ville d'Enghien - Impression anastaltique de l'édition de Dequesne-Masquillier, Mons 1876.* Bruxelles: Editions culture et civilisation.
- Mievis, P. (2012, 08 01). *Résumé juillet 2012*. Récupéré sur meteobelgique.be: https://www.meteobelgique.be/article/84-annee-2012/1798-resume-juillet-2012

- Mortier, M.-A. (1999, 05 11). Lettre: Réparation clocher - Chapelle Maison Saint-Augustin - Enghien.
- Noirhomme, F. (2019, 02 05). Chapelle des Augustins. *Mail*.
- *Parc d'Enghien*. (2026). Récupéré sur www.pajawa.be: https://www.pajawa.be/fr/parcs-et-jardins/parc-d-enghien
- personnelle, P. (s.d.).
- Philippot, P., Coekelberghs, D., Loze, P., & Vautier, D. (2003). *L'architecture religieuse et la sculpture baroques dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège 1600-1700.* Mardaga.
- Pirlot, A. (2017-2026). *Le Domaine du Parc d'Enghien*. Récupéré sur www.laterreestunjardin.com: https://laterreestunjardin.com/parc-enghien/
- *Procès-verbal de la réunion de concertation - 10/02/2014.* SPW-DG04-Département du Patrimoine - Direction de la Restauration du Patrimoine.
- Saint-Amand, O., & Di Antonio, C. (2012). *L'effondrement de la toiture de la chapelle des Augustins à Enghien*. Récupéré sur www.parlement-wallonie.be: https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=43881
- Saint-Augustin, Archives du collège. (s.d.).
- Scaillet, J.-C. (2012). *Observations complémentaires dans la chapelle de l'ancien couvent des Augustins à Enghien.*
- Scaillet, J.-C. (s.d.). *Rapport de visite - 30/07/2012.*
- Tchorski, V. (s.d.). *Le carillon d'Enghien*. Récupéré sur www.tchorski.fr: https://tchorski.fr/14/enghien-01.htm
- Van Ackere, J. (1972). *Belgique baroque et classique: (1600-1789): architecture, art monumental.* Bruxelles: Mark Vokaer.

12 Annexes

Annexe 01 - Arrêté de classement
Annexe 02 - Pétition
Annexe 03 - Arrêté d'insalubrité
Annexe 04 - Rapport fouilles préventives dans la Cour Rouge
Annexe 05 - Descente de charges, par monsieur Franz Dupont
Annexe 06 - Dossier technique de consolidation définitive, par Atelier d'Architectes-urbanistes Associés et Cédric Evrard
Annexe 07 - Relevés, par le géomètre Francis Henseval
Annexe 08 - Reportage photographique

Annexe 01

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

Administration des Arts et des Lettres.

300.3/22/Enghien/10/AHR.

BAUDOUIN
ROI DES BELGES

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites ;

Vu l'avis donné par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut dans sa délibération du 24 juin 1971 ;

Vu l'avis donné par la Commission royale des Monuments et des Sites le 9 août 1971 ;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Culture française et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en conseil,

NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS :

Article 1er.- Sont classés comme monument, en raison de leur valeur historique et artistique, conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 7 août 1931, certaines parties de la maison Saint-Augustin à Enghien, à savoir :

1- la chapelle et son mobilier ;

2- le rez-de-chaussée du cloître ;

3- la façade et les toitures, côté cour, du bâtiment formant coin des rues des Augustins et de la Fontaine ;

./..

4- toutes les façades à front des rues des Augustins et de la Fontaine, en se limitant pour la rue de la Fontaine, à la façade du bâtiment ancien, connues au cadastre, commune d'Enghien, section D n°122h. (42a 95ca), propriété de l'a.s.b.l. "Maison Saint Augustin", à Enghien.

Article 2.- Notre Ministre de la Culture française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Uccle, le 5/4/79.

(s) Baudouin

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Culture française,

(s) Ch. Hanin

Annexe 02

Chapelle du couvent des Augustins d'Enghien en péril

Appel au sauvetage

Mobilisation citoyenne

Dans le numéro d'*Enghien News* de septembre 2013, il est indiqué, dans un article relatif à la chapelle de l'ancien couvent des Augustins que la Société LIXON poursuit ses démarches, notamment auprès de la Ville et qu'elle sera le maître d'ouvrage, sous la supervision du département du Patrimoine de la Région Wallonne.

Cependant, d'après les informations prises directement auprès du département du Patrimoine de la Région Wallonne, la société LIXON n'a, à ce jour (c'est-à-dire plus d'un an après l'effondrement d'un pilier de la chapelle), toujours pas fait la demande d'un certificat de patrimoine auprès de cette instance afin d'estimer le coût des travaux et de commencer la restauration (voir l'article dans le nouveau Bulletin du CRAE, *Angiana*, n°74/2103, p. 42). Or, la chapelle est classée monument historique depuis 1972.

La situation est loin d'être stabilisée ainsi que plusieurs personnes ont pu le constater lors d'une visite effectuée à l'intérieur de la chapelle, précisément en ce mois de septembre. Des éléments du plafond et des voûtes ne cessent de se détacher en se fracassant sur le

pavement et bientôt, c'est tout l'édifice qui s'écroulera, malgré les étais et échafaudages qui masquent sa stabilité apparente.

Chancre urbain

Les habitants du quartier s'impatientent et s'inquiètent légitimement d'une situation qui perdure et qui s'aggrave inéluctablement après avoir enduré les désagréments de plusieurs années de travaux intensifs menés sur le site de l'ancien collège. Au lieu de la revalorisation du quartier promise par la Ville et les sirènes de LIXON, c'est un véritable chancre urbain qui s'impose dans le paysage, ternit l'image du quartier et engendre des difficultés de circulation depuis plus d'un an. Le chancre qui englobe également derrière le chevet de la chapelle le mur séparant la cour de la résidence de la voirie publique, est laissé honteusement à l'abandon par LIXON. En un mot, la qualité du cadre de vie des habitants du quartier n'est pas assurée.

Ecroulement programmé de la chapelle

Le pire scénario serait l'écroulement de la chapelle, pourtant classée monument historique et qui est l'élément urbain possédant la plus d'impact en terme de valorisation du quartier. Outre que sa disparition représenterait une perte culturelle majeure pour le patrimoine artistique et historique enghiennois, elle désemparerait l'ensemble des habitants attachés à sa présence et découragerait ceux et celles qui ont acquis des biens dans le couvent même, attirés précisément par la beauté de l'église qui a été pour beaucoup d'entre eux un motif de s'y installer.

Qu'attend LIXON pour agir et remettre en état cette église baroque unique à Enghien, et de remplir ses exigences en matière de protection des monuments historiques classés ?

Requête

Les signataires de cet « Appel au sauvetage de la chapelle du couvent des Augustins d'Enghien » encouragent les autorités communales et régionales, ainsi que les autorités de tutelle en charge de la sauvegarde du patrimoine historique et du bien-être des citoyens à effectuer des études indépendantes de stabilité autres que celles proposées par la Société LIXON, et d'agir sur cette dernière pour quelle honore ses engagements et obligations, notamment vis-à-vis des habitants du quartier dans les délais les plus brefs sans sursoir indéfiniment aux délais d'exécution [1].

(1) Le délai de huit mois initialement concédé à la Société LIXON par Arrêté de Police du 1er août 2012 (AB 01082012/581, Art. 4) pour « exécuter des travaux de remise en état ou de destruction du bâtiment », a été prolongé de 14 mois supplémentaires par Arrêté du Bourgmestre du 25 février 2013 (Art. 1). Ce qui revient à dire que la Société LIXON a les mains libres d'agir ou non jusqu'en avril 2014, soit encore six mois ! Et pourtant, malgré l'indécision de ses experts à identifier les causes de l'écroulement graduel de l'édifice, la Société LIXON n'hésite pas à promouvoir la vente de la chapelle et à la faire visiter.

Annexe 03

Ville d'Enghien

Arrêté de Police

Enghien, le 1er août 2012

AB 01082012/581.

Arrêté de police déclarant insalubre la Chapelle de la Maison des Augustins sise rue des Augustins à 7850 Enghien.

Le Bourgmestre faisant fonction,

Vu la nouvelle loi communale et, notamment, ses articles 133 alinéa 2 et 135 § 2 ;

Considérant que les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics et que cette compétence concerne également les immeubles et habitations insalubres ou menaçant ruine, qu'ils soient publics ou privés ;

Considérant la Chapelle sise rue des Augustins, 1ère division – section D - n°122 k – au secteur d'Enghien, laquelle fait partie d'un ensemble bâti plus vaste dénommé Maison des Augustins, et est propriété de la S.A. GROUPEMENT IMMOBILIER DE MONS (G.I.M.) dont le siège social est établi rue des Chantiers, 60 à 6030 Marchienne-au-Pont ;

Considérant que cette Chapelle ainsi que son mobilier font partie du patrimoine classé de la Région wallonne ;

Considérant qu'une partie de cet immeuble est située à front de voirie communale ;

Considérant qu'un représentant de la société LIXON, partenaire de la S.A. G.I.M., s'est présenté, en date du 23 juillet 2012, à l'Administration communale afin de signaler l'effondrement d'une colonne de la Chapelle et de solliciter la délivrance d'un arrêté de police interdisant le stationnement face à cet immeuble ;

Considérant que l'Administration communale a envoyé un des agents de son service technique inspecter les lieux en présence d'un représentant de la société LIXON et d'un ingénieur expert en stabilité ;

Considérant qu'il est ressorti de cette visite que l'effondrement de la colonne ne semblait susciter aucun autre mouvement du bâtiment et que l'édifice paraissait suffisamment stable pour justifier une interdiction de circuler uniquement à l'intérieur et aux abords de l'édifice ;

Considérant le rapport du 30 juillet 2012, de Monsieur Jean-Christophe SCAILLET, agent du Département du Patrimoine de la Région wallonne, invité par la S.A. LIXON à visiter les lieux, lequel fait état des constatations suivantes :

- le premier pilier de la nef, côté Est s'est effondré sur toute sa hauteur, emportant partiellement avec lui deux voûtes d'arête. Les voûtes d'arête s'étant effondrées, la partie inférieure de la charpente est apparente.

- les assemblages sont disloqués et ne remplissent plus leur rôle, notamment au niveau de la reprise des efforts horizontaux.

- une ancre et son tirant métallique ne remplissent plus leur rôle de répartition des charges ;

- les origines du sinistre sont à ce stade impossibles à établir ;

- deux décrochages importants sont à déplorer sur les arcs en anse de panier de la nef principale.

- les observations faites sur l'enveloppe extérieure ont révélé l'apparition de nombreuses fissures à l'arrière de l'édifice, façade sud, et le décrochage d'un claveau sur l'arc d'une baie à l'arrière du bâtiment côté Est.

- les déformations extérieures ne jouxtent pas directement la zone du sinistre et laissent supposer un transfert de charges à l'arrière du bâtiment

Considérant que Monsieur Jean-Christophe SCAILLET conclut que bâtiment est en équilibre instable et nécessite une intervention relativement lourde, via l'installation de tripodes et/ou d'échafaudages lestés ;

Considérant qu'il devient indispensable, à la lecture de ces nouveaux éléments, de procéder à la sécurisation rapide des lieux et à la pose de tout le matériel nécessaire en vue de prévenir toute chute d'éléments de maçonnerie sur la voie publique ;

Considérant que cette situation crée un risque important pour la sécurité publique, que ce soit au niveau des biens se trouvant dans cet immeuble, des personnes qui pourraient être atteintes par la chute de débris ou encore au niveau de toutes autres sources de danger ;

Considérant la réunion, tenue le 30 juillet 2012, entre un représentant de la société LIXON et les représentants de la Ville, décidant de convoquer, le 1er août, une réunion de chantier en vue de définir, de manière concertée, les mesures à prendre pour éviter tout danger ;

Considérant la réunion, tenue le 1er août 2012, et à laquelle participaient :

- Monsieur André DUPONT, Architecte ;

- Monsieur Jean-Luc DEVOS, Lieutenant du Service Régional d'Incendie de la Ville ;

- Monsieur Marc PLATANE, Officier de la Protection civile ;

- Monsieur Guy DEVRIESE, Echevin des Travaux ;

- Monsieur Thierry DENGIS, S.A. LIXON ;

- Monsieur Tony IANDIORIO, S.A. LIXON ;

- Monsieur Jean-Marie DEVILLE, Bourgmestre f.f. ;

- Mademoiselle Céline DENEUFBOURG, Juriste de l'Administration ;

- Monsieur Thomas GUERY, Secrétaire communal f.f. ;

- Monsieur Philippe RUYSSCHAERT, Inspecteur principal ZP Sylle et Dendre.

AB 01082012/581 : suite n°2 :

Considérant qu'il ressort de cette réunion :

- que la Protection civile ne dispose pas des moyens matériels suffisants pour étançonner de l'édifice ;

- que l'Officier de la Protection civile et l'Architecte se montrent néanmoins rassurant sur la stabilité du bâtiment ;

- que le Service Régional d'Incendie sollicite de la Ville que toute circulation soit interdite dans la rue des Augustins et ce jusqu'à ce que le bâtiment soit stabilisé par une firme spécialisée ;

- que les représentants de la S.A. LIXON garantissent l'intervention rapide de leur sous-traitant, dès le 3 août 2012, pour étançonner le bâtiment ;

- que le chantier de sécurisation devrait durer jusqu'au 6 août 2012.

Considérant que les travaux visant à étançonner l'édifice ne peuvent être entrepris sans une préparation portant, notamment, sur le calcul mathématique de la résistance des éléments de consolidation à placer ;

Considérant que Monsieur le Bourgmestre f.f. dispose ainsi des garanties nécessaires sur le fait que des travaux de sécurisation seront entrepris dans les plus brefs délais, que la situation est stable et que la sécurité publique est ainsi garantie ;

Considérant qu'il appartient au Bourgmestre de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'ordre public ;

ARRETE,

Article 1er : Ordre est donné au propriétaire de la Chapelle de la Maison des Augustins, sise rue des Augustins, 1ère division – section D - n°122 k – au secteur d'Enghien de procéder dans les délais les plus brefs et en tout cas avant le 03 août 2012, à des travaux d'étançonnement de son bien afin d'offrir des garanties de stabilité suffisantes pour prévenir tout risque d'écroulement ou de chute d'éléments de la maçonnerie sur la voie publique.

Article 2 : Ordre est donné au propriétaire d'empêcher tout accès à l'intérieur du bâtiment et de procéder à la sécurisation de toute partie de la Maison des Augustins permettant l'accès tant à la Chapelle qu'aux autres parties de cet ensemble d'immeubles bâtis, actuellement transformés en logements.

Article 3 : Ordre est donné au propriétaire de procéder à la sécurisation de la voie publique par la pose de matériel adéquat, à savoir :

- la délimitation d'un périmètre de sécurité à l'aide de barrières du type HERAS ;
- la pose d'une signalisation adéquate interdisant toute circulation sur le chantier ;
- la pose de panneaux indiquant les coordonnées du responsable du chantier.

Ce matériel sera posé par le propriétaire à ses frais, risques et charges.

Article 4 : Ordre est donné au propriétaire d'exécuter des travaux de remise en état ou de destruction du bâtiment, en accord avec les Autorités régionales compétentes, dans un délai de huit mois débutant à la date de notification du présent arrêté.

AB 01082012/581 : suite n°3 :

Article 5 : En cas d'inexécution des dispositions du présent arrêté, il pourra y être procédé à l'initiative de l'Administration communale, dans les plus brefs délais. Dans ce cas, les travaux seront effectués aux frais, risques et charges du propriétaire.

Article 6 : Un avis de la présente décision sera affiché sur l'immeuble et sera visible depuis la voie publique. Cette décision sera notifiée par pli simple et recommandé auprès des Sociétés anonymes LIXON et G.I.M., toutes deux établies rue des Chantiers 60 à 6030 Marchienne-au-Pont

Article 7 : Les services de police de la Zone Sylle et Dendre sont chargés de la surveillance et de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Article 8 : Un recours contre la présente décision peut être déposé par voie de requête au Conseil d'Etat, dans un délai de 60 jours à partir de sa notification.

Fait à Enghien, le 1er août 2012,

Le Bourgmestre f.f.,

Jean-Marie DEVILLE.

VILLE D'ENGHIEN (HAINAUT)

Annexe 04

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
CENTRE DE RECHERCHES D'ARCHEOLOGIE NATIONALE

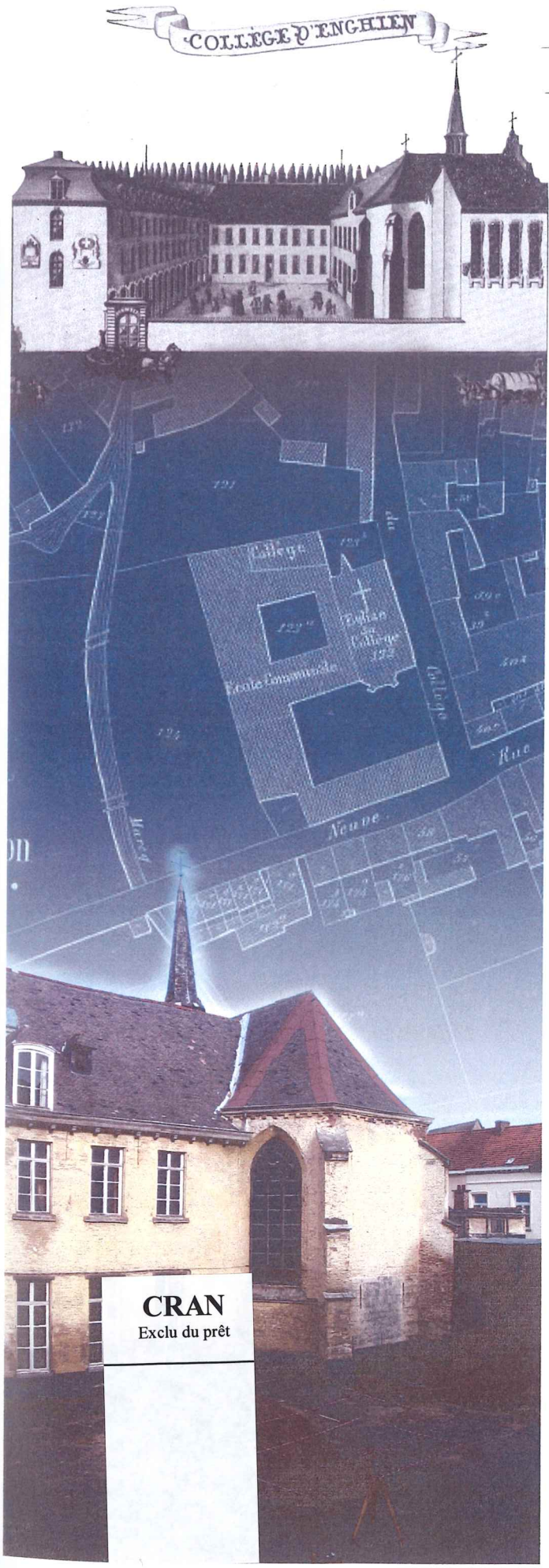

CONVENTION/SUBVENTION: DGATLP/DPaT/DHSA/2006.94
N° ENGAGEMENT: DARC/DHSA/HT/2006-101
DATE: 09/08/2006

CENTRE DE RECHERCHE
D'ARCHEOLOGIE NATIONALE
Université de Louvain
Avenue du Marathon, 3
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

CATHERINE COQUELET

ENGHIEN
COLLEGE DES AUGUSTINS

SURVEILLANCE DU PROJET DE RESTAURATION
FOUILLES PREVENTIVES DANS LA COUR ROUGE
(sect. D 122h, 124g, 125beh)

RAPPORT DERNIER

DATE DU DEPOT: 31/03/2007

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS 1

I. CADRE DE L'INTERVENTION

a. CADRE ADMINISTRATIF 1

b. LE PROJET DE LIXON : « LA RESIDENCE DES AUGUSTINS » 1-2

c. METHODE D'INTERVENTION 2-3

II. CADRE HISTORIQUE : UN QUARTIER AU PIED DES MURAILLES

a. AUX ORIGINES DU QUARTIER 3

b. L'EVOLUTION DU QUARTIER JUSQU'AU XVIIe SIECLE :
LE COUVENT DES AUGUSTINS 3-4

c. AU XVIIe SIECLE : LA CREATION DU COLLEGE
DANS LA MAISON DES AUGUSTINS 5-8

III. LES RESULTATS DE L'INTERVENTION

a. LE TERRAIN NATUREL 9

b. LES OCCUPATIONS ANTERIEURES A LA CREATION DU COLLEGE 9-12

c. L'EVOLUTION DES BATIMENTS DE LA MAISON DES AUGUSTINS 12-14

d. L'AMENAGEMENT DE LA COUR ROUGE 14

CONCLUSIONS GENERALES 15

ABREVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES 16

BIBLIOGRAPHIE 16-17

LISTE DES ILLUSTRATIONS 18

REMERCIEMENTS

Nous remercions Mr Didier Willems pour l'aide et l'attention qu'il a portées à la présente intervention.

Nous tenons également à remercier

- Mr Daniel Soumillion, Président du cercle Archéologique d'Enghien
- Mr Luc Delporte, conservateur du musée « de la Porte » à Tubize et membre du Cercle Archéologique d'Enghien,

pour les recherches historiques et la réflexion scientifique qu'ils ont menées dans le cadre de cette intervention ;

- Mme Sophie Challe, doctorante UCL-CRAN/ spécialiste en céramique médiévale et post médiévale en province de Hainaut
- la société Groupement immobilier de Mons S.A. (Lixon), Maître de l'ouvrage et en particulier Mr Thierry Dengis (directeur), Mr Xavier Schlögel (architecte) et Mr Tony landiorio (conducteur de travaux) pour leur aide et leur disponibilité.

I. CADRE DE L'INTERVENTION

CADRE ADMINISTRATIF

Bon de commande	L'intervention a été réalisée suite à l'émission d'un bon de commande « Fouilles à Soignies, Enghien et Estinnes » établi par la Direction de l'Archéologie de la Région Wallonne (Division de Hainaut I), au profit du Centre de Recherches d'Archéologie Nationale (CRAN), Université catholique de Louvain.
Personnel	L'intervention a été menée sous la direction du professeur Raymond Brulet (UCL-CRAN). Une équipe comprenant un nombre variable d'opérateurs a été fournie par la Direction de l'Archéologie de la Région Wallonne (Division de Hainaut I), en fonction des besoins journaliers de la fouille.
Calendrier	L'opération s'est déroulée entre le 18 et le 26 octobre 2006.

LE PROJET LIXON : « LA RESIDENCE DES AUGUSTINS » (figures 01 et 02)

Les fouilles préventives menées au collège Saint Augustin ont été entreprises suite à l'introduction d'un permis d'urbanisme qui avait pour objet la rénovation de la maison des Augustins. En effet, l'ensemble des bâtiments du collège acquis par la société LIXON suite à la vente des biens par la ville, sera prochainement transformé en une vaste résidence de caractère comprenant des appartements, des lofts, des studios et des bureaux de standing.

La transformation de l'ancien collège en « Résidence des Augustins » devait s'accompagner à l'origine de l'aménagement d'un parking souterrain dans l'ancienne cour de récréation (Cour Rouge). Ce projet consistait à terrasser l'ensemble de l'espace à trois mètres de profondeur en vue d'y implanter un parking d'un seul étage. Les voitures y auraient accédé via la rue de la Fontaine et

se seraient engagées dans la Cour Rouge par un passage ménagé à travers le niveau cave de l'aile du parc[1].

Les difficultés techniques qui se sont présentées au cours du contrôle de la stabilité du terrain ont eu raison de ce projet qui était toujours d'actualité à l'époque de notre intervention. La proximité immédiate des bâtiments existants, la nature du terrain composé d'environ 2,50 m d'épaisseur de remblais surmontant l'argile en place, mais surtout la profondeur de la nappe phréatique dont les remontées ont été mesurées à 2,50 m de profondeur à peine, ont conduit à renoncer aux travaux.

METHODE D'INTERVENTION (figure 02)

Notre intervention a porté sur plusieurs aspects des transformations prévues sur l'ensemble des bâtiments du collège. Nous nous sommes attaché d'une part au projet de parking en enregistrant les sondages ouverts préalablement par la société LIXON dans la Cour Rouge et en pratiquant ensuite une fouille préventive méthodique. Nous avons également procédé à l'enregistrement d'une série de petits sondages ouverts à l'initiative de la société LIXON en vue d'examiner l'état des fondations des bâtiments composant l'aile du parc.

Les sept sondages pratiqués à environ 3 m de profondeur à l'occasion du contrôle de la stabilité du terrain dans la cour de récréation ont fait l'objet d'un premier enregistrement[2]. Cet enregistrement a comporté essentiellement trois volets : la description des contextes observés, une couverture photographique et la récupération du mobilier hors contexte provenant des remblais stockés dans la cour à proximité de chaque sondage. L'absence d'étançonnement ne nous a pas permis d'y descendre afin d'effectuer un nettoyage et un relevé à l'échelle de la stratigraphie observée. Celle-ci a été néanmoins reproduite en croquis et l'altitude de chaque couche y a été reportée.

Après cette première opération, nous avons ouvert dans la Cour Rouge deux tranchées dessinant une croix centrée sur le sondage 2 existant. La profondeur des tranchées fut limitée à l'affleurement du terrain naturel pour éviter de noyer le fond de la fouille. La mise au jour de structures construites au croisement des deux tranchées nous a conduit à dégager au mieux les maçonneries sans dépasser la profondeur maximale de la dalle du parking[3]. Cette dernière étape a nécessité le rebouchage partiel des tranchées qui, malgré les précautions prises à l'ouverture, menaçaient de s'effondrer en raison de la forte instabilité des remblais.

Le manque de temps et les contraintes architecturales ne nous ont pas permis de sonder l'ensemble de la Cour Rouge. En effet, la localisation et l'extension des tranchées ont été imposées par la situation des sondages existants. Nous avons conservé une distance de sécurité de 3 m minimum par rapport aux murs gouttereaux des ailes du collège et de la chapelle du couvent, en accord avec les desiderata de la société LIXON. En outre, l'installation d'un point de contrôle de la fluctuation du niveau de la nappe et le maintien de la structure du préau (portique construit au début du XXe siècle) nous ont conduit à renoncer aux recherches dans

---

[1] Par facilité, nous avons repris l'appellation des différentes ailes du projet Lixon dans la figure 2.

[2] A l'exception du sondage 5, qui était déjà rebouché avant notre arrivée.

[3] Les niveaux figurant sur les plans sont calculés à partir d'un point 0 situé sur le sommet d'un des contreforts de la chapelle. La profondeur du parking était estimée à 3 m calculés à partir du sol de la cour de récréation. La différence d'altitude entre le point 0 que nous avons fixé et le sol de la cour de récréation est de 81 cm environ.

la zone située à front de voirie de la rue des Augustins. A cet endroit LIXON avait procédé au creusement du sondage 5, rebouché avant notre arrivée.

II. CADRE HISTORIQUE : UN QUARTIER AU PIED DES MURAILLES (figure 03a)

a. AUX ORIGINES DU QUARTIER

Le quartier est situé en limite sud de la ville, non loin de la porte d'Hoves. Il est arrosé par le cours de l'Odru qui traverse toute cette partie d'Enghien. Deux rues le délimitent : la rue des Augustins mentionnée pour la première fois en 1370 et la rue dite delle Fontaine Gossuin/de le Fontaine/de la Fontaine, dont l'existence est attestée dès 1331. Dans un premier temps, la rue de la Fontaine ne se prolongeait pas au-delà du cours d'eau[4]. D'après C. Petit, l'Odru limita en effet l'étendue de la ville jusqu'au milieu du XIIIe siècle, époque vers laquelle cette limite fut reportée jusqu'à son extension actuelle[5]. Les terrains situés en rive gauche auraient ainsi constitué la propriété de la paroisse d'Hoves.

L'utilité première de cette partie du territoire de la ville qui a longtemps conservé un caractère marécageux se résuma à l'aménagement de viviers alimentés par l'Odru et de jardins[6]. Le « vivier du seigneur » jouxtait d'ailleurs la première fondation des Augustins au XIIIe siècle. L'existence des deux rues cernant le quartier dès le XIVe siècle témoigne cependant de l'effort d'urbanisation de cette zone en dépit de son caractère impropre à la construction.

Cependant, la majeure partie du site continua longtemps d'être dédiée à cette activité. En effet, l'extension des bâtiments liés au couvent des Augustins a porté sur la disparition progressive d'un vivier connu sous le nom de « vivier des Béguines » (Begyne veyvers). L'existence d'étangs et de viviers toujours identifiés sous ce nom entre la maison des Augustins et la rue d'Hoves est encore signalée sur un plan de 1737 conservé au musée d'Enghien.

Le tracé de l'Odru a également été modifié au cours du temps. Courant jusqu'au milieu du XXe siècle à ciel ouvert, il se présentait à l'origine sous la forme de deux bras plus ou moins parallèles, qui, après avoir traversé le parc d'Arenberg, pénétraient en ville en longeant la propriété de la maison des Augustins et l'hôpital Saint-Nicolas devenu par la suite couvent des Clarisses. Cette répartition naturelle en deux bras, qui figure sur le plan de Deventer (XVIe siècle) puis sur le plan de 1737, fait place sur le plan Popp à un bras unique, canalisé au départ dans un conduit voûté en briques, puis son tracé fut légèrement déporté vers l'extension XXe siècle des bâtiments du collège et abrité dans un pertuis monté à l'aide de plaques de béton[7].

---

[4] PETIT 1970-1972b, p. 247. La prolongation de la rue de la Fontaine jusqu'à la rue du Béguinage figure pour la première fois sur le plan de Ph. Vandermaelen en 1850 (PETIT 1970-1972b, p. 256).

[5] PETIT 1970-1972b, p. 242.

[6] D'après Mr Barcour, ancien élève du collège Saint Augustin et actuellement membre du cercle d'archéologie d'Enghien, l'Odru, qui n'était pas encore canalisé, débordait régulièrement dans le parc de la maison des Augustins, au point que les caves de l'aile du parc étaient inondées.

[7] Sa couverture fut éventrée ponctuellement par LIXON afin de contrôler le tracé de la canalisation.

b. L'EVOLUTION DU QUARTIER JUSQU'AU XVIIe SIECLE : LE COUVENT DES AUGUSTINS

Les sources documentaires

Les annales du couvent des Augustins constituent la source documentaire principale sur l'histoire du collège. Elles ont été rédigées en latin par le père Baudouin de Housta en 1734, historiographe de l'ordre qui a dirigé le collège entre 1727 et 1737[8]. Toutes les autres archives concernant cette institution religieuse ont brûlé, mais il existe bien entendu d'autres documents susceptibles de fournir des informations ponctuelles concernant l'histoire du couvent[9].

L'évolution du quartier jusqu'au XVIIe siècle

Le couvent des Augustins aurait été fondé en 1254 sous le règne de Walter Ier, seigneur d'Enghien[10]. Le premier ensemble de construction a été édifié sur un terrain voisinant le « vivier du seigneur » et propriété de l'abbaye de Saint-Denis près de Mons. Il comprenait le couvent ainsi qu'une petite chapelle, mais dès 1301, une église y est édifiée. En 1442, l'évêque de Dora, délégué de l'évêque de Cambrai, en consacre le maître-autel.

Le couvent, endommagé par l'incendie de 1497, connaîtra à partir du Ier quart du XVIe siècle une période florissante qui couvre une cinquantaine d'années, durant lesquelles l'ordre prend possession d'une série de propriétés foncières. Les difficultés s'accumulent à la suite de problèmes de gestion, ainsi que de plusieurs épisodes de peste. Enfin, la menace imminente d'une guerre avec les Espagnols occasionne en 1599 la destruction des biens immobiliers acquis par le couvent à la porte d'Hoves, en vue de dégager les abords de l'enceinte.

Le couvent lui-même connaîtra durant cette période de grandes épreuves : un second incendie en ravage les bâtiments en 1594, mais ceux-ci sont immédiatement reconstruits et le gros-œuvre est achevé en 1596. Encouragés par l'autorisation de mendier dans toutes les provinces, les Augustins lancent la reconstruction de leur église dont l'achèvement interviendra en 1601. Sa consécration n'aura lieu qu'en 1614, sous l'intervention de l'archevêque de Cambrai, F. Buisseret.

Les cartes anciennes de la ville d'Enghien fournissent quelques renseignements au sujet du mode d'occupation de cette partie du quartier. Sur le plan de J. de Deventer daté du milieu du XVIe siècle se reconnaît aisément la chapelle appartenant à la maison des Augustins, une série de constructions le long de la rue des Augustins ainsi que d'autres, manifestement privées, établies en bordure de la rue de la Fontaine, tandis que le centre du pâté de maison demeure non bâti. L'ensemble est limité par les deux bras du cours de l'Odru, franchis successivement par la rue de la Fontaine prolongée.

Une série de libéralités accordées aux Ermites de Saint-Augustin à partir de la fin du XVIe siècle leur permet d'améliorer sensiblement la physionomie du couvent au début du XVIIe siècle[11]. La perception de la moitié de la dîme du château, les dons effectués par des particuliers tout comme par des personnages de plus haut rang (les archiducs Albert et Isabelle, le Marquis de Spinola) assurent un nouvel essor au

---

[8] SOUMILLION 2000, p. 65-66. Les annales comprennent deux tomes, dont le premier retrace l'histoire de l'ordre et de l'institution enghiennoise. Les annales sont inédites et les manuscrits sont actuellement conservés aux archives de Louvain.
[9] DELANNOY 1960, p. 11 (concernant l'incendie de 1497, et la bibliographie relative à cet événement).
[10] DELANNOY 1960, p. 15.
[11] ENGHIEN 1957, p. 23.

couvent. Les Augustins acquièrent « jardins et terres situés devant et derrière l'hôpital Saint-Nicolas (couvent des Clarisses) au pied des fossés de la ville »[12].

c. AU XVIIe SIECLE : LA CREATION DU COLLEGE DANS LA MAISON DES AUGUSTINS (figure 3b)

Les origines de l'institution scolaire[13]

La naissance de l'institution scolaire demeure floue : son existence est attestée dans les comptes de la ville depuis le début du XVe siècle, mais sa création est peut-être encore plus ancienne. Les bâtiments où s'exerçait l'enseignement étaient à l'origine une grange et des étables louées par la ville à des particuliers. Ils étaient situés dans une ruelle mal fréquentée donnant sur la rue du Château. Les renseignements au sujet de cette école demeurent lacunaires. D'après les sources documentaires, la qualité de l'enseignement n'y était pas toujours assurée. L'un des faits relatés les plus importants remonte à 1497, date à laquelle l'école est affectée par l'incendie qui ravage en même temps le couvent des Augustins et détruit le quart de la ville d'Enghien.

Quoi qu'il en soit, depuis le milieu du XVIe siècle au moins, la ville dispose d'une école latine où les institutions religieuses d'Enghien envoient leurs élèves. Des étudiants hébergés dans le couvent des Augustins fréquentent d'ailleurs cette école dès 1556. La localisation des bâtiments qui abritent les classes n'est pas connue avec précision, mais à partir de 1591, ils se trouvent situés à la rue du Marché, dans une maison avec jardin tenant aux fossés du château.

La création du collège dans la maison des Augustins

C'est la vente de la seigneurie d'Enghien en 1606 par Henri IV à la maison d'Arenberg qui est à l'origine de la fondation du collège des Augustins[14]. En effet, Anne de Croÿ, soucieuse de l'éducation de la population d'Enghien et insatisfaite de l'enseignement dispensé dans l'école latine, décide de confier l'institution aux Ermites de Saint Augustin[15]. Cette décision est acceptée avec réticence par les autorités de la ville qui voient dans cette mesure une menace pour les recettes fiscales communales alors que des frais importants viennent d'être engagés dans les aménagements de l'école latine existante.

Un acte de fondation est cependant dressé en 1623, qui prévoit le transfert de l'institution scolaire au couvent des Augustins. C'est cet acte qui consacre la création du collège dans la maison des Augustins.

Comme nous l'avons signalé auparavant, le couvent voisinait alors le « vivier des Béguines » qui couvrait une superficie d'un bonnier et 51 verges de pré. Ce vivier appartenait à l'origine à Antoine de Bourbon, Seigneur d'Enghien. En 1546, le seigneur revend le bien à Jean Rousseau, son receveur. En 1623, ce bien est remis en vente : la partie jouxtant le couvent est acquise par les Augustins, tandis que l'autre partie est achetée par un certain L. Stockart.

[12] ENGHIEN 1957, p. 24.
[13] ENGHIEN 1957, p. 8-14 et 18-19.
[14] ENGHIEN 1957, p.15-16.
[15] DELANNOY 1960, p. 20.

L'évolution des bâtiments à partir de 1623

Cette acquisition inaugure une période de grande activité en matière de construction et d'aménagement jusqu'en 1636, au terme de laquelle les bâtiments scolaires sont achevés[16].

A la fin du XVIIe siècle, les religieux font également procéder à quelques aménagements en relation avec la chapelle [17] :

-1684-1685 : construction d'un portique

- 1684 : remplacement du pavement de l'église/des degrés du maître-autel/de l'autel Saint-Nicolas et construction d'un oratoire ou chœur supérieur où les religieux chantaient l'office

- 1686 : construction d'un nouvel autel dédié à Saint-Nicolas

Le début du XVIIIe siècle est également une période de prospérité malgré un passé récent rendu difficile en raison des événements politiques d'une part (le collège est investi à plusieurs reprises par les militaires durant la guerre menée contre les Espagnols), de plusieurs épidémies de peste au cours du XVIIe siècle et de problèmes financiers liés à la suppression des subsides certaines années :

- 1703-1705 : construction dans le jardin d'un petit pavillon à quatre chambres d'hôtes et construction de l'aile du cloître qui relie le jardin au parloir
- 1714 : construction de nouvelles cuisines
- 1719-1726 : construction d'un long bâtiment de vingt-six fenêtres le long du jardin et adjacent à l'aile du cloître. Il comprend le réfectoire, une grande chambre d'hôte, une infirmerie et un escalier en colimaçon.
- 1724 : construction d'une nouvelle brasserie
- 1727 : construction d'un nouveau maître-autel, en bois doré et en marbre, celui qui orne encore actuellement la chapelle
- Construction par la suite des autres ailes du cloître et de la bibliothèque
- 1766-1769 : construction du mur de clôture
- 1761 : aménagement d'un nouveau pavement de marbre dans le réfectoire
- 1768 : aménagement d'un nouveau pavement de marbre et d'un nouvel autel dans la chapelle
- 1772 : aménagement d'un nouveau tabernacle du maître-autel en bois doré

Les travaux d'aménagement des bâtiments scolaires sont donc peu documentés et les articles publiés au sujet de la maison des Augustins sont davantage orientés sur l'histoire et le développement de l'institution scolaire que sur l'évolution des bâtiments eux-mêmes.

D'après la traduction des annales du couvent effectuée par les différents auteurs, il semblerait donc que les ailes les plus anciennes soient l'aile du cloître, liée à la chapelle du couvent et l'aile de la Fontaine. La disposition de ces premières constructions dressées entre 1631 et 1636 demeure inconnue en effet, mais il est certain qu'à cette époque existait au moins l'aile donnant sur la rue de la Fontaine, puisque celle-ci fera l'objet d'une reconstruction financée par la maison

[16] ENGHIEN 1957, p. 31.
[17] ENGHIEN 1957, p. 33-36.

d'Arenberg. Entre 1719 et 1726 est édifiée l'aile du parc. Une analyse dendrochronologique pratiquée par J. Eeckhout et A. Galand sur les bois de cette aile indique d'une part que la charpente d'origine a été conservée puisque la date d'abattage (hypothétique) est située en 1715 et d'autre part, que le bâtiment n'a pas été réédifié ultérieurement[18].

Une seconde campagne de reconstruction interviendra effectivement entre 1729 et 1732, suite à une supplique adressée par les Augustins au duc d'Arenberg. Elle s'accompagne de la « prise de quatre pieds de terrain dans la rue sans préjudice à l'utilité publique », ce qui suppose la reconstruction intégrale de l'aile de la Fontaine[19]. La fin des travaux s'accompagne de la pose d'un chronogramme à l'angle de la rue des Augustins et de la Fontaine.

Le plan de 1737 nous renseigne sur la disposition des constructions appartenant à la maison des Augustins, qui jouxtent l'étang des Béguines[20]. L'aile donnant sur le parc limite bien les bâtiments du collège, tandis que les deux bras de l'Odru encadrent une zone de jardins.

L'évolution des bâtiments du XIXe au XXe siècle

En 1796, le gouvernement français s'approprie les couvents[21]. Celui des Augustins n'échappe pas à la mesure : les religieux sont expulsés et le couvent est déclaré bien national[22]. La ville réclame alors la propriété de la partie réservée à l'usage du collège, tandis que le gouvernement procède à la mise en vente du couvent. Cette vente concerne « le couvent faisant face à la rue des Augustins, comprenant cours, cloîtres, un beau jardin emmuraillé traversé par un ruisseau ». Elle ne concerne pas les bâtiments du collège donnant sur la rue de la Fontaine, mais la mise en vente est assortie de l'obligation pour l'acquéreur d'édifier un mur de séparation entre la partie réservée au collège et la propriété acquise.

Le couvent est alors acheté par la compagnie parisienne Bodin, qui la revend ensuite à un certain Louis Letellier de Paris. Le bien inoccupé fait rapidement l'objet de vandalisme, si bien que la famille Letellier le remet en vente. A cette occasion, il sera divisé en deux : une partie du jardin et des bâtiments du couvent sera achetée par Th. Vanderkelen, tandis que le maire d'Enghien, J. Parmentier, se portera acquéreur de la partie restante. Les bâtiments vendus comprennent cependant la cuisine, une partie des chambres, le réfectoire et une partie de la cour de récréation. En 1806, J. Parmentier, qui avait déjà fait don de la chapelle, vend le reste de la propriété à la ville au profit du collège qui récupère ainsi une grande partie des bâtiments du couvent à son usage.

L'occupation des lieux à plusieurs reprises par des troupes militaires et leur transformation en caserne contribueront à la détérioration des bâtiments du collège comme ceux du couvent. Ils subsisteront tels quels moyennant quelques maigres réparations effectuées par les pouvoirs communaux.

Devenu collège écclésiastico-communal puis épiscopal à partir de 1850, il sera remis en vente par la ville. La maison des Augustins sera alors rachetée et occupée jusqu'au milieu du XXe siècle par les Pères jésuites français[23], tandis qu'un nouvel

[18] EECKHOUT/GALAND 2005.
[19] ENGHIEN 1957, p. 37.
[20] ENGHIEN 1994, p. 313-314. Plan conservé au musée d'Enghien.
[21] ENGHIEN 1957, p. 42.
[22] ENGHIEN 1957, p. 57-62.
[23] DE LATTRE 1952, p. 5. E. Matthieu précise la date d'occupation (1887) et la provenance des Pères jésuites (la Champagne). Cfr MATTHIEU 1898, p. 124.

ensemble de bâtiments scolaires sera érigé dès 1882-1883 sur la route de Soignies sous l'impulsion du chanoine Deblander (le nouveau collège Saint-Augustin)[24]. Ce nouveau collège n'est pas représenté sur le plan Popp dont la réalisation est antérieure. Le plan non daté reprend par ailleurs la disposition de l'ancien établissement des Augustins en indiquant la limite entre la propriété du collège et celle de l'école communale (section D, parcelles 123, 124 et 125).

Un autre document donne une idée de la disposition et de l'allure des bâtiments à cette époque et permet de mesurer la portée des transformations effectuées ultérieurement. Il s'agit d'une lithographie provenant d'un prospectus daté de 1850-1875, à l'époque où le collège était placé sous l'autorité de l'évêque de Tournai[25]. L'aspect original de l'aile de la Fontaine y est reproduit, flanqué des chronogrammes de la maison d'Arenberg. On remarquera également que le mur limitant la Cour Rouge le long de la rue des Augustins a été rehaussé depuis sa construction, étant donné que son faîte est plus bas que la toiture du porche d'entrée. Une couture est clairement visible actuellement dans la maçonnerie côté chapelle.

Les bâtiments ne présentent pas encore les deux ailes édifiées en bordure de l'Odru, dont la construction n'interviendra qu'au début du XXe siècle. Des travaux sont en effet entrepris par les nouveaux propriétaires sous la direction du frère Nicolas Federspiel : il procède au rehaussement des charpentes de l'aile de la fontaine et à la construction de deux portiques, l'un le long du mur de clôture de la rue des Augustins et l'autre au fond du parc[26]. Une analyse dendrochronologique[27] pratiquée sur la charpente en chêne de l'aile de la Fontaine a fourni une date d'abattage (hypothétique également) comprise entre 1729 et 1739, ce qui semble corroborer le choix de N. Federspiel de conserver les bois de la charpente d'origine du bâtiment.

L'exiguïté des locaux conduit ensuite à construire dans l'alignement de l'ancien collège ducal, le long de la rue de la Fontaine, une nouvelle aile à deux étages à partir de 1908[28]. Dès 1912, l'extension prolongeant l'aile du cloître dans le parc est projetée sous la direction de l'architecte Cordonnier, originaire de Lille. En 1937, une annexe abritant la bibliothèque est ajoutée dans le prolongement de cette dernière aile[29].

Le ruisseau, qui ne figure déjà plus sur le plan Popp que sous la forme d'un seul cours traversant le jardin appartenant à la maison des Augustins, sera canalisé ultérieurement. La rue des Augustins y est reprise sous le nom de rue du Collège et la rue Neuve prolonge la rue de la Fontaine au-delà de l'Odru. D'après M. Moulinasse, cette rue n'aurait été créée qu'après le comblement du vivier des Béguines[30].

Enfin en 1957, les bâtiments de la maison des Augustins accueillent, suite au départ des Pères jésuites français, les sœurs de Saint-Vincent de Paul qui y assureront l'enseignement moyen[31].

---

[24] ENGHIEN 1957, p. 101.
[25] ENGHIEN 1957, p. 46-47.
[26] DE LATTRE 1952, p. 224-225.
[27] EECKHOUT/GALAND 2005.
[28] Le maître d'œuvre est un architecte enghiennois nommé Geerts (DE LATTRE 1952, p. 12).
[29] Patrimoine monumental, p. 268-271.
[30] MOULINASSE 1931, p. 36.
[31] TEMPERMAN 1961, p. 416.

En 1972 enfin, la maison des Augustins bénéficiera d'une procédure de classement concernant la chapelle et son mobilier, ainsi que le niveau du rez-de-chaussée du cloître pour la partie religieuse. Cette procédure s'appliquera également à une partie du collège :

- « les façades ainsi que la toiture côté cour de l'aile formant l'intersection entre la rue des Augustins et la rue de la Fontaine »,
- « la façade donnant sur la rue des Augustins ».

III. LES RESULTATS DE L'INTERVENTION : DESCRIPTION ET INTERPRETATION DES STRUCTURES DECOUVERTES

a. LE TERRAIN NATUREL

Les différents sondages et fouilles effectués dans la Cour Rouge ont permis d'observer à loisir la composition du terrain naturel argileux formé de couches stériles très humides, se déclinant du jaune ocre au gris vert (figures 5 à 8). Aucune trace organique particulière n'a été décelée, aussi bien dans les sondages que dans les tranchées. Les couches supérieures du terrain naturel étaient riches en inclusions présentes sous forme de particules (charbon de bois et terre cuite essentiellement) au contact des maçonneries **M 8001** à **M8010**.

Une différence d'altitude importante a été constatée entre l'affleurement de l'argile naturelle dans la Cour Rouge et le parc dont le niveau n'a pas dû évoluer de façon importante puisqu'il n'a jamais été bâti. Le relief naturel à l'emplacement de la Cour Rouge se présentait à l'origine comme une « terrasse » surplombant la zone marécageuse arrosée par l'Odru Cette différence est rachetée par le sous-sol de l'aile du parc abritant des caves. La comparaison entre le niveau de circulation sensé correspondre au plus tôt au XVe siècle, au plus tard au début du XVIIe siècle, indiqué par l'examen des contreforts de la chapelle, suppose que ce dénivelé a été maintenu, voire accentué lors de la construction des bâtiments au XVIIIe siècle[32]. La nature marécageuse du site est sans doute à l'origine de cette volonté d'exhausser les niveaux de circulation en vue d'assainir le quartier au moment où furent projetées les premières constructions.

b. LES OCCUPATIONS ANTERIEURES A LA CREATION DU COLLEGE

Les premières occupations sur le site ont été observées dans les sondages 1 et 4, sous la forme d'une fosse et d'un mur **M1003** dont seuls quatre moellons étaient visibles. Par sa position stratigraphique et la nature des matériaux mis en œuvre, il témoigne d'une occupation plus ancienne. La fosse était creusée dans le terrain en place et remblayée manifestement par de l'argile naturelle riche en déchets de construction (fragments de briques). L'ouverture des sondages ayant été décidée avant notre arrivée, nous n'avons pu séparer ni étudier le matériel que renfermait cette fosse (figure 05). Sa position stratigraphique par rapport aux fondations du chœur de la

[32] La transition fondation-élévation de M3001 est située à -112 cm ; le sommet du terrain naturel à l'endroit de M1003 se trouve à l'altitude -273 cm.

chapelle suggère que son comblement est antérieur à la construction de l'édifice religieux, dont l'achèvement se situe au tournant du XVIIe siècle (1601)[33].

En second lieu, un ensemble de maçonneries a été mis au jour pratiquement au centre de la cour de récréation (figure 08). Leur position sans rapport avec les bâtiments existants suggère qu'elles sont antérieures à la création du collège. Stratigraphiquement, la destruction et l'abandon de cet ensemble interviennent également avant la fondation de la chapelle du couvent dans son dernier état, fin du XVIe siècle.

La maçonnerie **M1003** (figure 11)

Le creusement du sondage 1 avait pour objectif d'examiner les fondations de l'aile du cloître. Au droit du profil stratigraphique et des fondations a été repéré un petit tronçon de maçonnerie parallèle, fondé dans l'argile en place et arasé au niveau du dépôt des premiers remblais sur le terrain naturel. Cette fondation, haute de 89 cm, était formée d'au moins quatre assises de moellons de pierre schisteuse liaisonnés à sec[34].

La datation de **M1003** est cependant difficile à établir sur le plan stratigraphique. La succession des remblais qui le somment n'est pas comparable à celle qui a été observée dans les tranchées de la fouille préventive. Il faut considérer que les plus anciens dépôts de remblais observés sont antérieurs au début du XVIIe siècle, en raison de leur position inférieure par rapport à l'altitude du niveau de circulation évoqué à propos de la chapelle. Ajoutons que l'emploi du schiste caractérise les constructions médiévales d'Enghien, comme la chapelle castrale intégrée aujourd'hui au parc communal ou l'enceinte qui ceinturait la ville au Moyen Age[35].

Description des maçonneries (M9001/M9002/M8001 à 8009) (figures 08 et 09)

Les maçonneries en briques **M9001** et **M8001** à **M8009** forment un ensemble complexe procédant d'au moins trois phases de construction/transformation. Les structures **M8003** à **M8008** déterminent, au terme de la seconde phase de construction, un local en partie enterré dont les murs montés avec soin portent cependant des traces de réparations effectuées plus grossièrement (**M8007**).

De la première phase de construction n'est conservé que le massif d'escalier **M8004**. Il comporte une volée d'au moins quatre marches encadrées de deux piédroits notés **M8008** et **M8009**. Les fondations du massif ne sont pas épaisses ; elles ont été établies en creusant une tranchée au profil oblique dans le terrain en place. L'examen des piédroits montre qu'ils sont constitués d'une maçonnerie en fosse, composée de briques et de fragments de briques noyés dans du mortier de couleur jaune clair et de texture très friable. Ils s'appuient sur deux murets montés à l'aide de briques et de fragments de briques posés à sec, formant retour au contact de l'argile en place (**M8007b** et **M8010**). **M8007b** semble intégralement conservé: il s'agit d'un massif rectangulaire de 60 cm de long construit en fosse mais paremenTé tout de même sur ses deux faces.

---

[33] La chapelle aurait été reconstruite suite à l'incendie qui affecta le couvent en 1594, mais le chœur, plus ancien, aurait été préservé. L'église fondée en 1301, fut reconstruite en effet une première fois en 1442 suite à un incendie survenu en 1428. Le chœur lui-même serait daté du début du XVIe siècle. Cfr MURY 1905 ; ENGHIEN 1983 .

[34] L'observation a été effectuée de loin, vu qu'il était impossible d'accéder au sondage. La situation du sondage n'a pas permis d'effectuer un nettoyage des maçonneries décrites.

[35] WILLEMS 1999, p. 51.

Les marches de **M8004** sont formées d'une assise de briques posées en boutisse et liaisonnées au même mortier sur la fondation coulée. Les trois marches inférieures supportaient encore, au contact du piédroit **M8008**, un fragment de dalle en calcaire bleu à la surface polie et d'aspect mat, alignée sur le nez de marche. Les contremarches n'ont apparemment pas bénéficié d'un traitement aussi soigné, de sorte que le mortier demeurait visible. La hauteur de marche calculée à partir de ce dallage varie entre 21 et 25 cm. La restitution de la partie supérieure de l'escalier est plus difficile, car la quatrième marche présente une disposition différente des précédentes. Un massif de maçonnerie rapporté contre chaque piédroit en diminue la largeur (à peine 70 cm). Le rang de briques posées en boutisse sert ici de fondation légère posée à même le terrain naturel.

Au terme de cette description, il convient de s'interroger sur la fonction première de cet accès dont trois qualités doivent être soulignées. Dans son état initial, **M8004** semble trop bien construit pour desservir une simple cave. La qualité du revêtement des girons, de même que la largeur de l'emmarchement en partie inférieure sont remarquables (150 cm). En outre, l'observation de la relation entre les maçonneries de cette phase 1 avec le terrain en place suggère que cet escalier était une structure isolée. Enfin, tout semble indiquer que cet aménagement ponctuel ne donnait accès à aucun niveau de circulation construit. En effet, la plus basse contremarche ne présente aucune empreinte correspondant à un niveau de sol. Un sondage pratiqué à la machine un peu plus profondément n'en a révélé aucune trace en place. Seule la base de la couche de démolition **9031** composée principalement de fragments de briques coïncide avec le niveau de construction de **M8004**. Cette couche repose sur d'autres niveaux de démolition (**9032/9033**) dont la limite inférieure n'a pas été touchée[36].

Toutes ces remarques convergent vers une hypothèse d'interprétation qui doit être envisagée avec prudence. A défaut de donner accès à une pièce enterrée, on pourrait imaginer que cet escalier, établi à presque 25 m en retrait de la voirie, constituait l'aménagement d'une excavation naturelle, peut-être une sorte de bassin, eu égard au caractère très marécageux que le site a longtemps conservé. Il est important de souligner cependant l'absence d'élément susceptible de conforter cette hypothèse, tel que l'emploi de mortier hydraulique dans la composition du massif ou un niveau de déchets organiques tapissant le fond de l'excavation, dont la profondeur, du reste, dépasse manifestement le niveau inférieur de l'escalier. Les modifications ultérieures des abords de l'escalier en ont peut-être aussi éliminé toute trace.

Une seconde phase de construction est venue en effet modifier la disposition des structures originales. Les maçonneries **M8003**, **M8005**, **M8006** et **M8007** sont toutes bâties suivant une même orientation, légèrement divergente de celle du massif de l'escalier **M8004** dont elles récupèrent manifestement l'usage.

Sur les plans technique et chronologique, **M8003** doit être traité séparément des autres tronçons de murs. Le liant employé pour l'appareil de briques est tout à fait différent : mortier blanc solide pour **M8003**, sable vert pour les autres murs. Comme la transition fondation-élévation de **M8003** est plus haute que le sommet de la marche la plus basse du massif **M8004**, il doit être postérieur au premier état de construction que nous avons décrit précédemment. L'enduit appliqué sur l'extrémité des piédroits de **M8004**, identique à celui qui fut déposé sur le parement de **M8003**, suggère que les deux maçonneries ont dû néanmoins fonctionner un temps ensemble. **M8007a**

[36] La profondeur maximale du sondage est de 280 cm environ.

appliqué contre **M8007b** correspond peut-être d'ailleurs aux fondements d'un niveau de circulation détruit associé à **M8003**.

La liaison entre ce groupe de structures et **M8004** est cependant indirecte. Les deux extrémités de **M8003** ont été démontées en vue d'y installer deux murs de briques parallèles notés **M8005** et **M8006**. Tous deux ont été édifiés en fosse en retaillant la couche d'argile naturelle dont le sommet semble coïncider avec le niveau d'arasement de **M8003**. Chacun présente une face parementée côté **M8003**, ce qui suppose que ces trois murs délimitaient une pièce enterrée de dimensions indéterminées, vu que le dégagement des maçonneries demeure incomplet. Leur base a été établie juste au-dessus de la transition fondation-élévation de **M8003**, dans l'axe de **M8004**, ce qui suppose que le massif devait être encore visible durant cette période d'aménagement. En outre, **M8005** devait se prolonger au-delà de **M8003** puisque qu'une dalle de schiste noir surmontée d'un carreau de terre cuite rectangulaire dépassait d'une vingtaine de centimètres. Le décapage de surface pratiqué dans le prolongement de **M9001** n'a pas permis de confirmer l'existence de maçonneries identiques sur l'autre face latérale de **M8004**.

Le remblaiement de l'escalier M8004 précède, comme l'indique la superposition des sédiments examinée au niveau de **M8002**, la construction de deux autres murs dont seules les fondations légères sont conservées (**M8001/M9001**). Leur disposition est conforme aux orientations du massif de l'escalier, puisque les deux murs dessinent un angle droit encadrant **M8004**. Le dépôt de la couche **9031** renfermant une grande quantité de matériau de construction témoigne de cette modification importante.

D'après les observations stratigraphiques effectuées, si l'ensemble des structures est au mieux contemporain du dernier état de la chapelle, la seule source cartographique strictement comparable aux vestiges est le plan de J. de Deventer. La fosse **FS9001** constitue le seul repère chronologique vis-à-vis des maçonneries. Son creusement intervient après l'aménagement de **M8004**, probablement après le remblaiement de **M8003**. Le matériel peu abondant ne permet pas malheureusement de proposer une datation[37].

c. L'EVOLUTION DES BATIMENTS DE LA MAISON DES AUGUSTINS

Les sondages LIXON pratiqués dans les caves de l'aile du parc et la fouille préventive menée dans la Cour Rouge ont fourni des informations relatives au plus tôt au second état du collège, c'est-à-dire la reconstruction financée par la maison d'Arenberg dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Les fondations de la chapelle du couvent (**M3001/M4001**) (figure 10)

Les sondages 3 et 4 ont permis d'observer les fondations des contreforts du chœur de la chapelle du couvent. La dernière reconstruction, intervenue au tournant du XVIIe siècle suite à un incendie, a conservé le chœur plus ancien, daté probablement du début du XVIe siècle. Il est intéressant de remarquer que les deux contreforts reposent sur des fondations peu profondes établies sur le terrain naturel. De facture grossière, elles n'ont pas été exécutées selon les mêmes techniques.

[37] Selon Mme S. Challe, qui a effectué un premier examen du matériel, la qualité (épaisseur de certaines glaçures) de même que leur composition (adjonction d'oxydes de fer et/ou de manganèse) de tessons laissent supposer qu'au moins une partie de la production est post médiévale et date du début des Temps Modernes.

La base de **M3001** est montée à l'aide d'un appareil assisé de blocs de pierre de taille reposant sur un radier légèrement débordant, de faible épaisseur, composé de moellons calcaire maçonnés à l'aide d'un mortier ocre très friable.

Les fondations de **M4001** sont en revanche quasiment inexistantes : le soubassement en pierre de taille est soutenu par une simple couche de briques concassées surmontant un lit formé de quelques pierres calcaire liaisonnées au même mortier. L'épaisseur totale de la fondation atteint à peine 20 cm.

Les fondations de l'aile du cloître (**M1001**) (érigée vers 1703-1705 ?) (figure 11)

La fondation de l'aile du cloître mise au jour dans S1 est conçue en trois parties. Le tiers inférieur est une fondation établie en tranchée, comme l'indique la mise en œuvre des matériaux. Les briques, les fragments de briques, les moellons et déchets de pierre sont noyés dans un mortier de couleur jaune. La face dégagée n'est ni parementée ni appareillée. La profondeur exacte de la fondation est inconnue mais elle pénètre au moins de 90 cm dans le terrain naturel.

Sur cette partie exécutée en fosse a été montée une élévation parementée en petit appareil régulier employant exclusivement la brique. Au tiers supérieur enfin, un petit contrefort maçonné à l'aide de blocs taillés de grès vert sableux fait saillie par rapport au plan du mur. Son aménagement suggère que seul le tiers supérieur de la maçonnerie décrite était visible et servait de soubassement, tandis que la partie centrale, bien que parementée, se trouvait tout de même enterrée.

Les fondations de la galerie de l'aile de la Fontaine (**M6001/M7004**) (figure 12)

Les fondations du second état de l'aile de la Fontaine, daté de 1729-1732, ont été observées dans les sondages 6 et 7. Maçonnées à l'aide d'un petit appareil de briques liaisonné au mortier jaune, elles sont parementées sur leur face extérieure sur quasiment toute leur hauteur car, dans le second état au moins, le bâtiment était équipé d'un niveau de caves.

Les sondages 6 et 7 ont été pratiqués le long de la galerie classée de l'aile de la Fontaine, au droit des deux piliers de pierre bleue qui soutiennent les arcades ouvrant sur la Cour Rouge. Le sondage 6 illustre une technique de fondation plus légère que celle mise en œuvre dans le sondage 7. Le pilier repose sur un massif de maçonnerie établi à nouveau en fosse. **M6001**. Il est composé de lits successifs de briques (entières et fragmentées) mélangées à une grande quantité de moellons plats de pierre schisteuse. L'ensemble est noyé dans du mortier jaune et une dalle de pierre schisteuse assurait la transition entre cette fondation et la base du pilier.

Les fondations observées dans le sondage 7 se présentent différemment. Le pilier repose ici sur un mur parementé en petit appareil régulier de briques mesurant 156 cm de hauteur (**M7004**). Ce mur repose sur un arc en briques que nous avons interprété comme un arc de décharge. Cet arc ponte peut-être une autre structure destinée à évacuer les eaux, car le sondage 7, contrairement aux autres, est resté sec en permanence. La jonction avec les fondations de l'aile du parc n'ont pu être observées car le sondage a été pratiqué en retrait du trottoir en pierre bleue longeant l'aile du parc. La datation de l'aménagement de la galerie constitue un autre repère chronologique utile afin de comprendre l'évolution des aménagements successifs de la cour.

Les fondations et le niveau de cave de l'aile du parc (figure 13)

Le sondage 12 a été ouvert au droit d'un des piliers soutenant le voûtement de la cave de l'aile du parc. Il fournit des informations importantes sur les supports dont la

base a été remise au jour, ainsi que sur le niveau de circulation primitif de cette partie du bâtiment. La base en pierre de taille calcaire repose sur une fondation non chaînée d'une épaisseur de 50 cm au moins[38]. Débordant de 30 cm, elle a été réalisée à l'aide de fragments de briques, de moellons calcaire et de grès vert sableux liés au mortier jaune à inclusions de chaux. Le revêtement de sol original a totalement disparu.

Les autres sondages ont touché uniquement les fondations de murs gouttereaux de l'aile du parc. Leur exécution est apparentée à celle des fondations de l'aile du cloître et de l'aile de la Fontaine (sondage 7). Le soubassement des murs est constitué d'un petit appareil régulier de briques liées au mortier jaune. Un ressaut assure la transition fondation-élévation des murs[39].

d. L'AMENAGEMENT DE LA COUR ROUGE (figure 14)

Dans les tranchées T8 et T9, les dépôts qui se superposent aux structures **M8001** à **M8009** et **M9001** après leur arasement sont liés à l'aménagement de la Cour Rouge. Les premières couches surmontant l'argile en place renferment une grande quantité de matériaux de construction, en particulier des fragments de briques. Nous sommes donc tentés d'y reconnaître le niveau de démolition des maçonneries en briques. La stratigraphie relevée au-dessus de ce niveau de démolition dans tous les sondages LIXON et dans les deux tranchées témoigne de la recharge à plusieurs reprises d'un niveau de circulation unique qui couvrait toute la surface de la cour actuelle et que nous attribuons à sa création. L'utilisation à cet effet d'un gravillon rouge schisteux est probablement à l'origine de son nom.

Les aménagements récents : *un puits est creusé dans la Cour Rouge* (figure 11)

Dans le sondage 1, un puits en briques d'époque récente a été aménagé près de l'entrée de l'aile du cloître (**M1002**). Sa construction perturbe l'ensemble des couches de remblais jusqu'au terrain naturel, à l'exception du revêtement asphalté et de sa préparation. Le cuvelage a été exécuté semble-t-il sans soin car les parois non parementées présentent un affaissement. Les briques, disposées en boutisse selon une mise en œuvre grossière, sont liées au mortier blanc. Le puits, qui n'a pas été rebouché, était toujours exploitable.

[38] Les remontées de la nappe n'ont pas permis de mesurer la profondeur exacte des fondations.
[39] Leur profondeur exacte n'a pu être déterminée.

CONCLUSIONS GENERALES

La mise au jour des vestiges des occupations antérieures au développement des bâtiments du collège des Augustins éclaire les origines de ce quartier périphérique, bordé par les fossés qui encerclent la ville depuis le XIVe siècle au moins. La proximité de la fondation des Augustins et l'assèchement progressif des viviers ont favorisé l'urbanisation progressive de ce quartier.

Des maçonneries en briques précèdent en effet l'aménagement des premiers bâtiments scolaires. Même si l'emploi de ce matériau est attesté au moins depuis le XIVe siècle dans les comptes de la Massarderie, nous supposons que les découvertes doivent être au plus tôt associées aux constructions renseignées sur le plan de Deventer du milieu du XVIe siècle. Etablies à plus de 20 m en retrait de la rue des Augustins et de la rue de la Fontaine, leur rapport aux constructions riveraines ne peut être précisé, du moins dans l'état dans lequel elles se présentaient à l'origine. Ce lien est définitivement perdu, étant donné que l'aile de la Fontaine a totalement détruit les constructions à front de voirie. L'attribution des vestiges à un habitat ou à un état antérieur du couvent des Augustins, comme l'envisage Mr L. Delporte, demeure une question non résolue.

Le noyau le plus ancien est formé d'un escalier édifié avec soin sur le terrain naturel, mais isolé initialement de tout autre aménagement. Nous avons proposé une interprétation à considérer avec prudence, celle d'un accès à une dépression naturelle (bassin ?), étant donné l'absence de niveau de circulation associé et de toute trace de démolition après examen des parements. L'espace que dessert cet escalier subira plusieurs transformations : l'aménagement d'un mur et d'un niveau de sol maçonné suppose qu'il a été reconverti en une cave, elle-même condamnée avant la construction du collège.

Deux institutions seront à l'origine de l'établissement du collège des Augustins ; cette dernière dénomination en symbolise d'ailleurs la synthèse. La première est l'institution scolaire d'Enghien dont l'existence est reconnue depuis le XVe siècle. La seconde est le couvent fondé par les Ermites de Saint Augustin, ordre mendiant présent dans la ville d'Enghien depuis le XIIIe siècle au moins.

L'intérêt des différentes interventions est d'avoir produit des données alimentant aussi bien l'histoire des bâtiments du collège que celle du couvent. Même si l'articulation entre les deux ensembles de bâtiments n'est pas claire, l'étude technique des fondations, comme les datations dendrochronologiques effectuées sur les charpentes, renforce le caractère architectural hétéroclite que dégage cet ensemble.

ABREVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

A.C.A.E. = Annales du Cercle Archéologique d'Enghien.

B.A.E.C.A.= Bulletin de l'association des Anciens Eleves et du Collège Saint-Augustin

C.A.W. = Chronique de l'Archéologie Wallonne

A.C.H.E.B. = Annales du Cercle d'Histoire Enghien-Brabant.

BIBLIOGRAPHIE

DELANNOY 1960 = Delannoy Y., *Détails relatifs à l'histoire d'Enghien*, A.C.A.E., XII, p. 5-24.

DELANNOY 1956 = Delannoy Y., *Le péril du feu en la cité d'Enghien*, A.C.A.E., X, p. 187-240.

DELANNOY 1954 = Delannoy Y., *L'école d'Enghien au XVe siècle*, A.C.A.E., IX, p. 175-184.

DELANNOY 1983 = Delannoy Y., *Enghien*, dans: Piérard C., Enceintes urbaines en Hainaut, Bulletins du Crédit Communal, Bruxelles, p. 169-177.

DELATTRE 1952 = Delattre P., *La maison Saint-Augustin et les Jésuites français à Enghien 1887-1953*, A.C.A.E., IX, p. 217-252.

EECKHOUT/GALAND 2005 = Eeckhout J., Galand A., *Le couvent des Augustins à Enghien. Rapport d'analyse dendrochronologique*, Laboratoire de dendrochronologie, Université de Liège, avril 2005 (inédit).

ENGHIEN 1957 = s.n., *Le Collège d'Enghien : notes d'histoire*, Enghien.

ENGHIEN 1994 = *Une ville et ses seigneurs: Enghien et Arenberg 1607-1635*, publication du Crédit communal de Belgique, Bruxelles.

MATTHIEU 1878 = Matthieu E., *Histoire de la ville d'Enghien*, Enghien, p. 543-555.

MATTHIEU 1898 = Matthieu E., *Enghien, son parc et ses monuments. Guide illustré*, Enghien.

MOULINASSE 1931 = Moulinasse J., *Enghien. Histoire, monuments, souvenirs*, Bruxelles.

ENGHIEN 1983 = *Enghien*, dans: DE BIEVRE G. (dir.), Le patrimoine monumental de la Belgique. 10 : Province de Hainaut. Arrondissement de Thuin, p. 268-271.

MURY 1905 = Mury P., *Monographie de l'ancienne église du couvent des Augustins, à Enghien*, A.C.A.E., VI, p. 127-142.

PETIT 1970-1972a = Petit C., *Répertoire du materiel cartographique concernant Enghien*, A.C.A.E., XVI, p. 217-236.

PETIT 1970-1972b = Petit C., *Evolution spatiale d'Enghien*, A.C.A.E., XVI, p. 237-260.

SOUMILLION 2000 = Soumillion D., *Baudouin de Housta Prieur des Augustins d'Enghien 1677-1760*, A.C.H.E.B., I, p. 53-88.

TEMPERMAN 1961 = Temperman H., *Les sœurs de Saint-Vincent de Paul dites « servantes des Pauvres » de Gysegem et les écoles libres pour filles d'Enghien (1841-1962)*, A.C.A.E., XII, p. 405-422.

VAN NUFFEL 1950 = Van Nuffel A. (chanoine), *Collège Saint-Augustin. Heri et Hodie*, B.A.E.C.A., n° special du centenaire, 19e année, n° 2 et 3.

VAN NUFFEL 1958 = Van Nuffel A. (chanoine), *Le collège épiscopal d'Enghien (1850-1922)*, A.C.A.E., XI, p. 5-48.

VAN NUFFEL/DELANNOY1957 = Van Nuffel A. (chanoine), Delannoy Y., *Contribution à l'histoire de l'enseignement moyen à Enghien de 1623 à 1850*, A.C.A.E., X, p. 339-340.

WILLEMS 1999 = Willems D., *Enghien: dégagement partiel d'une section de l'enceinte et de la tour de l'Ange dans le parc d'Arenberg*, C.A.W., 7/Activités 1998, p. 51-52.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 01: Localisation de la Maison des Augustins dans la ville d'Enghien

Figure 02: Plan général des structures découvertes

Figure 03a : La maison des Augustins depuis le milieu du XVIe siècle environ: a/ sur la carte de Deventer (vers 1550) ; b/sur le plan géométral du commencement du XVIIe siècle (1609-1619, d'après PETIT 1972a, p. 230) ; c/ le vivier des Béguines sur le plan de 1737 ; d/sur la carte de Ph. Vandermaelen (d'après PETIT 1972a, p. 232, fig. 4) ; e/sur le plan IGM de 1907 (d'après PETIT 1972a, p. 233, fig. 5) ; f/ sur le plan Popp (avant 1879).

Figure 03b: Le collège des Augustins avant les aménagements récents. En haut, "lithographie illustrant un prospectus de l'époque de 1850-1875" (d'après ENGHIEN 1957, p. 100-101). La façade côté rue des Augustins a été rehaussée depuis jusqu'au sommet du porche. En bas, "façade arrière du couvent avant les agrandissements" (d'après DE LATTRE 1952, p. 11), c'est-à-dire avant la construction des deux ailes dans le parc.

Figure 04: Plan et profil du sondage 1

Figure 05: Plan et profil des sondages 3 et 4

Figure 06: Plan et profil du sondage 6

Figure 07: Plan et profil du sondage 7

Figure 08: Plan et vue d'ensemble des structures découvertes dans T8 et T9

Figure 09: Les maçonneries mise au jour dans les tranchées T8 et T9. A. Vue d'ensemble ; B. Fondation en fosse de M8008 ; C. Relation stratigraphique entre M8007 et M8009 ; D. M8004, détails de finition: dallage des marches, joints tirés au fer ; E. Relation stratigraphique entre M8008 et M8010 ; F. FS9001

Figure 10: Les fondations de la chapelle dans les sondages 3 et 4

Figure 11: Les fondations observées dans le sondage 1

Figure 12: Les fondations de la galerie de l'aile de la Fontaine dans les sondages 6 et 7

Figure 13: Les fondations du pilier M12001 dans le niveau cave de l'aile du parc

Figure 14: Diagramme de Harris reprenant les contextes enregistrés dans les sondages 1, 3 et 4, ainsi que dans les tranchées T8 et T9.

Figure 01: Localisation de la Maison des Augustins dans la ville d'Enghien

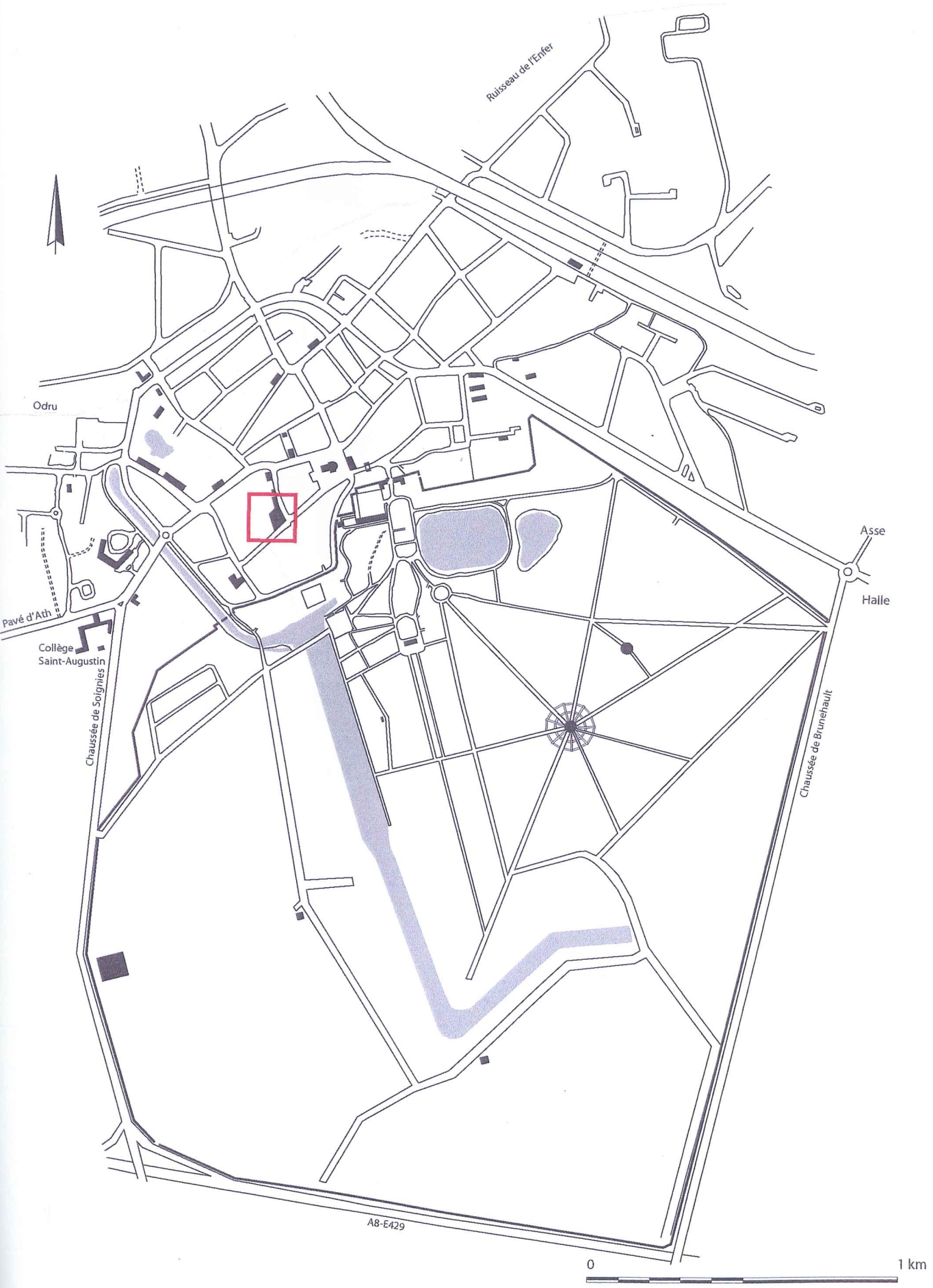

Figure 02: Plan général des structures découvertes

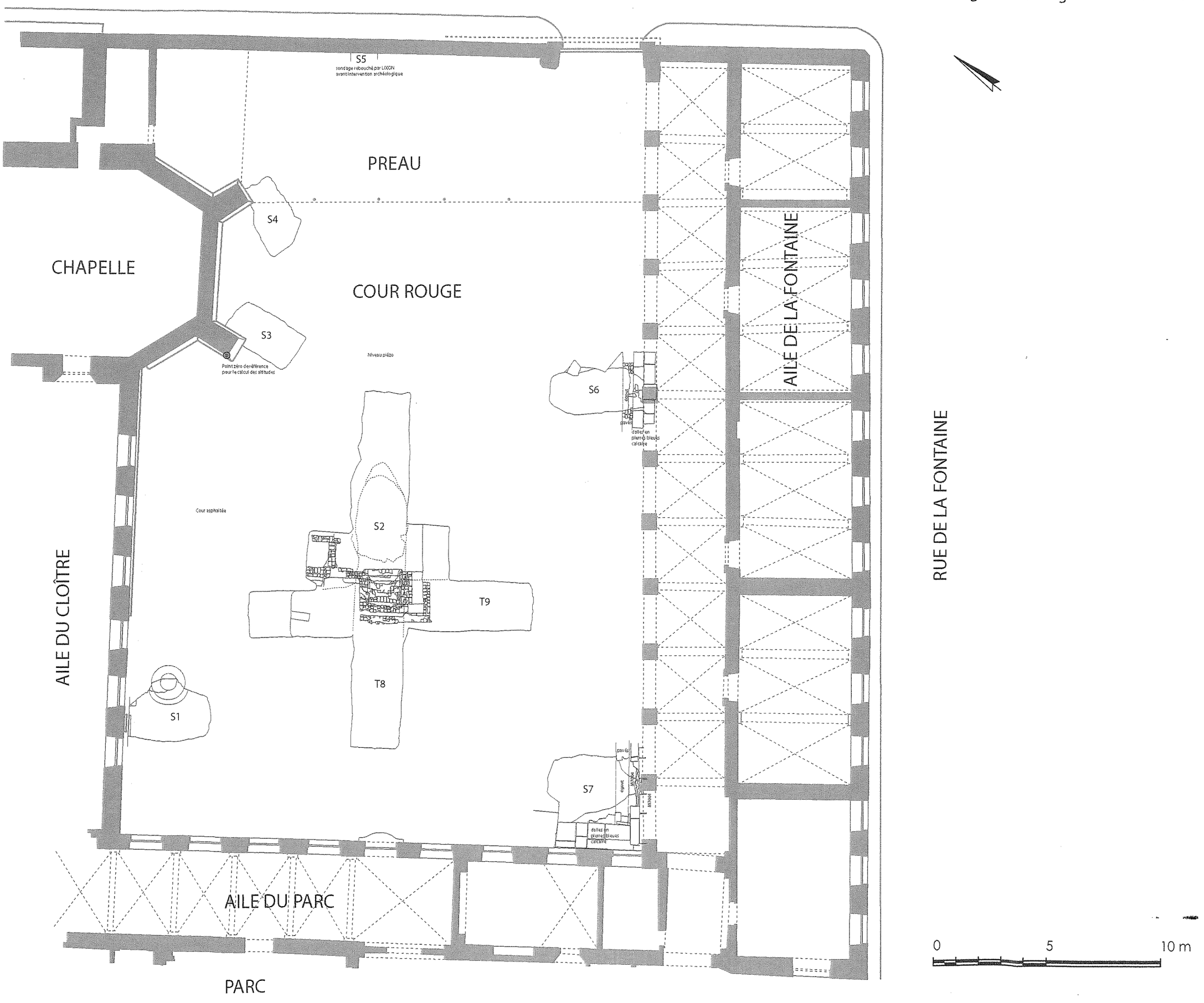

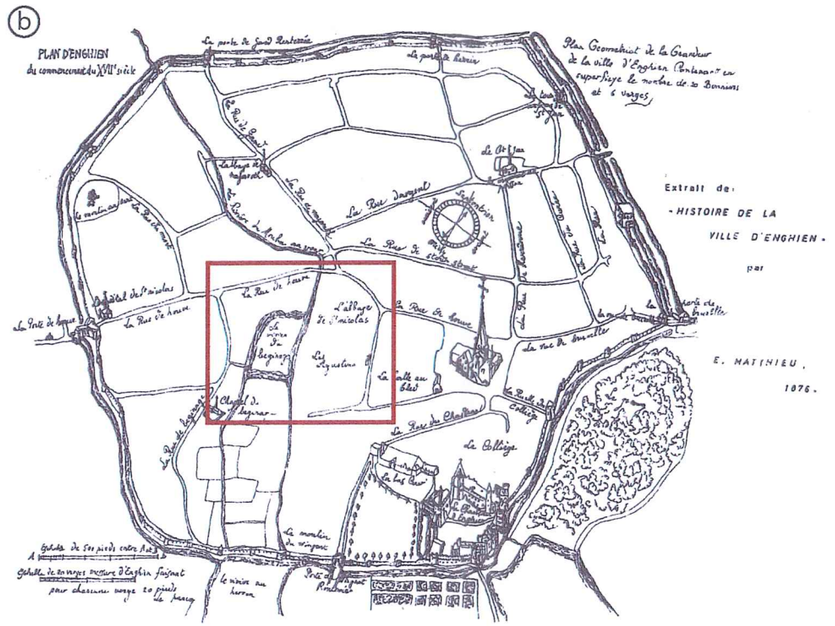

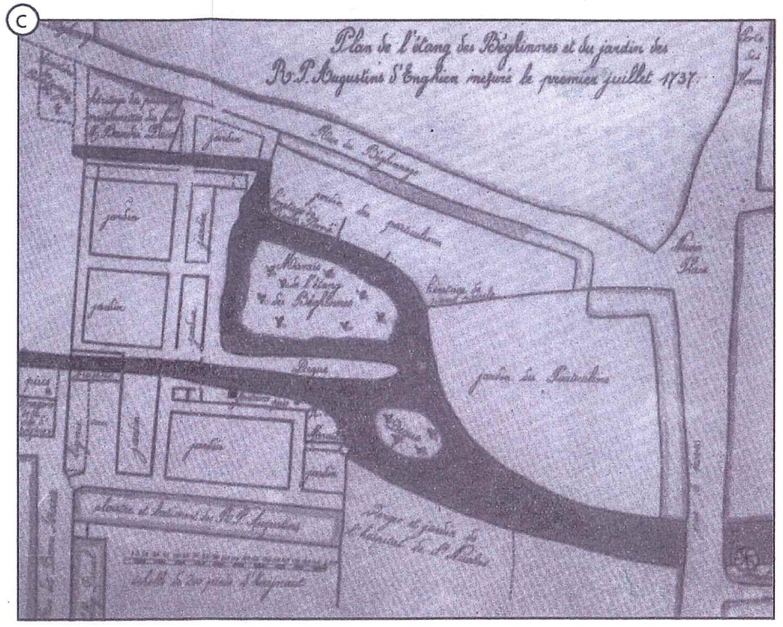

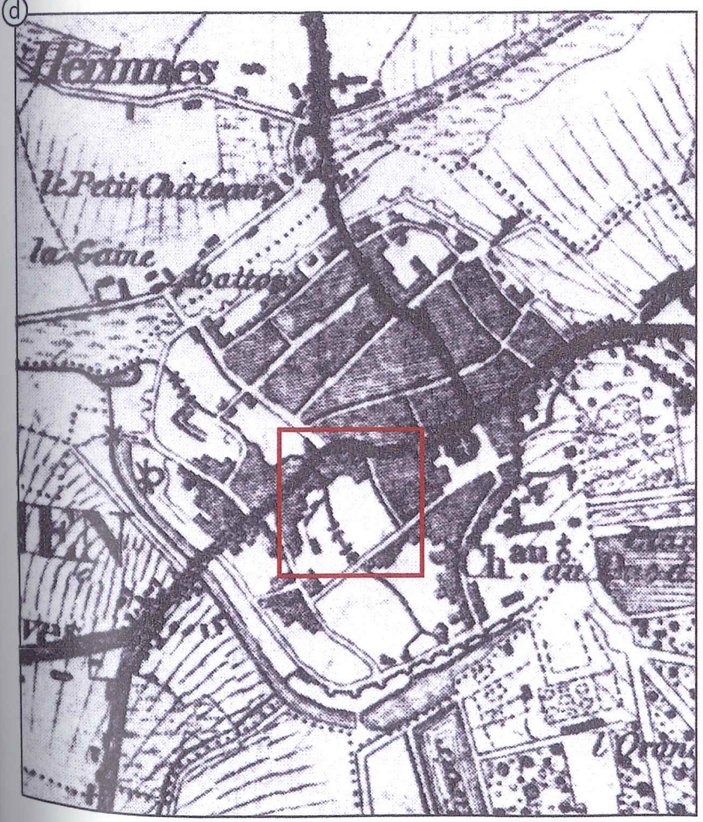

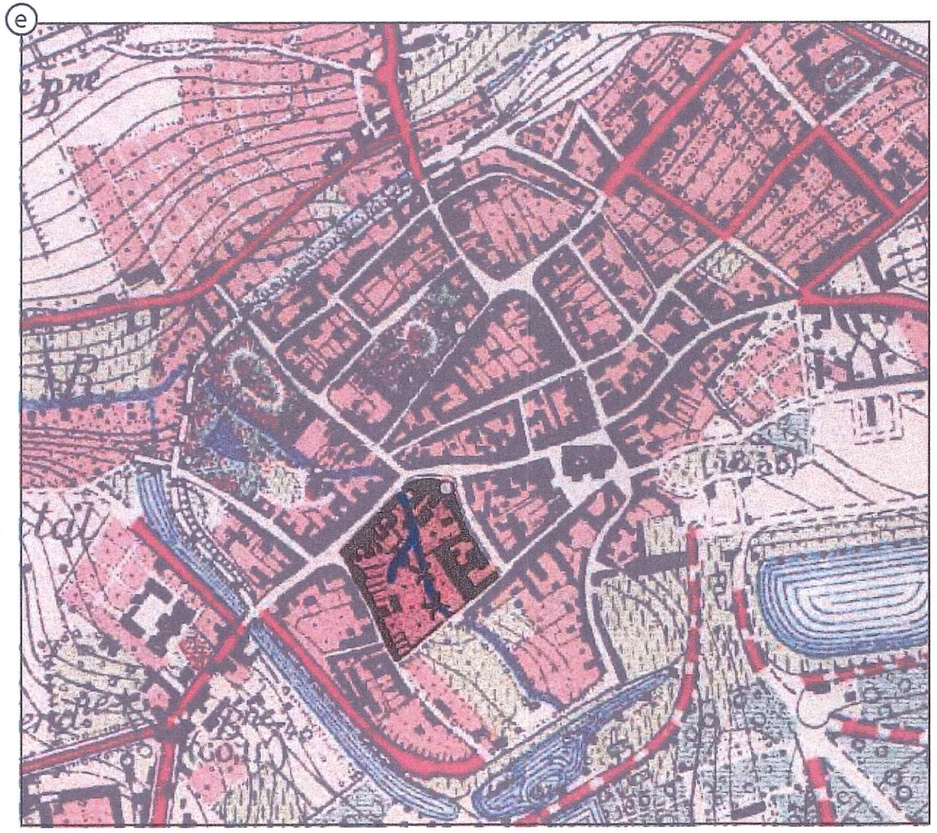

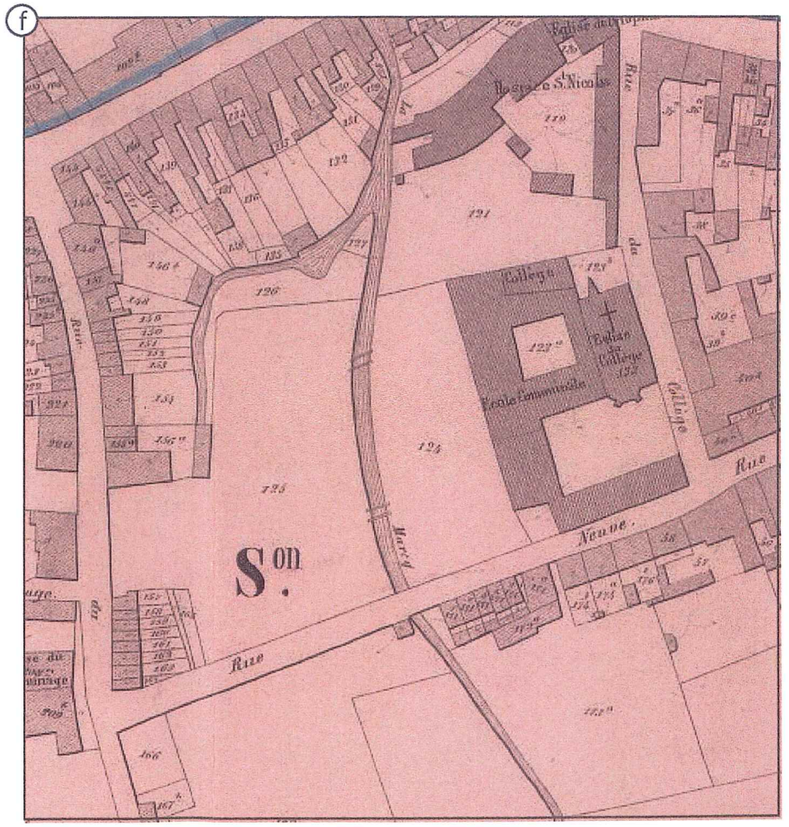

Figure 03a : La maison des Augustins depuis le milieu du XVIe siècle environ: a/ sur la carte de Deventer (vers 1550) ; b/sur le plan géométral du commencement du XVIIe siècle (1609-1619, d'après PETIT 1972a, p. 230) ; c/ le vivier des Béguines sur le plan de 1737 ; d/sur la carte de Ph. Vandermaelen (d'après PETIT 1972a, p. 232, fig. 4) ; e/sur le plan IGM de 1907 (d'après PETIT 1972a, p. 233, fig. 5) ; f/ sur le plan Popp (avant 1879).

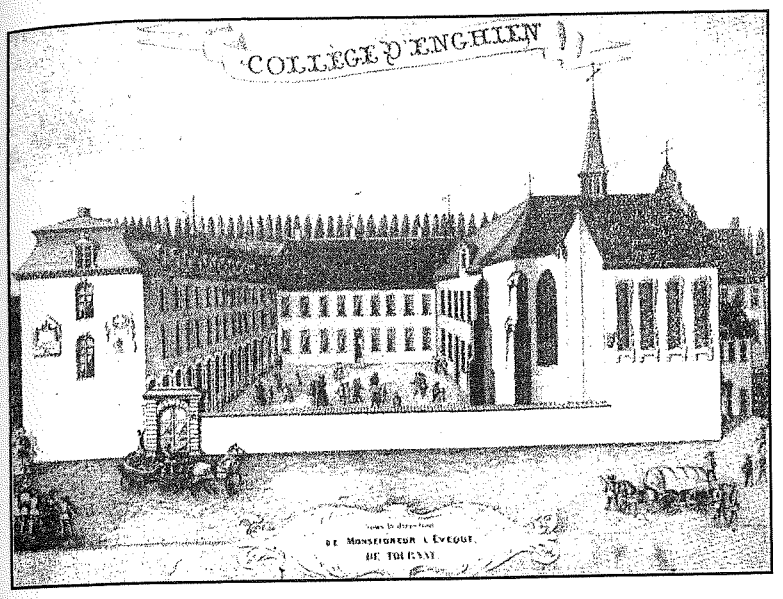

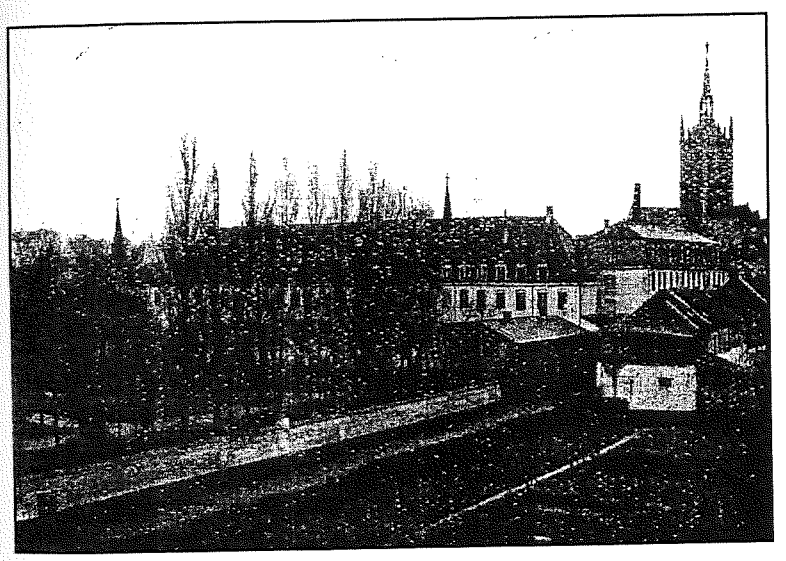

Figure 03b: Le collège des Augustins avant les aménagements récents.
En haut, "lithographie illustrant un prospectus de l'époque de 1850-1875" (d'après ENGHIEN 1957, p. 100-101).
La façade côté rue des Augustins a été rehaussée depuis jusqu'au sommet du porche.
En bas, "façade arrière du couvent avant les agrandissements" (d'après DE LATTRE 1952, p. 11), c'est-à-dire avant la construction des deux ailes dans le parc.

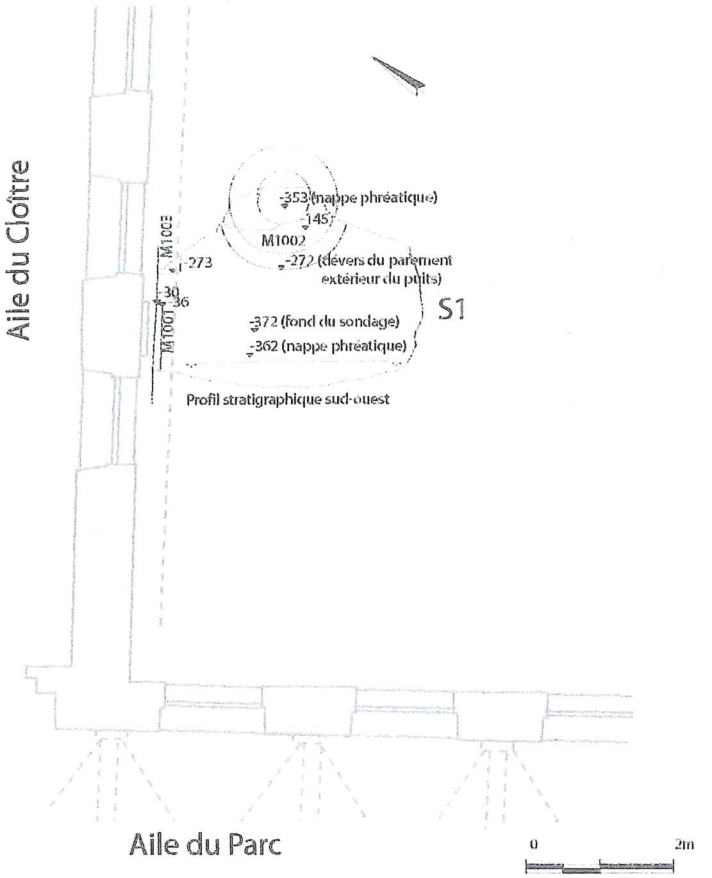

Profil stratigraphique sud-ouest

Figure 04: Plan et profil du sondage 1

Sondage 4: profil stratigraphique nord-est

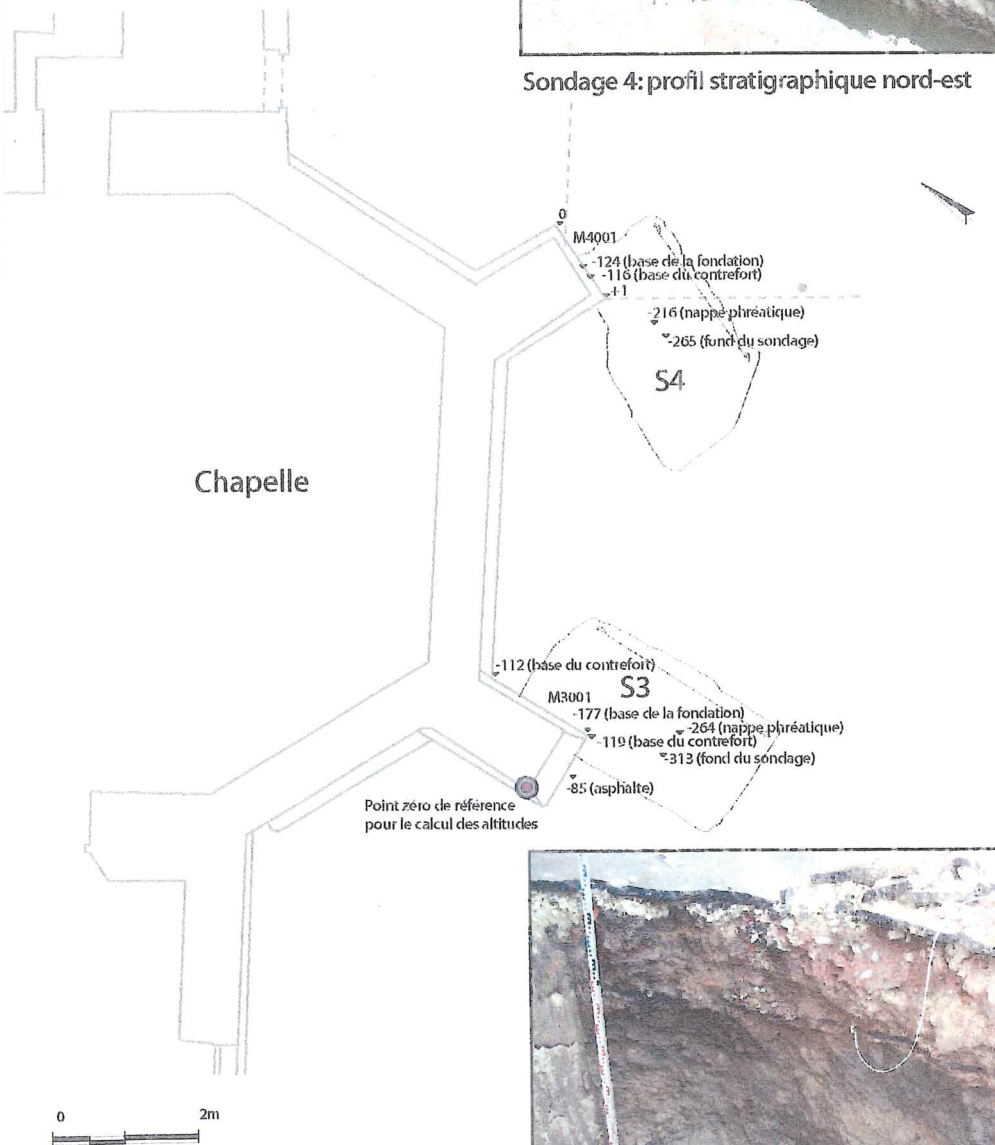

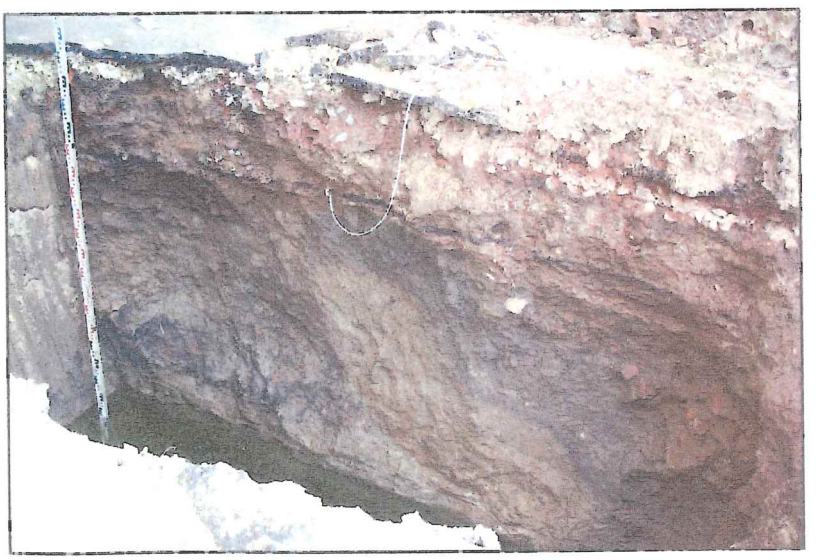

Sondage 3: profil stratigraphique nord-est

Figure 05: Plan et profil des sondages sondages 3 et 4

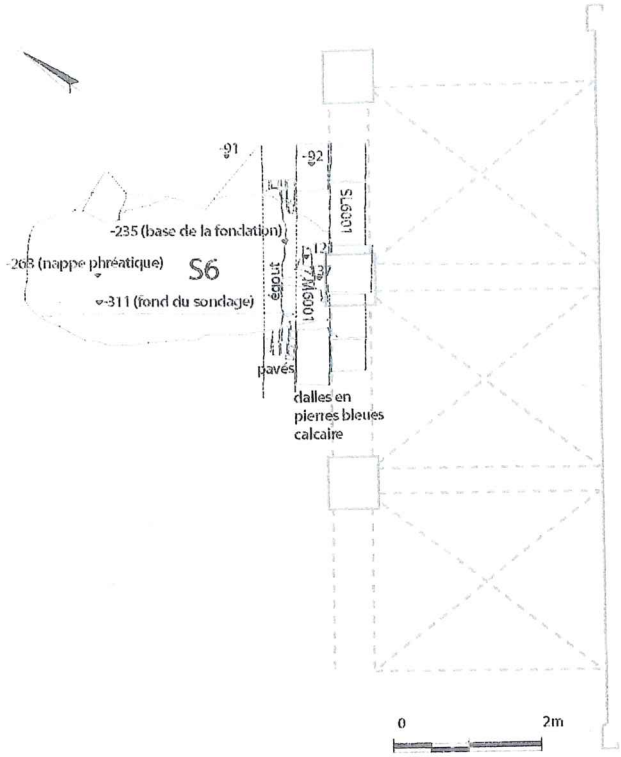

Sondage 6: profil stratigraphique sud-ouest

Figure 06: Plan et profil du sondage 6

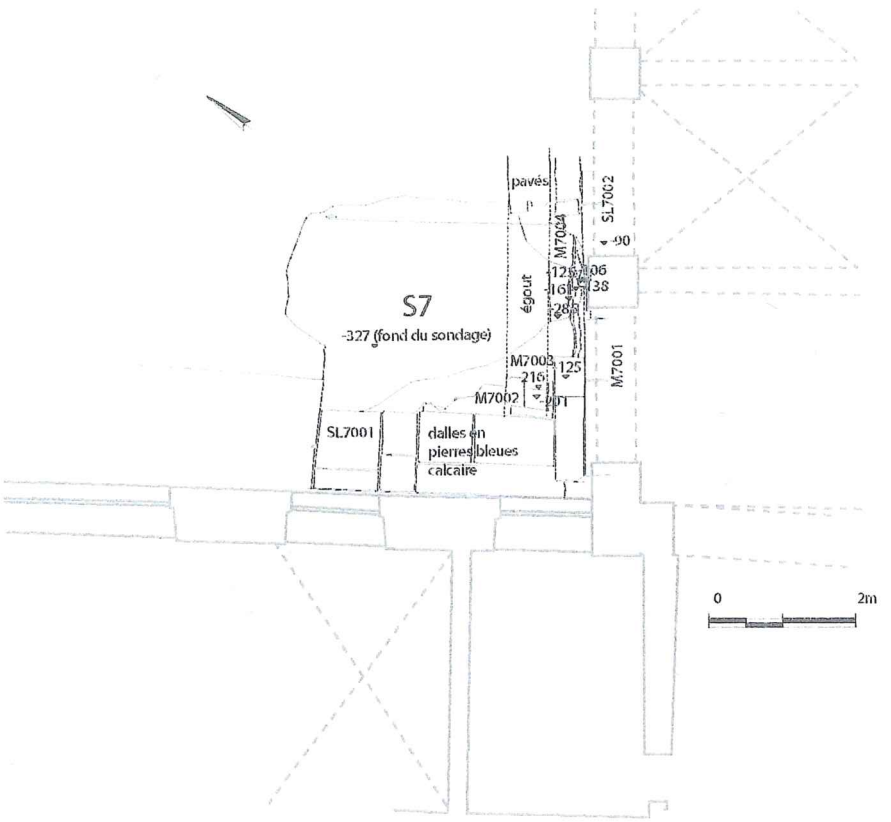

Profil stratigraphique nord-est

Figure 07: Plan et profil du sondage 7

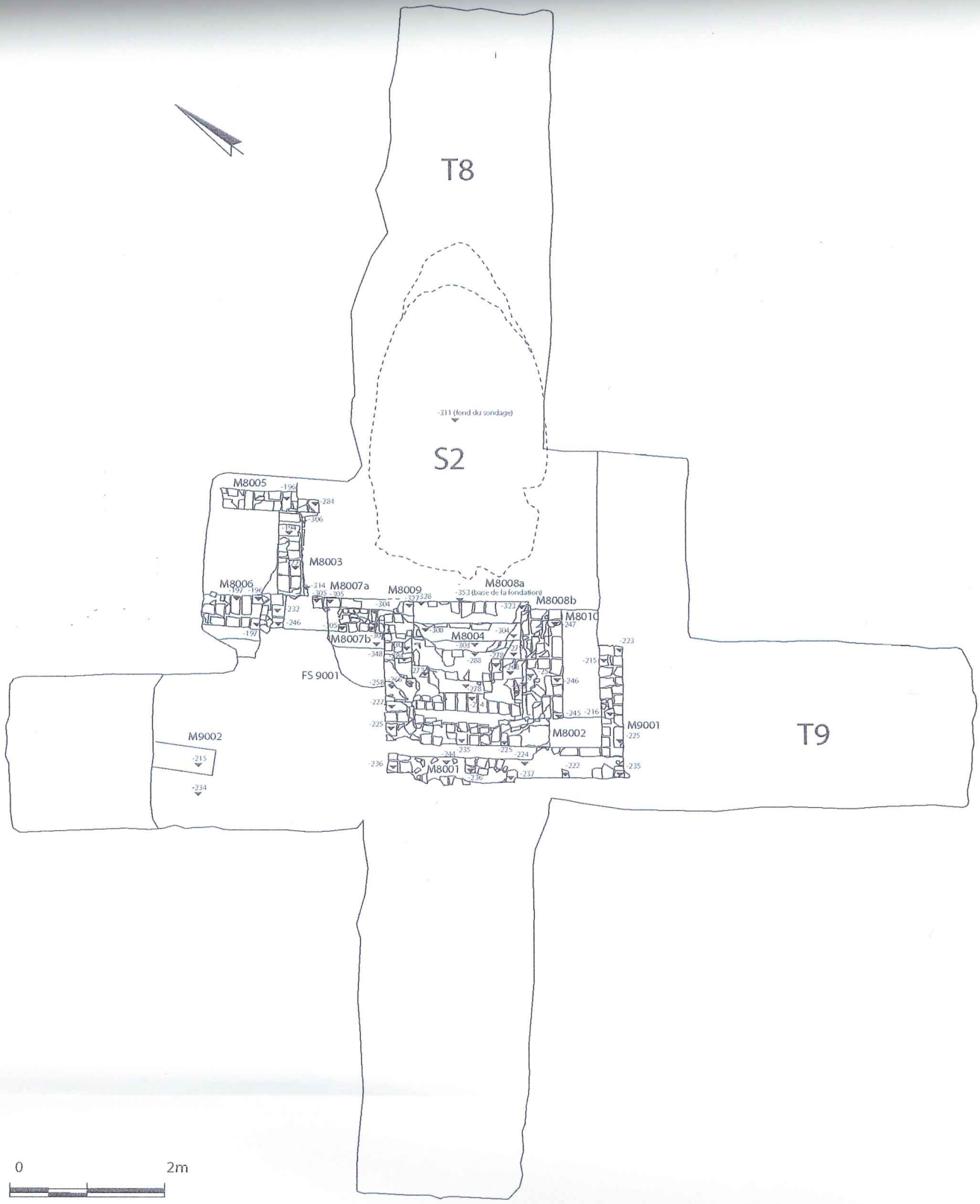

0 2m

Figure 08: Plan et vue d'ensemble des structures découvertes dans T8 et T9

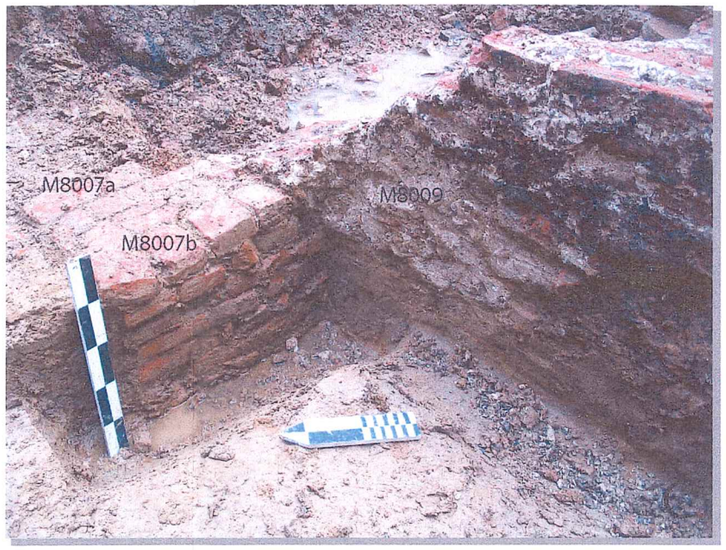

Figure 09: Les maçonneries mise au jour dans les tranchées T8 et T9
A. Vue d'ensemble
B. Fondation en fosse de M8008
C. Relation stratigraphique entre M8007 et M8009
D. M8004, détails de finition: dallage des marches, joints tirés au fer
E. Relation stratigraphique entre M8008 et M8010
F. FS9001

Figure 10: Les fondations de la chapelle dans les sondages 3 et 4

..... Ressaut de fondation
-.-.-.-.- Niveau de circulation original
..... Sommet du terrain naturel

Figure 11: Les fondations observées dans le sondage 1

Les fondations M1001 et M1003

Le puits récent M1002

---------- Ressaut de fondation
-.-.-.-.-. Niveau de circulation original
— - — - — Sommet du terrain naturel

Figure 12: Les fondations de la galerie de l'aile de la Fontaine dans les sondages 6 et 7

---------- Ressaut de fondation
-·-·-·-·- Niveau de circulation original
— — — — Sommet du terrain naturel

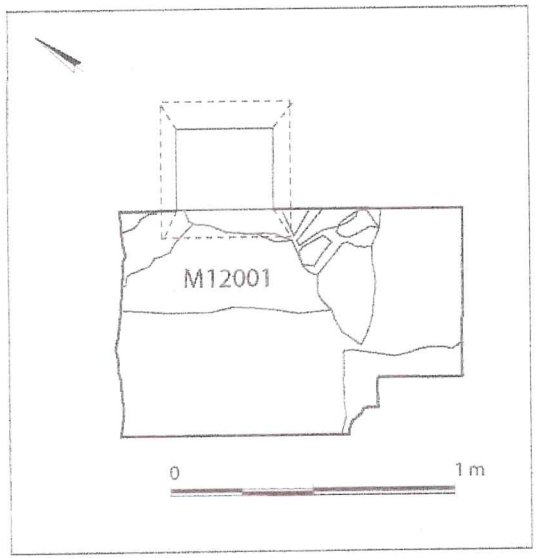

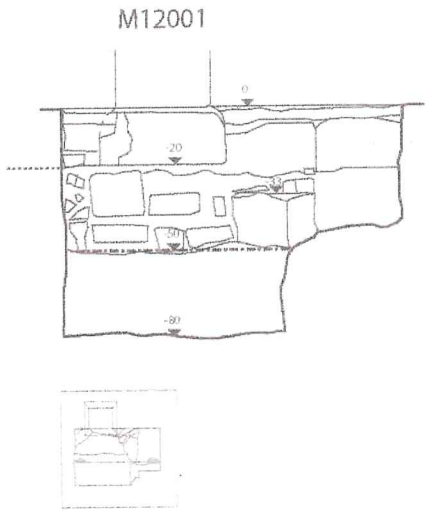

Niveau de la nappe
Niveau de circulation original?
Limite du sondage

Figure 13: Les fondations du pilier M12001 dans le niveau cave de l'aile du parc

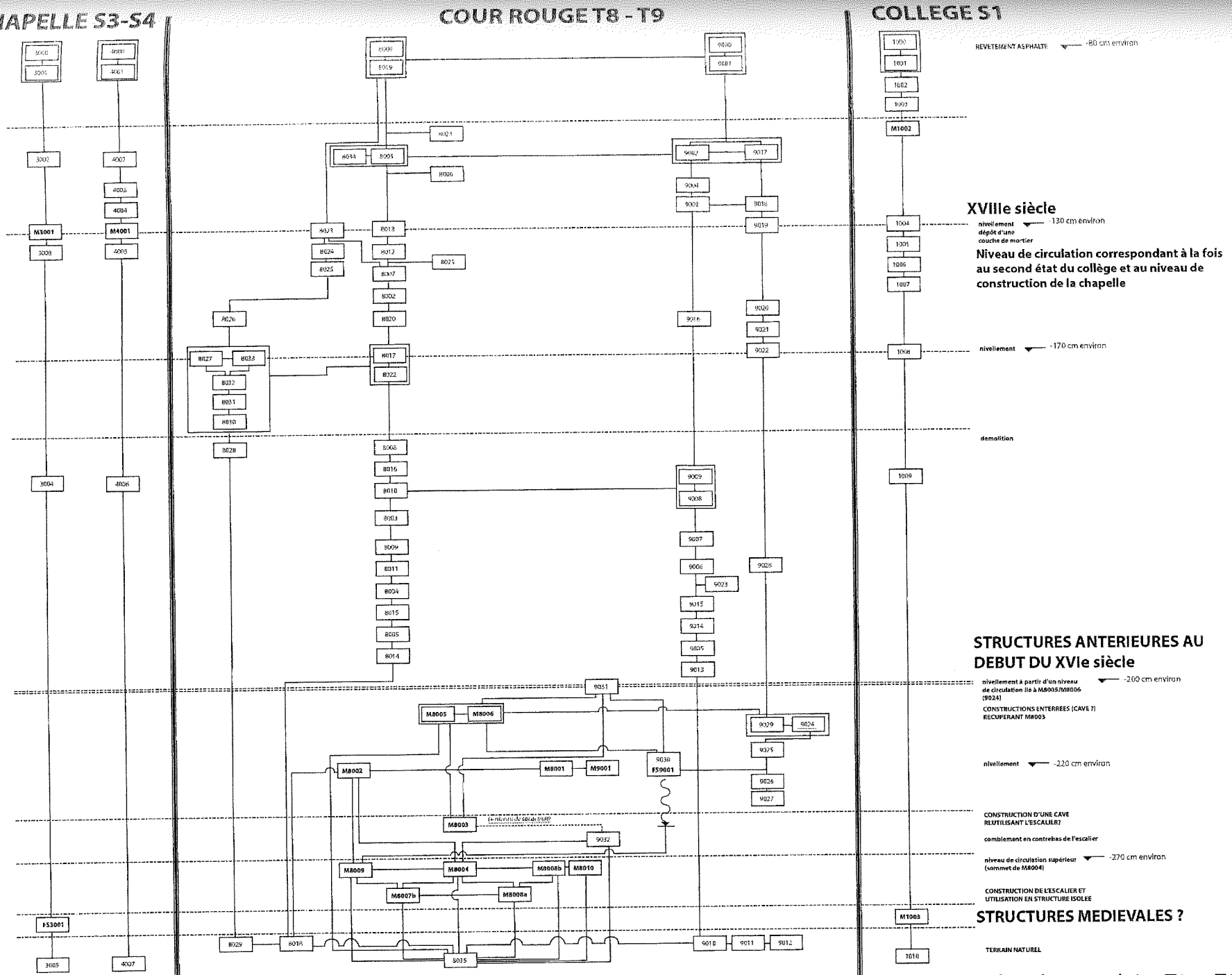

Figure 14: Diagramme de Harris reprenant les contextes enregistrés dans les sondages 1, 3 et 4, ainsi que dans les tranchées T8 et T9.

Annexe 05

HYPOTHESES DE CALCUL

1) DIMENSIONS

- Zone d'influence de la colonne.

$$\frac{4,48}{2} + 1,20 + \frac{4,41}{2} = 5,65\ m$$

- Dimension de la colonne en moyenne + mortier batard. $\gamma = 1,6\ kN/m^3$

100 x 140

- Dimension des fondations

120 x 220.

- Dimension des voûtes épaisseur 100 cm en moyenne $\gamma = 16\ kN/m^3$

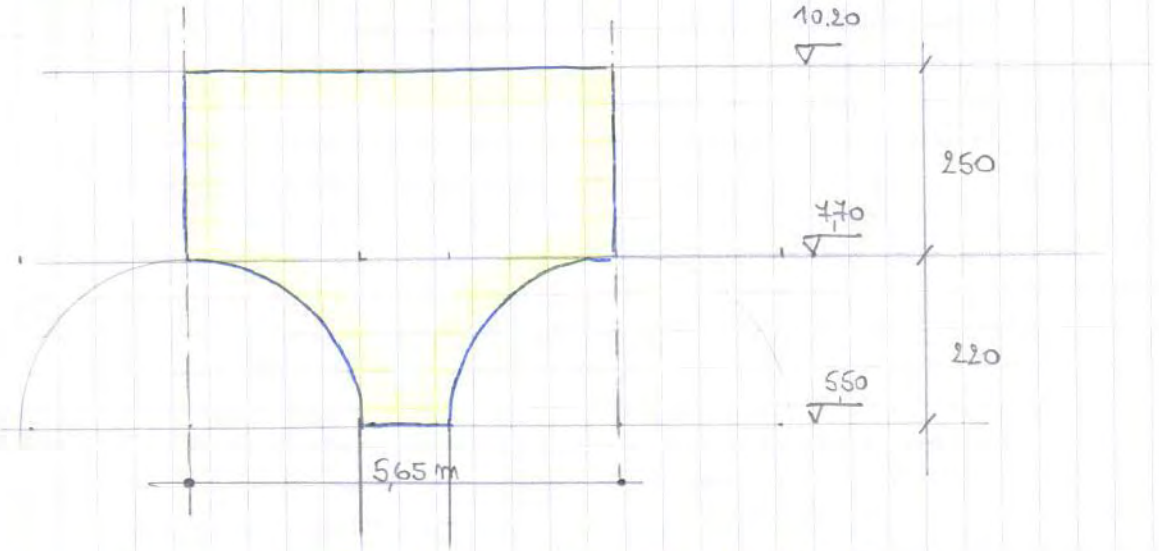

- Dimension de la voute en berceau de la nef centrale

plâtre + bois $\gamma = 10\ kN/m^3$

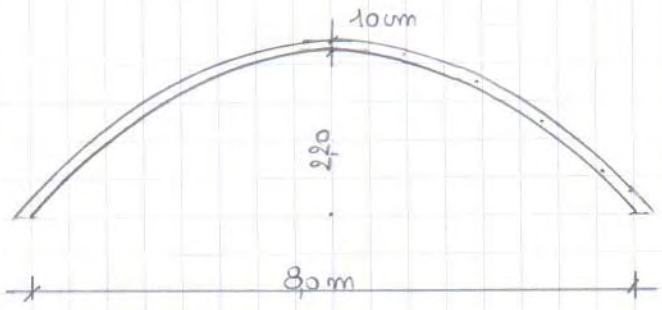

- Eléments de charpente 30x30. $\gamma = 6,0\ kN/m^3$
- Couverture en ardoise + platelage + chevrons 1,25 kN/m^2

- Dimension de la voute de la nef latérale

épaisseur 30 cm moyenne $\gamma = 16\ kN/m^3$

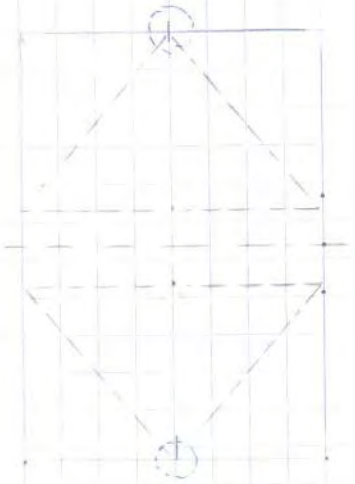

- Dimension des murs collatéraux épaisseur 60 cm.

---

2) SOLLICITATIONS

- Colonne niveau 5,50 jusqu'au niveau 0,00

$V = 1,00 \times 1,40 \times 5,50 = 7,7\ m^3$

$P = 7,7 \times 16 = \underline{123,2\ kN}$

- Voute sur la colonne en maçonnerie (axe porteur)

$V = (4,70 \times 5,65 \times 1,0) - \left(\frac{\pi \times 2,20^2}{8} \times 1,0\right) = 24,65\ m^3$

$P = 24,65 \times 16 = \underline{394,5\ kN}$

- Voute de la nef latérale

Surface horizontale : $5,65 \times \frac{4,0}{2} = 11,3\ m^2$

rapport longueur voute sur le rayon $\frac{\pi d}{4} / \frac{d}{2} = 1,57$

croisée d'ogive => $11,3 \times 1,57 \times 0,30 = 5,32\ m^3$

$P = 5,32 \times 16 = \underline{85,2\ kN}$

- Voute de la nef centrale

$V = 8,03 \times 1,20 \times 0,10 \times 5,65 = 5,44\ m^3$

$P = 5,44 \times 10 = \underline{54,4\ kN}$

- sollicitations de la couverture sur la colonne

115 kN.

---

3) Tension admissible de rupture de la maçonnerie

a) 0,15 kN/cm²

b) 0,20 kN/cm²

---

4) Somme des charges verticales au pied de la colonne

123,2 + 394,5 + 85,2 + 54,4 + 115 = 772 kN

Somme des charges verticales appliquée au sommet de la colonne

772 - 123,2 - 85,2 = 563 kN

σ_N au pied de la colonne = 772 / (100 x 140) = 0,055 kN/cm² (5,5 kg/cm²)

σ_N au niveau de la fondation 772 / (120 x 220) = 0,029 kN/cm² (3 kg/cm²)

5) en prenant pour hypothèse un excentrement de la charge appliquée en tête de colonne, le moment est de

excentrement de 20 cm => M = 563 x 0,20 = 112,6 kN.m

=> excentrement des centre de gravité de la charge verticale

$$e = \frac{112,6}{772} = 0,15 \text{ m}$$

σ_N réduit au pied de la colonne = 772 / (70 x 140) = 0,079 kN/cm² (7,9 kg/cm²)

σ_N au niveau de la fondation 772 / (90 x 220) = 0,039 kN/cm² (3,9 kg/cm²)

en considérant la poussée due à la voute, le moment appliqué en pied de la colonne est estimé à 35 kN.m

$$e = \frac{35}{772} = 0,05 \text{ m}$$

σ_N réduit au pied de la colonne 772 / (60 x 140) = 0,092 kN/cm² (9,2 kg/cm²)

σ_N réduit au niveau de la fondation 772 / (80 x 220) = 0,044 kN/cm² (4,4 kg/cm²)

σ_{max} = 0,053 kN/cm²

DIAGRAME DE PRESSION SUR LE SOL

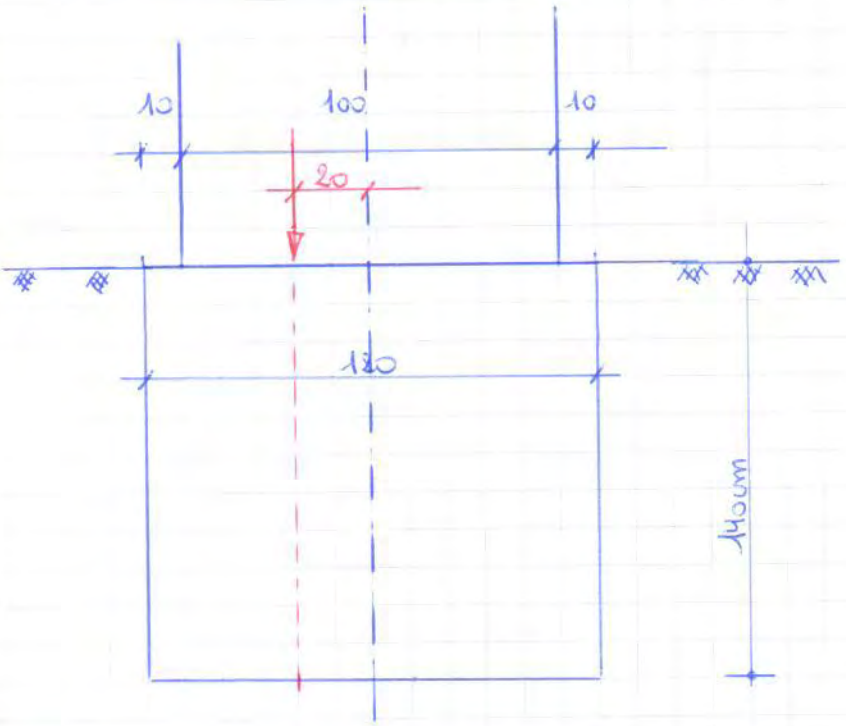

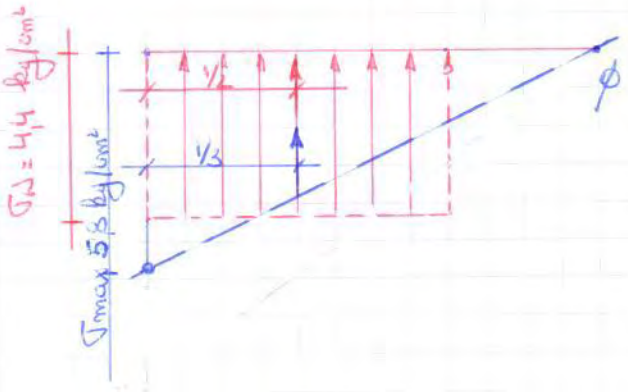

La tension réelle appliquée au sol se trouve entre ces deux limites.

---

remarque si on tient compte du poids de la fondation : $1,2 \times 2,2 \times 1,4 \times 16 = 59,1$ kN

$V = 772 + 59 = 831$ kN

excentrement $20\text{cm} \times \frac{11,4}{10} = 22,8\text{cm}$ ($\times 563 = 128,4$ kN.m)

M ∈ poussée de la voûte => 30 kN.m

=> excentrement au niveau de la fondation $\frac{158,4}{831} = 0,191$

$\sigma_N = 831 / (82 \times 220) = 0,046$ kN/cm² (4,6 kg/cm²)

$\sigma_{max} = 0,031 + 0,030 = 0,061$ kN/cm² (6,1 kg/cm²)

6) Prenons l'hypothèse d'une tension de rupture de 0,15 kN/cm² pour la maçonnerie, quel devrait être le tassement différentiel de la fondation pour provoquer cette rupture ?

Nous avons observé la rupture à une hauteur d'environ 2 m par rapport au niveau du sol.

- Tension existante provenant
  - a) charge verticale : 772 kN − (2,0 × 1,0 × 1,40 × 16) = 727 kN
  - b) moment provenant de la poussée de la voute : $35 \times \frac{8}{11,4} \approx 25$ kN.m
    => excentricité de la charge : $\frac{25}{727} = 0,034$ m (3,4 cm)
- Quelle excentricité provoquerait la rupture de la maçonnerie ?

e = 27 cm => $b = \frac{160}{2} - 27 = 23$ cm => 3b = 69 cm $\quad \sigma_{max} = \frac{727 \times 2}{69 \times 140} = 0,15$

=> excentricité géométrique est de 27 − 3,4 = 23,6 cm

- Nous avons observé une déformation de 20 cm par rapport à la colonne existante soit une inclinaison de $\alpha_1 = \arcsin(0,20/10) = 1,15°$ (inclinaison existant avant rupture)
  on considère l'inclinaison de $\alpha_2 = \arcsin(0,236/8) = 1,69°$ nécessaire à provoquer la rupture.
- Quel tassement différentiel de la fondation provoque cette inclinaison

$(\sin 1,69° - \sin 1,15°) \times 120 = 1,13$ cm

=> Il suffit que la semelle de fondation s'enfonce du côté le plus sollicité d'une valeur de 1,13 cm pour que la rupture se produise dans ces hypothèses. Or des tassement de la dalle ont été observés et l'accident s'est joué après une forte période pluvieuse.

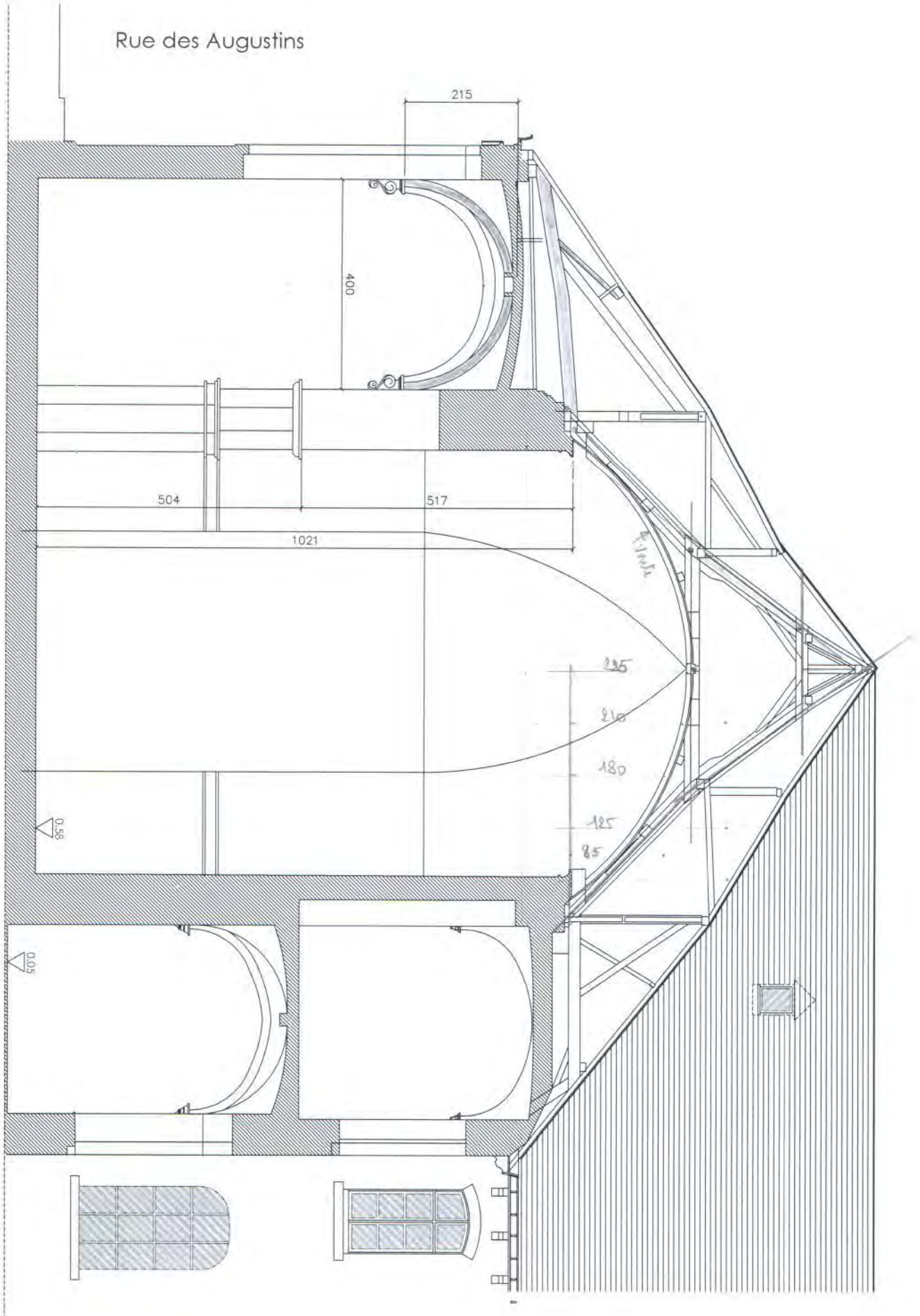
Rue des Augustins
215
400
504
517
1021
235
210
180
125
85
0.58
0.05

Annexe 06

Ind.	Date	Modifications
e	11/05/2015	synthèse pour le certificat patrimoine
d	11/02/2015	Soumission - Variante contrefort
c	18/11/2014	Soumission
b	8/05/2014	Mise au point
a	24/02/2014	Esquisse 3
5/04/2013		Première diffusion

Dossier 182

référence du dossier
Enghien 5

PROJET
Restauration de la chapelle des Augustins

SITUATION

ANCIEN COLLEGE SAINT AUGUSTIN, Rue de la Fontaine à 7850 ENGHIEN

Maîtrise d'ouvrage
GIM
Rue des Chantiers , 60
6030 - Charleroi
tel: 071.31.01.25 - F:071.30.14.91

Architecte
Atelier d'Architectes-urbanistes Associés s.a.
John Lejeune
Avenue F.B. Verboven, 27 - 1160 Bruxelles
Tel.: 02 672.95.04 - Fax: 02 660.22.83
E-mail : info@atelierA3.be

Ingénieur stabilité
PROTO-RAF
Cédric Evrard, ir.
3, rue Hippolyte Boulenger - 7500 TOURNAI
F:+32(0)69.22.22.37 / G:+32(0)472.20.33.75
cedric.evrard@gmail.com

Entreprise
LIXON S.A.
Rue des Chantiers , 60
6030 - Charleroi
tel: 071.31.01.25 - F:071.30.14.91

M 2169

Soumission

type de plan	n° de plan	indice	page
A3	1	e	1/7

COFFRAGE ~~FERRAILLAGE~~

Echelle : 1/100 + 1/20

diffusion :	Calcul	Dessin
11/05/2015	Cédric EVRARD	Romuald CASIER

Dossier technique
Consolidation définitive

synthèse de la situation existante

0 1 5 m

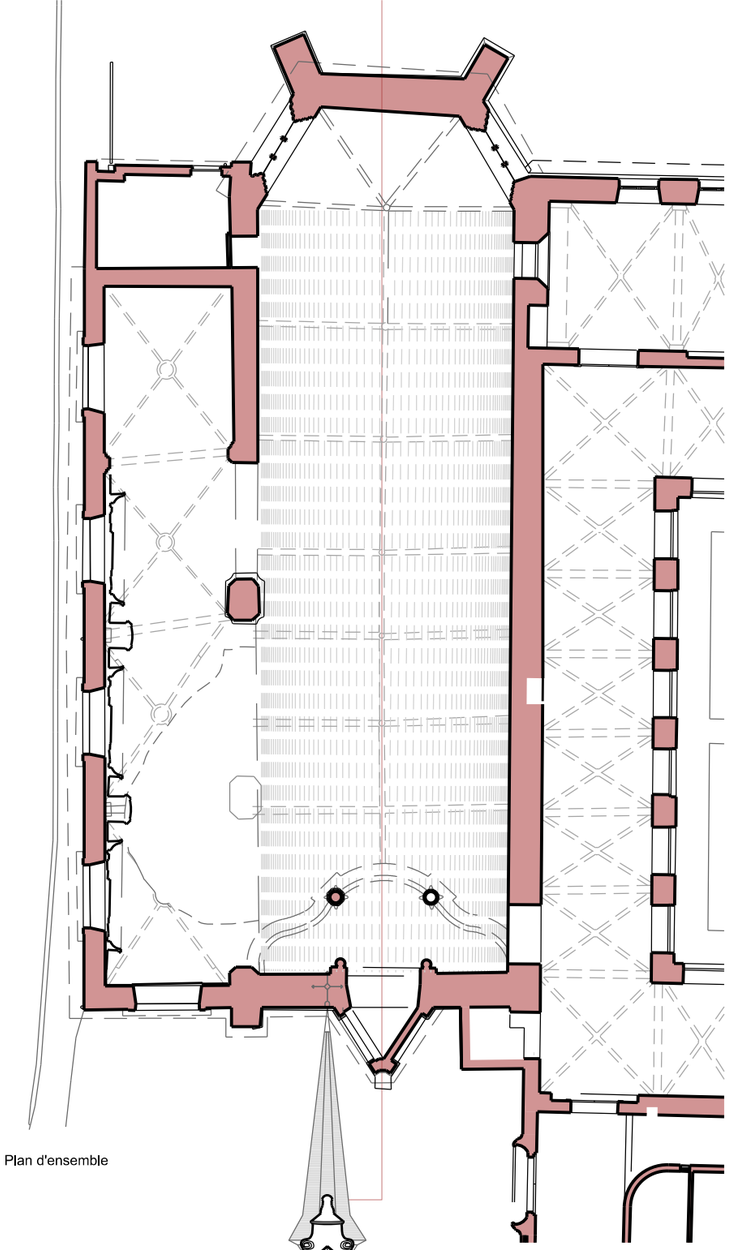

Plan d'ensemble

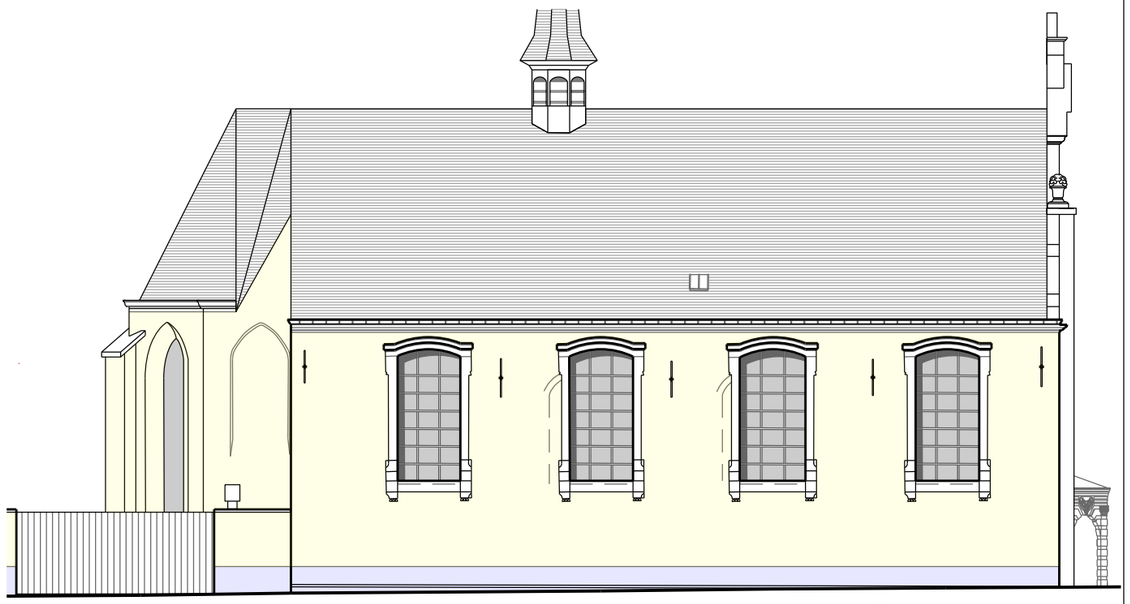

Elévation latérale - rue des Augustins

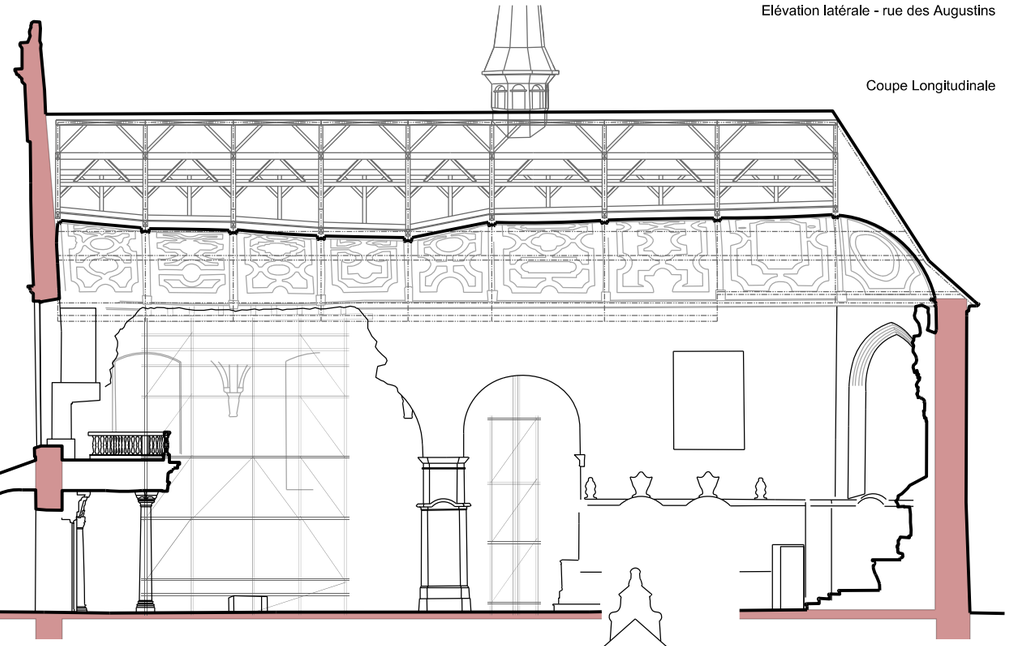

Coupe Longitudinale

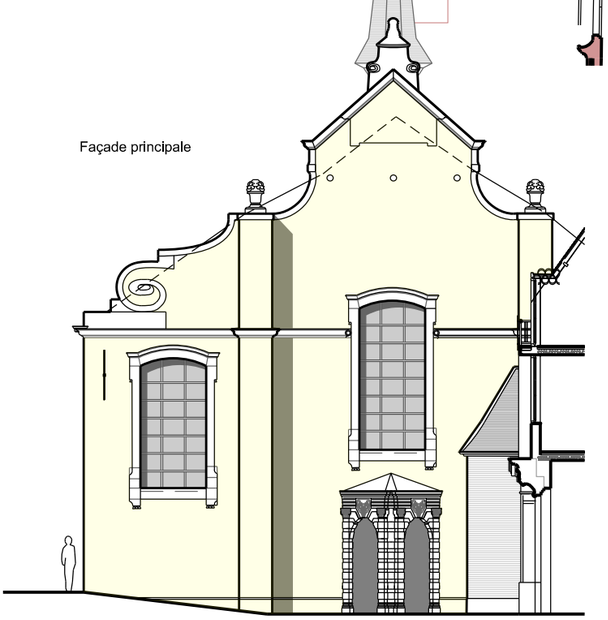

Façade principale

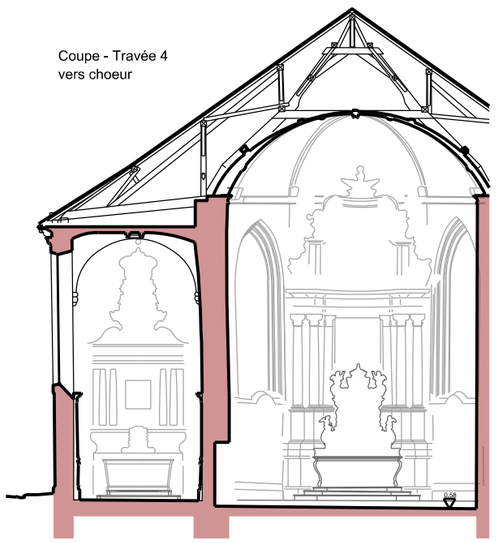

Coupe - Travée 4
vers choeur

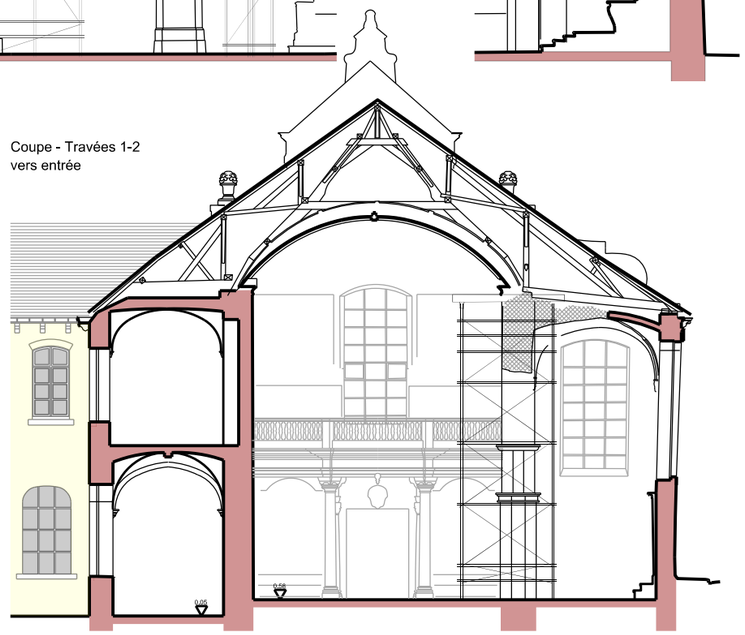

Coupe - Travées 1-2
vers entrée

Le présent dossier vise à offrir une vision d'ensemble des interventions définitives prévues autour de la consolidation de la Chapelle des Augustins d'Enghien, à la suite de son effondrement partiel.

Le parti général de l'intervention prévoit des mesures conservatoires définitives permettant, le cas échéant, une intervention future de restauration à l'identique. Pour ce faire, l'ensemble des dispositifs (colonnes, poutres,tirants,....) sont dimensionnés et implantés de telle sorte à ne contraindre d'aucune manière les éventuelles restitutions de voûtes, de piliers,....., en lieu et place des dispositions d'origine.

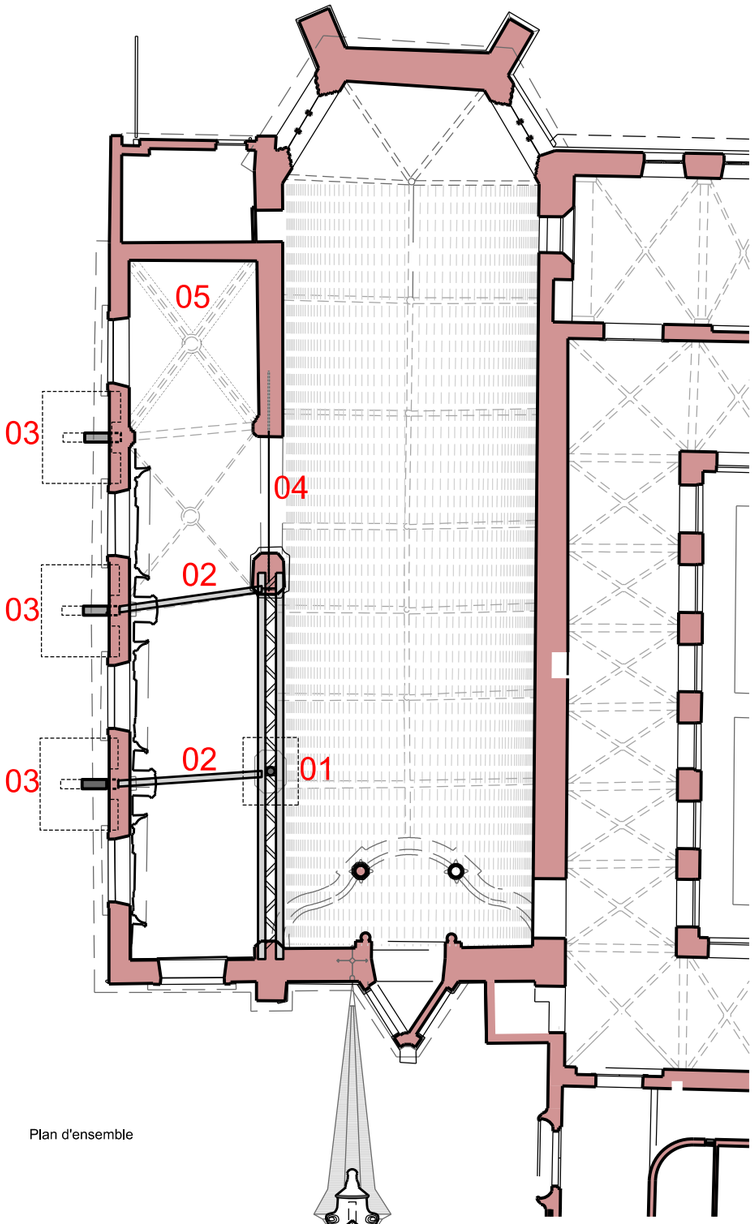

Plan d'ensemble

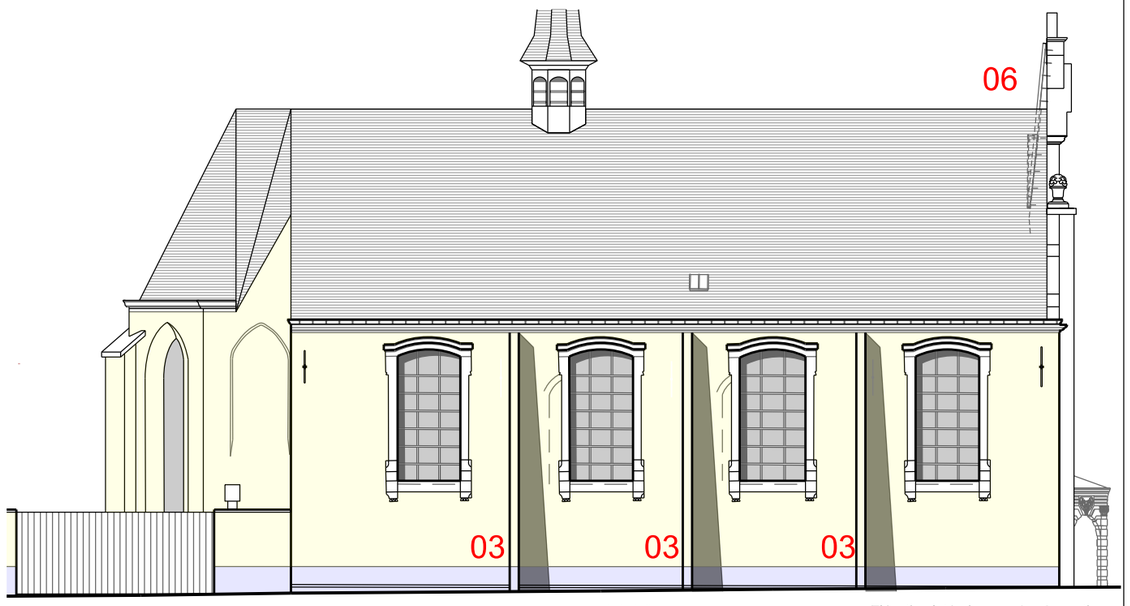

Elévation latérale - rue des Augustins

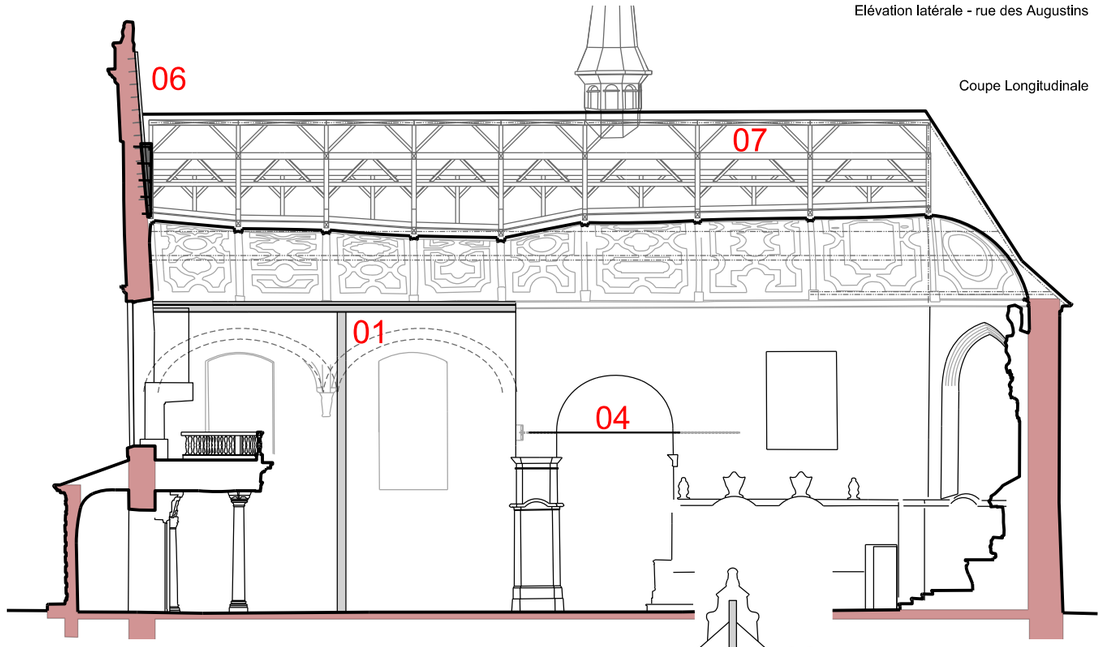

Coupe Longitudinale

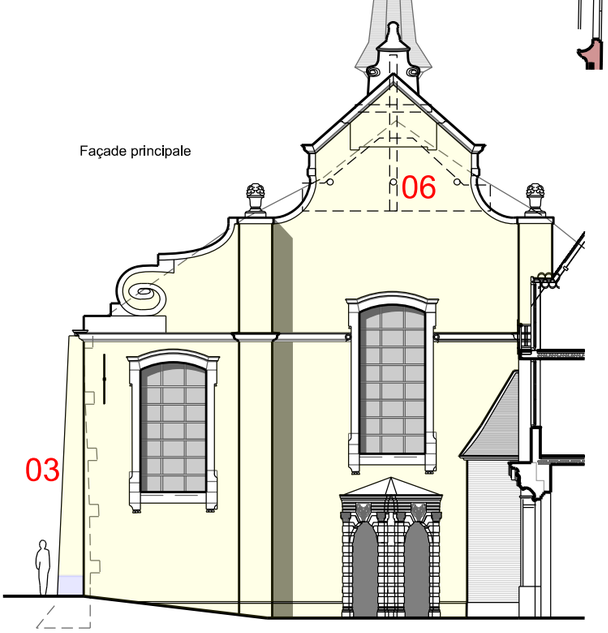

Façade principale

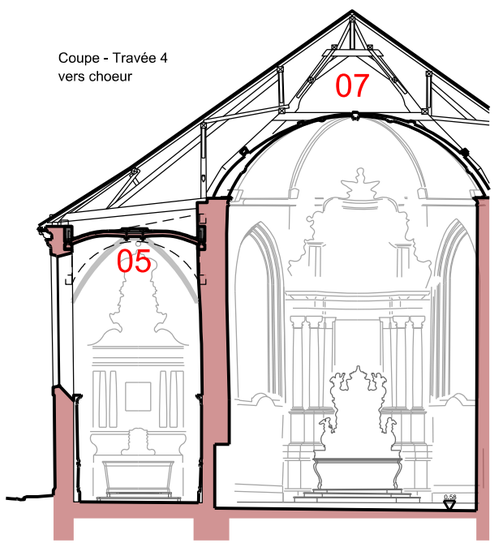

Coupe - Travée 4
vers choeur

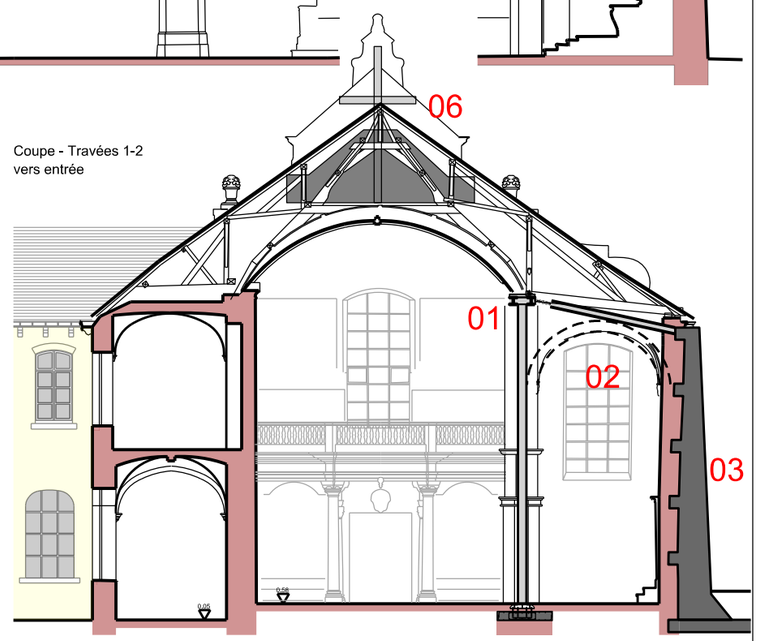

Coupe - Travées 1-2
vers entrée

Sommaire des interventions

Reprise des efforts - Travées 1 & 2

1. Poutre métallique sur colonne
2. Poutrelles précontraintes
3. Contreforts en béton

Reprise des efforts - Travée 3

4. Pose d'un tirant métallique

Reprise des efforts - Travée 4

5. Renforcement de la voute par une coque en béton et épinglage des nervures

Reprise des efforts en toiture

6. Maintien de la façade principale par contrepoids
7. Stabilisations ponctuelles de la charpente

Reprises diverses

8. Vérification du gros oeuvre
9. Restauration du vitrail

Outre les 7 premiers points évoqués ci-dessus et détaillés dans le présent dossier, les points (8) et (9) nécessiteront des études complémentaires à réaliser ultérieurement afin de compléter la stabilisation du bâtiment et le rendre propre à l'utilisation.

(8) Le gros euvre général de l'édifice devra faire l'objet d'une vérification de principe de la qualité des maçonneries et en particulier du liant hydraulique. Les fissures repérées pourront être épinglées et réparées en surface, y compris au sein du choeur. Par ailleurs, le démontage de tous les étaiements provisoires adjoindra à la stabilisation de l'édifice sa remise en état pour son utilisation.

(9) Les interventions à prévoir autour du vitrail du choeur, nécessitent tout particulièrement une expertise et étude complémentaire, visant principalement la stabilisation des meneaux. Notons par ailleurs, que la dépose et entrepose dans un lieu sure du vitrail devrait garantir sa conservation dans l'attente d'une éventuelle restauration et repose ultérieure. Durant cette période transitoire, un panneau devra garantir la fermeture de la baie.

synthèse de la situation consolidée

0 1 5 m

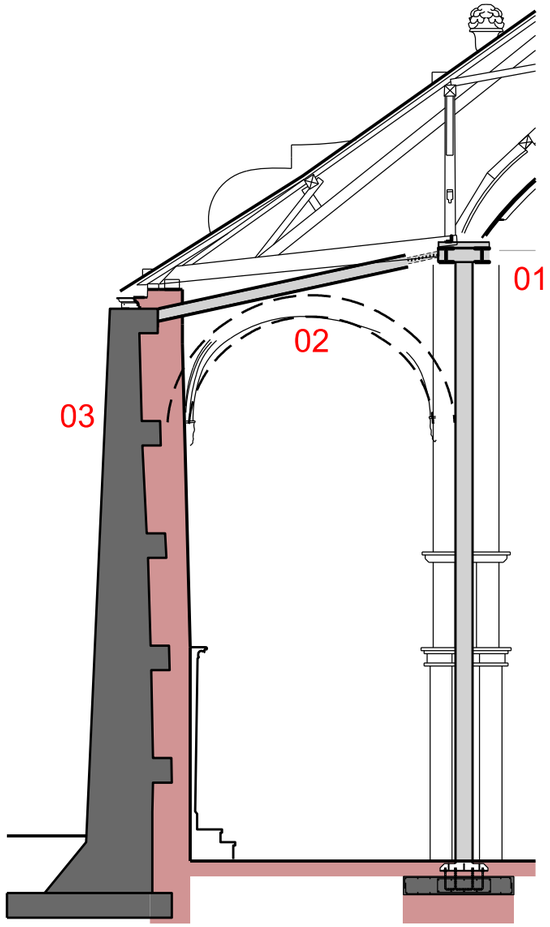

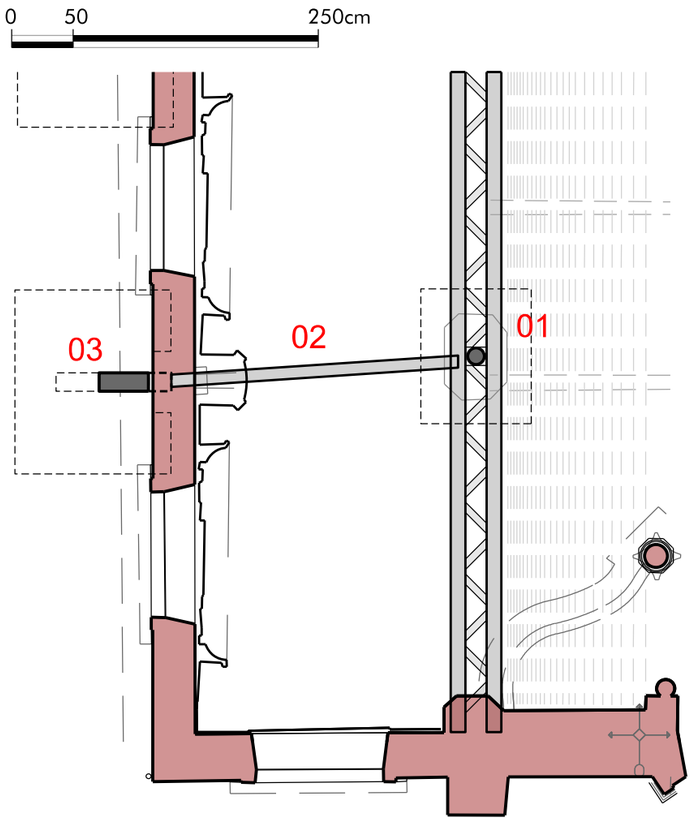

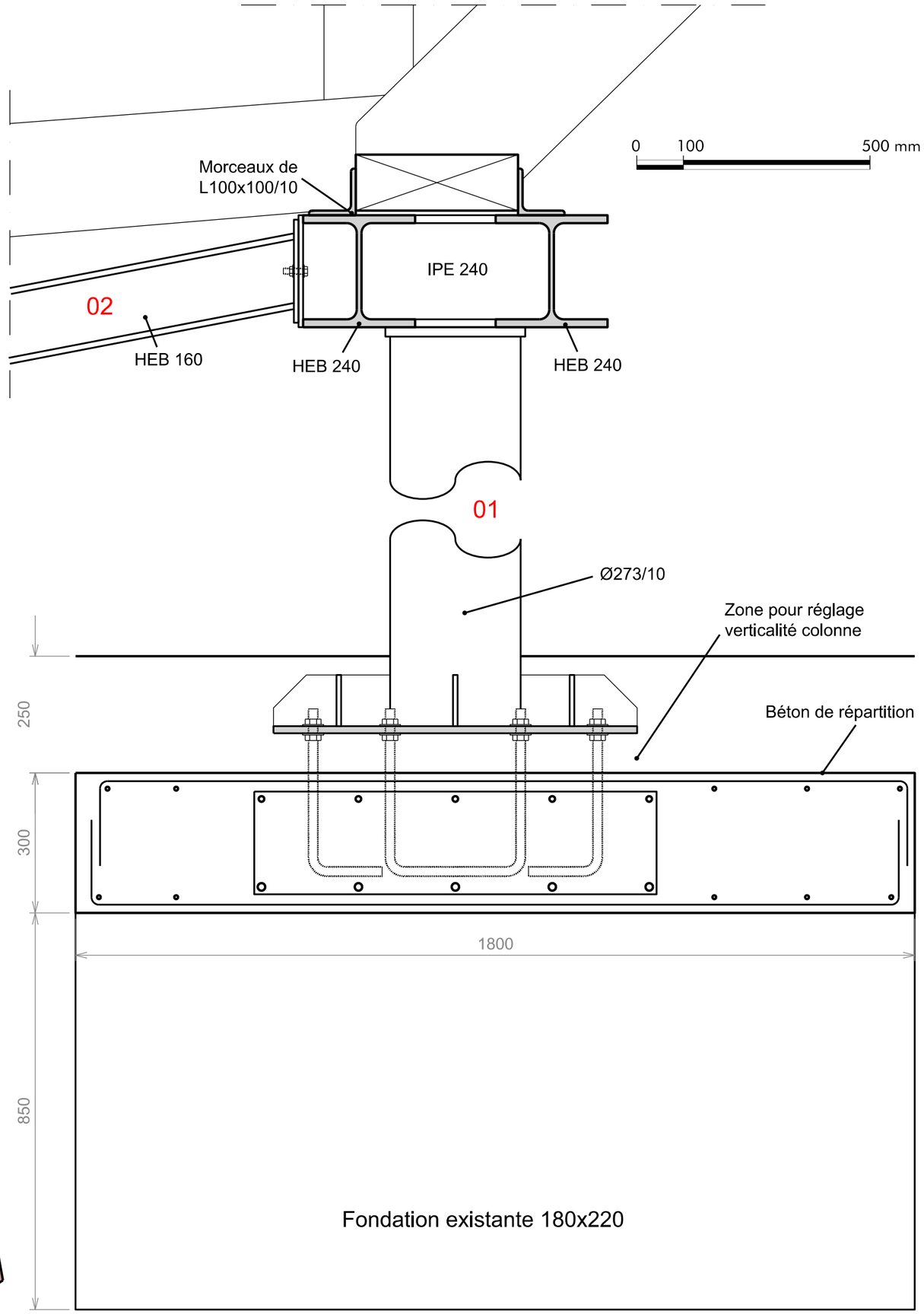

Reprise des efforts travées 1 & 2

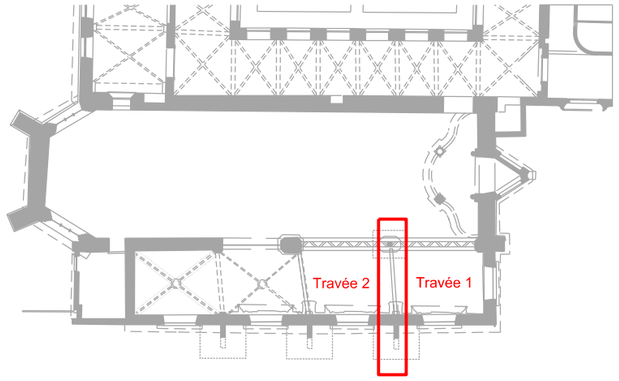

Reprise des efforts transversaux - Travées 1 & 2

1. Poutre métallique sur colonne
2. Poutrelles précontraintes
3. Contreforts en béton

La sécurisation du chantier commence par la démolition des éléments instables (fragments de voûtes des travées 1,2 et 3).

La reprise des efforts des deux premières travées, et partiellement de la troisième, consiste en la réalisation d'un portique reliant une colonne métallique à une série de contreforts en béton, par l'intermédiaire de poutrelles précontraintes.

Les éléments de structure disparus (colonne entre travées 1 et 2) sont ainsi remplacés par une colonne métallique, de teinte mate et foncée, positionnée sur la fondation existante en fonction de la descente de charge. Elle sera remplie de béton afin de garantir une tenue au feu satisfaisante. Les deux arcs formerets de la nef disparus seront quant à eux remplacés par des poutrelles métalliques. Par ailleurs, afin d'évoquer l'emprise de l'ancienne colonne disparue, un revêtement de sol en béton lissé reprendra le profil redessiné autour de la colonne métallique.

Le long de la rue des Augustins, trois contreforts en béton armé seront construits afin de compenser les forces horizontales apparues lors de la rupture des faux entraits de la charpente originelle et le devers de la façade. Ceux-ci seront ancrés dans les maçonneries de la façade pour faire corps avec celle-ci.

A travers le collatérale, des poutres seront placées en pied de charpente et les contreforts béton et seront mises en tension après 28 jours pour comprenser les déformations instantanées dues aux sollicitations horizontales.

Notons que l'ensemble de cette intervention est dimensionnée et positionnée de telle sorte à permettre, le cas échéant, une restauration à l'identique des éléments disparus en lieu et place des dispositions d'origine. Il s'agit donc bien d'offrir à l'édifice des mesures conservatoires définitives.

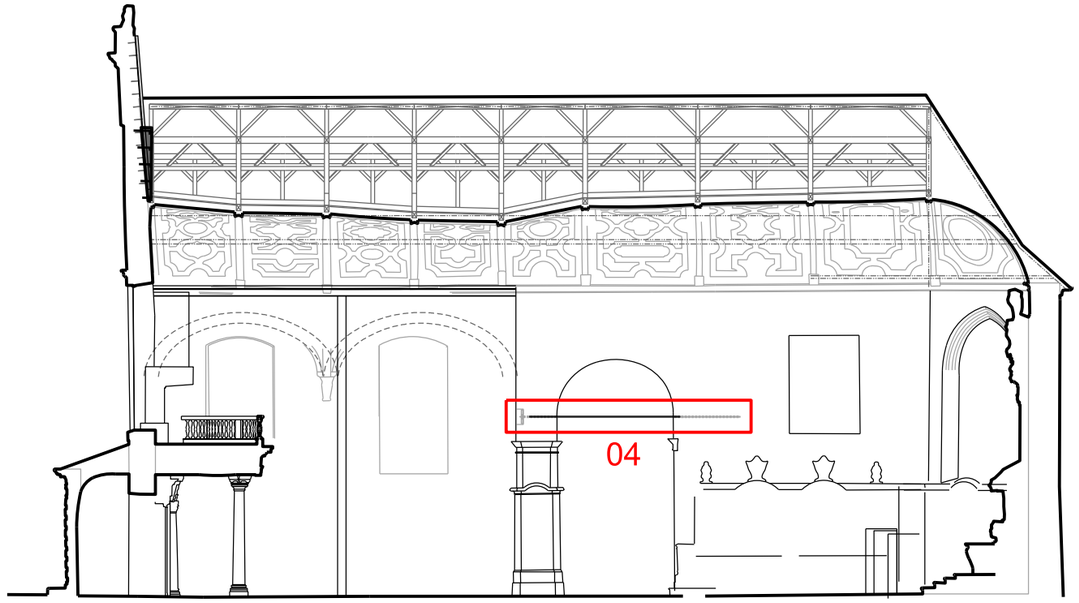

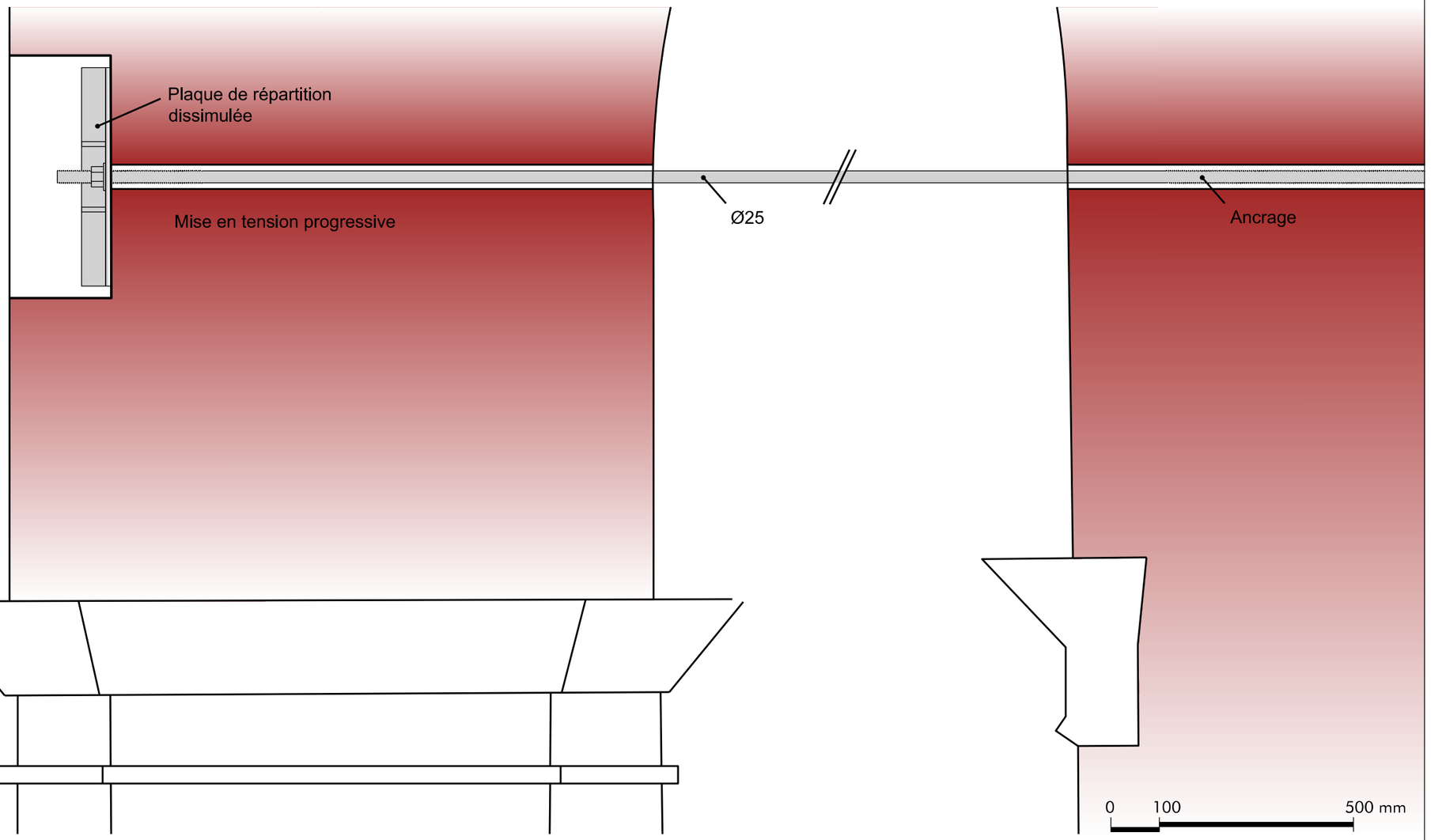

Reprise des efforts travée 3

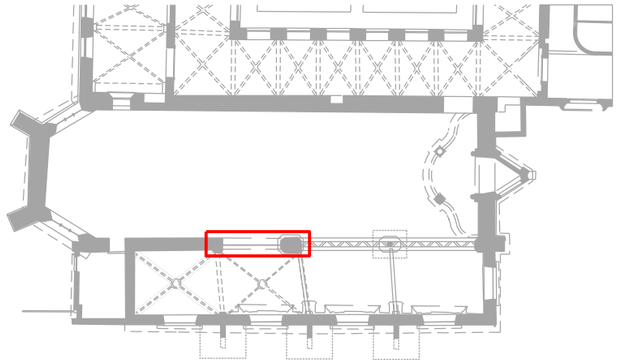

Reprise des efforts - Travée 3

4. Pose d'un tirant métallique

La disparition des deux arcs formerets des travées 1 et 2 engendre un déséquilibre des poussées, que la nouvelle poutre sur colonne métallique ne peut solutionner à elle seule. En effet, la pression horizontale des arcs créent des forces obliques résultantes de la ligne de pression qui sortent de la géométrie de la colonne et engendrent un moment de flexion dans celle-ci. Un câble devra donc être placé au droit de la troisième travée afin de compenser ce moment et de redresser la force résultante. L'ancrage de ce câble sera réalisé, d'un côté, par une plaque d'about permettant la mise en tension du câble, et par un ancrage chimique ou mécanique de l'autre côté.

Reprise des efforts travée 4

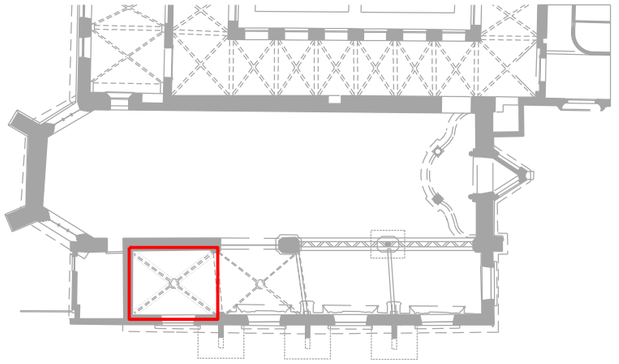

Reprise des efforts - Travée 4

5. Renforcement de la voute par une coque en béton et épinglage des nervures

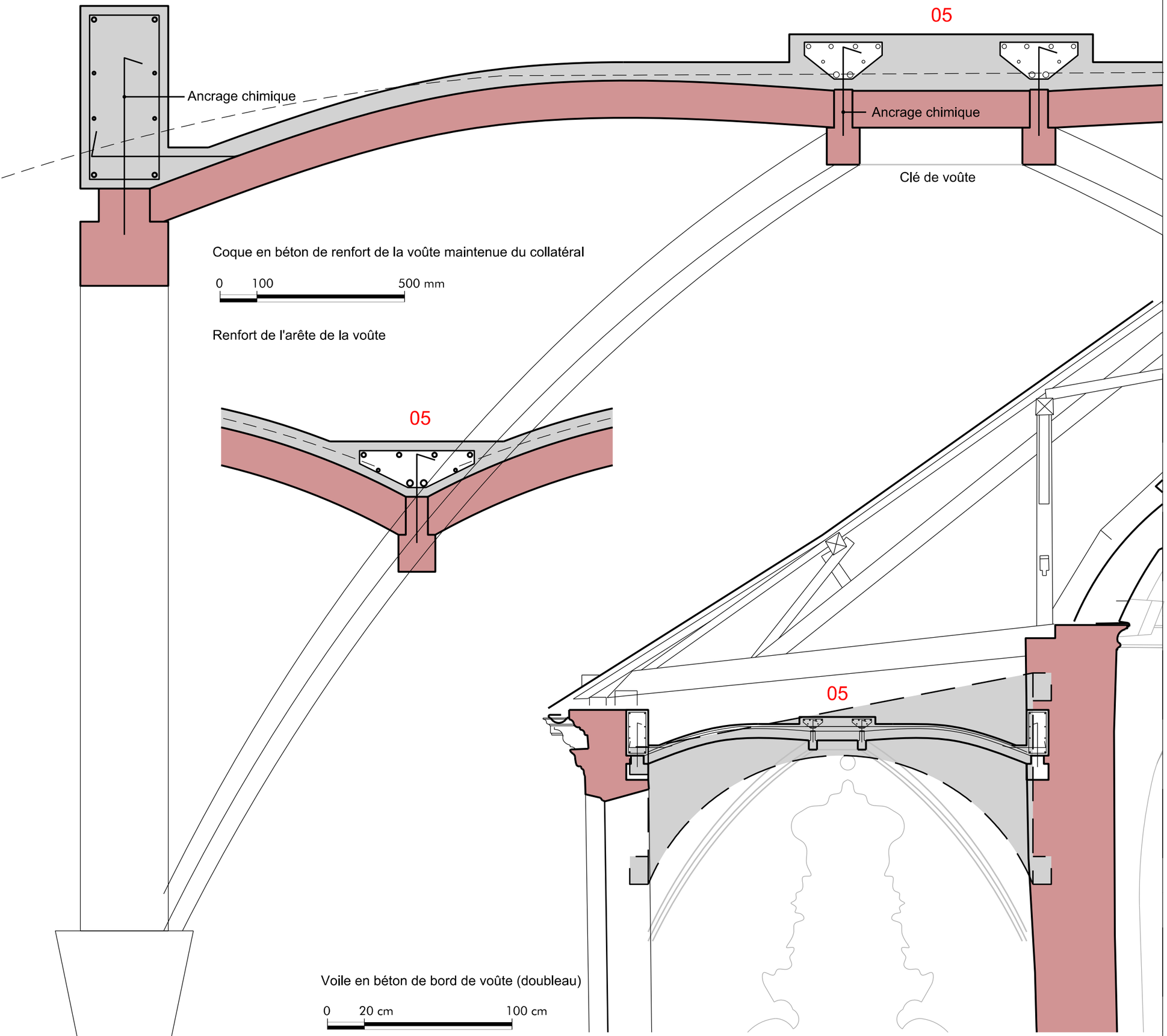

La sécurisation du chantier entraîne nécessairement la stabilisation des éléments à conserver. A cet effet, on placera un étaiement provisoire sous la voûte de la quatrième travée. Il sera question d'utiliser la voûte existante comme coffrage perdu pour couler une coque nervurée en béton armé. Un épinglage régulier des pierres assurera la collaboration de la couche en béton et de la voûte existante.

0 100 500 mm

Exemple d'attelles métalliques 07

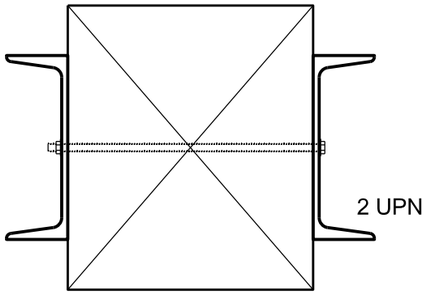

Exemple de broches inox et résine époxy 07

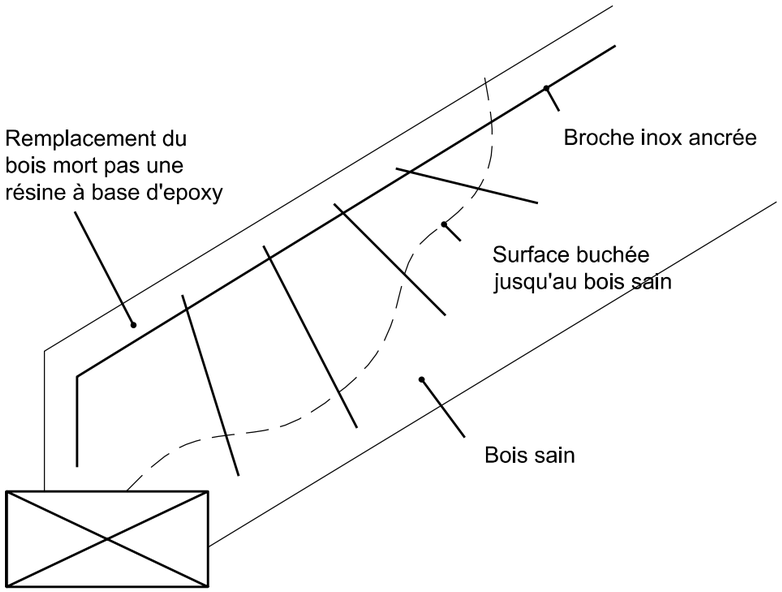

Maintien de la façade principale

Voile béton = contre poids

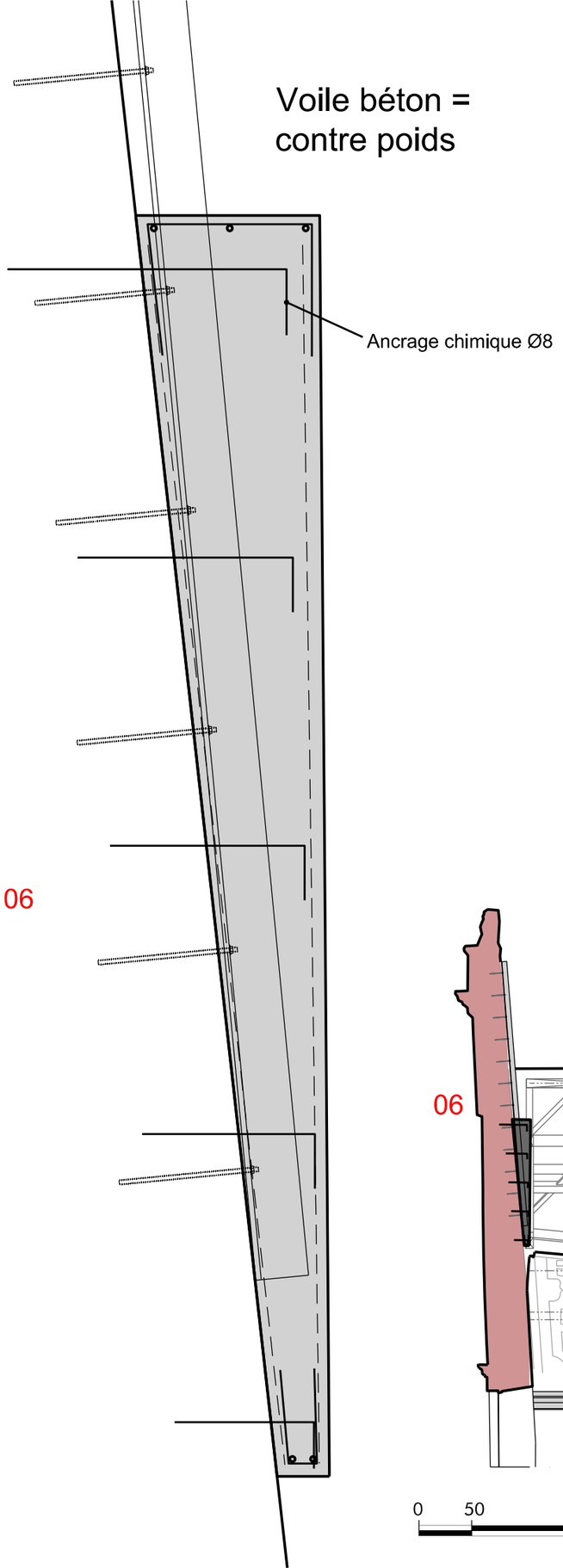

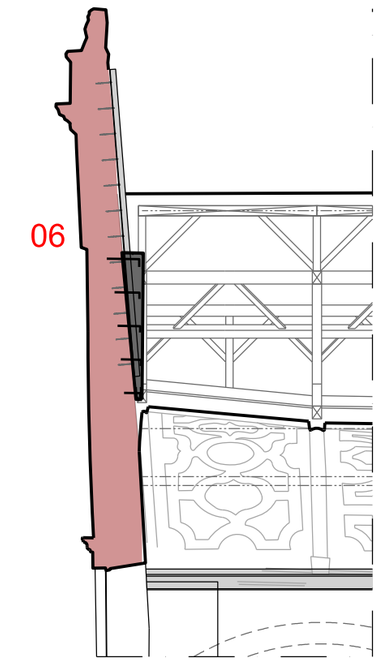

0 50 250cm

Reprise des efforts en toiture

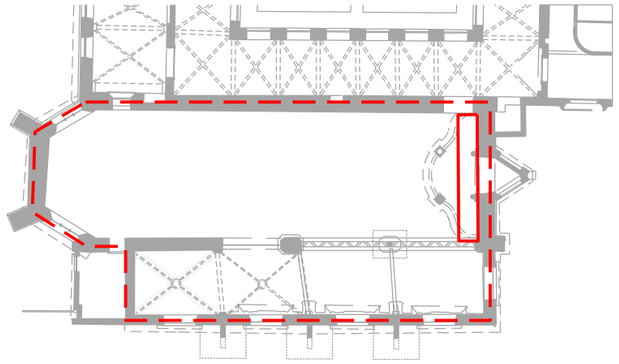

Reprise des efforts en toiture

6. Maintien de la façade principale par contrepoids
7. Stabilisations ponctuelles de la charpente

Le couronnement de la façade principale présente un hors plomb important se déversant vers l'extérieur. Pour pallier ce problème, le déversement pourra être compensé par une fixation mécanique et un apport de masse (caché en toiture) capable de redresser la résultante des forces par un système de contrepoids.

Par allleurs, la charpente sera contrôlée sur l'ensemble de l'édlflce par un maître artisan, afin de déterminer les pièces à remplacer et les éléments manquants à compléter. Lorsque les pièces ne peuvent être remises à neuf, on procèdera à la pose d'attelles métalliques ou, selon le cas, à des renforts faits de broches inox et de résine époxy. Ces interventions resteront visibles afin de permettre une lecture et compréhension patrimoniale dans l'avenir du monument.

Annexe 07

Province de Hainaut
Ville d'Enghien
Plan de Mesurage
Echelle : 1/100 (format A3)

3D TOPO S.A.
rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

0 1 2 3 4 5

Lambert 72 (2005)
Système WALCORS

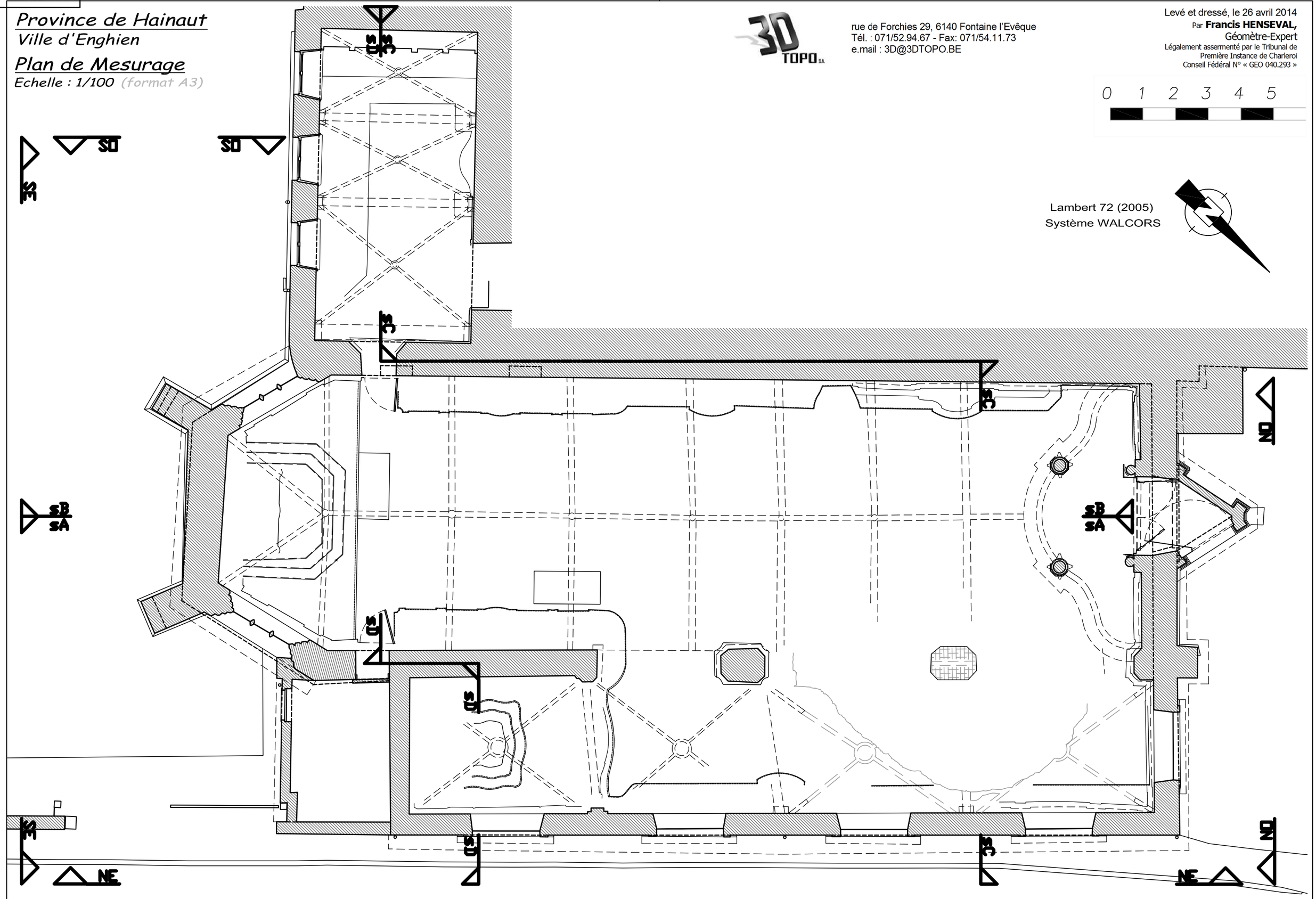

D2014.03.071

Province de Hainaut
Ville d'Enghien
Elévation de façade NE
Echelle : 1/100 (format A3)

0 1 2 3 4 5

3D TOPO S.A.
rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

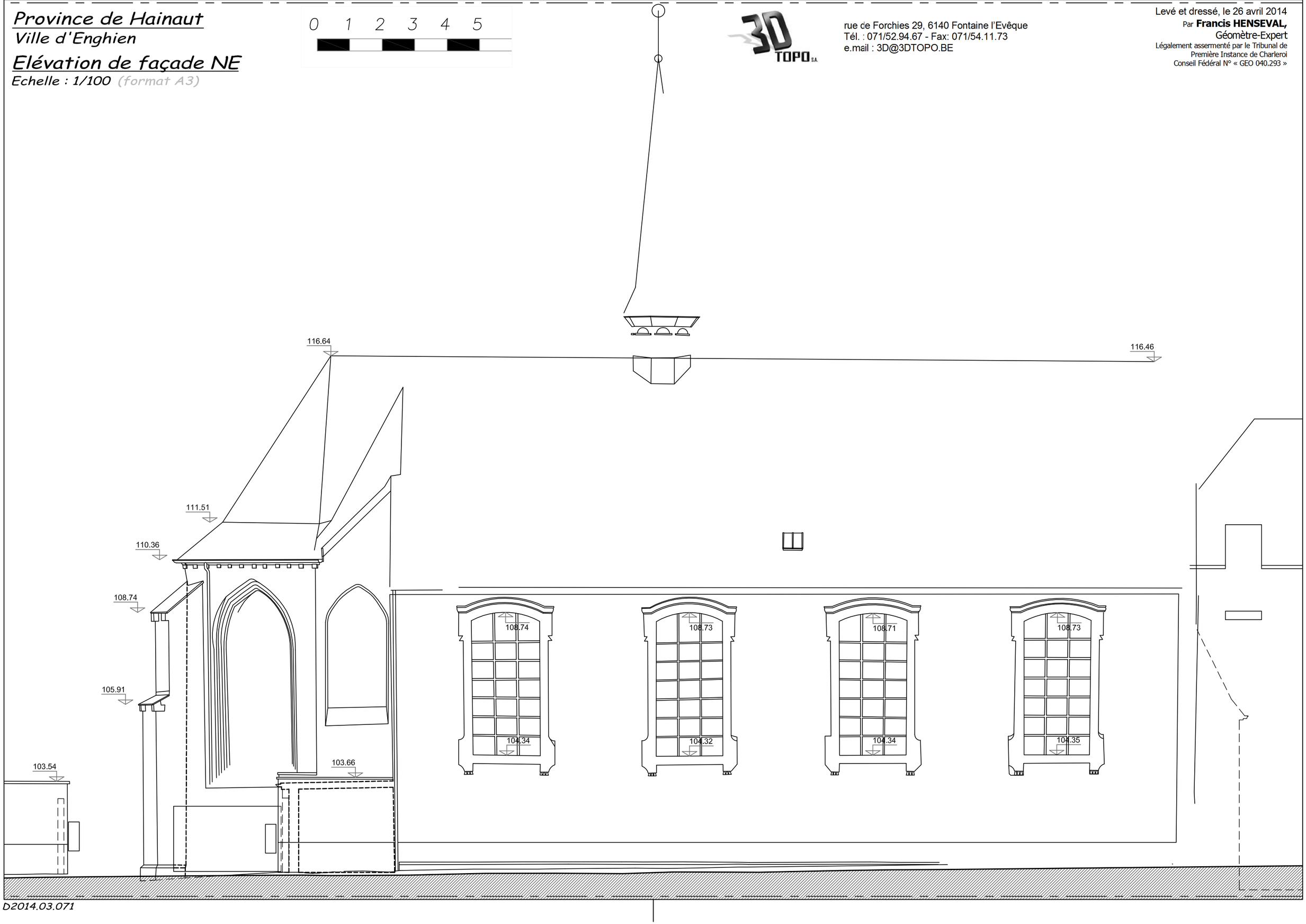

D2014.03.071

Province de Hainaut
Ville d'Enghien
Elévation de façade NO
Echelle : 1/100 (format A3)

0 1 2 3 4 5

3D TOPO S.A.
rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de
Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

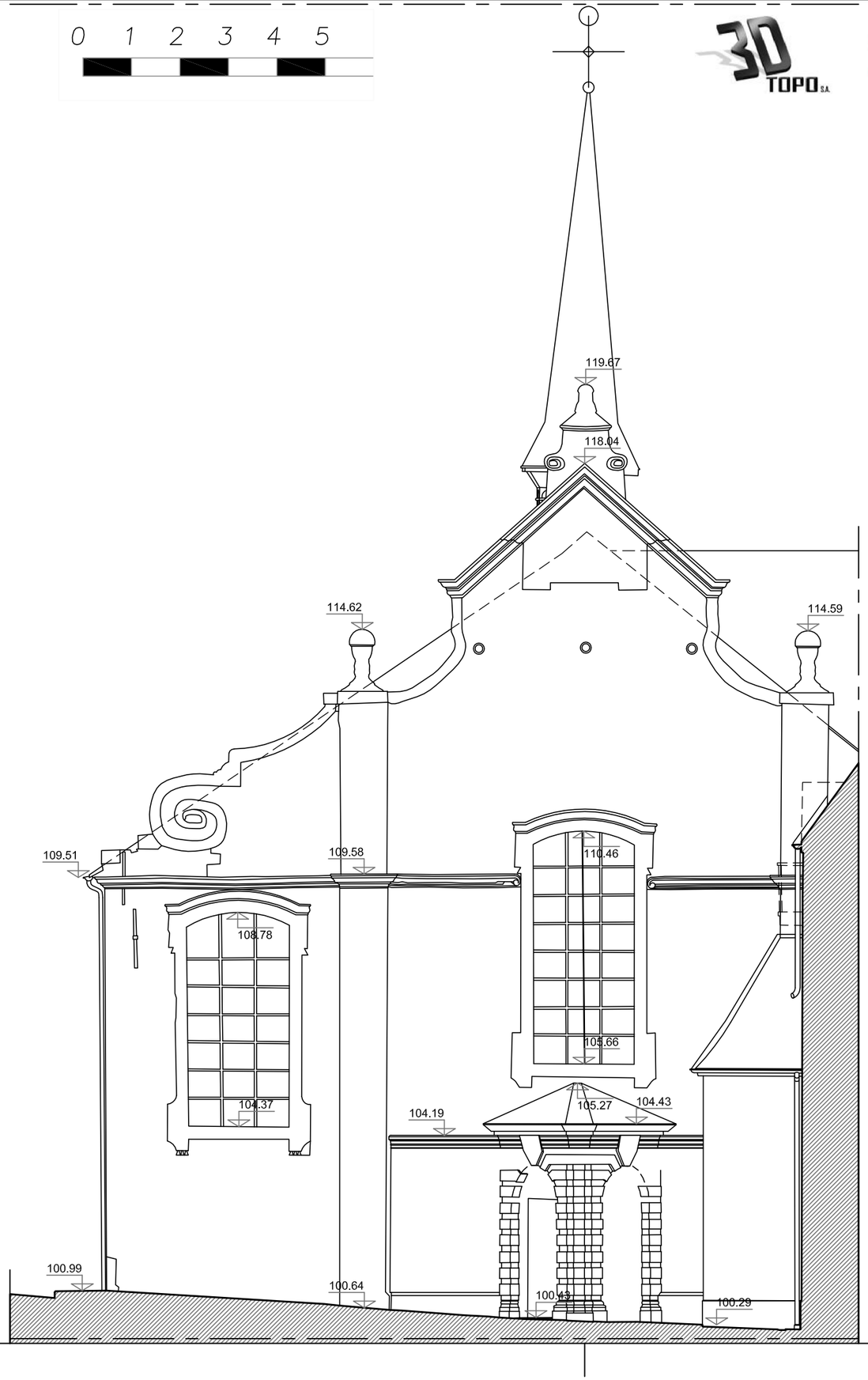

D2014.03.071

Province de Hainaut
Ville d'Enghien
Elévation de façade SE
Echelle : 1/100 (format A3)

0 1 2 3 4 5

3D TOPO S.A.
rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de
Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

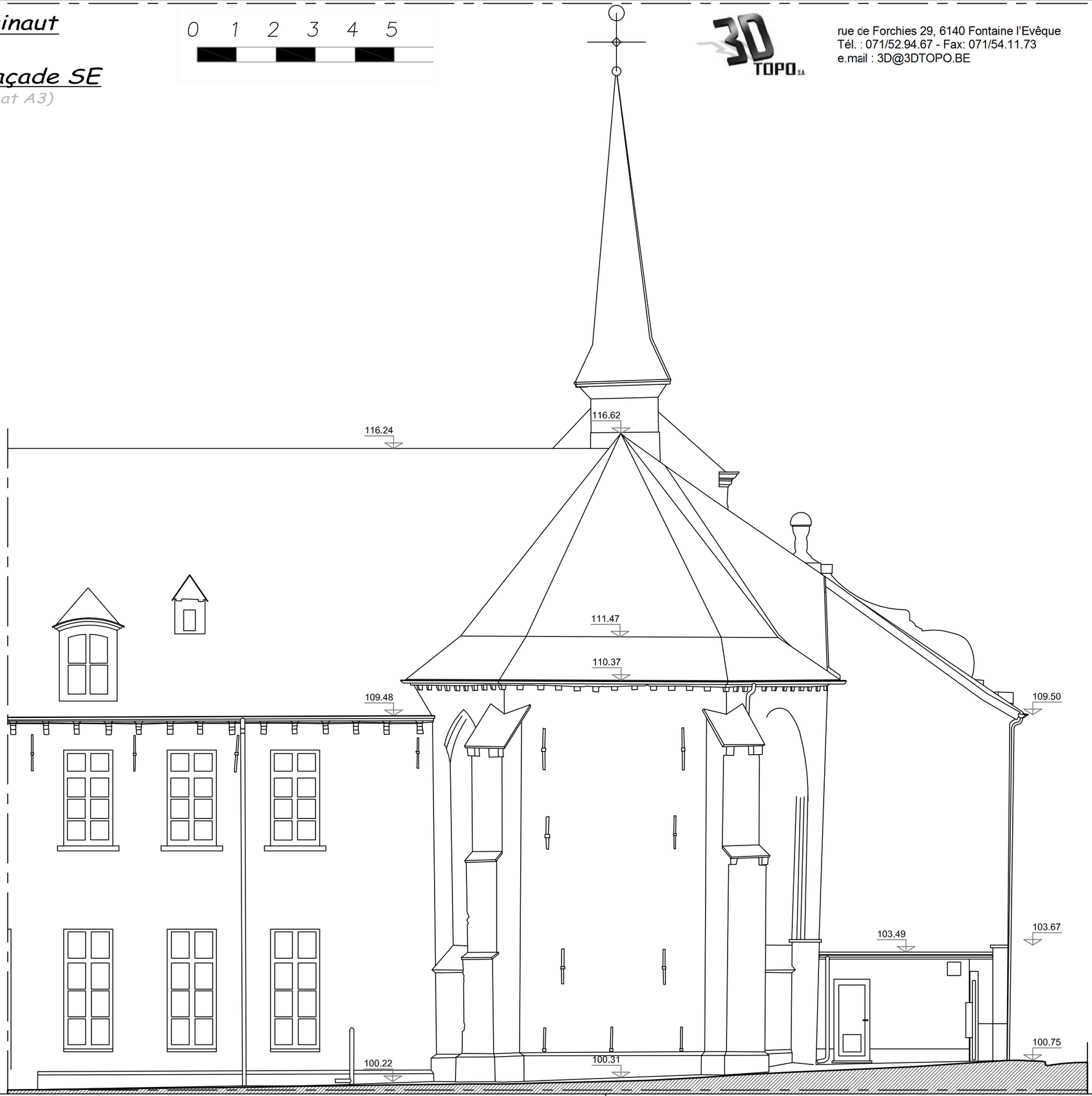

D2014.03.071

Province de Hainaut
Ville d'Enghien
Elévation de façade SO
Echelle : 1/100 (format A3)

0 1 2 3 4 5

rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de
Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

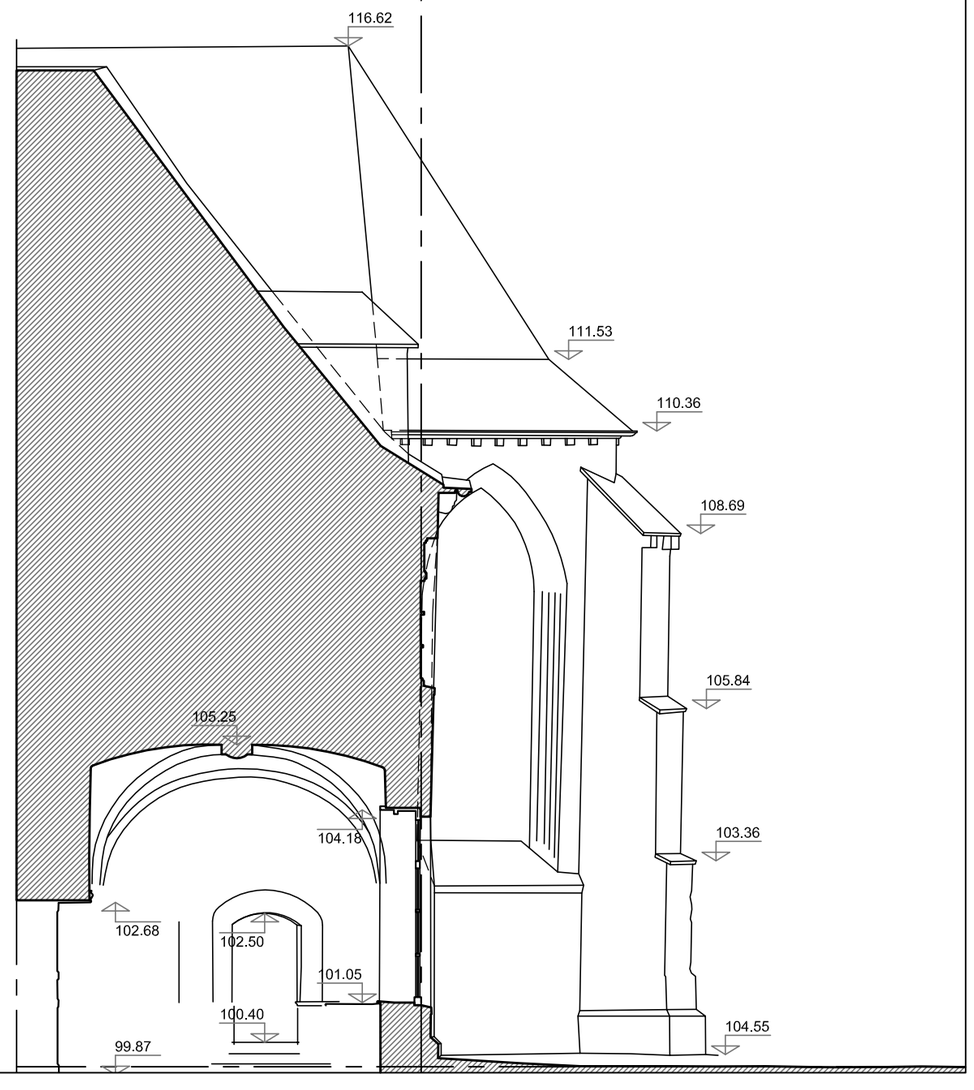

D2014.03.071

Province de Hainaut

Ville d'Enghien

Plan de Mesurage

Echelle : 1/200 (format A3)

rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

0 1 2 3 4 5 10 M

Lambert 72 (2005)
Système WALCORS

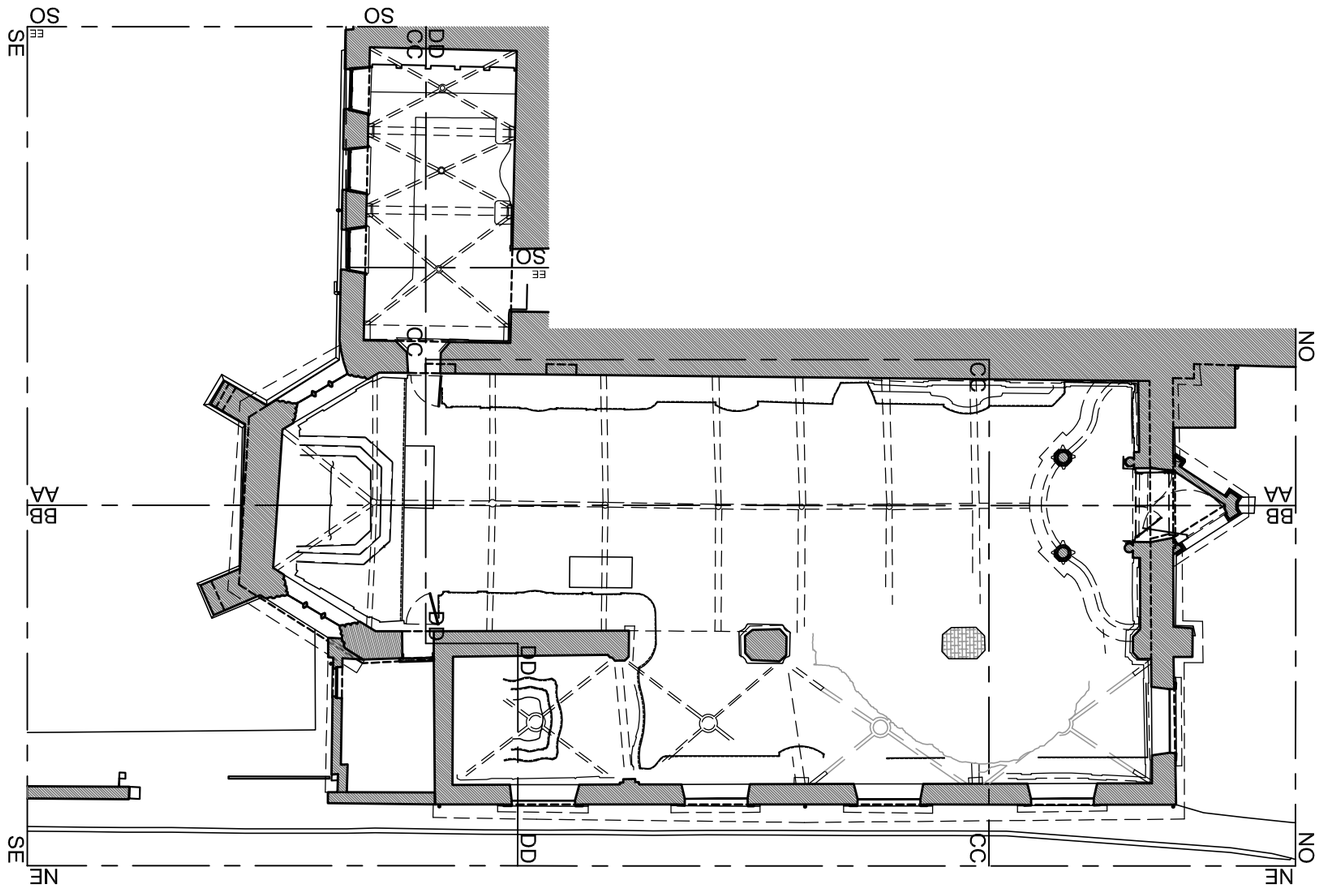

Province de Hainaut
Ville d'Enghien
Coupe / Section AA
Echelle : 1/100 (format A3)

0 1 2 3 4 5

rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

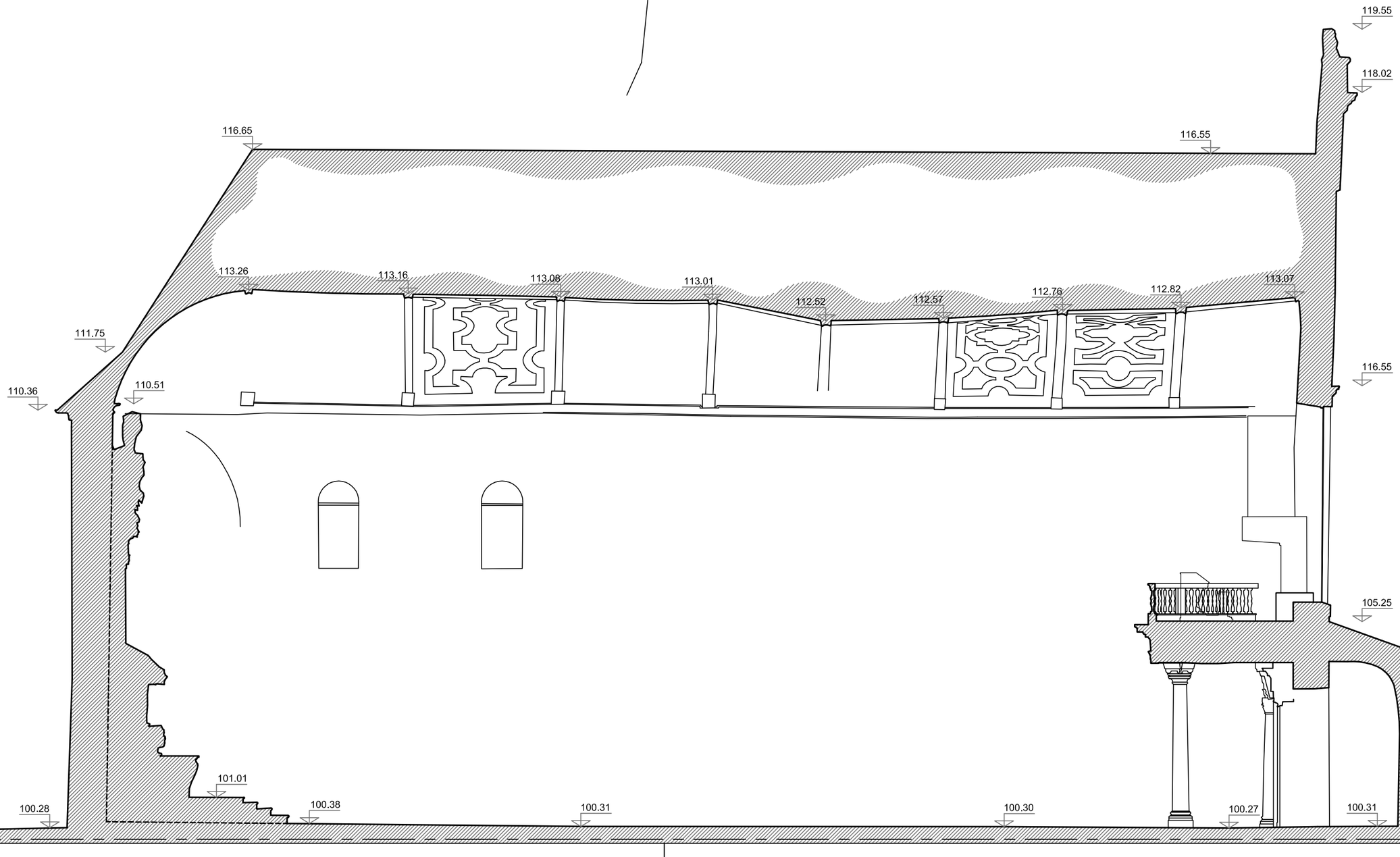

D2014.03.071

Province de Hainaut
Ville d'Enghien
Coupe / Section EE
Echelle : 1/100 (format A3)

0 1 2 3 4 5

3D TOPO S.A.
rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de
Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

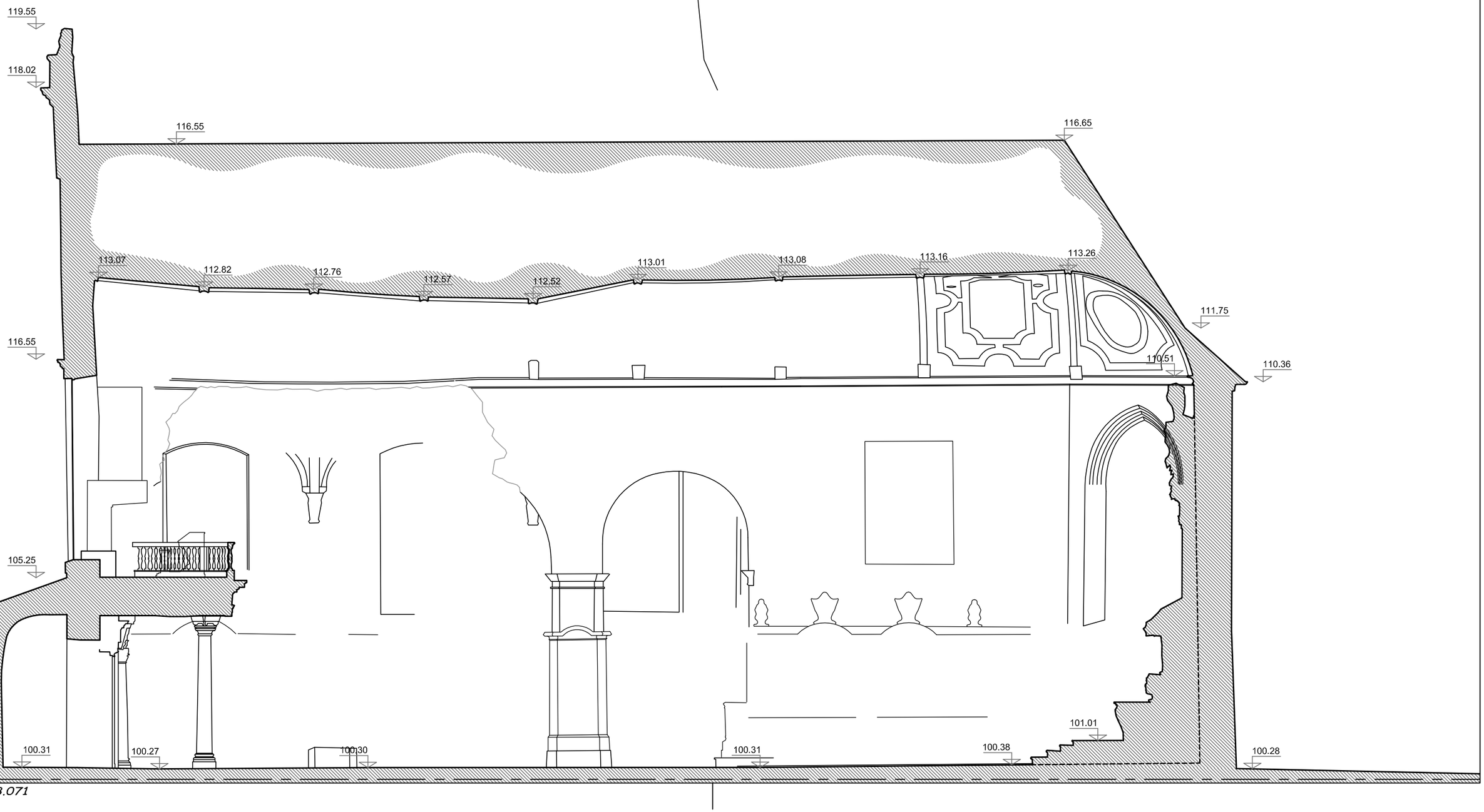

D2014.03.071

Province de Hainaut

Ville d'Enghien

Coupe / Section CC

Echelle : 1/100 *(format A3)*

0 1 2 3 4 5

rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de
Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

D2014.03.071

Province de Hainaut
Ville d'Enghien
Coupe / Section DD
Echelle : 1/100 (format A3)

0 1 2 3 4 5

rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 26 avril 2014
Par **Francis HENSEVAL,**
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de
Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 040.293 »

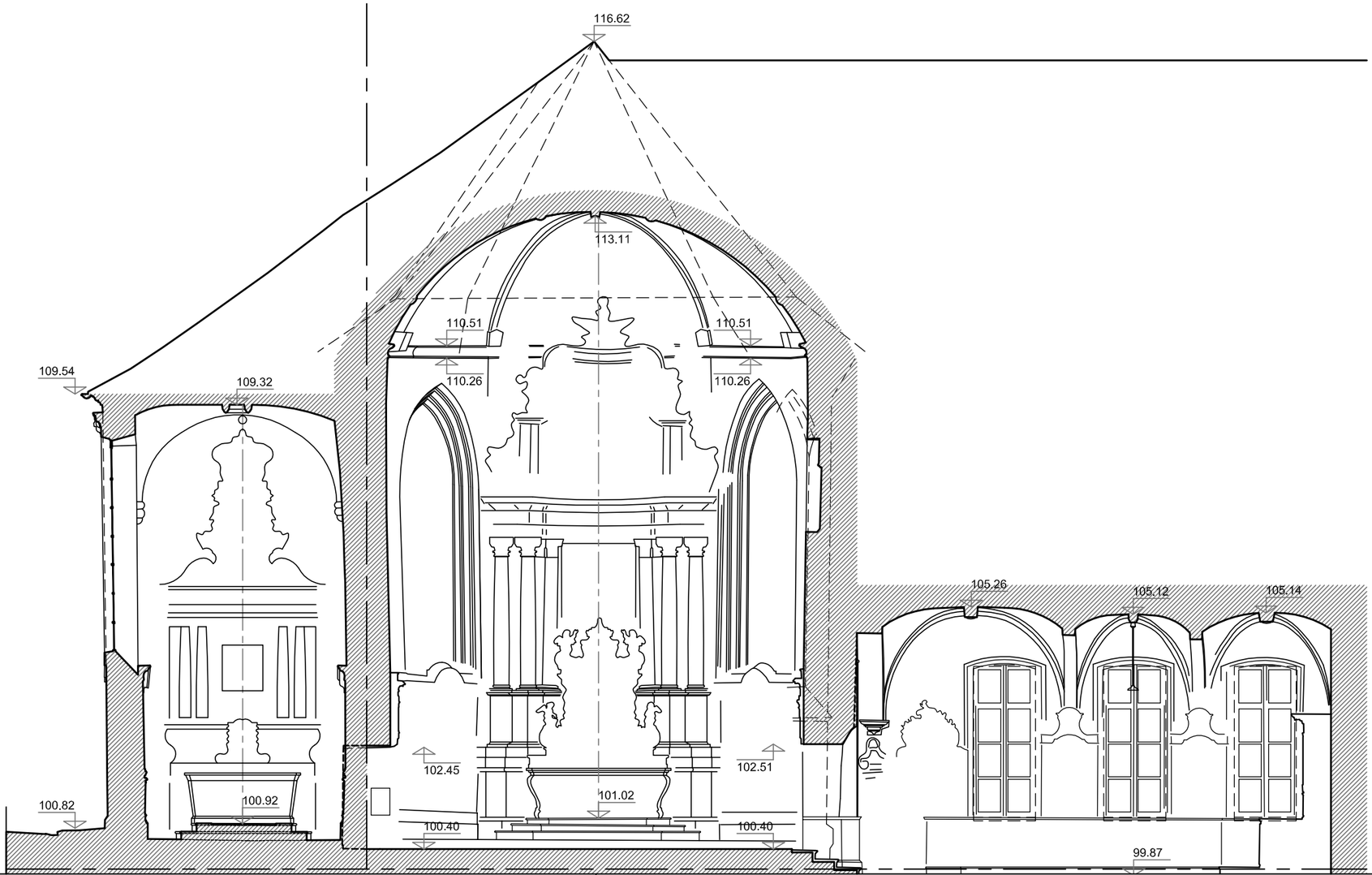

D2014.03.071

Annexe 08

Photos de l’autrice, 2026

Photos de la charpente avant l’effondrement, de monsieur Jean-Louis Vanden Eynde